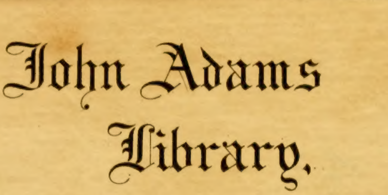




John Adams Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

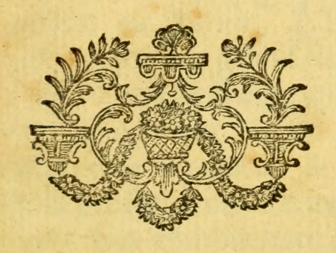


HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE,

Depuis sa Fondation jusqu'à présent.

*Par Monsieur l'Abbé L***.*

TOME QUATRIEME.



A PARIS,

Chez N. B. DUCHESNE, Libraire, rue Saint Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

V

AVERTISSEMENT.

J'AI parcouru rapidement l'espace de neuf siécles dans les trois premiers Volumes de cette Histoire. L'abondance des matiéres m'a empêché d'insérer un article entier dans les deux nouveaux Volumes que je donne aujourd'hui au Public. L'Histoire est comme un grand fleuve qui n'offre dans sa source qu'un foible ruisseau, dont il est aisé de mesurer la longueur & de sonder la profondeur. En avançant vers son embouchure, le courant grossit & s'étend ; il forme des détours & des branches sans nombre. L'opération devient plus difficile & plus compliquée : elle embrasse plus de terrein & plus d'objets : on ne sçauroit l'abréger. Mon entre-

priſe étoit vaſte : on verra qu'elle eſt déjà bien avancée ; & ſi mes forces répondent à mon ardeur, je ne tarderai pas à la finir.

Il me ſemble que le Public a été ſatisfait de mon exactitude & de mes recherches. J'ai fait de nouveaux efforts, pour que cette Hiſtoire ait au moins le mérite de la vérité : ſans m'arrêter au témoignage des Hiſtoriens modernes, j'ai puiſé dans les ſources anciennes ; & ce travail n'a pas été médiocre. J'ai trouvé un cahos affreux, où tous les faits étoient jettés & entaſſés dans le plus grand deſordre. Des contradictions embarraſſantes, des tranſpoſitions ſans nombre, des faits tronqués ou chargés de circonſtances abſurdes, des dates omiſes ou fixées au hazard, des lacunes deſeſpérantes ; voilà ce qui s'eſt préſenté à moi dans

une multitude de lambeaux épars que j'ai été obligé de rassembler. Il faut avoir essayé du travail de l'Historien, pour connoître toute la fatigue & tous les dégoûts de ce défrichement : quand il s'agit de mettre de l'ordre, de la clarté, de la liaison, où l'on ne trouve qu'une matière brute & embrouillée, on a besoin d'un courage & d'une constance, dont les fruits sont d'autant plus ingrats, qu'il est rare qu'on en tienne compte.

C'est un grand édifice à construire ; on s'est donné des peines infinies pour le bâtir solidement, pour le distribuer commodément, pour assortir régulièrement toutes les parties, & on a la douleur de voir que ce travail, plus essentiel & plus embarrassant que tout autre, est foiblement senti, & que toute l'atten-

tion ſe porte à relever certaines imperfections qui ne touchent qu'à l'ornement. Je ne dis point ceci, au reſte, pour jetter adroitement un voile ſur les défauts qu'on a reprochés à mon ſtyle ; je les ai ſentis ces défauts, & j'ai tâché de les corriger : telle eſt la docilité que j'aurai toujours pour les critiques judicieuſes. L'édition des premiers Volumes a été faite peu correctement : tous mes ſoins n'ont pu la purger d'une multitude de fautes d'impreſſion, dont j'ai prévu que pluſieurs me ſeroient imputées. Je me flatte que j'aurai plus de ſuccès à cet égard dans les Volumes qui vont paroître.

Bien des gens auroient voulu que j'euſſe cité en marge mes garants. Je conviens que cette attention n'eſt pas à négliger, qu'elle donne même à un Ou-

vrage un air d'érudition qui plaît aux Savans ; mais, outre qu'elle est indifférente au commun des Lecteurs, il auroit fallu dans la plûpart des occasions où cette preuve d'exactitude auroit paru nécessaire, entasser les citations désagréablement & d'une maniére confuse ; parce que, pour l'ordinaire, j'ai été obligé de prendre les circonstances d'un même fait dans plusieurs Auteurs différens. J'ai suivi l'exemple de quantité de bons Historiens, qui se sont contentés d'indiquer les sources d'où ils ont tiré les faits. Si l'on veut bien se donner la peine de consulter celles que j'indique, on verra que j'ai fait tous les frais de ceux qui citent, & que je n'ai été arrêté que par l'extrême difficulté d'arranger mes citations.

Les Ouvrages qui m'ont fourni les nouveaux matériaux que je viens de mettre en œuvre, sont, indépendamment de ceux dont j'ai fait mention dans ma Préface historique, 1°. la continuation de la Chronique d'André Dandolo, par Raphael Caresini, Grand Chancelier de Venise, où il y a peu de faits, & encore moins de détail; 2°. la Chronique de Trévise, par André de Ridresiis de Guero, Chancelier de la Ville de Trévise: cette Chronique est précieuse par les détails qu'elle renferme; mais il y a peu de dates & beaucoup d'inexactitude; 3°. la vie de Carlo-Zeno, par Jacques Zeno, Evêque de Feltri, & de Belluno son petit fils: il y a de la partialité dans cet Ouvrage, mais les faits y sont bien développés; 4°. un Ouvrage

intitulé, *Historia Cortusiorum* : il m'a fourni quelques faits que je ne trouvois point dans les autres Historiens ; 5°. la vie de Bruccio de Montone, Seigneur de Povale, par Jean-Antoine Campani, Evêque de Fermo ; 6°. l'Histoire de Milon, par André de Billiis, Religieux Hieronimite : j'ai tiré de ces deux Auteurs plusieurs anecdotes qui m'ont donné des éclaircissemens très-nécessaires ; 7°. l'Histoire de la Guerre du Frioul, par Jean, Notaire du Seigneur de Maniaco ; 8°. la Chronique de Mantoue, écrite en Vers, par Buanamente Aliprandi, citoyen de Mantoue ; 9°. la Chronique anonime de Padoue.

Voilà les Auteurs contemporains, dont le secours m'a été le plus utile. En les lisant avec soin, j'ai eu plus d'une occasion

de reconnoître que les Hiſtoriens modernes de Veniſe auroient été plus exacts qu'ils ne ſont, s'ils avoient eu ces ſources à leur portée. Nous avons l'obligation au célébre Muratori, d'avoir tiré tous ces Auteurs anciens de l'obſcurité des Bibliothéques & des Cabinets où ils étoient enſevelis. Quoique leurs écrits renferment bien des traits de l'ignorance & de la barbarie qui régnoient de leur temps, ils ſont les meilleurs guides que l'on puiſſe prendre pour marcher ſûrement dans une route, qu'ils ont vue & obſervée de près. J'ai toujours cru qu'il n'y avoit qu'une méthode de bien écrire l'Hiſtoire : c'eſt de la compoſer ſur les Mémoires du temps. Quand on eſt privé de ces Mémoires, on doit préférer le témoignage des Hiſ-

toriens les plus anciens, & s'il y en a de contemporains, ils doivent avoir la préférence ſur tous les autres.

Mon deſſein n'a point été, en nommant mes garants, de donner une liſte complette des Hiſtoriens de Veniſe : à meſure que j'avancerai, je les ferai connoître ſucceſſivement. De cette maniére on en aura une notice exacte avant la fin de cet Ouvrage.



TABLEAU

Des principales Magistratures de Venise.

Il eſt peu de Gouvernemens, où les Magiſtratures ſoient auſſi multipliées & auſſi variables que dans la République de Veniſe. Il falloit occuper un très-grand nombre de Nobles, dont l'ambition eſt bornée par les Loix aux places qu'ils peuvent remplir dans l'intérieur de l'Etat. Il étoit important d'exciter & d'entretenir leur émulation, par la perſpective d'une ſuite de dignités auxquelles ils peuvent s'élever par dégrés : il étoit néceſſaire de les former aux grandes fonctions du Gouvernement, en les exerçant long-temps dans des Places ſubalternes, & en les faiſant paſſer d'un miniſtère à l'autre, ſuivant la proportion de leur âge, de leurs lumières & de leur expérience. Voilà ce qui a donné lieu à ce grand nombre de Magiſtratures qui ont des reſſorts plus

ou moins étendus, & dont les fonctions s'exercent ſur des objets plus ou moins conſidérables.

Il étoit eſſentiel de prévenir l'excès d'autorité que des Particuliers pouvoient acquérir dans des Miniſtéres inamovibles, d'étouffer l'eſpéce d'attachement que l'on prend pour des Places auxquelles on ſe trouve fixé, & les rivalités, les diſcordes, les troubles qui en ſont la ſuite. Il étoit commode de pouvoir déplacer les Sujets dont on étoit mécontent, ſans que ce déplacement eût toujours l'air de la punition & de la diſgrace. Voilà ce qui a fait naître l'uſage de borner à un temps très-court l'exercice des Magiſtratures différentes que les Nobles peuvent remplir. Ce ſyſtême maintient la République en paix; cet arrangement préſente à la brigue des objets; il offre à l'ambition des eſpérances; il fournit aux talens de l'emploi; il oppoſe des freins à l'intrigue; il ôte à la cabale toutes les reſſources.

On peut diviſer les Magiſtratures de Veniſe en trois claſſes principales.

Nous mettrons dans la premiere claſſe les Conſeils, où ſe traitent les affaires d'Etat ; dans la ſeconde les Tribunaux où ſe jugent les affaires civiles & criminelles ; dans la troiſiéme les Commiſſions particulières qui ont différens objets de Police ou de Finance.

MAGISTRATURES DE LA PREMIERE CLASSE.

Les premières Magiſtratures ſont le Grand Conſeil, le Collège, le Sénat & le Conſeil des Dix. Tous les Nobles Vénitiens qui ont paſſé l'âge de vingt-cinq ans ont entrée au Grand Conſeil ; on y en admet quelquefois de plus jeunes, en conſidération des ſervices que leur famille a rendus à l'Etat ; & tous les ans, le jour de Sainte Barbe, on tire au ſort trente jeunes Nobles au-deſſous de l'âge requis, que l'on fait entrer au Grand Conſeil. Ces jeunes gens n'y ſont admis que pour écouter & s'inſtruire, & ils n'ont point voix délibérative.

Ce Conſeil s'aſſemble tous les jours de Fête, hors les cas extraordinaires, depuis le premier de Mars juſques au dernier d'Octobre incluſivement: il s'aſſemble le matin depuis le premier Novembre juſques à la fin de Février; il s'aſſemble l'après midi; jamais il ne s'aſſemble de nuit: il tient les ſéances dans la grande Salle du Palais, qui a cent cinquante pieds de long, & ſoixante-quatorze pieds de large. Il y a dans le fond de cette Salle une grande eſtrade élevée de pluſieurs marches. Le Trône du Doge eſt placé ſur cette eſtrade dans le lieu le plus éminent; les principaux Officiers de la République ont leurs places autour de ce Trône; l'eſpace qui reſte entre les eſtrades & la porte d'entrée eſt occupée par des bancs placés ſur la longueur de la Salle, où les Nobles ont leurs ſiéges des deux côtés.

C'eſt dans le Grand Conſeil que l'on choiſit les Orateurs & les Podeſtas des Villes; il nomme à toutes les Charges, à l'exception d'un petit nombre, dont la nomination eſt ré-

ſervée au Sénat. Voici quelle eſt la forme en uſage dans ce Conſeil pour la nomination des Magiſtratures vacantes. Le Grand Chancelier en lit tout haut la liſte ; enſuite les Nobles tirent au ſort pour devenir Electeurs. Il n'y a jamais plus de trente-ſix Electeurs qui ſe partagent en quatre bandes de neuf, que l'on nomme Mains.

Au bas de l'eſtrade, il y a trois urnes élevées ſur des guéridons aſſez hauts, pour qu'on ne puiſſe pas voir dedans. On met dans l'urne du milieu ſoixante balles, dont trente-ſix dorées & vingt-quatre blanches. Dans les deux urnes de côté, on met autant de balles qu'il y a de Nobles préſens à la ſéance. Soixante de ces balles ſont dorées ; toutes les autres ſont blanches. Auprès de chacune de ces urnes, il y a un Conſeiller de la Seigneurie qui préſide à l'extraction des balles. Lorſque cet arrangement eſt fait, les Nobles viennent deux à deux prendre des balles dans les urnes de côté. Celui qui tire une balle blanche, la jette dans une boëte qui

eſt au bas du guéridon & retourne à ſa place. Celui qui tire une balle dorée, la préſente au Conſeiller de l'urne qui la retient. Il va de-là à l'urne du milieu ; s'il tire une balle blanche, il eſt exclus : s'il tire une balle dorée, il eſt Electeur de la premiére Main. On continue de la ſorte, juſqu'à ce que le nombre de trente-ſix ſe trouve complet. Les Electeurs vont ſe placer au fond de la ſalle, du côté de la porte, ſur un banc qui eſt en face du Trône Ducal ; Un Sécretaire du Grand Conſeil les proclame à haute voix. Si le ſort eſt tombé ſur deux Nobles de même famille, on les ſépare en différentes Mains, & tous les Nobles de cette maiſon ſortent de l'Aſſemblée ſur le champ, la Loi ne permettant pas qu'il y ait plus de deux Electeurs de la même famille.

Lorſque les trente-ſix Electeurs ont été ſéparés en quatre Mains, un Sécretaire mene la premiére Main dans une chambre à côté ; on y trouve une urne qui contient neuf balles marquées chacune d'un chiffre, de-

puis le numéro *I.* jufques au numéro *IX.* Le Noble qui a tiré le numéro *I.* nomme un Compétiteur pour la premiére Charge vacante : on le ballote, & s'il a les deux tiers des fuffrages, il obtient la compétence ; finon, le Noble du numéro *I.* propofe un autre Compétiteur, jufqu'à ce qu'il s'en trouve un qui paffe aux deux tiers des fuffrages. Chacun des autres Nobles, fuivant le numéro de leurs balles, propofe fucceffivement un Compétiteur pour quelqu'une des Charges vacantes. Le Sécretaire écrit le nom & les qualités du Compétiteur au-deffus de la note de la Charge pour laquelle il a obtenu la Compétence. Les quatre Mains électorales font chacune féparément le même manége.

Lorfque ce fcrutin eft fini tous ceux des Electeurs qui ne font pas de l'Ordre des Confeillers, des Sages-Grands, des Chefs du Confeil des Dix, des Avogadors ou des Cenfeurs, fortent de l'Affemblée. Les Sécretaires préfentent la lifte des Compétiteurs au Grand Chancelier, qui en

fait lecture publiquement, afin que l'on puisse dire si quelqu'un d'eux est dans le cas de l'exclusion : ensuite les quatre Compétiteurs pour la première Charge sortent avec leurs plus proches parents. Des enfans, qu'on nomme Ballotins, vont dans les rangs recueillir les voix pour chacun des Concurrens, dont ils prononcent le nom à voix haute. Ils portent une boëte double, dont un côté est blanc ; on y met les balles pour : & l'autre côté est verd ; on y met les balles contre. Il n'y a qu'une seule ouverture pour mettre dans le blanc & dans le verd ; de sorte que les yeux du voisin ne peuvent voir où l'on met la balle. Les boëtes sont rapportées aux Conseillers, & la Charge est donnée à celui qui a plus de balles favorables. On en use de même pour les Compétiteurs aux autres Charges.

S'il arrivoit que pas un d'eux n'eût plus de la moitié des balles, la Charge resteroit vacante jusques à la prochaine séance, où l'on recommenceroit l'élection. Si le ballotage de

quelqu'un des Compétiteurs n'étoit pas fini avant le coucher du Soleil, il perdroit ſon droit de compétence. Si des quatre Compétiteurs trois étoient dans le cas de l'excluſion par la Loi, ce que les Vénitiens appellent un *Indiviéto*, le quatriéme ne ſeroit point balloté faute de Concurrens : mais ſi les quatre Mains avoient élu le même nom, il ſeroit balloté. Les Procurateurs de Saint Marc, Dignité la plus éminente après celle du Doge, n'entrent point au Grand Conſeil, à moins qu'ils ne joignent à cette Dignité celle de Sages-Grands, qui eſt à la nomination du Sénat. La raiſon de cette excluſion, c'eſt que la Dignité de Procurateur emporte privation de voix paſſive pour toutes les Charges dont le Grand Conſeil a la nomination, & que la Loi prive de voix active, dans les conſeils, tous ceux qui n'y ont pas voix paſſive.

Depuis que l'uſage s'eſt établi d'accorder, dans certaines circonſtances, la Nobleſſe à ceux qui ne l'ont pas, les Citadins qui aſpirent à cet honneur, doivent préſenter leur Re-

quête au Grand Conseil, & aller plusieurs jours de suite à la porte du Palais se recommander aux Nobles à mesure qu'ils arrivent. Ils ne peuvent être admis que lorsque dans la ballotation ils ont eu plus de la moitié des suffrages. Si les voix sont partagées, l'affaire est remise à une seconde séance, & jusqu'à une troisiéme, après quoi le partage emporte exclusion, la Loi ne permettant pas qu'une même affaire occupe plus de trois séances.

LE COLLÉGE est composé des Conseillers, des Chefs de la Quarantie criminelle, des Sages-Grands, des Sages de Terre-ferme & des Sages des Ordres. Les Conseillers, au nombre de six, doivent porter en tout lieu la robe rouge : ils ne sont qu'une année en Charge; ils reçoivent toutes les Requêtes qui doivent être portées au Grand Conseil, & y proposent les affaires. Ils peuvent déchirer les Requêtes, si elles ne sont pas dans la forme réquise. Ils ouvrent toutes les lettres qui sont adressées à la Seigneurie; ils accor-

dent les priviléges & les exemptions; ils donnent des Juges aux Parties, lorſqu'il y a conflit de Juriſdiction ; ils convoquent le Grand Conſeil dans les cas extraordinaires ; ils ſont aſſis à côté du Doge ; ils peuvent faire beaucoup de choſes ſans lui ; il ne doit rien faire ſans eux. Les trois derniers Conſeillers, pendant l'année qu'ils ſont en Charge, préſident chacun pendant quatre mois à la Quarantie criminelle, pour repréſenter le Doge qui y préſidoit autrefois.

Les Chefs de cette Quarantie ſont au nombre de trois ; ils portent la robe violette, & ne ſont en Charge que deux mois. Leur préſence eſt ſi néceſſaire au Collége, que s'ils étoient tous trois abſens, la délibération ſeroit nulle. Dans la propoſition d'une affaire, il faut qu'ils ſoient tous trois d'accord ; ſi l'un d'eux étoit d'un avis contraire, la propoſition ne ſçauroit paſſer.

Il y a ſix Sages-Grands qui portent la robe violette ; le Sénat les élit, & ils ne ſont que ſix mois en Charge ; ils doivent avoir trente-huit

ans paſſés ; ils s'aſſemblent entr'eux pour examiner les affaires qui doivent être portées au Sénat ; ils ont droit de le convoquer, comme les Conſeillers convoquent le Grand Conſeil ; il y en a toujours un de ſemaine qui reçoit les Mémoires & les Requêtes que l'on préſente au Collége ; c'eſt lui qui répond, par ordre du Sénat, aux lettres des Princes, des Ambaſſadeurs & des Miniſtres Etrangers. Les Sages-Grands ſont de ſemaine tour-à-tour, & aucun d'eux ne peut l'être un mois de ſuite ; ils ſont exclus de l'élection du Doge, afin qu'ils puiſſent vaquer aux affaires publiques pendant l'Interrégne. Les Procurateurs de Saint Marc recherchent beaucoup cette Charge ; c'eſt la ſeule qui puiſſe leur rendre l'autorité que leur dignité leur enléve.

Il y a cinq Sages de Terre-ferme qui ſont nommés par le Sénat, qui portent la robe violette & qui ſervent ſix mois : ils ont l'aſſiſtance au Sénat ſans voix délibérative ; l'un d'eux ſe nomme le Sage de l'Ecri-

ture; il eſt l'Inſpecteur Général des Troupes de terre, & il a l'expédition de tout ce qui les concerne; un autre ſe nomme le Sage Caiſſier, il eſt chargé de faire payer la ſolde des Troupes & les appointemens des Officiers, & aucun payement ne ſe fait que par un ordre ſigné de lui: un troiſiéme eſt propoſé aux levées de Soldats; les deux derniers n'ont point de fonction particuliére; ils ſuppléent aux premiers en cas d'abſence ou de maladie.

Les cinq Sages des Ordres ſont de jeunes Nobles qui n'entrent au Collége que pour s'y inſtruire; ils y ſont debout & découverts; ils n'ont de voix délibérative que quand il s'agit des affaires de mer; ils portent la robe violette à manches étroites, & ils ſont ſix mois en fonction; ils ont entrée au Sénat, & on leur permet quelquefois d'y dire leur avis. Les jeunes Nobles recherchent beaucoup cet Emploi, parce qu'il leur ſert d'ouverture pour monter aux autres Charges.

Le Sénat eſt compoſé de près de trois

trois cents Nobles. Les Sénateurs ſont au nombre de cent vingt ; les Procurateurs de Saint Marc , les Conſeillers & tous les Membres du Collége, le Conſeil des Dix, les Cenſeurs, les Avogadors, les Juges de la Quarantie criminelle y ont ſéance, ainſi que pluſieurs autres Magiſtrats, dont quelques uns n'ont point voix délibérative. Les Sénateurs portent la robe rouge & ne ſont qu'un an en place. Le Sénat décide de la paix & de la guerre; il établit les impôts; il fixe le prix des monnoyes; il a la diſpoſition de tous les Emplois militaires de terre & de mer; il nomme les Ambaſſadeurs pour les Cours Etrangeres; il eſt proprement le Conſeil d'Etat où ſe traitent toutes les affaires politiques de la Nation. Toutes celles dont il doit délibérer ſont propoſées par le Collége ; chaque Sénateur a droit d'expoſer ſon avis & de contredire celui des autres. Lorſque le Sénat ſe partage en pluſieurs opinions, il y a pour chacun un Sécretaire qui va receuillir les voix en nommant l'auteur

de l'opinion : il a une boëte blanche où l'on met les balles pour ; il eſt ſuivi d'un autre Sécretaire portant une boëte verte où l'on met les balles contre : un troiſieme Sécretaire lui ſuccede avec une boëte rouge pour recevoir les balles de ceux qui ne ſont ni pour ni contre. L'opinion, qui a pour elle plus de la moitié des ſuffrages, forme un Arrêt du Sénat. Si les ſuffrages ne ſe ſont pas réunis à plus de moitié, on recommence la ballotation pour celle des opinions qui a eu plus de ſuffrages, juſqu'à ce qu'il en paſſe une à plus de la moitié. Si on n'y peut pas parvenir, on ouvre de nouvelles opinions : il n'y a que le Doge, les Conſeillers & les Sages-Grands qui puiſſent faire balloter une opinion en leur nom ; les autres Membres du Sénat ſont réduits, pour les opinions qu'ils veulent faire balloter, à prier quelqu'un de ces premiers Magiſtrats de s'en déclarer l'auteur. Les Magiſtratures qui ſont à la nomination du Sénat, ne ſont point tirées au ſort ; on les donne à la pluralité des ſuffrages.

LE CONSEIL DES DIX eſt compoſé du Doge, des Conſeillers & de dix Nobles élus par le Grand Conſeil, qui doivent tous être de familles différentes; on le nomme le haut Conſeil des Dix; ſon autorité eſt ſuprême; elle s'exerce ſouverainement ſur toutes ſortes de perſonnes, ſans en excepter le Doge lui-même. Il juge de tous les crimes d'Etat; il eſt chargé de maintenir la ſtabilité des Loix, l'égalité & l'union parmi les Citoyens, de donner des freins à l'ambition & de veiller à toutes les parties du Gouvernement. Tous les mois on tire au ſort les trois Chefs des Dix qui ſont de ſemaine tour à tour. Ces Chefs ont droit d'ouvrir les lettres qui s'adreſſent à leur Conſeil, où ils en font enſuite le rapport. Ils ſont chargés de convoquer ce Conſeil dans les cas ordinaires & extraordinaires.

Voici la forme de juſtice qui s'y obſerve. Les trois Chefs des Dix reçoivent par écrit les dépoſitions des délateurs & des témoins; enſuite ils font arrêter ſecrettement les accu-

fés ; on les renferme dans des cachots; le Chef de femaine les interroge & fait écrire leurs réponfes par un Greffier. Il communique ces réponfes à fes Collegues. Lorfqu'ils ont dit leur avis , ils portent l'affaire au Confeil , & fe rendent accufateurs tous trois enfemble, en produifant les Piéces du Procès. Les accufés n'ont perfonne pour les défendre ; ils ne peuvent voir ni leurs parents ni leurs amis, ni en recevoir des lettres. Si un des Juges veut plaider leur caufe contre les accufateurs, il le peut. Lorfque l'accufé eft manifeftement convaincu , il eft exécuté à la maniere des criminels ordinaires. Hors le cas d'une pleine conviction, l'exécution fe fait fecrettement, ou en jettant les criminels à la mer , ou en les faifant pendre de nuit entre les colonnes de la place Saint Marc. Toutes les Sentences de ce Confeil font fans appel.

Les Inquifiteurs d'Etat font tirés de ce Confeil. Il y en a trois , dont un doit être Confeiller, & les deux autres du nombre des Dix. Ces In-

quiſiteurs ont une autorité abſolue dans toutes les cauſes qui concernent la politique de l'Etat : ils décident en dernier reſſort de la vie de tous les Citoyens. Quand ils ſont tous trois de même avis, leur Arrêt eſt ſouverain, & s'exécute ſans autre formalité. S'ils ne ſont pas tous trois de même avis, l'affaire eſt portée au Conſeil des Dix : ils ont par-tout des eſpions qui les avertiſſent de tout ce qui ſe dit & de tout ce qui ſe fait : ils font dans le Palais des viſites nocturnes, & quand ils ſont apperçus, perſonne n'oſe le témoigner.

Les Dix ont la diſpoſition des Fêtes publiques ; ils ont un tréſor particulier où il entre un tiers des revenus publics : ils ſont annuels ; ils portent la robe violette & ont voix délibérative dans le Sénat. Ce Conſeil a dans le Palais une Salle d'armes où il y a de quoi armer quinze cents hommes.

Les Avogadors ſont les hommes de la République ; on les nomme pour cette raiſon Avogadors du commun : ils rapportent les Procès où

il leur plaît, & on ne peut leur refuſer le Barreau quand ils le demandent. L'Avogador qui rapporte le Procès n'a point voix délibérative; il fait la fonction d'accuſateur dans le criminel. Les Avogadors ſont au nombre de trois; ils portent la robe violette & ſont ſeize mois en Charge: c'eſt le Sénat qui les élit, & le Grand-Conſeil les confirme. Il faut que l'un d'eux ſoit toujours préſent aux délibérations du Grand Conſeil, du Sénat & du Conſeil des Dix, ſans quoi la délibération ſeroit nulle. Ils peuvent toujours intervenir pour empêcher l'effet d'une délibération, & pour porter l'affaire à une autre ſéance ou à un autre Tribunal; ils ont la garde du livre où ſont écrits les noms de tous les Nobles; ils peuvent s'oppoſer à la priſe de poſſeſſion & à l'exercice des Charges, juſqu'à ce que les Nobles qui en ſont pourvus, ſe ſoient purgés des accuſations qui leur ſont intentées; ils exigent & reçoivent les amendes de tous les Magiſtrats qui ſont en faute: ils doivent lire de temps en temps au Grand

Conſeil les anciennes Ordonnances dont ils gardent les originaux ; c'eſt toujours un Avogador qui prononce au coupable l'Arrêt du Conſeil des Dix.

Les deux Cenſeurs ſont auſſi ſix mois en Charge, & portent la robe violette ; leur fonction eſt de veiller ſur les mœurs des Particuliers, & d'obſerver les brigues que les Nobles font pour obtenir de l'emploi : ils ont voix délibérative dans le Sénat, & un rang diſtingué dans le Grand Conſeil.

MAGISTRATURES DE LA SECONDE CLASSE.

Il y a à Veniſe pour le criminel & pour le civil, trois Tribunaux du premier Ordre que l'on nomme Quaranties, parce qu'ils ſont compoſés de quarante Juges. La premiere eſt la Quarantie criminelle ; elle juge en dernier reſſort de tous les crimes qui ne ſont pas crimes d'Etat. Les Nobles qui la compoſent ſont huit mois en Charge ; ils ont tous voix délibé-

rative dans le Sénat ; leurs Chefs ont séance au Collége, & cette Compagnie est traitée de Sérénissime Seigneurie.

La seconde se nomme la Quarantie civile vieille, parce qu'elle est plus ancienne de création. La troisieme se nomme la Quarantie civile nouvelle. Ces deux Compagnies jugent des causes civiles par appel des Tribunaux subalternes, & de toutes celles que les Avogadors jugent à propos d'y rapporter. Chacune de ces Quaranties a trois Chefs qui changent tous les deux mois : ces Chefs donnent le Bureau aux parties ; on peut les prier de faire appeller les causes ; mais il n'est point permis de solliciter les Juges de ces Tribunaux. Il y a dans chaque Quarantie deux Contradicteurs qui sont chargés de défendre les Parties contre les Avogadors, lorsque ceux-ci y portent une affaire.

Outre les Quaranties, il y a deux Colléges de Juges ; le premier est composé de vingt Sages qui jugent les causes civiles, dont le fond est

depuis quatre cents jusqu'à huit cents ducats. Le second est composé de douze Sages qui jugent les causes depuis cent jusqu'à quatre cents ducats. Ces deux Collèges ont trois Chefs comme les Quaranties, & les Avogadors peuvent y porter les affaires.

Il y a six Cours subalternes composées chacune de trois Nobles. La premiere se nomme la Cour des Récupérateurs ; elle juge des emprunts & des dépôts faits de Particulier à Particulier. La seconde est la Cour des Juges, des examens ; elle examine les témoins, les testamens, les actes de vente, de cession, d'allégation, &c, & accorde trente jours pour contredire. La troisieme est la Cour des Juges de l'Etranger ; elle prononce sur les contestations qui s'élevent entre les Habitans de Venise & les Etrangers, au sujet du loyer des maisons & du fret des navires. La quatrieme est la Cour des Juges des biens meubles ; il lui appartient de juger de toutes les dispositions de biens meubles faites par testament. La cinquieme est la Cour des Juges

des Procureurs ; elle décide de toutes les Commiſſions particulieres qui concernent les Procureurs. La ſixieme eſt la Cour des Juges *de proprio* ; elle prononce ſur la dot des femmes, ſur les diviſions entre freres, ſur les ſucceſſions *ab inteſtat*, & des bornes des maiſons.

Il y a encore trois Juges publics, dont la juriſdiction s'étend ſur tous les contrats uſuraires ou illicites; trois Syndics de Saint Marc & de Rialte, qui ſont chargés de modérer les frais exceſſifs de procédure, & de punir les Officiers qui chargent ces frais ; trois Cenſeurs anciens qui jugent par appel de beaucoup de cauſes jugées en premiere inſtance dans les ſix Cours ; trois Cenſeurs nouveaux qui jugent par appel des cauſes civiles & criminelles jugées en premiere inſtance par les Juges du dehors, pourvu qu'elles n'emportent pas peine afflictive ; trois autres Cenſeurs qui jugent des cauſes dont le fond eſt audeſſous de cinquante ducats.

Il y a un Collége de ſix Seigneurs criminels de nuit qui jugent de tous

les crimes commis dans Venise pendant la nuit; ils peuvent prononcer peine de mort, & leur Sentence est définitive, si elle est confirmée par les Juges *de proprio* ; sinon, on en appelle à la Quarantie criminelle. Il y a un autre Collége de six Seigneurs de nuit, qui juge tous les délits commis pendant la nuit, qui n'exigent pas la procédure au criminel.

MAGISTRATURES DE LA TROISIEME CLASSE.

Il y a un grand nombre de Commissions particulieres, dont les Nobles sont chargés : je me contenterai de nommer ici les principales: trois Assistans de l'Inquisition, trois Provéditeurs des Eglises & Monasteres, trois Curateurs des Hôpitaux, six Surintendans de la Santé, trois Provéditeurs pour le Droit ancien, sept Provéditeurs pour le Droit nouveau, cinq Arbitres de Paix, six Surintendans des Pompes, pour la réformation du Luxe, trois Provéditeurs du Commun, pour les répa-

rations publiques de la Ville, trois Recteurs de l'Ecriture, pour la rédaction des Actes publics, six Exécuteurs des délibérations du Senat, six Provéditeurs de l'Arsenal, trois Provéditeurs des Places & Citadelles, trois Provéditeurs des Armes, trois Préfets de l'Artillerie, trois Provéditeurs des Fiefs, trois Préfets pour les biens de la Seigneurie, situés hors de Venise, trois Préfets pour le défrichement des Terres incultes, cinq Surintendans du Bled, trois Provéditeurs de l'Huile, trois Provéditeurs des Mines, vingt-deux Officiers de la Monnoye, trois Provéditeurs des Boucheries, six Provéditeurs du Bois, trois Récupérateurs des choses trouvées, trois Curateurs du Sel, trois Curateurs du Vin, trois Provéditeurs de la Banque, cinq Présidens à l'inaction des Deniers publics, trois Délégués à la collection de ces Deniers, six Provéditeurs pour l'emploi des Deniers, trois Receveurs des Droits sur les Marchandises qui viennent par Mer, trois Receveurs des Droits sur l'importation des Chanvres, un Col-

lége de dix Sages, pour la répartition des taxes, trois Collecteurs des taxes, six Recteurs contre l'importation des Marchandises prohibées, trois Scribes du Trésor public, trois Préfets de la Chambre du Trésor, trois Questeurs pour exiger le dû des Chambres Provinciales, trois Censeurs pour exiger les Droits établis sur les Marchandises de Terre & de Mer, trois Juges pour contraindre les Fermiers à payer, plusieurs Préposés à l'acquittement des Droits d'entrée sur les denrées, trois Préfets pour exiger les Décimes du Clergé, trois Provéditeurs des corps des Arts & Métiers, six Sages des Marchands, pour juger des contestations relatives au commerce, trois Receveurs des Droits sur l'importation des Marchandises, quatre Juges Consuls, pour juger les contestations au sujet du Change & des Manufactures de Soye, quatre Consuls Supérieurs, à qui on appelle de la Sentence des Juges Consuls.

LA CHANCELLERIE DE VENISE.

Le grand Chancelier, dont nous avons expliqué ailleurs les priviléges, eſt toujours un Citadin, élu par le grand Conſeil; ſa charge eſt à vie: elle a des émolumens conſidérables: elle donne toutes les prérogatives de la Nobleſſe, à l'excluſion de la voix délibérative dans les Conſeils.

Il a au-deſſous de lui pluſieurs Sécretaires, & il eſt toujours tiré de leur corps. Ces Sécretaires compoſent trois Claſſes; ceux de la premiere Claſſe ſont les Sécretaires du Conſeil des Dix; ils ont plus de conſidération que les autres à cauſe de l'importance de ce Conſeil; il n'y en a que quatre: ces Places ſont fort recherchées & très-difficiles à obtenir. Ceux de la ſeconde Claſſe ſont les Sécretaires du Sénat; il y en a vingt-quatre: c'eſt de leur corps qu'on tire les Sécretaires d'Ambaſſade. Leur fonction eſt de lire au Collége & au Sénat, les Lettres que l'on écrit à la Seigneurie, & de dreſſer les réponſes. Ceux de

la troisieme Classe se nomment Notaires & Tabellions du Cours, leur nombre est illimité : ils écrivent les Sentences rendues, pour en délivrer une expédition aux Parties; ils dressent les Contrats de Mariage, les Testamens & tous Actes semblables : ils ne sont proprement que Notaires & Greffiers. On passe de la troisieme Classe à la seconde, & de la seconde à la premiere ; c'est le Conseil des Dix qui élit tous ces Sécretaires, & lorsqu'ils manquent à leur devoir, ils sont justiciables de ce Tribunal.

MAGISTRATURES PROVINCIALES.

Il y a dans les Provinces plusieurs Gouvernemens Généraux ou Podestanies, d'où dépendent quantité de Gouvernemens particuliers ou de Rectories de place. Tous ces Gouvernemens sont donnés à des Nobles, tenus d'y résider, & ne durent que seize mois. Dans les Villes principales il y a, outre le Podesta, un

Capitaine des Armes : cette Place eſt également remplie par un Noble, qui ne la garde que ſeize mois, & qui eſt obligé de réſider. Lorſque le Podeſta & le Capitaine des Armes ſont en conteſtation d'autorité, ils ne peuvent défendre leur cauſe que par des remontrances faites au Sénat : s'ils en viennent aux voyes de fait, on les juge criminels l'un & l'autre.

Dans quelques Villes de Dalmatie, le Gouverneur a le titre de Comte. Il y a dans cette Province & dans celle du Frioul, un premier Officier qui ſe nomme Providiteur Général. Il commande à tous les Gouverneurs & à tous les autres Officiers : cette charge, qui eſt donnée par le Sénat, eſt toujours remplie par un Sénateur illuſtre.

Dans les Iſles de la Mer Méditerranée, la Seigneurie tient un Provéditeur & deux ou trois Conſeillers.

EMPLOIS MILITAIRES.

Les Emplois Militaires à Veniſe ſont en petit nombre ; le plus con-

ſidérable eſt celui de Généraliſſime de Mer : il commande à tous les Généraux & à tous les Capitaines. Il eſt reçu par-tout avec de grands honneurs, comme ſi le Sénat étoit avec lui : cet emploi n'a lieu qu'en temps de guerre : il donne une autorité abſolue. Le Provéditeur Général de Mer, eſt toujours joint au Généraliſſime ; cette ſeconde charge n'eſt jamais vacante ; mais elle ne peut être poſſédée que deux ans, par le même Noble : cet Officier a le manîment de l'argent de la Flotte : il a ſous lui deux Commiſſaires qui ſont auſſi Nobles Vénitiens : il commande en l'abſence du Généraliſſime : il peut caſſer & punir de mort les Officiers qui manquent à leur devoir. Le Généraliſſime & le Provéditeur Général ſont dans une perpetuelle émulation : ils s'éclairent mutuellement, & par-là, le Sénat eſt infailliblement inſtruit de leur conduite. Quand ils ont fait leur temps, la Loi les oblige à ſe conſtituer priſonniers, avant de rendre compte de leur adminiſtration.

En temps de Paix, le Provéditeur Général réſide à Corfou.

Le troiſieme Emploi Militaire eſt celui de Capitaine Général du Golfe. C'eſt le Commandant d'une Eſcadre que la Seigneurie tient toujours dans le Golfe, pour en défendre l'entrée aux Pirates. Cette charge eſt perpétuelle ; mais elle n'eſt poſſédée que trois ans par le même Noble. En temps de Guerre, ſi le Généraliſſime vient à manquer, le Commandement eſt dévolu au Capitaine Général du Golfe.

Le quatrieme Emploi Militaire eſt celui de Général des Galéaſſes, qui ſont de gros bâtimens armés de cent pieces de Canon, avec mille hommes d'équipage. Cette charge n'a lieu qu'en temps de Guerre & eſt ſubordonnée au Généraliſſime ; ainſi que le Général des Galions, qui eſt comme le Surintendant de toutes les munitions de l'Armée.

Toutes les Galeres ſont commandées par de jeunes Nobles : ils ont tout pouvoir ſur leurs Soldats & leurs Matelots, hors la peine de mort.

Ils diſpoſent à leur gré des Emplois ſubalternes ſur leurs Galeres : ils en forment l'équipage à leurs dépens. La République ne leur donne que le corps de la Galere & les munitions, & ne paye l'équipage que du jour qu'il vient à bord.

Pour ſes Armées de Terre, la République eſt en uſage de prendre un Étranger, à qui elle en donne le commandement, avec la qualité de Capitaine Général, le titre d'Excellence & des appointemens conſidérables. Cette place n'eſt remplie qu'en temps de Guerre. A la Paix le Capitaine Général perd la charge & ſes appointemens, & ne conſerve que le titre d'Excellence.





SOMMAIRE
DU LIVRE TREIZIEME.

Réglemens dans l'interregne. Changemens dans le Conseil ou Collége de la Seigneurie. Marin Falier est élu Doge. Défaite de la Flotte de Pisani à Portolongo. Embarras des Vénitiens dans cette occasion. Négociations pour la Paix. Le Doge Falier conspire contre l'Etat. Ce qui l'y détermine. Querelle entre un Noble & un Officier de l'Arsenal. Conduite téméraire de l'Amiral de l'Arsenal. Assemblée secrette des Conjurés. La conjuration est découverte. Conduite des Nobles dans cette occasion. Plusieurs des Conjurés prennent la fuite. Quelques-uns sont arrêtés & punis. On fait le procès au Doge. Il est cité & condamné à mort. Il est exécuté. Précautions prises par le Conseil des Dix. Marc-Cornaro est nommé Vice-Doge. Réglemens faits par les Correcteurs dans l'interregne.

Jean Gradenigo eſt élu Doge. Punition des autres coupables. On récompenſe ceux qui ont découvert la conjuration. Inſolence d'un Dénonciateur. Il eſt puni. Décret contre les parens de Bertuce Falier. Paix conclue avec les Génois. Les Génois ſe remettent en liberté. Négociations auprès du Roi de Hongrie Le Sénat refuſe les conditions propoſées par le Roi de Hongrie. Le Roi de Hongrie attaque l'Etat Vénitien de Dalmatie. Il attaque le Treviſan. Fâcheuſe ſituation des Vénitiens. Le Roi de Hongrie aſſiege Treviſe. Mort du Doge Jean Gradenigo. Jean Delfino eſt élu Doge. Le Roi de Hongrie lui refuſe un paſſe-port. Delfino vient à bout de ſortir de Treviſe, & ſe rend à Veniſe. Le Seigneur de Padoue favoriſe les Hongrois. Le Siege de Treviſe eſt levé. Les Vénitiens ravagent les Terres du Seigneur de Padoue. Ambaſſade des Vénitiens au Roi de Hongrie. Les Hongrois rentrent dans le Treviſan. Progrès des Hongrois en Dalmatie. Belle conduite de Jean

Justiniani. Les Vénitiens demandent la Paix au Roi de Hongrie. Conditions de cette Paix. Les Vénitiens perdent la Dalmatie. Ils demandent à l'Empereur l'investiture du Trevisan. Leurs Ambassadeurs sont arrêtés par le Duc d'Autriche. Peste dans l'Etat de Venise. Mort du Doge Jean Delfino. Nouvelles Magistratures. Retranchement du Luxe. Réglemens dans l'interregne. Laurent Celsi est élu Doge. Nouveau Décret concernant l'élection des Doges. Vanité singuliere du Pere du Doge. Le Duc d'Autriche recherche l'amitié des Vénitiens. Révolte dans l'Isle de Candie. Occasion de cette révolte. Conduite des Rébelles. Plusieurs Colons demeurent fideles. Le Sénat de Venise employe inutilement les voyes de douceur. Progrès de la rébellion. Les Rébelles abusent de la modération du Sénat. Discours d'André Contarini au chef des Rébelles. Reponse insolente des Rébelles. Mesures qu'ils prennent pour se défendre. Le Sénat se dispose à les soumettre par la voye des Armes.

Armement considérable contre les Rébelles de Candie. Nouvelles entreprises des Rébelles de Candie. Ils déliberent de se donner aux Génois. Inquietude du Sénat à ce sujet. Les Génois refusent leur appui aux Rébelles de Candie. Départ de la Flotte Vénitienne pour Candie. Elle arrive à Candie. Les Troupes débarquent. Discours du Général Luquin à ses Soldats. Bataille près de Candie. Les Rébelles sont mis en déroute. Terreur des Candiens. Ils députent au Général de la Flotte. Réponse favorable de ce Général. Les Soldats veulent piller la Ville. Une partie des Soldats se mutine, & on est obligé de les changer. On punit les chefs de la rébellion. On en donne avis au Sénat. Grandes réjouissances à Venise à cette occasion. Nouveaux Réglemens pour l'Isle de Candie.



HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.
LIVRE TREIZIEME.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.



Es conjurations contre l'Etat ſont la dernière reſſource des hommes paſſionnés qui ne trouvent dans le frein des Loix qu'une contrainte déſeſpérante. Elles ne ſont jamais inſpirées que par l'envie de faire réuſſir, dans le trouble général, des vues d'ambition ou de vengeance particuliére. Il ſemble qu'elles ne devroient trouver leurs auteurs que dans les Rangs ſubordonnés, où le mécontentement a natu-

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

rellement plus d'objets, l'intrigue plus de jeu, la corruption plus d'accès. Il étoit réservé à un Doge de Venise de montrer que le Rang suprême ne met pas toujours à l'abri du sentiment honteux qui produit ces odieuses entreprises, & de la juste rigueur qui les punit. La République avoit déjà vu plus d'une fois ses fondemens ébranlés par les manœuvres sourdes de ses Citoyens. Nous l'allons voir aux prises avec le premier de ses Magistrats, découvrir dans la main qui devoit la gouverner, la trame destinée à la détruire, & se trouver dans l'affreuse nécessité d'immoler à la sûreté de l'Etat, le Chef de l'Etat lui-même.

Réglemens dans l'Interregne.

Après la mort d'André Dandolo, les Correcteurs nommés pour la réformation des abus, firent divers Réglemens. Le premier & le plus considérable portoit: qu'à l'avenir les Conseillers de la Seigneurie ne pourroient donner audience aux Ministres Etrangers qu'en présence des Chefs de la Quarantie criminelle, & qu'il faudroit au moins le concert de qua-

tre Conſeillers & de deux Chefs pour décider la réponſe. Ce réglement étoit une ſuite du ſyſtême pris dès la naiſſance de l'Ariſtocratie, d'empêcher qu'aucun Tribunal ne fût en état de prévaloir ſur les autres. Pour cet effet on affectoit de les rendre mutuellement dépendans, & d'employer leur rivalité réciproque à les contenir tous dans leurs juſtes bornes.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Veniſe.

Le Conſeil de la Seigneurie, autrement nommé le Collége, n'étoit composé originairement que du Doge & de ſes ſix Conſeillers. On y avoit joint depuis ſix autres Nobles choiſis par le Sénat, avec la qualité de Sages-Grands; qualité qui exprimoit le mérite qu'on exigoit d'eux, fondé ſur beaucoup de ſageſſe & d'expérience, & la nature de leurs fonctions, dont les plus grandes affaires de l'Etat étoient l'objet. Le devoir de ces Sages étoit d'éclairer au nom du Sénat tout ce qui ſe paſſoit dans le Collége, & de lui en rendre compte. Il y avoit encore dans le Collége cinq autres Nobles

Changemens dans le Collége, ou conſeil de la Seigneurie.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

choisis par le Sénat, avec la qualité de Sages de mer. La fonction de ceux-ci étoit, après avoir pris connoissance des affaires de mer dans leurs consultes particuliéres, d'en délibérer au Collége avec les autres Membres de ce Conseil. Depuis la conquête de la Marche Trévisane, on avoit augmenté le Collége de cinq autres Nobles choisis par le Sénat, avec la qualité de Sages de terre ferme. Ces derniers avoient le maniement de toutes les affaires concernant cette partie des possessions de la République dans le Continent. Ainsi le nom de Sage, qui semble ne présenter que l'expression du mérite, étoit devenu un nom d'Office & de Dignité.

Le Collége ainsi composé avoit une autorité très-grande : outre qu'il étoit le représentant de la Majesté publique, il distribuoit les affaires à tous les autres Conseils, & sur-tout au Sénat où il les portoit toutes ébauchées ; il donnoit audience aux Ambassadeurs des Princes, aux Députés des Villes, aux Généraux d'Armée, à tous les Grands Officiers ; il rece-

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

voit toutes les Requêtes & tous les Mémoires concernant les affaires d'Etat. Cette étendue de Jurisdiction faisoit craindre qu'avec le tems ce Tribunal ne prît trop d'ascendant : on voulut opposer des barrieres à ses entreprises ; le moyen qu'on jugea le plus propre à prévenir l'excès de son autorité, fut d'introduire au Collége les trois Chefs de la Quarantie criminelle, avec ordre de veiller au maintien des régles ; & afin que leur vigilance fût plus efficace, on leur donna pouvoir de citer en jugement les Avogadors eux-mêmes, lorsqu'ils les trouveroient négligens à faire observer aux Conseillers du Collége les articles de leur capitulaire.

Le Collége a éprouvé dans la suite divers autres changemens. A mesure que les conquêtes des Vénitiens se sont multipliées en Lombardie, & que leur commerce maritime a déchu, les affaires du Continent sont devenues l'objet le plus intéressant. Les Sages de terre ferme ayant gagné un degré de considé-

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

ration & de crédit qui les a rendus ſupérieurs aux Sages de mer, ceux-ci n'ont plus été appellés que les Sages des Ordres : ils paroiſſent aujourd'hui au Collége, moins pour y donner leurs avis, que pour y recevoir des commandemens. Cette Magiſtrature ſi diſtinguée, dans le tems où les affaires de mer occupoient la principale attention du Gouvernement, eſt devenue le partage des jeunes Nobles qui ne ſont admis dans le Collége que pour ſe former ſur l'exemple de leurs Anciens, & ſans y donner de voix. Le Collége en corps a auſſi perdu beaucoup de ſon ancienne autorité ; il décidoit de beaucoup de choſes autrefois. Aujourd'hui, borné au ſeul droit de convoquer le Sénat & d'y propoſer les affaires, c'eſt de lui qu'il reçoit l'ordre, & il n'eſt que l'exécuteur aveugle de ſes réſolutions.

Les Conſeillers, qui ont le premier rang dans le Collége, ne ſont qu'un an en Charge ; ils reſtent huit mois au Collége, & les quatre autres mois ils les paſſent dans la Quarantie

criminelle & y font la même fonction que les Chefs de cette Quarantie exercent dans le Collége. Lorsqu'ils ont achevé leur temps, ils doivent lire à leurs Successeurs le capitulaire qui renferme les devoirs de leur Charge, & leur en faire jurer l'observation. *

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

Le réglement qui a donné lieu à l'éclaircissement que nous venons de voir, fut suivi de quelques autres. On arrêta que si le Doge élu étoit absent, les Sages-Grands seroient chargés de pourvoir à son retour ; qu'en cas d'absence ou de maladie du Doge, l'autorité seroit remise aux Conseillers & aux Chefs de la Quarantie Criminelle qui seroient obligés de résider

* Le serment est conçu en ces termes : je N. Conseiller de Venise, du quartier N. jure & promets à Dieu que pendant tout le temps que je serai en Charge, je conseillerai & procurerai de bonne foi & sans fraude tout ce que je croirai être de l'honneur & de l'avantage de la République; que je ne ferai jamais aucune tromperie, ni pour servir mes amis, ni pour nuire à mes ennemis; que toutes les fois qu'il plaira au Sérénissime Doge de m'appeller au Palais, j'y viendrai incontinent, à moins que je n'aye quelque empêchement légitime. Enfin j'observerai ponctuellement & fidelement tous les articles contenus dans mon capitulaire que je lirai ou me ferai lire du moins une fois tous les mois.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

dans le Palais, sans en sortir, jusques au retour ou au rétablissement du Doge, & que les Conseillers choisiroient entr'eux un Vice-Doge qui prendroit dans les Actes la qualité de Vice-Lieutenant de *Messèr le Doge*.

Marin Falier est élu Doge.

Le onze Septembre de l'an 1354, Marin Falier fut élu pour remplir le Trône Ducal. C'étoit un Citoyen fort riche & qui s'étoit attiré beaucoup de considération. Il avoit rempli avec honneur les fonctions des principales Magistratures ; il avoit été employé dans diverses Ambassades, dont il s'étoit acquitté avec zéle & capacité ; il avoit alors quatre-vingts ans, & il résidoit à Rome en qualité d'Ambassadeur auprès du Cardinal d'Albornos, Légat du Pape Innocent VI. Falier partit de Rome avant d'avoir reçu la nouvelle de son élection, & le Courier qui la lui portoit, le rencontra en route. On nomma Vice-Doge en son absence Marin Badouer le plus ancien des Conseillers. On députa ensuite deux Nobles qui allérent au devant de Falier jusqu'à Vérone. Il arriva avec

ce cortége à Chioza où il s'embarqua. Il trouva à Saint Clément le Bucentaure qui le conduisit à Venise le 5 Octobre. Le lendemain il fut installé dans l'Eglise de Saint Marc & couronné au Palais.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

Pisani croisoit alors dans l'Archipel avec une Flotte de trente-cinq Galéres, & il venoit d'enlever récemment trois Galéres aux Génois. Il reçut dans ce temps-là de nouvelles instructions, dans lesquelles la Seigneurie lui ordonnoit de se tenir en lieu sûr, & d'éviter de toute maniére d'en venir aux mains avec l'ennemi. Ce qui avoit engagé à prendre ce parti, c'est que les Génois, dont les affaires étoient dans un grand désordre, avoient fait partir un Envoyé depuis peu pour négocier la paix à Venise : c'est toujours une grande faute de suspendre les opérations de guerre contre un ennemi qui fait des propositions de paix, & qui en les faisant peut profiter de l'inaction à laquelle on s'abandonne, pour reprendre de l'avantage. Les Vénitiens ne tarderent pas à l'éprouver.

Défaite de la Flotte de Pisani à Portolongo.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

Pisani pour se conformer à ses instructions, fit voile avec toute sa Flotte vers l'Isle de Sapienza, près de Modon en Morée : il mouilla à Portolongo, se contentant de mettre de garde à l'entrée de ce Port la Galere de Nicolas Quirini : s'y croyant en sûreté, il accorda à ses Soldats & à ses Matelots la liberté d'aller à terre. Ce défaut de vigilance fort extraordinaire de sa part, & auquel il s'abandonna sur une apparence de paix incertaine, lui coûta cher. Pagan Doria étoit dans ces mers avec trente-six Galéres, & avoit reçu ordre de retourner à Gênes.

En passant à la hauteur de Modon, ses Bâtimens d'observation, qui avoient côtoyé l'Isle de Sapienza, lui donnérent avis que la Flotte de Pisani étoit à Portolongo, & que le service s'y faisoit avec tant de négligence, qu'on avoit vu la plûpart des Sentinelles endormies. Doria crut que l'occasion étoit favorable de rendre un service signalé à sa République, en faisant éprouver à ses enne-

mis une aventure toute pareille à celle de Caristo, qui peu d'années auparavant avoit été si funeste aux Génois. Afin de ne pas manquer le moment, & d'ôter à Pisani le temps de se reconnoître, il entra tout de suite à Portolongo, & s'empara sans résistance de la Galére qui étoit de garde à l'entrée du Port. Pour augmenter l'avantage de cette surprise, il attaqua brusquement la Flotte Vénitienne, où rien n'étoit prêt pour le combat. Il fondit sur elle avec impétuosité : le peu de Soldats & de Matelots qui étoient restés à bord, prirent l'épouvante ; plusieurs se jettérent à l'eau & se noyérent.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

4 Nov. 1354.

Pisani dans la confusion de cette attaque imprévue, multiplie, redouble les signaux pour rappeller ses gens qui étoient à terre. Tandis qu'il fait les derniers efforts pour disputer le combat, les Equipages dispersés accourent en grande hâte ; mais c'est en vain : Doria presse son ennemi & lui ôte la facilité de réparer le désordre de ses premiéres dispositions. Toute la Flotte Vénitienne est for-

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

cée de se rendre, à la réserve d'une seule Galére qui, dès le commencement de l'action, avoit heureusement gagné la haute mer. Pisani fut fait prisonnier avec cinq mille hommes qui lui restoient, & Doria retourna à Gênes, enmenant avec lui ces monumens d'une victoire complete, où il avoit eu bien moins de gloire que de bonheur.

Si après cet heureux combat, Doria eût pris la route du Golfe & se fût présenté devant Venise, il est à présumer qu'il auroit tiré de grands avantages du trouble & de la consternation des Vénitiens ; ils n'auroient sçu comment se défendre contre un ennemi victorieux qui venoit de leur enlever leurs plus grandes forces de mer ; mais les ordres qui pressoient Doria de retourner à Gênes, furent cause qu'il n'osa prendre sur lui de voler à de nouveaux exploits. Il est d'ailleurs ordinaire de voir, au milieu des plus grands succès, l'impétuosité des Vainqueurs arrêtée par quelqu'un de ces obstacles auxquels on ne devroit pas naturellement s'at-

tendre, & qui semblent être un soin de la Providence pour donner du relâche aux Vaincus. Quoi qu'il en soit, Doria se rendit à Gênes; on s'attendoit si peu à l'y voir retourner victorieux, que la joye qu'on en eut fit illusion sur la faute qu'il avoit faite en obéissant à des ordres qui n'auroient pas dû l'arrêter.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

A Venise, où la nouvelle de la malheureuse affaire de Portolongo étoit parvenue, on étoit dans le trouble & l'accablement : on se croyoit à la veille d'essuyer des attaques encore plus dangereuses de la part du Gênois vainqueur, & on n'avoit à lui opposer ni Troupes, ni Navires. Une situation si déplorable auroit conduit aux extrémités les plus fâcheuses, si on n'eût pas été rassuré, presque aussi-tôt, en apprenant la retraite de l'ennemi. L'ardeur & le courage des Vénitiens se ranima : quatre Citadins riches & généreux, armérent chacun une Galére à leurs frais. Ces zélés Patriotes furent Marin Fradello, Beat Vido, Pierre Nani & Constantin Zucholo. Le

Embarras des Vénitiens dans cette occasion.

An 1354.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

Sénat en reconnoiſſance de leur généroſité, donna à chacun d'eux le commandement de la Galère qu'il avoit armée, & cette Eſcadre aux Ordres de Bernard Juſtiniani, partit pour veiller à la ſureté du Golfe : ce ſecours n'étoit rien moins que ſuffiſant. On fit conſécutivement deux nouvelles créations de rente ſur la Chambre des emprunts, pour fournir aux frais d'un armement plus conſidérable : les fonds en furent faits en très-peu de temps, parce que tout le monde ſentoit la néceſſité de procurer à l'Etat des reſſources, & ſe trouvoit intéreſſé à le ſécourir.

Une Galère Génoiſe entre dans le Golfe de Veniſe.

Tandis qu'on étoit occupé à chercher des moyens de défenſe, une Galère Gênoiſe croiſoit ſur les côtes de Candie, & y faiſoit des priſes conſidérables : elle eut la hardieſſe de pénétrer ſeule dans le Golfe, qu'elle parcourut d'un bout à l'autre, enlevant ou rançonnant toutes les Barques Vénitiennes qui ſe rencontrérent ſur ſon paſſage. On détacha Nicolas Juſtiniani, avec trois Galéres pour lui donner la chaſſe. Il

ſe rendit directement à Gnedo, où l'on venoit d'apprendre que la Galére ennemie avoit paru : elle en étoit repartie, lorſque l'Eſcadre de Juſtiniani y aborda. Il fit force de voiles pour la pourſuivre ; mais elle avoit pris les devants, & elle ſortit du Golfe ſans qu'on pût jamais ni l'atteindre, ni même la découvrir.

An 1354.

Marin Falier, LV. Doge de Veniſe.

Le Sénat ne ſe bornoit point à faire des efforts pour mettre la République en état de défenſe : il négocioit avec les Viſconti Seigneurs de Milan, auxquels la Ville de Gênes étoit reſtée ſoumiſe après la mort de leur Oncle. Le fruit de cette négociation fut une Treve de quatre mois, que les Députés de Veniſe ſignérent à Milan, le ſix Janvier de l'année ſuivante. Cette Treve, quoique très-courte, fut d'un grand ſoulagement pour les Vénitiens. Ce qu'elle eut pour eux de plus agréable, c'eſt qu'en la traitant, ils eurent occaſion de reconnoître dans les Seigneurs de Milan, des diſpoſitions qui fondoient l'eſpérance d'une Paix prochaine.

Négociations pour la paix.

An 1355.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

Le Doge Falier conspire contre l'Etat ; ce qui l'y détermine.

Ce retour de tranquillité fut troublé bien-tôt par une convulsion intérieure des plus extraordinaires. Nous avons vû à quelle occasion la Fête du Jeudi gras fut établie à Venise & en quoi elle consistoit. L'usage étoit que ce jour-là, après le combat du Taureau, on s'assembloit dans l'appartement du Doge, les Dames s'y rendoient à la suite de la Dogaresse : on leur donnoit un Bal, & on leur servoit une collation, dont le Doge faisoit la dépense ; Marin Falier, malgré son grand âge, voulut remplir cette bienséance aussi magnifiquement qu'aucun de ses Prédécesseurs. La compagnie fut très-nombreuse, & la Dogaresse, qui étoit bien moins âgée que son mari, fit les honneurs : parmi les Nobles accourus en foule à cette Fête brillante, il se trouva un jeune & pauvre Gentilhomme, nommé Michel Steno. Ce jeune homme étoit amoureux d'une des suivantes de la Dogaresse ; il joignoit à une passion pleine d'ardeur, beaucoup de hardiesse & d'étourderie dans le caractère. Etant à la Fête au

milieu des Nobles, il voulut faire le galant auprès de sa Maîtresse, & il se donna des libertés qui déplurent. Le Doge offensé de son manque de respect, ordonnna qu'on le fît sortir, ce que les Ecuyers exécutérent avec assez de violence.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

Le jeune homme désespéré de l'affront qu'il venoit de recevoir, voulut en tirer vengeance: il sortit de l'appartement, entra dans la Salle du Collége, & écrivit sur la Chaise du Doge * ces paroles: *Marin Falier a une belle femme; il la garde pour le plaisir des autres.* Le lendemain on apperçut cette affiche insolente, & le cas parut grave: on chargea les Avogadors d'informer du délit, & d'en découvrir l'auteur. On sçut que Michel Steno étoit le coupable; il fut pris & arrêté: il avoua ingénûment que dans le dépit d'avoir été chassé en présence de sa Maîtresse, il avoit écrit ces paroles, pour repousser l'insulte qu'on lui avoit faite, par une insulte encore plus grande.

* Les Doges d'alors étoient assis sur une simple Chaise de bois, sans tapis.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

On le condamna à deux mois de prison, & a être banni de Venise pour un an. On vouloit d'abord le châtier plus rigoureusement ; mais on crut devoir quelque indulgence à sa jeunesse & à la vivacité de sa passion. Le Doge n'en jugea pas de même ; il prétendoit que le coupable devoit être puni de mort, ou du moins banni à perpétuité ; & il trouva la modération des Juges presque aussi outrageante pour lui, que l'affiche de Michel Steno. Ce grave vieillard, qui avoit toujours paru extrêmement sage & circonspect, se démentit dans cette occasion, au point de manifester la colére du jeune homme le plus ardent.

Querelle entre un Noble & un Officier de l'Arsenal.

Son chagrin n'auroit pas eu vraisemblablement d'autre suite, sans un nouvel évenement bien moins considérable que celui que nous venons de voir. Le lendemain du Jugement porté contre Michel Steno, un Noble de la *Casa Barbara*, homme violent de son naturel, eut affaire à l'Arsenal. Ayant demandé quelque chose aux Patrons, leur chef qui se nomme

l'Amiral, lui répondit d'un ton aſſez tranquille, que cela ne ſe pouvoit pas : le Noble offenſé de cette réſiſtance, s'emporta, frappa l'Amiral au viſage, & on vit couler le ſang : l'Amiral courut au Palais, pour demander juſtice. Le Doge qui étoit encore aigri de la foible ſatisfaction qu'on lui avoit accordée à lui-même, répondit à la plainte de l'Amiral : „ Eh ! que veux-tu que j'y faſſe ? „ regarde les inſolences écrites contre „ moi ; vois le peu de cas que les „ Quarante font de ma perſonne, „ dans la maniére dont ils ont puni „ ce ribaud de Michel Steno. Seigneur „ Doge, répliqua l'Amiral, „ ſi vous le voulez, nous mettrons „ à la raiſon tous ces Nobles inſolens : „ promettez-moi de me ſeconder, „ je vous rendrai maître de „ Veniſe ; & alors vous punirez ces „ gens-là comme ils le méritent. “ Falier loin de rejetter cette propoſition hardie, queſtionna beaucoup l'Amiral ſur les moyens qu'il pouvoit avoir de faire réuſſir un projet de cette nature : il l'écouta avec beaucoup

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Veniſe.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

d'attention, & le renvoya en lui disant : nous parlerons de cette affaire une autre fois.

Conduite téméraire de l'Amiral de l'Arsenal.

Cet accueil du Doge, enhardit Bertuce Isarel, c'étoit le nom de l'Amiral ; il voulut se faire justice du Noble qui l'avoit frappé ; il prit les armes, & se fit accompagner de nombre de gens de son espéce armés comme lui : il se rendit sur la place de Saint Marc, résolu de venger par la mort du Gentilhomme, l'affront qu'il avoit reçu. Le Noble à qui il en vouloit, instruit de son dessein, n'eut garde de se montrer en public : il se tint renfermé dans sa maison, d'où il écrivit au Doge pour lui répréser la nécessité de réprimer une entreprise d'un si dangereux exemple, & pour le prier de ne pas permettre que la tranquillité des Citoyens fût troublée par l'insolence de ce Plébéien.

Falier ne pouvoit, sans se trahir, tolérer ce désordre. Il fit citer au Collége Bertuce Isarel, & affecta de prendre vis-à-vis de lui le ton le plus sévére. Il lui reprocha en ter-

mes très-durs, ſa témérité, d'avoir oſé attrouper une multitude de gens ſans aveu, pour faire violence à un Patricien. Il lui ordonna de ceſſer ce ſcandale. " Si vous avez, ajouta-t-il, ,, quelque plainte à former, vous ,, devez procéder par les voyes or- ,, dinaires de la Juſtice, qui ne ſont ,, interdites à perſonne : vous devenez ,, coupable, ſi vous ne vous abſtenez ,, pas de toute eſpéce de violence, ,, parce qu'on n'en doit point ſouf- ,, frir dans une Ville libre. " Iſarel obéit en murmurant, & en donnant toutes les marques d'un mécontentement extrême.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Veniſe.

Le même jour à l'ombre de la nuit, Falier fit venir ſecrettement l'Amiral au Palais, pour raiſonner avec lui ſur le projet dont il lui avoit fait la propoſition. Le Doge en avoit fait confidence à ſon neveu Bertuce Falier : ils s'enfermérent tous trois enſemble. Là Iſarel donna libre carriére à ſes idées. Il nomma tous ceux des Mariniers dont il étoit ſûr comme de lui-même : il fit remarquer que chacun d'eux avoit par-

Aſſemblée ſecrette des Conjurés.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

mi le peuple nombre de gens à sa dévotion : il désigna en particulier un des ouvriers de l'Arsenal, nommé Philippe Calendano, comme un homme habile & accrédité, à qui l'on pouvoit s'ouvrir, & en qui l'on trouveroit bien des ressources. Le Doge le manda sur le champ, & trouva en effet dans cet ouvrier toute la hardiesse nécessaire pour tenter une entreprise si critique, & toute l'intelligence qu'on pouvoit désirer, pour la bien diriger.

Résultat de cette assemblée.

Dans cette premiére délibération, il fut résolu qu'on choisiroit parmi les populaires indiqués par l'Amiral, seize ou dix-sept chefs; qu'on les distribueroit en différents quartiers de la Ville ; que chacun d'eux auroit ordre de tenir prêt un certain nombre de gens sûrs & bien armés, sous prétexte de rendre à l'Etat des services, dont la connoissance devoit être dérobée au Public, & qu'aussitôt qu'on seroit averti que toutes ces dispositions étoient faites, on prendroit le moment de frapper le coup qui devoit immoler la Noblesse à

la colére du Doge & de l'Amiral. La conférence dura bien avant dans la nuit : on se sépara en se jurant une fidélité & un secret inviolables.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

Plusieurs jours de suite, on s'assembla de nuit au Palais, sans que personne eût soupçon de cette intrigue ; ces assemblées toujours plus nombreuses, n'étoient composées que de gens de la plus vile populace, avec lesquels un Doge âgé de quatre-vingts ans tramoit tranquillement le dessein d'anéantir une République qui lui avoit donné sa confiance. Tout étoit déjà arrangé selon le plan de conjuration dressé par Isarel ; il ne restoit plus qu'à convenir du signal & à désigner le jour ; on le décida pour le quinze d'Avril. Ce jour-là, chaque chef étant prêt à s'ébranler avec sa troupe, le Doge devoit dès le matin faire sonner les Cloches de Saint Marc, comme pour avertir de l'apparition imprévue d'une Flotte Génoise. A ce signal, tous les conjurés devoient se rendre sur la Place du Palais, & massacrer tous les Nobles accourus au grand Conseil.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

La conjuration est découverte.

Ce complot avoit été concerté avec autant de ſecret que d'artifice ; il fut heureuſement découvert la veille de l'exécution. Un des chefs, nommé Bertrand Bergamaſe, fort attaché à Nicolas Lioni, voulant ſauver ce Noble du maſſacre général, ſe rendit chez lui le quatorze Avril au ſoir ; il lui déclara qu'il avoit à lui donner un avis de la plus grande importance : après avoir exigé de lui le ſecret, il le pria, quoi qu'il pût arriver, de ne pas ſortir de ſa Maiſon le lendemain ; parce que, s'il en ſortoit, il courroit riſque de perdre la vie. Lioni fort étonné de ce diſcours, voulut ſçavoir les raiſons que Bergamaſe pouvoit avoir de lui tenir un pareil langage : celui-ci ſe défendit d'abord, proteſtant qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de lui en dire davantage ; mais preſſé par les inſtances de Lioni, & le voyant déterminé à ne ſuivre ſon conſeil que lorſqu'il en auroit connu les vrais motifs, il lui dévoila tout ce qui ſe tramoit. Lioni le remercia de ſon affection, & lui fit des queſtions ſans nombre

nombre, pour tâcher d'approfondir pleinement le miſtere : Bergamaſe vouloit ſe retirer ; mais Lioni le fit arrêter par ſes gens, & ordonna qu'on le tînt ſoigneuſement renfermé dans ſa maiſon.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Veniſe.

Conduite des Nobles dans cette occaſion.

Le premier ſoin de Lioni fut de chercher un remede prompt à un mal ſi preſſant : il ne pouvoit s'adreſſer au Doge, qui étoit lui-même à la tête de la conjuration. Il ſe tranſporta chez Jean Gradenigo, dont il connoiſſoit le zele & les lumieres, & il lui communiqua l'affreuſe découverte qu'il venoit de faire : ils allérent enſemble chez Marc Cornaro ; & ils revinrent tous à la maiſon de Lioni, pour interroger plus amplement Bertrand Bergamaſe : ils reçurent ſa dépoſition par écrit, & après avoir tiré de lui les noms des principaux conjurés, ils ſe rendirent au Couvent de Saint Sauveur ; de-là ils envoyerent des billets aux Conſeillers, aux Avogadors, aux Chefs & aux Membres du Conſeil des Dix, pour les informer de la conjuration & les exhorter à venir

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

ſans délai ſauver la République, tandis qu'il en étoit encore temps.

Tous ces Patriciens accoururent à Saint Sauveur ; ils firent venir Bertrand Bergamaſe & l'interrogerent de nouveau. Ils manderent enſuite les Chefs de la Quarantie Criminelle, les Seigneurs de Nuit, les Chefs des ſix Quartiers & les cinq Juges de Paix. Après une courte délibération, ils envoyerent ordre à toutes les Eſcouades du Guet de venir en force : ils en firent divers détachemens, pour aller arrêter les conjurés dans leurs maiſons. Tout étant ainſi diſpoſé, les Nobles aſſemblés à Saint Sauveur, ſe tranſporterent au Palais ; ils en firent garder les Portes & défendirent ſous les plus grieves peines, de ſonner les Cloches de Saint Marc, pour quelque raiſon que ce fût : tandis qu'on leur amenoit les coupables, ils envoyerent des Emiſſaires de toute part, pour appeller à leurs ſecours ceux des Citadins & des Nobles, dont la fidelité leur étoit plus connue ; & ils leur firent dire de venir au Palais

avec leurs armes, protéger la fûreté publique, qui étoit dans un péril extrême.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venife.

Plufieurs des conjurés prennent la fuite.

Ces mouvemens divers occuperent une partie de la nuit : ils ne purent s'exécuter avec affez de fecret, pour ne donner aucune allarme aux conjurés. Plufieurs d'entr'eux avertis de ce qui fe paffoit au Palais, prévinrent par la fuite l'ordre donné pour les furprendre : il n'y en eut d'abord que feize d'arrêtés. De ce nombre étoient Bertuce Ifarel, auteur de la conjuration, & Philippe Calendaro, fon principal complice. Les talens de ce dernier lui avoient attiré beaucoup de confidération : il excelloit dans la Sculpture & l'Architecture; tous les Nobles en faifoient grand cas, & le recherchoient pour avoir des ouvrages de fa façon : ce mérite ne lui fut d'aucune reffource; & quoiqu'on dût perdre en lui un Artifte difficile à remplacer, fon crime parut trop énorme, pour différer ou adoucir la punition. Ifarel & lui furent appliqués à la queftion dans le moment même qu'ils arri-

Quelques-uns font arrêtés & punis.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

verent au Palais : ils avouerent tout, & on les fit pendre à l'inſtant aux fenêtres d'où le Doge avoit vu la Fête du Jeudi gras.

On employa le reſte de la nuit à interroger ſéparément les autres accuſés, & à dépêcher des Courriers aux Recteurs & aux Podeſtats des Villes, pour leur donner ordre d'arrêter les fugitifs. A la reſerve d'Iſarel & de Calendaro, on reconnut que tous ceux des ſeize qui venoient d'être arrêtés n'étoient point coupables : il fut prouvé qu'ils n'avoient rien ſçu de la conjuration ; qu'on leur avoit demandé main forte à la vérité, mais ſous le prétexte de prendre des malfaicteurs par ordre & pour le ſervice de la Seigneurie ; leur innocence étant ainſi reconnue, on les remit en liberté. Huit ou neuf des vrais conjurés s'étoient enfuis du côté de Chioza, & venoient d'y être arrêtés par le Gouverneur, qui ſans différer les fit conduire à Veniſe, ſous bonne eſcorte : ils arriverent le lendemain dans la matinée. C'étoient tous Ouvriers& gens du commun ; on

les appliqua à la queſtion, ils avouerent leur crime, & furent pendus une heure après aux fenêtres du Palais.

An 1355. MARIN FALIER, LV. Doge de Veniſe.

On fait le procès au Doge.

Il étoit temps d'en venir au principal coupable ; toutes les informations dépoſoient unanimement contre le Doge ; il étoit prouvé que la conjuration avoit été tramée ſous ſes yeux, entrepriſe de ſon conſentement, ſoutenue de ſon appui, dirigée par ſes ordres. On avoit mis des Gardes à la porte de ſon appartement où il ſe tenoit renfermé : il étoit queſtion de prendre à ſon égard un dernier parti ; ſa dignité demandoit des conſidérations ; ſon crime excluoit les ménagemens : jamais on n'avoit eu de cauſe ſi extraordinaire à juger : on ſe décida ſur le principe, que le Doge, quoique Chef de l'Etat, n'étant après tout que le premier Sujet de la République, devoit être ſoumis comme tout autre Citoyen à la rigueur des Loix, dès qu'il ſe rendoit coupable de trahiſon envers la Patrie. On ſe détermina donc à lui faire ſon procès.

Pour procéder avec plus de matu-

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

rité à un jugement de cette nature, le Conseil des Dix demanda une Jointe de vingt Sénateurs avec voix simplement consultative. Il proposa de les choisir parmi ceux des Nobles qui avoient la meilleure réputation en fait de lumieres & d'intégrité, à l'exclusion de tous les Parens du Doge ; il exigea même qu'on fît sortir de l'Assemblée deux Faliers, dont l'un étoit Avogador & l'autre Membre du Conseil des Dix. Cette proposition fut approuvée tout d'une voix, & la Jointe fut composée de Marc Justiniani, André Erizzo, Marc Sorenzo, Garzan Marcello, Reinier Multio, André Contarini, Siméon Dandolo, Barthelemi Justiniani, Jean Londano, Nicolas Vulpio, Marc Diedo, Jean Gradenigo, André Cornaro, Nicolas Lioni, Marin Morosini, Etienne Bellegno, Philippe Aurio, Jacques Bragadini, Marc Trivisani & Jean Foscarini.

Il est cité & condamné à mort.

L'examen & la vérification des charges qui étoient contre le Doge occuperent toute la journée du quinze; il étoit déjà nuit lorsqu'on acheva le

rapport du procès ; alors on fit ſortir le Doge de ſon appartement où il étoit reſté, ne ſçachant qu'imparfaitement l'état des choſes, & ayant beaucoup plus de crainte que d'eſpérance. Marin Falier comparut devant ſes Juges en habit de Doge, & ſubit l'interrogatoire en criminel. Accablé par le nombre & la qualité des preuves, il lui fut impoſſible d'en éluder la conviction, & il ſe trouva réduit à les confirmer par les aveux les plus humilians. On le fit reconduire dans ſon appartement, & on remit la délibération au lendemain.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Veniſe.

On procéda au jugement le ſeize dans la matinée ; les voix ne furent point partagées ; tous opinerent à la mort, & l'Arrêt fut prononcé pour être exécuté le dix-ſept dès le grand matin. Ce jour-là, toutes les portes du Palais étant exactement fermées, le Conſeil des Dix ſe rendit en Corps à l'appartement du Doge ; on lui ôta en cérémonie la Corne Ducale ; on le conduiſit ſur le Pallier du grand Degré où l'on a coutume de faire le couronnement des Doges, & là il eut

Il eſt exécuté.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

la tête tranchée. D'abord après l'exécution, un des Chefs du Conseil des Dix se montra aux fenêtres du Palais qui donnent sur la Place. Il tenoit en main le glaive ensanglanté, & il prononça à haute voix ces paroles : on vient de faire justice du traître.

Précautions prises par le Conseil des Dix.

Aussitôt les portes du Palais s'ouvrirent, & tout le peuple vint en foule voir le corps du Doge qui étoit resté sur le lieu de l'exécution. Le Conseil des Dix rendit un second Arrêt pour confisquer les biens de Marin Falier & de ses Complices. Il permit à tous ceux qui avoient assisté au jugement de marcher jour & nuit avec des armes pour leur sûreté, & de se faire accompagner par deux Domestiques armés, jusqu'à ce qu'on fût pleinement rassuré contre les suites de l'horrible découverte qu'on venoit de faire. La même permission fut accordée aux quatre Notaires de la Chancellerie qui avoient écrit & rassemblé les piéces du procès. Sur le soir le corps du Doge fut mis dans une Gondole & porté sans appareil au lieu de sa sé-

pulture * dans la Salle du Grand Conſeil, où l'on met tous les Portraits des Doges. A la place où devoit être le Portrait de Marin Falier, on fit repréſenter un Trône Ducal couvert d'un voile noir, avec cette Inſcription au bas : c'eſt ici la place de Marin Falier, décapité pour ſes crimes.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Veniſe.

Telle fut la fin ignominieuſe d'un homme que ſa naiſſance, ſon caractere & ſur-tout ſon grand âge devoient mettre à l'abri des paſſions qui enfantent les grands crimes. Ses talens long-temps exercés dans les grands Emplois, ſa capacité éprouvée dans les Gouvernemens & les Ambaſſades, lui avoient acquis l'eſtime & la confiance de ſes Citoyens, & avoient réuni les voix pour le placer à la tête de la République. Elevé à un Rang qui terminoit ſi glorieuſement ſa carriere, le reſſentiment d'une injure légere inſinua dans ſon cœur aſſez de poiſon pour corrompre ſes anciennes qualités, &

* Voici l'Epitaphe que l'on mit ſur ſon Tombeau :
Dux Venetum jacet hic, Patriam qui perdere tentans
Sceptra, decus, cenſum perdidit, atque caput.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

pour lui procurer le ſort des ſcélérats. Triſte exemple qui prouve qu'il n'eſt point d'âge où la ſageſſe de l'homme ne puiſſe ſe démentir, & qu'il lui reſte toujours aſſez de paſſion pour ſe déshonorer quand il n'eſt pas en garde contre lui-même !

Marc Cornaro eſt nommé Vice-Doge.

Le lendemain de l'exécution, Marc Cornaro fut nommé Vice-Doge. On continua de faire garder le Palais par des Soldats, & on permit généralement à tous les Nobles de ſe faire ſuivre par des eſcortes de gens armés, juſqu'à ce que l'élection du Doge fût faite. On arrêta en même temps que les Conſeillers de la Seigneurie pourroient aſſembler le Grand Conſeil à toute heure, ſans être obligés, comme auparavant, de faire ſonner la veille au ſoir pour l'Aſſemblée du lendemain ; que les Nobles qui manqueroient de s'y rendre, payeroient à chaque fois une amende de douze ſols, exigible ſur l'heure par les Avogadors ; & qu'aucun des Nobles ne pouroit s'abſenter de Veniſe avant l'élection du Doge, ſous peine de cent livres d'amende.

Les Correcteurs pendant l'Interregne furent nommés le dix-neuf Avril; ils ne proposerent que deux Décrets que l'on adopta. Il étoit dit dans le premier, que le Doge seroit obligé de faire proclamer dans tous les lieux dépendans de l'Etat, les noms des coupables qui auroient mérité la peine de proscription. Le second Décret condamnoit au feu tous ceux qui falsifioient les monnoyes de Venise, sans en excepter les Etrangers si on pouvoit s'assurer de leur personne. Cette Loi fait présumer que les monnoyes de Venise, fort recherchées dans ce temps là, étoient exposées à des falsifications très-préjudiciables à la sûreté du commerce Vénitien; il faut même que le préjudice fût extrême, pour engager un Gouvernement aussi modéré que celui de la République, à prononcer contre ce crime la peine du feu.

An 1355.

MARIN FALIER, LV. Doge de Venise.

Réglemens faits par les Correcteurs, dans l'interregne.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

Le vingt-un Avril Jean Gradenigo fut élu Doge; il étoit âgé de soixante-seize ans, & passoit pour un homme d'un très-bon jugement &

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

d'une grande capacité dans la connoiſſance des Loix. On étoit encore dans la chaleur du trouble excité par la derniere conjuration, & il s'en falloit bien que tous les coupables euſſent reçu le châtiment qu'ils méritoient. Le jour même de ſon couronnement, le nouveau Doge ſe rendit au Conſeil des Dix pour travailler au procès de Bertuce Falier, Neveu de ſon Prédéceſſeur. Bertuce avoit ſçu la conjuration; ſans doute qu'on ne put le convaincre que d'avoir manqué de la révéler, puiſqu'on ſe contenta de le condamner à une priſon perpétuelle, en ajoûtant que s'il venoit à ſe ſauver de priſon, tous ſes biens meubles & immeubles ſeroient confiſqués, & que s'il étoit pris, il auroit la tête tranchée.

Punition des autres complices.

Nicolas Zucholo, ſimple Citadin, qui n'avoit également contre lui d'autre charge que de n'être pas venu en révélation, fut exilé à Candie à perpétuité, condamné à garder priſon juſqu'à ſon embarquement, ordre à lui de reſter dans ſon exil ſous peine de mort. On déclara en même temps

toute sa postérité incapable de servir sur aucun Navire armé ou non armé. Nicolin Fedelé, autre Citadin, eut le même sort que Bertuce Falier; Marc Tarello fut condamné aussi à une prison perpétuelle, quoiqu'il persistât toujours à soutenir qu'il n'avoit eu aucune connoissance du complot: Zanel Delbruno, contre qui il n'y avoit que de foibles soupçons, fut condamné à un an de prison. Durant huit jours ce ne furent qu'Arrêts & proscriptions; plus de quatre cents personnes se trouverent impliquées dans cette odieuse affaire; il y en eut beaucoup d'exécutés à mort; la plûpart furent bannis; quatre des principaux Chefs échapperent au glaive de la Justice; ils avoient été des premiers à prendre la fuite & s'étoient réfugiés bien avant dans le pays étranger. On les jugea par contumace; tous leurs biens furent confisqués, & on promit de grandes récompenses à ceux qui les rameneroient morts ou vifs: enfin pour que la terreur que l'on vouloit répandre ne fût point affoiblie par l'espérance

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

de la plus légere modération dans les peines, on arrêta que quiconque proposeroit d'adoucir les châtimens ou de faire grace, payeroit mille ducats d'amende. C'étoit agir sagement que d'opposer de fortes barrieres au sentiment d'humanité qui parle presque toujours en faveur des malheureux, & qui n'est qu'une foiblesse pernicieuse losqu'il protege certains coupables.

On récompense ceux qui ont découvert la conjuration.

Après avoir lancé ces traits de rigueur contre les traîtres à la Patrie, on voulut récompenser ceux à qui on devoit les connoissances qui avoient sauvé l'Etat. Dès le premier bruit de la découverte de la conjuration, quelques-uns des complices s'étoient hâtés de dénoncer aux Nobles ce qu'ils en sçavoient; il étoit sensible que cette pensée leur avoit été inspirée moins par un principe de fidélité que par un motif de crainte. Mais comme il importoit à la sûreté publique de présenter aux Citoyens tous les intérêts capables de procurer des dénonciations, au cas que pareille trame vînt à s'ourdir de nou-

veau, on voulut bien ne pas faire attention à la faute qu'avoient faite les dénonciateurs d'avertir trop tard, & on leur aſſigna à tous des récompenſes. Marc Negro, Marinier, qui avoit révélé le complot aux Contarini, eut permiſſion de porter les armes pour ſa ſûreté, & on le gratifia d'une penſion viagere de deux cents Ducats. Robert Triviſan eut la même permiſſion, avec quarante ducats de penſion : on donna une penſion de deux cents ducats à Marc Fava qui avoit arrêté un des complices.

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Veniſe.

Bertrand Bergamaſe, qui avoit donné lieu à la découverte de la conjuration, ſe crut en droit de former les plus hautes prétentions ; il fit ſes demandes en homme qui ſe croyant le Sauveur de la Patrie, ſuppoſoit qu'aucune récompenſe ne pouvoit être ſupérieure au ſervice qu'il avoit rendu. Il propoſa donc premierement qu'on lui donnât, ſur la confiſcation des biens de Marin Falier, une grande & belle maiſon que ce Doge poſſédoit dans le quartier de

Inſolence d'un des dénonciateurs.

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

Saint Paul, & la Comté de Valdimarino qu'il avoit acquise en terre ferme : secondement qu'on lui assignât une pension viagere de douze cents ducats ; en troisiéme lieu qu'on l'ennoblît lui & sa postérité, en lui accordant l'entrée au Grand Conseil. Ces demandes parurent exorbitantes, d'autant plus que ce présomptueux, en dévoilant le mystere de la conjuration, n'avoit eu intention que de sauver son Protecteur Nicolas Lioni, & ne songeoit à rien moins qu'à sauver sa Patrie. Le Conseil des Dix nomma trois Commissaires pour examiner ce qu'il convenoit de faire à son égard, & sur leur rapport sa récompense fut bornée à une pension de mille ducats réversible à ses enfans.

Il est puni.

Bergamase ne fut point satisfait, il déclama avec insolence contre le Gouvernement dont il auroit dû admirer les procédés généreux. Il protesta tout haut que si on ne lui rendoit pas la justice qu'il demandoit, il sçauroit bien trouver des dédommagemens. Il invectiva avec

fureur contre l'ingratitude des Nobles qui ne pouvoient, disoit-il, mettre à ses services un prix trop grand, puisqu'ils lui étoient tous redevables de la vie. Ce qui le rendoit hardi à cet excès, c'est qu'il n'ignoroit pas qu'il y avoit eu des voix pour lui donner la maison du Doge qu'il avoit demandée, & même pour lui accorder l'entrée au Grand Conseil. Il espéroit que ses clameurs détermineroient le grand nombre à venir à cette opinion. La constitution d'un Etat seroit bien chancelante, si de simples Sujets pouvoient espérer de faire la loi, par leurs murmures, à ceux qui gouvernent. On méprisa d'abord le mécontentement de Bergamase; mais cet audacieux, qui s'imagina qu'on le craignoit, tint des Assemblées de gens du Peuple, où ses plaintes, accompagnées de mille propos injurieux, étoient répétées le verre à la main. Il poussa l'impudence si loin, que le Conseil des Dix le fit arrêter & l'exila à Raguse pour dix ans.

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

Décret contre les Parens de Bertuce Falier.

Le onze de Mai on rendit un Dé-

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

cret par lequel tous les parents de Bertuce Falier, qui étoit condamné à mourir en priſon, furent exclus du Conſeil des Dix tant qu'il vivroit. En cela on ſuivit la ſage maxime que le Gouvernement de Veniſe s'étoit preſcrite depuis long-temps pour le maintien de ſa conſtitution; elle conſiſtoit à écarter de ſes Tribunaux tous ceux des Nobles qui pouvoient être intéreſſés à en enfreindre les Loix. La Comté de Valdimarino, que Marin Falier poſſédoit dans la Marche Treviſane, fut confiſquée au profit de l'Etat, & on y envoya Jean Badouer pour y commander en qualité de Podeſta. On ordonna enfin que tous les ans le ſeize d'Avril il y auroit proceſſion générale en action de graces de la protection que le Seigneur avoit accordée à la République, en la ſauvant des périls de cette conjuration.

Paix conclue avec les Génois.

Quoiqu'on eût été occupé juſques-là du ſoin d'éteindre les étincelles d'un feu ſi dangéreux, on n'avoit pas négligé entiérement les affaires du dehors. Nous avons vu que Gênes

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

& Venise avoient conclu une treve de quatre mois. Depuis ce temps-là les négociations pour la paix n'avoient pas été discontinuées ; cette affaire importante se traitoit à Milan, parce que les Génois étoient toujours sous la domination des Visconti. Le premier Juin la paix que l'on désiroit avec ardeur de part & d'autre fut signée, & l'on se rendit mutuellement les prisonniers. L'évenement de cette paix au dehors qui suivit de si près l'entiere délivrance des troubles du dedans, produisit dans le cœur des Vénitiens des transports de joye qu'ils manifesterent par des fêtes & des réjouissances extraordinaires. La mer étant redevenue libre, leurs Vaisseaux reprirent avec vivacité leurs anciennes opérations de commerce dans toutes les échelles du Levant ; il en partit un très-grand nombre pour l'Egypte, pour la Syrie & pour l'Isle de Chipre. On leur donna une escorte de six Galeres commandées par Bernard Justiniani pour les protéger contre les courses des Pirates Turcs & Sarrazins. Justi-

An 1355.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

niani parcourut tout l'Archipel avec sa Flotte guerriere, & ayant pourvu suffisamment à la sûreté des Flottes marchandes, il revint à Venise désarmer.

Les Génois se remettent en liberté.

Cette paix produisit à Gênes une révolution toute contraire à celle que la guerre y avoit fait éclore. Les Génois, qui dans l'impuissance de résister aux Vénitiens s'étoient donnés aux Visconti, secouerent le joug de ces Seigneurs, dès qu'ils ne jugerent plus leur appui nécessaire. A peine la paix venoit-elle d'être conclue, qu'ils chasserent leur Gouverneur Milanois; ils élurent un Doge & rétablirent leur ancien Gouvernement. Ils auroient eu plus de peine à réussir dans cette entreprise, si l'Etat de Milan n'avoit eu qu'un seul Maître; mais heureusement pour eux, la puissance de cet Etat étoit partagée entre plusieurs Freres qui ne se trouverent pas assez unis pour empêcher les Génois de se soustraire à leur domination.

An 1356.

Négociations auprès du Roi de Hongrie.

Les Vénitiens auroient été au comble de leurs souhaits, si la

treve conclue plusieurs années auparavant avec Louis Roi de Hongrie, avoit pu se terminer également par une paix solide. Ils ne négligerent rien pour y parvenir ; ils envoyerent à ce Prince deux Ambassadeurs, Marc Cornaro, & Marin Grimani. Ces Ministres lui exposerent l'empressement de la République pour établir entr'elle & lui, une amitié & une intelligence durables : ils avoient à faire à un Prince dont les vues ambitieuses étoient fort éloignées de l'intention de faire la paix à des conditions faciles. Louis demanda que les Vénitiens lui fournissent des Vaisseaux pour passer en Italie, avec une armée qu'il avoit dessein d'y conduire contre la Reine Jeanne. Les Ambassadeurs répondirent qu'ils n'avoient pas le pouvoir de prendre des engagemens à ce sujet, & qu'il ne convenoit point aux intérêts de la République de favoriser ce renouvellement de guerre en Italie.

An 1356.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

Ce refus irrita le Roi, & les reproches succéderent à l'accueil favo-

An 1356.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

rable qu'il leur avoit fait d'abord: il leur ſignifia peu de jours après qu'il ne conſentiroit jamais à laiſſer les Vénitiens tranquilles en Dalmatie, à moins qu'ils ne priſſent le parti de s'avouer ſes Vaſſaux, en lui payant un tribut annuel, ou du moins en lui faiſant tous les ans l'hommage d'un Cheval blanc. Les Ambaſſadeurs, à qui il étoit expreſſément défendu dans leurs inſtructions de conſentir à aucune eſpece de tribut, offrirent une ſomme conſidérable une fois payée. Le Roi rejetta cette offre avec hauteur, & la négociation fut rompue.

Le Sénat refuſe les conditions propoſées par le Roi de Hongrie.

La fermeté du Sénat, vis-à-vis le Roi de Hongrie, ne fut pas également approuvée des Vénitiens. Les uns craignant les ſuites d'une rupture avec ce Prince également habile & puiſſant, auroient voulu qu'on l'eût ménagé davantage; & croyoient qu'il eût mieux valu conſentir à un hommage, que de courir les riſques d'une guerre qui pouvoit amener des évenemens beaucoup plus fâcheux. Le plus grand nombre

jugea au contraire, que se soumettre à un hommage, c'étoit donner au Roi de Hongrie un droit de la plus grande conséquence, dont il se prévaudroit pour porter plus loin encore ses prétentions; que la guerre la plus malheureuse ne pouvoit opérer rien de plus préjudiciable à la souveraineté de la République en Dalmatie; & que dans l'incertitude des évenemens, il n'étoit point de risque qu'il ne fallût courir, plutôt que de subir un joug de cette nature, sans y être contraint par la force.

An 1356.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

Cette opinion, qui fut la plus générale, étoit évidemment la plus judicieuse. On ne montre point impunément de la foiblesse à un ennemi qui sent ses avantages, & qui ne tire de ce qu'on lui céde que de l'encouragement pour prétendre au-delà. L'évenement fut beaucoup plus fâcheux qu'on n'avoit sujet de le craindre. Le Roi de Hongrie voulant se venger d'un refus qu'il jugeoit offensant, assembla une armée, & sans faire précéder son entreprise d'aucune déclaration de guerre, il

Le Roi de Hongrie attaque l'Etat Vénitien de Dalmatie.

An 1356.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

la conduisit sur les terres de la République en Dalmatie. Ses troupes investirent tout à la fois les Villes de Zara, d'Enone, de Sicco, de Traii, de Splalatro. Les Vénitiens, qui ne s'attendoient pas à un mouvement si prompt de la part de ce Prince, avoient négligé de renforcer les garnisons de toutes ces Places. Lorsqu'on apprit à Venise leur investissement soudain, le Sénat comprit toute l'imprudence de ses lentes résolutions. Il se hâta de faire embarquer des munitions & des troupes. Une bonne flotte partit pour la Dalmatie ; & comme les Hongrois avoient fait peu de progrès, les troupes débarquerent sans difficulté. On les partagea en plusieurs détachemens, qui vinrent à bout de pénétrer dans les Villes assiégées. Ainsi on fut en état d'arrêter l'ennemi devant elle ; & on eut le temps d'assurer leur défense par de nouveaux renforts.

Il attaque le Trevisan.

Le Roi de Hongrie avoit compté sur cette promptitude des Vénitiens à secourir leurs Places de Dalmatie.

Il

Il entreprit de faire une diversion dans le Trevisan, qui les mît dans la nécessité de partager leurs forces. Il avoit le Patriarche d'Aquilée, & le Duc d'Autriche pour alliés. Par un traité secret, il venoit de s'assurer du Seigneur de Padoue, qui lui avoit promis tous les secours qu'il pourroit lui donner sans se commettre. Ayant donc laissé en Dalmatie un corps de Troupes pour continuer le blocus des Places investies, il entra dans le Frioul à la tête de seize mille hommes : il se porta à grandes journées sur les frontieres de la Marche Trevisane, prit Sacilé qui ne fit point de résistance, mit le Siége devant Conegliano, & envoya un gros détachement pour investir Trevise. Son entrée dans le Trevisan fut suivie de la défection des Comtes de Collalto & de la plûpart des Seigneurs de cette Province, qui par crainte ou par légereté, soumirent leurs Châteaux au Roi de Hongrie, & vinrent se ranger sous ses étendards avec leurs Vassaux.

An 1356.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

Fâcheuse situation des Vénitiens.

Les Vénitiens se trouverent dans

An 1356.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

un grand embarras. Les Troupes néceſſaires pour défendre cette Province leur manquoient ; ils furent obligés de rappeller une partie de celles qu'ils avoient envoyées en Dalmatie ; ils les joignirent à un corps peu nombreux de Milices qu'ils avoient aſſemblées à la hâte, & il les firent partir pour Trevise, ſous les ordres de trois Provéditeurs, Marc Juſtiniani, Jean Delfino & Paul Loredano. Le Siége de Conegliano, qui arrêta l'ennemi près d'un mois, leur donna le temps de faire ces diſpoſitions ; ainſi l'objet du Roi de Hongrie fut rempli. Les efforts de la République furent partagés, & elle fut dans le cas de n'oppoſer qu'une foible réſiſtance dans les deux Provinces où le feu de la guerre étoit allumé. Le Sénat, qui ſentit tous les inconvéniens de ce partage, fit un choix de cinquante Nobles qu'il chargea ſpécialement du ſoin de veiller à la ſûreté de l'Etat dans une conjoncture ſi critique, de prendre connoiſſance des mouvemens de l'ennemi, d'ordonner de la marche des Trou-

pes, de pourvoir à la ſubſiſtance des Armées, & d'en diriger les opérations. Ils furent nommés pour cette raiſon les Sages de la guerre.

An 1356.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Veniſe.

Après la priſe de Conegliano, le Roi de Hongrie marcha à Treviſe avec toutes ſes forces, & en commença le Siége. Les Vénitiens s'étoient particulierement attachés à la conſervation de cette Place, dont le ſort devoit décider de celui de toute la Province. L'avantage de ſa ſituation & la bonté de ſes remparts donnoient bien de l'eſpérance; ils y avoient raſſemblé leurs meilleures Troupes, & les trois Provéditeurs s'y étoient enfermés, réſolus d'employer à ſa défenſe tout ce qu'ils avoient de bravoure & d'habileté.

Le Roi de Hongrie aſſiége Treviſe.

Tandis que le Siége de Treviſe, vivement preſſé par les Hongrois, & vaillamment défendu par les Vénitiens, tenoit les eſprits en ſuſpens, le Doge Jean Gradenigo mourut le huit du mois d'Août. Ses qualités les plus diſtinguées furent un grand amour de la Patrie & une profonde connoiſſance des Loix : il avoit d'ail-

Mort du Doge Jean Gradenigo.

An 1356.

JEAN GRADENIGO, LVI. Doge de Venise.

leurs un extérieur peu imposant, & étoit fort sujet à l'avarice ; passion honteuse dans les Particuliers, mais infiniment critique dans ceux qui gouvernent. Si elle annonce de l'utilité, à raison de l'épargne qu'elle leur fait mettre dans la dépense, elle menace souvent de dégénérer en déprédation, en ne leur inspirant que l'ardeur d'augmenter leurs propriétés.

Jean Delfino est élu Doge. Le Roi de Hongrie lui refuse un passe-port.

La circonstance rendit l'élection du Successeur très-prompte ; on voulut avoir un Doge qui connût la guerre, afin que la République trouvât de la ressource dans ses conseils. Toutes les lettres qu'on avoit reçues de Trevise jusqu'à ce moment, faisoient l'éloge des lumieres & de la sage conduite du Provéditeur Jean Delfino. Il fut élu unanimement le quatorze d'Août de l'an 1356 : on lui fit part de son élection par un Courier qui vint à bout de s'introduire dans la Place. On dépêcha un second Courier au Roi de Hongrie pour le prier d'accorder un passe-port au nouveau Doge, afin qu'il pût

ſe rendre à Veniſe en ſûreté ; mais ce Prince regardant comme un grand avantage, le bonheur de tenir renfermé dans Treviſe le Chef de la République, & l'eſpoir de le prendre priſonnier, refuſa durement la demande du Sénat, & ne ſongea qu'à profiter de cet accident pour rendre le ſuccès de ſon entrepriſe plus aſſuré.

An 1356.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Veniſe.

Delfino vient à bout de ſortir de Treviſe, & ſe rend à Veniſe.

Delfino, qui comprit de quelle conſéquence il étoit pour la République & pour lui de ne pas demeurer expoſé aux évenemens du Siége, ſe détermina à hazarder une ſortie & à s'ouvrir un paſſage au travers des lignes des ennemis. Les Vénitiens avoient alors dans le Treviſan une petite armée d'obſervation aux ordres de Marc Juſtiniani. Delfino donna avis de ſon deſſein à ce Général ; il l'inſtruiſit de la maniere dont ſa ſortie étoit concertée, & lui ordonna de ſe poſter dans un lieu d'où il pût la favoriſer. Ce projet s'exécuta très-heureuſement ; Delfino ſortit de nuit à la tête de deux cents chevaux ; il paſſa entre les quartiers des

An 1356.

Jean Delfino, LVII. Doge de Venise.

Hongrois qui ne s'en apperçurent que lorsqu'il étoit déjà bien avant dans la campagne. Il continua sa route sans s'arrêter, arriva à Mergura où on l'attendoit avec les Galeres de la République, & se rendit tout de suite à Venise où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joye.

Le Seigneur de Padoue favorise les Hongrois.

Le Siége de Trevise continuoit toujours, & les progrès des assiégeans n'étoient rien moins que rapides. Le Roi de Hongrie, qui ne s'étoit pas attendu à tant de résistance de la part des assiégés, fit divers détachemens de son armée pour tenter des entreprises sur les autres Places du Trevisan. Il emporta Azolo & Serravalle; ses Troupes se présenterent devant Adenzo, Noulé & Mestre, mais elles furent repoussées: on remarque que ses Partis, qui désoloient tout le voisinage, ménageoient d'une maniere affectée les terres de Canrare Seigneur de Padoue. On découvrit que ce Seigneur fournissoit adroitement des vivres & des munitions à l'armée Hongroise. Marc Justiniani informa le Sénat de

cette infidélité du Seigneur de Padoue : on délibéra dès-lors de l'en punir ; mais on voulut attendre l'occasion de le faire avec moins de danger.

An 1356.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

Le Siége de Trevise est levé.

La saison étoit déjà bien avancée, & le Siege l'étoit fort peu. Le Roi de Hongrie impatienté de tant de longueurs, ordonna un assaut général, & y employa ses meilleures Troupes. L'assaut livré avec fureur & soutenu avec intrépidité, fut long & meutrier ; les Hongrois y perdirent un grand nombre de Soldats & d'Officiers ; ils furent repoussés & se retirerent en désordre. Cet échec, joint aux incommodités de l'arriere-saison, détermina le Roi de Hongrie à reprendre la route de ses Etats. Il laissa garnison dans les Places qu'il avoit soumises, & un corps de Troupes pour tenir Trevise bloqué pendant l'hiver.

Les Vénitiens ravagent les terres du Seigneur de Padoue.

A peine avoit-il quitté les frontieres du Trevisan, que le Sénat rappella le Consul Vénitien qui résidoit à Padoue. Il donna ordre à tous les Padouans domiciliés sur les terres de

An 1356.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

la République d'en sortir incessamment ; il défendit de fournir du sel à aucun des Sujets de François de Carrare. Marc Justiniani entra avec son armée sur les terres de ce Seigneur, & y fit le dégat comme en pays ennemi. Tout l'hiver fut consacré à faire éprouver à cet infidele voisin la rigueur des exécutions militaires.

Ambassade des Vénitiens au Roi de Hongrie.

An 1357.

Le Pape Innocent VI. employa sa médiation pour procurer la paix entre Venise & les Hongrois ; tous ses soins furent inutiles. Le Sénat, qui desiroit vivement cette paix, essaya d'entrer en négociation avec le Roi Louis. Il fit partir pour la Cour, en qualité d'Ambassadeurs, André Contarini, Michel Falier & le Grand Chancelier Bonintendi : ils ne purent obtenir qu'une treve de quelques mois qu'ils signerent le neuf Avril de l'année suivante. Le chagrin qu'on eut de la perte d'Azolo & de Serravallo, engagea le Sénat à faire rechercher la conduite des deux Podestas Nicolas Michieli & Jean Foscarini qui commandoient dans ces deux Places. On les mit en prison

& on leur fit leur procès ; ils furent convaincus de s'être rendus lâchement ; on les condamna à une amende de cent ducats, & ils furent exclus pour trois ans de tous les Conseils. Cette attention, à punir des fautes de cette espece, étoit d'une très-bonne politique : tolérer dans un homme de guerre une conduite timide, c'est laisser au défaut de bravoure ou de talent une sécurité dont l'Etat se ressent tôt ou tard d'une maniere funeste.

An 1357.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

La treve dura trop peu pour donner aux Vénitiens le temps d'assembler des forces suffisantes. Dès qu'elle fut finie, le Roi de Hongrie envoya du renfort à la petite armée qu'il avoit laissée sous Trevise, avec ordre de reprendre les opérations qui avoient été suspendues. La garnison continua de se bien défendre ; Marc Justiniani, avec son corps d'observation, borna ses soins à bien choisir ses postes pour resserrer l'ennemi & pour gêner ses convois, de sorte que les mouvemens de l'armée Hongroise dans le Trevisan, furent aussi

Les Hongrois rentrent dans le Trevisan.

An 1357. infructueux qu'ils l'avoient été l'année précédente.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

Progrès des Hongrois en Dalmatie.

Le Roi de Hongrie fut plus heureux en Dalmatie; comme il avoit infiniment à cœur la conquête de cette Province, qui étoit beaucoup plus à sa bienséance, il y avoit porté ses principales forces : il soumit d'abord les Villes de Spalatro, de Trace & de Sicco; ensuite il se présenta devant Zara. Michel Falier y commandoit & n'y acquit pas beaucoup de gloire. Loin de prendre les précautions qui sont en usage dans une Place investie par l'ennemi, il souffroit que le service ordinaire se fît avec négligence; il n'étoit pas même en garde contre la perfidie des Habitans, dont plusieurs étoient Hongrois d'inclination. Il y avoit à Zara un Monastere de Saint Chrysogone, situé fort près des remparts. L'Abbé, grand ennemi des Vénitiens, se fit l'espion du Roi de Hongrie : il trouva le moyen d'entretenir une correspondance journaliere avec ce Prince; il l'avertissoit de tous les ordres donnés & de toutes les dispo-

ſitions négligées par le Gouverneur. Il pouſſa cette intelligence ſi loin, que la nuit du deux Septembre les Hongrois eſcaladerent la Place. La garniſon peu précautionnée contre cet évenement, n'eut le temps dans le déſordre de cette ſurpriſe, que de s'enfermer précipitamment dans le Château. Michel Falier y entra avec elle, mais ce fut pour le rendre honteuſement au bout de quelques jours. Il eut permiſſion de ſe retirer ſur ſa parole ; il alla à Veniſe où le Sénat irrité de ſa mauvaiſe conduite, le condamna à cent ducats d'amende, à un an de priſon, & l'exclut à perpétuité de tous les Conſeils.

An 1357.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Veniſe.

Sa lâcheté parut d'autant plus déshonorante, que dans le même temps Jean Juſtiniani, chargé de défendre Enone, Ville beaucoup moins forte que Zara, montroit ce que peut le zele d'un guerrier actif & intelligent. Il avoit déjà ſoutenu & repouſſé pluſieurs aſſauts ; il fatiguoit les aſſiégeans par des ſorties continuelles ; il détruiſoit leurs ouvrages ; il leur enlevoit le lendemain le terrein qu'ils

Belle conduite de Jean Juſtiniani.

An 1357.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

avoient gagné la veille. Les vivres commencerent à lui manquer ; il ne perdit pas courage pour cela ; il souffrit constamment ce que la faim a de plus extrême ; ce ne fut qu'àprès avoir épuisé les plus mauvaises nourritures qu'il consentit à capituler, laissant aux Hongrois la plus haute idée de la bravoure Vénitienne, & donnant l'exemple à tous les Citoyens de ce que peut une grande ame inspirée par un sincere amour de la Patrie.

Les Vénitiens demandent la paix au Roi de Hongrie.

Le Sénat voyant toute la Dalmatie en proye à l'ennemi vainqueur, & craignant à toute heure de perdre encore Trevise, résolut de demander une seconde fois la paix au Roi de Hongrie, & même de l'acheter à des conditions humiliantes. L'épuisement de cette guerre qui avoit multiplié les dettes & les emprunts, la difficulté de trouver des ressources pour réparer les dommages qu'on avoit soufferts, & pour éviter les pertes dont on étoit menacé, rendirent cette résolution nécessaire, toute dure qu'elle étoit. Pierre Trivisani

& Jean Gradenigo furent choisis pour aller négocier cette paix avec le Grand Chancelier Bonintendi. Ils se rendirent à Zara où le Roi de Hongrie tenoit sa Cour. Leurs instructions portoient de conclure avec le moins de désavantage qui se pourroit : mais de conclure absolument.

An 1357.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

Louis, que ses succès mettoient dans le cas de traiter en Maître, proposa des conditions très-désavantageuses aux Vénitiens. Les Ambassadeurs de la République disputerent pendant près de trois mois pour le faire relâcher d'une partie de ses prétentions ; enfin, après avoir demandé le consentement du Sénat, ils signerent la paix le 18 Février de l'an 1358, Il fut dit dans le traité ; 1°. que les Vénitiens renonçoient à toute la Dalmatie ; aux Villes du Continent & aux Villes de la Côte, depuis Durazzo, jusques au Golfe Guarnero ; 2°. qu'ils promettoient de n'y plus rien prétendre à l'avenir & de livrer toutes les Places qui leur restoient dans ce pays, au Roi ou à ses Lieutenans, dans l'espace de

Conditions de cette paix.

An 1358.

An 1358.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

Les Vénitiens perdent la Dalmatie.

vingt-deux jours ; 3°. qu'ils rappelleroient tous les Consuls & les autres Officiers qu'ils avoient dans les Villes de Dalmatie, dont ils n'étoient point les maîtres, & qu'à l'avenir ils n'en enverroient plus aucun sur les Terres du Roi ; 4°. qu'ils ne donneroient aucun secours aux Villes & aux Peuples de Dalmatie contre les intérêts du Roi de Hongrie ; 5°. que dans l'espace de vingt-deux jours le Roi de Hongrie restitueroit aux Vénitiens tout ce qu'il occupoit dans l'Istrie, dans le Cenedan & dans la Marche Trevisane, renonçant pour toujours à tout ce qu'il pouvoit avoir de droit sur ces Provinces ; 6°. que les prisonniers seroient rendus de part & d'autre ; 7°. que les Vénitiens, qui avoient des maisons ou des terres dans les Etats du Roi de Hongrie, pourroient en jouir librement, à l'exception des maisons qu'ils avoient à Zara & à Enone, dont on feroit l'estimation & dont le prix leur seroit payé dans deux mois ; 8°. que le Doge cesseroit à perpétuité de

prendre le titre de Duc de Dalmatie & de Croatie. 9°. Les deux puissances s'engageoient à ne souffrir aucun Corsaire dans leurs Ports, & à y recevoir avec toutes sortes de bons traitemens leurs sujets respectifs. 10°. Il étoit dit, enfin, que si l'une des deux parties contrevenoit aux articles de ce traité, l'autre la dénonceroit au Saint Siége, & que le Pape, sans bruit & sans forme de jugement, obligeroit la partie contrevenante à satisfaire sous peine d'excommunication & d'interdit; que s'il arrivoit des infractions au traité de la part des sujets mutuels, le Roi & la République y mettroient ordre par leurs Officiers, dans l'espace d'un mois, sans que pour cela le présent traité fût censé violé. Les Alliés des deux Puissances furent compris dans le traité.

An 1358.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

Il en dut coûter beaucoup aux Vénitiens d'accepter une paix qui leur enlevoit une Province aussi considérable que la Dalmatie, après plus de trois cents ans de possession. L'état malheureux de leurs affaires les réduisit à cette extrémité. Ils crurent

An 1358.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

devoir céder au temps, espérant que l'avenir leur offriroit des circonstances plus propres à relever la gloire de leurs Armes. L'article qui soumet la partie contrevenante au jugement & à l'excommunication du Pape, est très-remarquable. Il prouve la grande influence que l'autorité du Saint Siége avoit alors dans les affaires d'État ; les Vénitiens n'avoient certainement pas changé d'idée au sujet de cette autorité, dont ils crurent toujours le ressort borné aux choses purement spirituelles ; mais ils sçavoient, par leur propre expérience, les grands maux qui étoient alors inséparables d'un foudre d'excommunication lancé même au hazard ; & ils se prêterent à l'opinion générale qui avoit établi la crainte de cet anathême, comme le frein le plus puissant pour assurer la foi des traités.

Ils demandent à l'Empereur l'investiture du Trevisan.

An 1359.

Celui de Zara fut exécuté fidelement de part & d'autre. Les Vénitiens évacuerent entierement la Dalmatie, & le Roi Louis leur rendit tout ce qu'il leur avoit enlevé dans les autres Provinces du Conti-

nent. Pour ſe conſoler de la perte qu'ils venoient de faire, les Vénitiens voulurent au moins prendre toutes les meſures néceſſaires pour s'aſſurer la propriété de la Marche Treviſane. Cette Province relevoit de l'Empire d'Allemagne. Le Sénat ſentoit bien que le droit de conquête, qui la lui avoit ſoumiſe, avoit beſoin d'être confirmé par l'inveſtiture de l'Empereur. Charles IV. de la Maiſon de Luxembourg, étoit alors aſſis ſur le Trône Impérial : il avoit la réputation d'un Prince ami de l'ordre & de la juſtice. Ce caractere donna des eſperances, & on nomma trois Ambaſſadeurs Marc Cornaro, Jean Gradenigo, & Laurent Celſi, pour aller négocier cette affaire auprès de lui. Ils arriverent à ſa Cour ; mais dès qu'ils eurent manifeſté le ſujet de leur ambaſſade, ils connurent qu'elle auroit peu de ſuccès. Charles IV. étoit prévenu, comme tous ſes prédéceſſeurs, contre les Vénitiens, de tout temps ennemis du joug des Allemands. Il ne put voir d'un œil favorable qu'une République, dont

An 1359.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Veniſe.

An 1359.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

les intérêts avoient toujours été opposés à ceux de l'Empire, eût étendu sa domination dans le Continent de l'Italie. Il signifia aux Ambassadeurs, qu'il trouvoit très-mauvais que, sans son consentement, les Vénitiens eussent osé s'établir dans une Province qui étoit un fief de l'Empire, & il leur refusa constamment l'investiture qu'ils sollicitoient.

Les Ambassadeurs Vénitiens sont arrêtés par le Duc d'Autriche.

Les Ambassadeurs voyant l'inutilité de leurs représentations & de leurs instances, prirent congé & se retirerent. Marc Cornaro & Jean Gradenigo partirent les premiers, & prirent leur route par les Etats du Duc d'Autriche. Ce Prince pensoit à ce sujet des Vénitiens comme tous les autres membres de l'Empire; & le Trevisan, Province limitrophe de ses Etats, lui déplaisoit fort entre leurs mains. Il fit arrêter ces deux Ambassadeurs & donna ordre qu'on les mît en prison. Laurent Celsi averti du sort de ses Collégues, s'éloigna des terres du Duc d'Autriche, & arriva à Venise sans accident. Dans toute autre circonstan-

ce, la République n'auroit pas laissé impuni un violement si formel du droit des gens. Les malheurs qu'elle venoit d'éprouver & la crainte de les augmenter en se commettant avec le Duc d'Autriche, l'engagerent à dissimuler cet outrage, & ses Ambassadeurs resterent deux ans dans les fers.

An 1359.

Jean Delfino, LVII. Doge de Venise.

Le Doge Jean Delfino menoit depuis quelque temps une vie languissante. Accablé d'infirmités, le poids des affaires lui étoit à charge; & il ne pouvoit leur donner que des soins interrompus. Il venoit récemment de perdre la vue, & il sentoit cette privation si vivement, qu'il désiroit la mort avec ardeur. Les maux de l'état ajoûtoient des degrés d'amertume à ses peines particulieres : il eut la douleur avant de mourir d'être témoin d'une nouvelle désolation. La peste, qui avoit pris commencement en Istrie, se communiqua dans le Frioul, & Venise ne tarda pas d'être exposée à ses ravages. La maladie, sans avoir la même violence que quelques autres

An 1360.

Peste dans l'Etat de Venise. Mort du Doge Jean Delfino.

An 1361.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

dont le ſouvenir n'étoit pas encore effacé, emporta un grand nombre de Citoyens ; heureuſement elle ne dura que quelques mois. Elle abandonna Veniſe pour aller répandre ſes horreurs ſur le reſte de l'Italie. Cette ſucceſſion de calamités publiques mit le comble aux chagrins du Doge, & contribua beaucoup à abréger ſes jours. Il mourut le 11 Juillet de l'an 1361.

Nouvelle Magiſtrature.

Sous ſon regne, on établit à Veniſe une Magiſtrature nouvelle que le malheur des temps rendit néceſſaire, & dont l'objet parut dans la ſuite aſſez important pour en perpétuer les fonctions. On choiſit trois Nobles, auxquels on donna le pouvoir de reformer le luxe des habits & de la table, & que l'on nomma les Surintendans des Pompes. Le luxe qui, en multipliant les conſommations, ſemble annoncer des utilités réelles, introduit toujours parmi les hommes des beſoins qui les énervent, des deſirs qui les enflamment, & il ne manque gueres de porter dans leurs ſentimens une corruption funeſ-

ce à la prospérité des Etats. Les Vénitiens résolus de proscrire le luxe, n'y furent pas d'abord déterminés par ces vues profondes ; le seul épuisement d'une guerre malheureuse produisit l'idée de cette sage réformation. Ils voulurent, en retranchant aux Citoyens de vaines occasions de dépense, leur inspirer une économie, dans laquelle les besoins de la République pussent trouver des ressources. De nouvelles réflexions faites sur l'utilité de ce retranchement, firent connoître dans la suite, que l'opulence si avantageuse en apparence, tourne infailliblement à la ruine des Etats, si on n'oppose pas de fortes barrieres au luxe, qui en est le fruit naturel. Ce fut ce qui engagea à rendre perpétuelle à Venise la Magistrature des Pompes. Elle a produit divers Réglemens qui prescrivent le genre de vêtemens dont on peut user & dont on doit s'abstenir, les frais que l'on peut faire & que l'on doit s'interdire en gondoles & en gens de livrées, jusqu'où peuvent aller & où doivent se borner

An 1361.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

Retranchement du luxe.

An 1361.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

les dépenſes de la table, & il y a de fortes amendes prononcées contre les contrevenans. Ces Reglemens ont toujours paru favorables au bon ordre des finances, & au maintien des mœurs. Il y a eu à cet égard des intervalles de relâchement & de négligence ; mais ces interruptions n'ont jamais été que paſſageres. La Loi reprenant le deſſus a empêché les tranſgreſſions de devenir habituelles, & le luxe qui avoit paſſé les bornes a toujours été forcé de s'y conformer.

Reglement dans l'interregne.

Après la mort de Jean Delfino, les Correcteurs nommés dans l'interregne reglerent, 1°. que tous les Officiers de la Maiſon du Doge, ſeroient juſticiables des Avogadors ; 2°. que l'Hôtel-Dieu étant ſous la dépendance immédiate du Doge, il n'en pourroit tirer aucune ſorte d'émolument, ni en bled, ni en vin, ni en bois ; 3°. que les enfans du Doge ne pourroient recevoir de commiſſion auprès des Tribunaux, pour les affaires de qu ique ce ſoit. Ces Reglemens tendoient à aſſurer de plus en plus la tranquillité de

l'Etat, contre les entreprises de son chef, en ôtant aux Doges dans toutes les parties de leur administration, les moyens d'acquérir une autorité dangereuse.

An 1361.

JEAN DELFINO, LVII. Doge de Venise.

Laurent Celsi est élu Doge.

Dans l'élection qui suivit, les suffrages se trouverent partagés entre Pierre Gradenigo, Leonard Dandolo, & Marc Cornaro retenu prisonnier en Autriche. En mettant ce dernier au nombre des sujets éligibles, on montroit clairement que les disgraces souffertes pour la Patrie, n'étoient qu'un mérite de plus pour obtenir ses faveurs. Tandis qu'on étoit occupé à balloter les noms des trois Candidats, le bruit se répandit dans Venise que Laurent Celsi, Capitaine du Golfe avoit rencontré une escadre Génoise, & qu'il avoit remporté sur elle une éclatante victoire. Le Conclave des Electeurs n'avoit point été jusques-là assujetti à une clôture si exacte, qu'ils ne pussent voir & entendre ce qui se passoit au dehors. Ils sçurent le bruit qui couroit; & ils élurent Laurent Celsi tout d'une voix le seize Juillet.

An 1361.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Nouveau Décret concernant l'élection des Doges.

A peine cette élection fut-elle rendue publique, que l'on apprit la fausseté du bruit. Cette aventure humilia les Electeurs, & déplut tellement au Corps de la Noblesse, que le Grand Conseil rendit un Décret pour ordonner que désormais on prendroit toutes les précautions nécessaires, afin que les Electeurs enfermés dans le Conclave ne pussent conserver aucune espece de communication au dehors, jusqu'après l'élection faite. Cependant on députa douze Sénateurs pour aller porter à Laurent Celsi, la nouvelle de son élection. Il arriva à Venise le 21 du mois d'Août, & fut couronné le lendemain.

Vanité singuliere du pere du Doge.

Son pere vivoit encore : il montra dans cette occasion une singuliere foiblesse d'esprit; se croyant trop supérieur à son fils, pour se découvrir en sa présence, & ne pouvant éviter de le faire sans manquer à ce qu'il devoit au Chef de l'Etat, il prit le parti d'aller toujours tête nue. Ce travers de la part d'un Vieillard, d'ailleurs respectable, ne fit aucune impression

impreſſion ſur l'eſprit des Nobles qui ſe contenterent d'en plaiſanter. Mais le Doge touché de voir ſon pere ſe donner en ſpectacle par cette ridicule imagination, s'aviſa de faire mettre une Croix ſur le devant de ſa Corne Ducale. Alors le bon vieillard ne fit plus de difficulté de reprendre le chaperon, & quand il voyoit ſon fils, il ſe découvroit en diſant : c'eſt la Croix que je ſalue, & non mon fils : car lui ayant donné la vie, il doit être au-deſſous de moi.

An 1361.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Jean Gradenigo & Marc Cornaro étoient toujours dans les priſons du Duc d'Autriche. Ce Prince eut alors un démêlé aſſez vif avec le Patriarche d'Aquilée, qu'il réſolut de terminer par la voye des armes. Il craignit avec raiſon que les Vénitiens ne profitaſſent de la circonſtance pour venger l'injure qu'il leur avoit faite ; & que leurs forces jointes à celles du Partriarche ne miſſent de trop grands obſtacles à l'exécution de ſon projet. Il tira de priſon les deux Ambaſſadeurs, & les mena avec lui

Le Duc d'Autriche recherche l'amitié des Vénitiens.

An 1361.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

dans le Frioul où il assembloit ses troupes. De là il écrivit au Doge pour lui témoigner le desir qu'il avoit d'aller à Venise admirer la singuliere situation de cette Ville fameuse. Il ne fut pas difficile au Sénat de pénétrer les véritables intentions de ce Prince. Le Doge lui répondit qu'on seroit charmé de le recevoir, & qu'on tâcheroit de lui rendre tous les honneurs dûs à son rang. Sur cette réponse le Duc d'Autriche s'avança avec une suite de douze cens personnes. Jean Gradenigo & Marc Cornaro étoient du nombre. Il trouva le Doge à Saint Jacques des Lagunes, qui étoit venu à sa rencontre avec le Bucentaure, & il arriva à Venise le vingt-neuf de Septembre. Pendant le séjour qu'il y fit, on dépensa dix mille ducats à lui donner des fêtes dont il parut très-content. Il s'efforça de gagner la confiance de la République, en donnant aux Vénitiens les marques les plus apparentes de son estime & de son affection. On se promit mutuellement une amitié invio-

lable, & le Prince n'ayant plus à craindre d'oppoſition de la part du Sénat, alla rejoindre ſon armée dans le Frioul, & fit la guerre au Patriarche avec ſuccès.

An 1301.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Révolte dans l'Iſle de Candie.

On goûtoit à Veniſe les douceurs de la paix, & on commençoit à réparer les pertes occaſionnées par les troubles & les guerres des dernieres années, lorſqu'un mouvement extraordinaire dans l'Iſle de Candie replongea la République dans de nouvelles agitations. Le déſordre ne vint point des Grecs qui, après tant de rebellions infructueuſes, paroiſſoient diſpoſés à porter tranquillement le joug qu'on leur avoit impoſé. Ce furent les Colons Vénitiens établis dans l'Iſle, qui arborerent l'étendard de la révolte. L'influence d'un climat fait pour la volupté & les délices, avoit amolli leur cœur & changé leur caractere : l'abondance, dont ils jouiſſoient dans cette belle & riche Contrée, leur avoit inſpiré l'amour du luxe & des plaiſirs; un long commerce avec les Grecs avoit fait naître parmi eux de fauſſes idées de

An 1361. LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

liberté & un penchant décidé vers l'indépendance : ils n'étoient pour la plûpart Vénitiens que de nom, & on pouvoit prévoir aisément qu'il ne leur faudroit que le moindre prétexte pour abjurer ouvertement leur Patrie.

Occasion de cette revolte.

Leurs mauvaises dispositions s'étoient manifestées quelque temps auparavant ; ils se plaignoient de ce qu'aucun d'eux n'étoit appellé à Venise pour y remplir les Magistratures de l'Etat. Ils prétendoient qu'étant une portion distinguée du corps de la République, on ne pouvoit se dispenser de leur assigner dans le Grand Conseil un certain nombre de places, afin qu'ils eussent à Venise des gens spécialement chargés de maintenir leurs droits & de défendre leurs intérêts. Occupés de cette idée, ils avoient présenté au Gouvernement de Candie une Requête dans laquelle ils demandoient qu'on choisît parmi eux vingt Sages pour aller à Venise prendre part au Gouvernement. Un des Conseillers du Gouverneur leur répondit d'un ton amer ; eh! y a-t-il

An 1362.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

des Sages parmi vous ? Cette raillerie les blessa vivement, & produisit une fermentation qui dégénéra en révolte vers la fin de cette année.

Conduite des Rebelles.

Le Sénat venoit de rendre une Ordonnance, qui établissoit une imposition nouvelle, pour la réparation du Port & du Mole de Candie. Cette Ordonnance excita un soulevement général parmi les Colons ; ils déclarerent qu'ils n'obéiroient point ; ils prirent les armes, & ayant à leur tête Bernard Gradenigo & Tite Venier, ils se présenterent en tumulte devant le Palais du Gouverneur ; ils trouverent les portes fermées, & entreprirent de les enfoncer. Le Gouverneur, qui étoit Léonard Dandolo, sortit avec deux de ses Conseillers, Etienne Gradenigo & Jacques Diedo ; il parla aux Mécontens, & leur reprocha avec douceur l'indécence & l'irrégularité de leur conduite. Ils répondirent insolemment que le Sénat n'avoit point droit de leur imposer des tributs ; que son Ordonnance étoit contraire aux priviléges accordés à leurs ancêtres, lorsqu'ils s'étoient ve-

An 1362.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

nus établir dans l'Isle. Dandolo leur représenta que l'Isle de Candie avoit toujours appartenu à la République en pleine souveraineté, & que c'étoit méconnoître criminellement ses droits, que de lui disputer le pouvoir d'y établir des impôts pour les nécessités publiques.

Cette représentation, loin d'appaiser les mécontens, leur fit pousser des cris furieux; ils se jetterent avec emportement sur le Gouverneur. Tite Venier, l'un des Chefs, vint à lui l'épée à la main en lui disant : tu mourras, traître. Cependant on se contenta de l'arrêter avec ses deux Conseillers, & on les mit tous trois en prison. Les Rebelles élurent entr'eux un Gouverneur, & le choix tomba sur Marc Gradenigo. Ils lui donnerent pour Conseillers François Mudacio, Marc Fradello, André Panthaléo & Barthelemi Grimani. Ils chercherent à mettre les Grecs dans leurs intérêts; & pour se les rendre plus favorables, ils abolirent le Rit Latin dans toutes les Eglises; ils substituerent l'étendard de Saint

Tite à celui de Saint Marc ; ils ouvrirent les prisons, & mirent tous les criminels en liberté, à condition qu'ils prendroient parti dans leurs Troupes, & qu'ils serviroient gratuitement pendant six mois.

An 1302.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Tous les Colons ne furent pas entraînés dans la révolte ; il y en eut plusieurs qui resterent fideles ; quelques-uns même eurent le courage de manifester leurs sentimens avec éclat. Jacques Mudacio, Frere d'un des Conseillers établis par les Rebelles, donna dans cette occasion un exemple remarquable d'attachement à ses Maîtres. Ce généreux Citoyen étant allé au Palais, & ayant vu son frere en fonction auprès du nouveau Gouverneur, ne put s'empêcher de lui dire avec indignation : ,, Scélérat, te ,, voilà donc rebelle à la Patrie, & ,, armé contre ton propre sang ; ,, cesse de déshonorer ton nom ; ,, quitte au plutôt cette place. Non ,, tu n'es point un Conseiller ; tu es ,, l'opprobre de ta famille & de la nation. ,, On le chassa du Palais comme un insensé ; mais il n'en fut

Plusieurs Colons demeurent fideles.

An 1362.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

que plus ardent à ſe répandre dans les maiſons particulieres, pour exhorter tout le monde à rentrer dans le devoir. Ce zele ne lui attira que des chagrins : quelques jours après ſon fils unique fut aſſaſſiné en plein jour, & les auteurs de ce crime ne furent ni punis, ni même recherchés.

An 1363.

Le Sénat de Veniſe employe inutilement les voyes de douceur.

On n'apprit à Veniſe la révolution arrivée à Candie que dans le courant de l'année 1363 ; on la jugea de nature à faire appréhender les ſuites les plus fâcheuſes. On tint à ce ſujet pluſieurs aſſemblées extraordinaires ; l'avis qui prévalut dans les délibérations, fut d'éviter les voyes de rigueur, dans la crainte d'inſpirer aux Rebelles un déſeſpoir qui otât toute reſſource pour les ſoumettre. On prit donc le parti d'uſer de modération, & de mettre tout en œuvre pour fléchir l'opiniâtreté des Colons par inſinuation & par douceur. On choiſit Pierre Soranzo, André Zeno & Marc Moroſini pour aller en Candie repréſenter aux Rebelles l'horreur de leur perfidie, & leur faire

ſentir qu'il étoit autant de leur intérêt que de leur devoir d'obéir & de ſe ſoumettre. Ces trois Nobles s'embarquerent ſur trois Galeres. Arrivés à l'entrée du Port de Candie, ils donnerent avis aux Cólons de l'objet de leur miſſion ; mais ces factieux leur firent répondre qu'ils ne vouloient ni les recevoir ni les écouter ; qu'ils leur conſeilloient de ſe retirer au plus vîte, & que s'ils oſoient entrer dans le Port, on les paſſeroit eux & leurs équipages au fil de l'épée.

An 1362.

LAURENT CELSI, LVIII Doge de Veniſe.

Progrès de la rebellion.

Soranzo & ſes collegues n'étoient pas en état d'agir offenſivement ; ils avoient même des ordres très-exprès de ne pas le faire : ils renvoyerent pluſieurs fois leur Chaloupe pour tâcher d'obtenir une réponſe plus favorable ; ils furent conſtamment refuſés, & remirent à la voile pour aller rendre compte au Sénat de ce qui venoit de leur arriver. Les Rebelles faiſoient chaque jour de nouveaux progrès. La Ville de Candie ne fut pas la ſeule où leur parti devint dominant, Canée, Rethimo

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

& généralement toutes les Villes se déclarerent ouvertement pour eux. Le Sénat ne se rebuta point du mauvais succès de sa premiere ambassade; il espéroit toujours qu'avec des ménagemens & de la constance, il viendroit à bout d'éteindre ce feu. Il nomma cinq autres Députés pour faire une seconde tentative auprès des Rebelles. Ces Députés furent André Contarini, Pierre Ziani, François Bombo, Jean Gradenigo & Laurent Dandolo. On leur donna à chacun une Galere. Cette Escadre partit, & en peu de jours elle parut à la hauteur de Candie.

Les Rebelles abusent de la modération du Sénat.

L'arrivée de ces cinq Galeres donna beaucoup d'inquiétude aux Colons; ils craignirent qu'elles ne fussent que l'avant-garde de quelque grande Flotte destinée à les assujettir. La témérité qu'ils avoient eue de renvoyer les premiers Députés du Sénat sans les entendre, leur inspiroit cette appréhension. Leur inquiétude ne cessa que lorsqu'ils eurent appris que les seconds Députés, marchant sur les traces des premiers, n'apportoient

An 1303.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

que des intentions & des vues pacifiques. Une conduite si peu ordinaire de la part d'un Sénat infiniment jaloux de ses droits, leur persuada qu'on les craignoit; & ils furent bien aises de faire un étalage de leurs forces, qui montra qu'ils étoient véritablement à craindre. Ils permirent aux Députés de débarquer, & de venir à l'Audience de leur Gouverneur. Ils eurent soin de mettre une double haye de Soldats le long de la rue qui menoit au Palais, & un gros corps de Troupes en bataille dans la place du Palais même. Les Députés en entrant dans la Ville, virent avec étonnement tout cet appareil de guerre. Il y avoit un monde infini aux fenêtres & jusques sur les toits. A mesure qu'ils avançoient, la multitude les huoit d'une maniere insolente. Ils allerent au Palais d'un pas grave, sans témoigner ni trouble ni embarras. Quand ils furent en présence du Gouverneur, André Contarini, chef de la Députation, prit la parole, & parla en ces termes:

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Discours d'André Contarini au Chef des Rebelles.

» Si le Sénat, qui nous envoye » n'avoit pas à cœur d'épargner le » sang, & de vous préserver des » maux que vous affectez d'attirer » sur vous, vous ne nous verriez » point ici sans armes, & dans la » disposition de vous ménager votre » pardon. Il veut, selon la louable » coutume de nos peres, essayer ce » que pourra sur vous sa clémence » avant de vous faire éprouver sa » rigueur. Jamais rebellion ne fut » plus criminelle que la vôtre, & » ne présenta à la République vo- » tre mere l'objet d'un plus juste » courroux. Mais elle aime à se » persuader que le seul défaut de » réflexion vous a égarés; & elle » vous exhorte à reconnoître votre » aveuglement. Il s'agit de répa- » rer par un prompt repentir la » faute que vous avez commise. » La République n'a rien fait à votre » égard dont vous ayez droit de vous » plaindre. Son empire sur vous » fut toujours réglé par la justi- » ce & la douceur. Elle vous a » chéris, protégés, comblés d'hon-

» neurs & de priviléges. Quoi! une » légere réparation de votre Port, » eſt-ce là une loi aſſez dure pour » ſecouer le joug de l'obéiſſance, » & pour allumer un incendie qui » menace de vous conſumer? A qui » aurez-vous recours? Où trouverez-» vous de l'appui contre la puiſſance » du Sénat? Eſpérez-vous que les » Nations étrangeres prendront les » armes pour faire réuſſir vos témé-» raires deſſeins? Croyez-moi, re-» connoiſſez votre égarement; im-» plorez la miſéricorde du Sénat: » il vous pardonnera, ſi vous êtes » prompts à rentrer dans le devoir. » Craignez d'irriter ſa colere, & » d'employer trop tard le repen-» tir. »

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Ce diſcours, prononcé avec une noble fermeté, ne fit qu'aigrir les Rebelles. Ils répondirent qu'ils vouloient être les maîtres chez eux, & qu'ils ne ſouffriroient jamais que leurs priviléges, & leurs libertés fuſſent ſacrifiés aux caprices d'un Sénat qui oſoit les traiter en eſclaves. C'eſt ainſi que la paſſion aveugle des

Reponſe inſolente des Rebelles.

ſujets mécontens, qui ſe voyant les armes à la main, ſe croyent en état de faire la loi à ceux qui les gouvernent. Les négociations vis-à-vis d'eux ne ſont utiles que pour manifeſter une modération, dont il eſt toujours beau de donner l'exemple, quoiqu'on en doive abuſer.

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Meſures qu'ils prennent pour ſe défendre.

Les Colons rebelles renvoyerent les Députés du Sénat ſans eſpérance; & ſe perſuadant avec raiſon que ce ſeroit-là le dernier ménagement qu'on auroit pour eux, ils ne ſongerent plus qu'à ſe mettre en défenſe. Ils armerent quatre Galeres & huit Brigantins: ils leverent une Milice nombreuſe: ils s'attacherent principalement à bien fortifier la Ville de Candie par mer & par terre; mais tous ces arrangemens furent faits avec le trouble & la confuſion qui accompagnent toujours les émeutes populaires.

Le Sénat de Veniſe ſe diſpoſe à les ſoumettre par la voye des Armes.

Le Sénat inſtruit de l'opiniâtre réſiſtance des Colons de Candie, ſe détermina enfin à employer contre eux la voye des armes. Il voulut s'aſſurer auparavant des diſpoſitions

des Puiſſances étrangeres. Le Doge fut chargé d'écrire au Pape Urbain V. qui réſidoit à Avignon, à l'Empereur, aux Rois de France, de Hongrie & de Naples, & à tous les Princes d'Italie, pour les informer de la criminelle défection de ces Inſulaires, & pour les prier de ne leur donner aucun ſecours, en leur repréſentant combien il importoit à la ſureté de tous les Gouvernemens que pareille rébellion n'eût ni appuis ni fauteurs. Toutes ces Puiſſances répondirent, que loin de donner aux Rebelles de Candie de l'aſſiſtance, elles étoient diſpoſées au contraire à fournir à la République tous les ſecours dont elle auroit beſoin pour les ſoumettre & les punir.

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Dès qu'on eut reçu à Veniſe ces aſſurances, on fit proclamer les Chefs de la rebellion. On les dénonça traîtres à la Patrie, & leur tête fut miſe à prix. Enſuite on travailla à former un plan d'opérations militaires, pour la réduction de l'Iſle de Candie. Quelques-uns propoſerent d'y envoyer ſeulement une Eſcadre de dix

Armement conſidérable contre les Rebelles de Candie.

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Galeres, qui croiſeroit autour de l'Iſle, & qui n'en laiſſeroit l'entrée & la ſortie libre à aucun Bâtiment. Cet avis parut timide, & on n'y inſiſta pas. On jugea qu'une conduite ſi foible ne feroit que traîner l'affaire en longueur, & en expoſeroit le ſuccès au riſque de mille accidens. On réſolut d'aller en force, d'attaquer les Rebelles vivement, & de faire contr'eux des efforts capables de terminer la guerre en une campagne. Il ne fut plus queſtion que de décider le lieu du débarquement. La plûpart des Sénateurs furent d'avis qu'on choisît la Rade de Canée, où le terrein étoit plus propre à une deſcente; mais le Doge repréſenta qu'il importoit de porter directement la vengeance dans le lieu même où la rebellion avoit éclaté; que la Ville de Candie étoit la principale retraite des Rebelles; qu'ils y avoient un Conſul, leurs Chefs & leurs plus grandes forces; que cette Ville une fois ſoumiſe, les autres feroient peu de réſiſtance; qu'il convenoit à la dignité de la Répu-

blique de montrer aux Colons qu'on ne les craignoit point ; & que le vrai moyen de le leur persuader, étoit d'attaquer d'abord la Place la plus forte.

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Cet avis fut suivi ; on expédia les ordres nécessaires pour l'armement d'une Flotte de trente-trois Galeres & de plusieurs Bâtimens de transport. On fit de grandes levées de Soldats dans les Provinces voisines pour en former une armée de terre ; & on choisit pour la commander un fameux Capitaine Veronois nommé Luquin dal Vermé. Il y avoit déjà quelques années que la République avoit pris pour systême d'employer aux expéditions sur terre des Troupes & des Généraux étrangers, & de réserver les Troupes nationales & les Généraux Vénitiens pour les expéditions maritimes. Cette politique, qu'elle a toujours suivie depuis, épargnoit à l'Etat la nécessité de former des sujets pour deux genres de fonctions militaires, qui demandent des talens très-opposés. Elle bornoit le génie de la Nation à ne connoître

An 1303. LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

que la guerre de mer ; & elle assuroit davantage la puissance des Vénitiens, dont le véritable objet étoit d'acquérir sur mer un empire exclusif.

Nouvelles entreprises des Rebelles de Candie. Ils déliberent de se donner aux Génois.

Les préparatifs de cette guerre occuperent le reste de l'année 1363, & l'embarquement ne fut exécuté qu'au commencement de l'année suivante. Sur ces entrefaites, on reçut un Courier dépêché par Georges de Molino, Evêque de Coron en Morée. Ce Prélat écrivit au Sénat pour l'informer, que les Rebelles de Candie avoient établi un Conseil de dix Sages, qu'ils avoient chargés du maintien de leur liberté ; qu'il étoit émané de ce Conseil une Ordonnance qui portoit peine de mort contre quiconque oseroit parler de paix ou de soumission ; que Léonard Gradenigo, chef de ce Conseil, & le plus ardent de tous les factieux, après avoir abjuré la foi Catholique pour se rendre plus agréable aux Grecs, les avoit tous engagés dans la révolte, & que de concert avec un Caloyer nommé Milet, ils avoient comploté de faire

mourir tous ceux des Colons qui tenoient pour le parti du Sénat; qu'ils avoient déjà assassiné André Cornaro, Gabriël Venier, Laurent Pasqualigo, Laurent Gritti, Zarach Justiniani & beaucoup d'autres; que ces excès avoient mis la division parmi les Rebelles; que Marc Gradenigo, qu'ils avoient élu Gouverneur, irrité des emportemens du Caloyer Milet, l'avoit fait précipiter du haut des Tours de son Palais sur les piques de ses soldats; que l'armement qu'on préparoit à Venise causoit dans l'Isle de vives allarmes; que les Rebelles avoient tenu à ce sujet une assemblée extraordinaire, où il avoit été proposé de députer au Sénat de Gênes pour lui demander du secours, avec offre de se soumettre à sa domination; que Marc Gradenigo avoit combattu vivement cette proposition, en représentant que dans la nécessité de subir le joug, il valoit encore mieux avoir des Vénitiens pour Maîtres que des Génois; qu'il avoit offert d'aller lui-même à Venise implorer la miséricorde du Sénat, as-

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

ſurant que comme la République n'employoit la rigueur qu'à regret, il ſe flattoit de la rendre favorable aux Colons ; qu'à ces mots Léonard Gradenigo ſon parent s'étoit élevé contre lui avec colere, le nommant traître, & le menaçant de la maniere la plus outrageante ; que peu de jours après Marc Gradenigo avoit été étranglé dans ſa maiſon ; & que tout récemment les Rebelles avoient fait partir une Galere avec deux Députés pour exécuter le projet de ſe ſoumettre aux Génois.

Inquiétude du Sénat à ce ſujet.

Cette derniere circonſtance donna beaucoup d'inquiétude au Sénat. Il craignit de ſe voir replongé dans les embarras d'une guerre, avec les anciens rivaux de ſa puiſſance. Il voyoit le ſort de l'Iſle de Candie attaché au parti que prendroient les Génois, dans une conjoncture ſi propre à exciter leur cupidité, & à flatter leur paſſion contre les Vénitiens. Il fut donc arrêté qu'on enverroit inceſſamment à Gênes deux Ambaſſadeurs, pour engager cette République à ne point ſe mêler des

Rebelles de Candie ; en lui faiſant ſentir que ce ſeroit donner atteinte au dernier traité de paix, rallumer un feu qui venoit à peine de s'éteindre, & qui pouvoit cauſer de funeſtes embraſemens.

An 1363.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Les Ambaſſadeurs partirent & exécuterent leur commiſſion. La derniere guerre avoit fait connoître aux Génois la ſupériorité des Vénitiens. Ils ne faiſoient que de ſe relever de la chûte ignominieuſe, qui les avoit réduits à porter le joug des Seigneurs de Milan. Ils ne voulurent point s'expoſer à la néceſſité de ramper une ſeconde fois devant les mêmes Maîtres. Ils répondirent aux Ambaſſadeurs de Veniſe, qu'ils ſeroient fideles obſervateurs de la paix ; que les Rebelles de Candie ne recevroient d'eux aucune eſpece de ſecours, & ils en donnerent leur engagement par écrit. Ils renvoyerent peu de temps après les Députés de Candie, en leur diſant : que le Sénat de Gênes étoit fâché de ne pouvoir leur accorder ſon appui, ſans bleſſer la foi des traités les plus ſolemnels ;

Les Génois refuſent leur appui aux Rebelles de Candie.

An 1363.

Laurent Celsi, LVIII. Doge de Venise.

An 1364.

qu'il auroit voulu être libre de faire pour eux ce qu'ils demandoient ; mais que des engagemens, qu'il n'étoit ni de son honneur, ni de son intérêt de rompre, y mettoient un obstacle invincible.

Départ de la Flotte Vénitienne pour Candie.

Rien ne s'opposant plus à la vengeance de la République, on acheva pendant l'hiver tous le préparatifs qui avoient été commencés. Luquin dal Vermé, choisi pour commander les Troupes de débarquement, arriva à Venise au commencement de Mars. Le lendemain de son arrivée, on chanta à Saint Marc une Messe solemnelle du Saint Esprit. A l'issue de la Messe, le Doge fit prêter serment à Luquin, & lui remit avec appareil l'Etendard de la République. Avant de s'embarquer, ce Général fit en présence du Doge la revue de ses Troupes : elles consistoient en six mille hommes, moitié Infanterie, moitié Cavalerie.

Elle arrive à Candie.

Les Troupes débarquent.

L'embarquement s'exécuta le 10 Avril, & le 7 Mai la Flotte mouilla au Port de la Frosia, à sept mille de Candie. Elle étoit commandée

ar Dominique Michieli, qui avoit vec lui cinq Provéditeurs généraux, 'ierre Trivisani, Jean Mocenigo, Aarc Quirini, Nicolas Justiniani, c Boxe Quirini. Les six mille hom-nes de Troupes de Terre firent leur escente, sans rencontrer d'opposi-ion. Pour arriver à Candie, ils voient un défilé très-difficile à pas-er, entre un torrent rapide & un ocher escarpé : le passage étoit si troit, qu'une poignée de gens auroit u le disputer à une armée nom-reuse. Les Rebelles s'étoient postés ans ce défilé, & Jacques Mudacio ui les commandoit, avoit fait les neilleures dispositions pour s'y main-enir.

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Luquin dal Vermé commença ar bien établir son camp sur les ords de la mer : il resta dans cette osition jusqu'à ce qu'il eût retiré le dessus la Flotte toutes les muni-ions dont il avoit besoin. Pendant qu'il étoit occupé à former ses ma-gasins, cent de ses Soldats sortirent du camp pour aller marauder au oisinage. Ils furent rencontrés par

An 1364.

Laurent Celsi, LVIII. Doge de Venise.

un gros détachement des Rebelles, qui les tuerent tous jusqu'au dernier; & non contens de les tuer, ils mutilerent indignement leurs corps : on les trouva dispersés dans la campagne & horriblement défigurés. Ce spectacle anima le Soldat, & lui inspira la résolution de ne faire aucun quartier aux Rebelles.

Discours du Général Luquin à ses Troupes.

Cependant, le Général Luquin ayant donné l'ordre à son armée de se tenir prête à marcher, rassembla ses Officiers & leur parla en ces termes : « Je n'ai pas besoin de vous » rappeller les motifs qui ont engagé le Sénat à nous envoyer dans » cette Isle. Vous sçavez tous, qu'il » nous a chargés de soumettre cette » Colonie rebelle par la voye des » armes, ayant épuisé en vain, pour » la réduire, toutes les voyes de » douceur. Ces perfides Colons se » sont révoltés contre le plus doux » des Gouvernemens : ils ont trempé leurs mains dans le sang de » ceux de leurs concitoyens qui vouloient demeurer fideles. Leur desobéissance & leurs cruautés, voilà

» là les crimes que nous avons à » venger. Nous vaincrons aiſément » ces hommes lâches que les déli- » ces de ce climat ont amollis, & » qui n'ont plus de Vénitien que le » nom. La mer eſt derriere nous : » la Flotte va s'écarter pour péné- » trer dans le Port de Candie. Il » faut donc ou que nous périſſions » dans ces montagnes, ou que nous » forcions le paſſage qu'on entre- » prend de nous diſputer. Pour » mieux braver les périls du com- » bat, ſongez aux fruits de la vic- » toire. Cette Iſle opulente vous offre » le plus riche butin. Le Sénat vous „ promet des récompenſes pour vous „ & pour vos enfans. Allons, amis, „ triomphons des méchans : je vais „ me mettre à votre tête, & je par- „ tagerai tous vos dangers.

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Dès qu'il eut achevé de parler, il rangea ſon Armée en bataille, & entreprit de paſſer le défilé. Les Re- belles occupoient les hauteurs ; ils attendirent que les premiers batail- lons fuſſent engagés bien avant : alors ils deſcendirent pour les charger.

Bataille près de Candie. Les Rebelles ſont mis en déroute.

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Luquin ſuſpendit la marche de ſes troupes, & laiſſa approcher les Rebelles. Dès qu'il les vit à portée du trait, il donna le ſignal du combat. Les brigades s'ébranlerent & fondirent avec fureur ſur l'ennemi. La mêlée devint affreuſe ; l'ardeur du Soldat Italien mit le déſordre parmi les Rebelles. Quelques-uns ſe ſauverent avec effroi dans les montagnes : le plus grand nombre périt les armes à la main. L'Armée victorieuſe franchit le défilé, arriva aux Portes de Candie, emporta tout de ſuite les Fauxbourgs, dont elle pilla & brûla les maiſons.

Terreur des Candiens ; ils déparent au Général de la Flotte.

Dans ce même moment la Flotte entra dans la Rade de Candie. Les habitans conſternés d'un évenement qui ne leur laiſſoit plus d'eſpérance, & voyant leur Ville ſur le point d'être priſe d'aſſaut, députerent André Cornaro au Général Michieli pour implorer ſa clémence. Cornaro ſe préſenta dans l'attitude d'un ſuppliant. Il s'efforça de rejetter la rébellion des Colons ſur la témérité d'un petit nombre de coupables. Il

conjura Michieli de pardonner à de malheureux citoyens qui n'avoient déjà que trop souffert de leurs cruelles divisions. Il se prosterna à ses pieds, en lui disant les larmes aux yeux, que les Colons sentoient vivement l'énormité de leur crime ; mais qu'ils mettoient toute leur espérance en la bonté miséricordieuse du Sénat ; qu'ils le supplioient d'épargner leur Ville, & de soustraire leurs femmes & leurs enfans à la fureur du soldat. C'est ainsi que l'audacieux esprit de révolte, après avoir hasardé les démarches les plus insolentes, & méprisé toutes les offres de paix, conduit tôt ou tard un peuple inconsidéré à n'avoir pour ressource que la commisération de ses Maîtres, & à solliciter comme une grace des traitemens infiniment plus durs que ceux qui avoient occasionné son soulevement.

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Michieli écouta gravement André Cornaro. Il lui dit ensuite, qu'il n'y avoit point de supplice que les Rebelles n'eussent mérité ; mais qu'en considération du repentir qu'ils té-

Réponse favorable de ce Général.

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

moignoient, on se contenteroit de punir quelques-uns des plus coupables, & qu'on feroit grace à tous les autres. Sur cette réponse la Ville ouvrit ses portes aux Troupes de Terre, & toute la Flotte entra dans le Port. Les Soldats de Luquin dal Vermé, qui avoient combattu, & qui avoient perdu sept cens hommes dans le combat, s'attendoient que la Ville seroit mise au pillage. Ils y comptoient d'autant plus que leur Général leur avoit présenté cet appas pour les engager à bien faire. Se voyant donc les maîtres de Candie, ils se débanderent pour en piller les maisons. Michieli averti de ce désordre, accourut pour le faire cesser. Il eut beau défendre, menacer, on ne l'écouta point. Il y avoit parmi les Officiers Italiens deux hommes qui poussoient ouvertement les Soldats à satisfaire leur ardeur pour le butin. Le premier étoit Jean Visconti, parent des Seigneurs de Milan; le second Martin de Rimini, habiles l'un & l'autre dans l'art de la guerre. Ils avoient toute la pétu-

Les Soldats veulent piller la Ville.

ſance & toute la férocité du métier.

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Une partie des Soldats ſe mutine, & on eſt obligé de les charger.

Luquin dal Vermé joignit ſon autorité à celle du Général Michieli, pour réprimer la licence de ſes Soldats. Il les fit tous venir à l'ordre : le plus grand nombre obéit ; mais les plus emportés déclarerent qu'ils ſe feroient plutôt tous tuer que de renoncer au pillage. Luquin prit le parti d'aller à eux ſuivi du gros de ſa troupe. Il les traita d'infideles & de parjures ; il leur commanda de rejoindre leurs Drapeaux. Quelques-uns des mutins ſe laiſſerent perſuader ; mais les autres s'obſtinant à déſobéir, il les fit charger ſans ménagement. Le choc fut des plus rudes. Martin de Rimini y perdit la vie. On ſe ſaiſit de Jean Viſconti, & on lui fit trancher la tête dans le moment ; le reſte demanda quartier, & le tumulte ceſſa. Cet exemple prouve combien il ſeroit à ſouhaiter, pour le bien même du ſervice, que le pillage des Villes ne fût point mis au nombre des droits de la guerre. Cette eſpérance que l'on donne au Soldat pour l'animer,

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

entraîne mille désordres dont l'humanité devroit rougir, & dont la discipline souffre toujours. Une rançon satisferoit également la cupidité du Soldat, sans donner libre carriere à sa licence. Lorsqu'on eut achevé de réduire les mutins, Michieli fit doubler la paye aux troupes Italiennes, & tout le monde parut content.

On punit les Chefs de la rebellion.

Ce fut le 10 Mai que la Ville de Candie rentra sous l'obéissance des Vénitiens. Elle renfermoit bien des coupables. On rechercha les principaux pour leur faire subir le châtiment que leur félonie méritoit. Marin Gradenigo, Marc Fradello & Gabriel Labudo furent arrêtés les premiers; & dès le lendemain ils eurent la tête tranchée. La plûpart des Chefs de la rebellion avoient pris la fuite, & étoient allés se renfermer dans les diverses Places de l'Isle. On s'attacha à les poursuivre, sans leur donner le temps de se reconnoître. Paul Quirini fut pris dans Rethimo & eut la tête tranchée. Léonard Gradenigo & deux autres de la mê-

me maiſon, qui avoient paru les plus ardens de tous les boutefeux, furent faits priſonniers en divers endroits. On les fit conduire à Candie où on les condamna au même ſupplice. Tite Venier & Théodore ſon frere, François Mudacio, Barthelemi Grimani & ſes deux enfans, Tite Gradenigo, Marc Sagredo, André Mollini & Thomas Fradello ſe ſauverent à Rhodes & de-là dans l'Iſle de Chio. Leur évaſion ne permit pas aux Provéditeurs Vénitiens de verſer tout le ſang impur qui avoit corrompu la Colonie; mais elle rendit plus prompte la ſoumiſſion des Colons, qui ſe voyant abandonnés de tous leurs appuis, ne firent plus de réſiſtance.

An 1364. LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Toute la Colonie ſe ſoumet.

Le Général Michieli dépêcha une Galere aux ordres de Pierre Soranzo, pour porter à Veniſe la nouvelle de ce ſuccès. On y étoit fort impatient de ſçavoir au vrai l'état des choſes. Tout ce qui avoit précédé, annonçoit de la part des Colons une obſtination difficile à fléchir. On appréhendoit les évenemens d'une

On en donne avis au Sénat.

An 1364. LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

guerre qui pouvoit occasionner une grande effusion de sang, & n'aboutir qu'à des avantages peu décisifs; lorsque le 28 Mai un signal donné du haut de la Tour de Saint Marc, apprit l'arrivée d'une Galere qui se hâtoit de gagner le Port. La curiosité entraîna une foule de Peuple sur le rivage. On apperçut la Galere dans l'éloignement. A mesure qu'elle approchoit, on remarqua que l'équipage faisoit de grandes démonstrations de joye. Tous les Matelots avoient des couronnes de feuilles sur la tête; ils agitoient des étendards en poussant de grands cris. On ne douta plus qu'il ne fût question de quelque victoire. La Galere aborda; & on apprit alors que les Rebelles avoient tous été détruits ou mis en fuite; que leurs Villes & leurs Châteaux s'étoient rendus, & que l'Isle entiere étoit soumise. La surprise d'un évenement si heureux & si peu attendu, jetta tous les Vénitiens dans une ivresse de joye, telle que pouvoient la produire leurs

désirs remplis, & leurs espérances surpassées.

An 1364.

Le Doge Laurent Celsi ordonna qu'on en rendroit à Dieu, pendant trois jours, dans toutes les Eglises de solemnelles actions de graces. Il voulut que ces Actes de réligion fussent suivis de réjouissances publiques. Les Tournois étoient alors fort à la mode. Laurent Celsi ne pouvant trouver une occasion plus favorable de satisfaire son goût pour ces sortes d'exercices, on publia un Tournois par ses ordres, & on en fit les préparatifs avec magnificence. On dressa des deux côtés de la Place de Saint Marc des échaffauts, pour y placer les Spectateurs les plus qualifiés, & particulierement les Dames. On ferma l'enceinte par des barrieres. Au-dessus du porche de l'Eglise, on construisit une vaste tribune que l'on couvrit de courtines de soye de différentes couleurs. Cette tribune fût destinée pour le Doge, le College & le Sénat. Le Tournois s'ouvrit le premier jour par vingt-quatre jeunes

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Grandes réjouissances à Venise à cette occasion.

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Nobles, vêtus d'habits tous brillans d'or & d'argent, & montés sur les meilleurs chevaux. Il dura jusqu'à la nuit, & il y eut beaucoup de lances rompues. Les jours suivans, plusieurs Barons Anglois, qui étoient à Venise pour passer à la Terre Sainte, & grand nombre de Seigneurs de différentes Provinces d'Italie, attirés par la célébrité de ce Tournois, se joignirent aux Nobles Vénitiens. Ils combattirent les uns contre les autres, & signalerent leur adresse avec émulation. Le prix, qui consistoit en une Couronne d'or de la valeur de trois cents soixante ducats, fut remporté par un Vénitien nommé Pasquelin Minoto.

Nouveaux Reglemens pour l'Isle de Candie.

Après avoir donné ces marques de joye, le Sénat s'occupa du soin d'assurer invariablement son autorité dans l'Isle de Candie. Il restoit encore plusieurs Rebelles que leur fuite avoit soustraits au châtiment. Il fit publier contr'eux une Sentence de proscription, & offrit de grandes récompenses à ceux qui les prendroient morts ou vifs. Le

Sénat voulut ôter aux Colons qui étoient rentrés dans le devoir, tous les moyens d'exciter de nouveaux troubles. Pour cet effet, il supprima le Conseil Souverain & toutes les Magistratures subalternes qui avoient été établies dans l'Isle, & dont les places avoient été jusques-là remplies par des Colons. Il leur substitua des Juges commis par le Gouverneur, qui ne devoient rester que peu de temps en place; & le Gouverneur fut autorisé à les destituer au premier mécontentement. Lorsque ces nouveaux arrangemens furent exécutés, on rappella la Flotte, & l'Armée victorieuse.

An 1364.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Fin du Livre treizieme.



SOMMAIRE DU LIVRE QUATORZIEME.

Projet d'une Croisade contre les Sarrasins. Obstacles qui empêchent cette Croisade. Le Roi de Chypre sollicite les Vénitiens de s'unir à lui contre les Sarrasins. Ils arment une Flotte. Mort du Doge Laurent Celsi. Petrarque legue sa Bibliotheque aux Vénitiens. La République accepte l'offre de Petrarque. Origine de la Bibliotheque de Saint Marc. Reglement dans l'interregne. Marc Cornaro est élu Doge. Le Roi de Chypre mene la Flotte Vénitienne devant Alexandrie. Prise de la Ville d'Alexandrie. On l'abandonne après l'avoir pillée. Nouvelle révolte en Candie. Conduite hardie de Jean Calerge. Activité du Gouverneur de Candie. Mesures que l'on prend à Venise contre les Rebelles. La Ville de Lazythe est forcée de se rendre. Les Rebelles sont poussés vivement. Siége d'Anopolis & fin de cette guerre. Le Sénat envoye trois Provéditeurs en

Candie. Succès de leur miſſion. Diſcours de Paul Loredan au Sénat. Le Pape Urbain V. veut retourner à Rome. Les Vénitiens lui envoyent leurs Galeres. Mort du Doge Marc Cornaro. Reglement dans l'interregne. André Contarini eſt élu Doge & refuſe le Dogat. On le force d'accepter. Proſpérité de l'État de Veniſe. La Ville de Trieſte ſecoue le joug de la République. On arme contr'elle à Veniſe. Siége de Trieſte par les Vénitiens. Meſures que prend le Sénat pour hâter le ſuccès de ce Siége. Les Trieſtins réclament le Duc d'Autriche qui vient à leur ſecours. Vains efforts du Duc d'Autriche. Trieſte eſt forcée de ſe rendre. L'Empereur Jean Paléologue vient à Rome. Différend des Vénitiens avec le Seigneur de Padoue. On nomme des Commiſſaires de part & d'autre. Négociations pour la paix. Le Pape Urbain V. retourne à Avignon. Action indigne du Seigneur de Padoue. Supplice des aſſaſſins qu'il a envoyés à Veniſe. Punition de pluſieurs Nobles Vénitiens. Démêlé du Sénat avec l'Evêque de

Venise. Commencement de la guerre avec le Seigneur de Padoue. Terrible exécution dans le Padouan. Discorde parmi les Généraux Vénitiens. Avantages remportés par les Vénitiens. Le Roi de Hongrie se déclare contre les Vénitiens. Défaite des Hongrois. Défaite des Vénitiens. Intrigues du Seigneur de Padoue. Fermeté des Vénitiens vis-à-vis du Légat. Les Vénitiens attaquent les lignes de l'ennemi & sont repoussés. Les maladies ruinent l'Armée des Vénitiens. Ils remportent une grande victoire. Division dans la famille des Carrares. Négociations pour la paix. Articles du traité de paix. Exécution du traité. Nouvelles intrigues du Seigneur de Padoue. Etonnante sécurité des Vénitiens. Le Duc d'Autriche entre dans le Trevisan avec une Armée. Progrès de l'Armée Vénitienne. Premier usage du canon en Italie. Retraite imprudente des Vénitiens. Treve entre les Vénitiens & le Duc d'Autriche. Nouvelles intrigues du Seigneur de Padoue. Paix avec le Duc d'Autriche.



HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE QUATORZIEME.

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.



E Roi de Chypre, Pierre de Lusignan, fameux par ses exploits contre les Sarrasins, auxquels il avoit enlevé Satolie, l'une de leurs plus fortes Places dans l'Asie Mineure, étoit depuis deux ans à Avignon pour solliciter une Croisade contre ces ennemis du nom Chrétien. Le Pape Urbain V. la desiroit avec ardeur, & s'efforçoit d'inspirer le même zele à tous les Princes Chrétiens. Il avoit d'abord publié une

Projet d'une Croisade contre les Sarrasins.

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Bulle par laquelle il ordonnoit un paſſage général en Syrie, & fixoit le terme du départ au mois de Mars de cette année 1365. Cette Bulle étoit adreſſée à Jean, Roi de France, déclaré chef de la ſainte entrepriſe. Le ſuccès de cette Croiſade fut traverſé par les ſoins que le Pape fut obligé de donner à la guerre allumée en Italie contre les Viſcontis au ſujet de la Ville de Bologne, qui s'étoit ſouſtraite à l'obéiſſance du Saint Siege pour ſe donner à eux. Bernabo Viſconti paſſoit pour le plus coupable des trois freres, par la témérité de ſes diſcours & par la violence de ſes procédés contre la Cour Romaine. Le Pape, après l'avoir frappé de divers anathemes, fit prêcher contre lui une Croiſade, & il ne voulut point qu'on ſongeât à l'expédition d'Outre-mer, que cet ennemi du Saint Siege n'eût été aſſujetti.

Obſtacles qui empêchent cette Croiſade.

Cet obſtacle déplaiſoit infiniment au Roi Jean & au Roi de Chypre; ils envoyerent de concert leurs Ambaſſadeurs à Milan, pour tâcher de vaincre l'obſtination de Bernabo, &

ils vinrent à bout de l'engager à faire la paix, qui fut signée le troisieme jour de Mars de l'an 1364. La mort du Roi Jean, qui suivit de fort près cet évenement, rendit plus difficile que jamais l'exécution de la Croisade projettée contre les Infideles. Le Roi de Chypre alla trouver l'Empereur & les autres Princes d'Occident pour leur demander des secours; il n'en obtint que des paroles sans effet. Pierre Thomas, Patriarche titulaire de Constantinople, avoit été nommé pour présider aux opérations de la Croisade en qualité de Légat; il travailloit de son côté avec beaucoup d'ardeur à faire prendre la Croix aux Fideles; il rassembla un assez grand nombre de Croisés qu'il conduisit à Venise où l'embarquement devoit se faire. Malheureusement le Roi de Chypre, qui devoit commander en chef l'expédition, ne se trouva point à Venise lorsque les Croisés y arriverent; ils l'attendirent tout le mois de Mars, qui étoit le terme dont on étoit convenu; & comme il ne vint point, chacun se retira de son côté. Ce

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Prince, qui arriva à Venise peu de temps après, fut très-affligé lorsqu'il sut que son retardement avoit occasionné la retraite des Croisés. Cependant le Légat l'exhorta à ne pas perdre courage, & à tenter auprès des Vénitiens les efforts qu'il avoit fait infructueusement auprès des autres Puissances Chrétiennes.

Le Roi de Chypre sollicite les Vénitiens de s'unir à lui contre les Sarrasins.

Pierre de Lusignan étoit persuadé qu'avec des secours médiocres il lui seroit facile de remporter de grands avantages sur les Infideles : il en vouloit particulierement à Alexandrie, conquête brillante qui flattoit son ambition, & la facilité d'y réussir lui paroissoit garantie par l'éclat de ses précédens succès. Il profita du séjour qu'il fit à Venise pour sonder à ce sujet les dispositions du Sénat. Il ne lui fût pas difficile de persuader aux Vénitiens de concourir à une entreprise dont ils pouvoient tirer eux-mêmes de grandes utilités. L'espérance de dominer dans une Ville devenue le centre du commerce du Levant, suffisoit pour exciter leur ardeur. Il leur communiqua son

An 1365.

Laurent Celsi, LVIII. Doge de Veniſe.

lan; il leur fit ſentir que cette Ville ouvoit aiſément être ſurpriſe, & u'en tout cas elle n'étoit pas aſſez ortifiée pour réſiſter long-temps à ne attaque réguliere. Il leur obſerva qu'une fois qu'on avoit en main a clef de l'Egypte, le recouvrement le la Terre Sainte ne rencontreroit plus que de légers obſtacles. Le Sénat jugea que le projet étoit également poſſible & avantageux; il ſigna avec le Roi de Chypre une convention dont le réſultat fut l'équipement d'une Flotte pour la conquête d'Alexandrie. Une entrepriſe de cette nature demandoit des forces ſupérieures à celles des Vénitiens. Porter la guerre en Egypte, ſans autre motif que le deſir de l'enlever aux Sarraſins, c'étoit une infraction des traités qui pouvoit avoir les ſuites les plus fâcheuſes; eſpérer de s'y maintenir contre toute la puiſſance des Soudans, c'étoit une témérité ſur laquelle des hommes ſages n'auroient jamais dû ſe faire illuſion. L'envie d'acquérir l'empire excluſif du commerce, aveugla les Vénitiens; ils

Ils arment une Flotte.

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

firent partir leur Flotte ; elle arriva en Chypre où Pierre de Lusignan, qui avoit pris les devans, la renforça de tout ce qu'il avoit de Vaisseaux, & il en prit le commandement en chef.

Mort du Doge Laurent Celsi.

Tandis qu'on se disposoit à exécuter une entreprise si mal concertée, le Doge Laurent Celsi mourut à Venise le dix-huit Juillet, âgé de cinquante-sept ans. Ce fut un Prince qui aima beaucoup la représentation ; il avoit monté sa maison sur un pied de splendeur & de magnificence inconnu à tous ses Prédécesseurs : il aimoit les chevaux & avoit une écurie très-nombreuse ; sa ménagerie étoit remplie d'animaux rares & monstrueux ; on élevoit dans ses maisons de chasse grand nombre d'oiseaux pour la fauconnerie dont il faisoit son amusement le plus ordinaire.

Petrarque legue sa Bibliotheque aux Vénitiens.

Sous son regne la République fit une acquisition littéraire fort remarquable pour ce temps-là. François Petrarque, qui étoit le bel esprit du siecle, avoit rassemblé beaucoup de livres pour son utilité particuliere. Il

voulut prendre des mesures de son vivant, pour que cette Bibliotheque, qui lui étoit chere, & qui lui avoit coûté des soins, ne fût pas dispersée après sa mort. Il crut ne pouvoir mieux faire que de la donner aux Vénitiens, chez qui il avoit fait quelque séjour, & dont le sage Gouvernement lui avoit plu beaucoup. Dans cette vue il fit présenter au Doge une supplique écrite de sa main, qui étoit conçue en ces termes : " François ,, desire léguer à Saint Marc les livres qu'il a & qu'il aura, à condition qu'ils ne seront ni vendus, ni ,, détruits, & qu'on les gardera dans ,, un lieu à l'abri de l'eau & du feu, ,, pour la commodité & la consolation des Nobles Vénitiens qui auront le goût des sciences. Ces livres ne sont ni en grand nombre, ,, ni bien précieux ; mais il espere ,, que cette Ville y en ajoutera d'autres ; que même divers Particuliers & peut-être des Etrangers, à ,, son exemple, augmenteront cette ,, collection ; de sorte qu'on pourra ,, parvenir avec le temps à former

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

An. 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

,, une Bibliotheque auſſi conſidera-
,, ble que les Bibliotheques ancien-
,, nes les plus fameuſes, ce qui ſera
,, fort honorable à Saint Marc. Si
,, cela arrive, François ſe réjouira
,, d'avoir donné commencement à
,, un ſi grand bien : il demande non
,, une grande maiſon, mais une mai-
,, ſon honnête, où il y ait auſſi un loge-
,, ment pour lui, ſe propoſant d'y
,, demeurer le reſte de ſes jours; de
,, quoi il n'eſt pas certain, mais il
,, l'eſpere. ,,

La République accepte l'offre de Petrarque.

La ſupplique de Petrarque fut acceuillie d'une maniere diſtinguée; on y répondit par un Décret du Grand Conſeil qui portoit en ſubſtance, que la République conſidérant l'utilité de l'offre faite par François Pétrarque, dont la réputation étoit ſi grande dans l'Univers, qu'on ne ſe ſouvenoit pas d'avoir vu parmi les Chrétiens un Philoſophe & un Poëte de ce mérite, ordonnoit que cette offre ſeroit acceptée, & qu'on régleroit inceſſamment la ſomme qu'il conviendroit de dépenſer pour donner à Petrarque le logement qu'il demandoit.

Petrarque ne ſe fixa point à Veniſe ; il continua de mener une vie errante en divers lieux de l'Italie, mais ſa Bibliotheque reſta aux Vénitiens. C'eſt ce premier fonds qui a donné commencement à la Bibliotheque de Saint Marc. Plus de cent ans après, le Cardinal Bellarion l'enrichit beaucoup, en y joignant ſon beau cabinet de livres : ainſi les vœux de Petrarque ont été remplis, & la Bibliotheque de Saint Marc, qui le regarde à juſte titre comme ſon premier fondateur, eſt devenue en effet l'une des plus conſidérables Bibliotheques de l'Europe.

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Origine de la Bibliotheque de Sainr Marc.

Une fievre ardente emporta le Doge Laurent Celſi, après vingt jours de maladie. Il fut inhumé dans l'Egliſe de Sainte Marie Céleſte. *

Reglemens faits dans l'interregne.

EPITAPHE DU DOGE LAURENT CELSI.

Funera Dux Venetum Laurentius ultima Celſi
Hoc habet in ſaxo : titulis clariſſimus altis,
Magnanimus, Patriæ que pater, juſtiſſimus heros,
Hic moderans, animis vigilantibus, urbis habenas,
Hoſtibus ut fulmen, ut amœnum ſydus amicis,
Sub juga mox Cretam revocavit priſca rebellem.
Tranquillâ tandem patriâ ſub pace relictâ,
Ad cœlum æterno celebrandus nomine migrat.

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Venise.

Le lendemain de sa mort, les Correcteurs nommés dans l'interregne reglerent, 1°. Que le Doge ne solliciteroit aucune Charge pour qui que ce fût, sous peine de deux cens livres d'amende, exigibles à chaque fois par les Avogadors. 2°. Que si les Conseillers proposoient au Collége quelque chose de contraire au Gouvernement établi, le Doge arrêteroit la délibération, & sortiroit du Palais sur le champ, sous peine de confiscation de tous ses biens. 3°. Que le Doge élu ne pourroit refuser le Dogat que de l'avis des six Conseillers & des deux tiers du Grand Conseil. 4°. Que tous les mois on examineroit si le Doge payoit les gens de sa maison, & au cas qu'il ne le fît pas, les Avogadors retiendroient sur ses revenus de quoi les payer. 5°. Que le Doge ne pourroit à l'avenir employer les deniers publics en frais de Bâtimens au Palais sans le consentement des Conseillers, des trois quarts de la Quarantie & des deux tiers du Grand Conseil. 6°. Que tous les gens du Doge logeroient au

au Palais; que ſi quelqu'un d'eux étoit trouvé la nuit dans Veniſe avec des armes, pour tout autre objet que le ſervice du Doge, il ſeroit puni comme les Particuliers non privilégiés. 7°. Que ſi le Doge n'obſervoit pas exactement les articles de ſon capitulaire, les Avogadors lui feroient commandement de s'y aſſujettir, ſans pouvoir le condamner à d'autre peine qu'une amende pécuniaire; que ſi le Doge récidivoit, les Avogadors le dénonceroient au Grand Conſeil. On voit dans ces réglemens l'attention conſtante de la République à multiplier les chaînes deſtinées à aſſurer ſa conſtitution & à réprimer juſques aux moindres entrepriſes de ſes Doges.

An 1365.

LAURENT CELSI, LVIII. Doge de Veniſe.

Le 25 Juillet Marc Cornaro fut élevé unanimement ſur le Trône Ducal. Il étoit âgé de quatre-vingts ans. Ce choix plut beaucoup aux Vénitiens, parce que Cornaro joignoit à une naiſſance des plus illuſtres un caractere ſage, une capacité éprouvée, un eſprit pacifique & un grand zele pour la Patrie.

Marc Cornaro eſt élu Doge.

An 1365.

Marc Cornaro, LIX. Doge de Venise.

Le Roi de Chypre mene la Flotte Vénitienne devant Alexandrie.

On attendoit le ſuccès de l'armement qu'on avoit fait à la priere du Roi de Chypre. On apprit que le Grand Maître de Rhodes lui avoit envoyé un renfort de cent Chevaliers, & que toutes les troupes réunies formoient un corps de dix mille hommes d'Infanterie & de quatorze cens chevaux ; & que les Galeres avec les Bâtimens de tranſport compoſoient une Flotte de près de cent voiles. L'objet de l'expédition avoit été tenu fort ſecret. Le départ fut différé juſqu'à la fin de Septembre. Le jour de Saint Michel on mit à la voile ; & dès qu'on fut en haute mer, le Roi de Chypre déclara que c'étoit à Alexandrie qu'on devoit aller. Toute la Flotte mouilla à la Rade de cette Ville le ſecond jour d'Octobre. On auroit pu exécuter la deſcente ce même jour ; mais Pierre de Luſignan la remit au lendemain pour avoir le temps de la mieux diriger. Les habitans d'Alexandrie effrayés de l'arrivée imprévue de ce grand nombre d'ennemis, voulurent s'oppoſer à leur débarquement. Ils ſor-

tirent de la Ville en bon ordre : ils se mirent en bataille sur le rivage & y passerent la nuit. Le Roi de Chypre fut médiocrement allarmé de leur résolution. Dès le lendemain il conduisit les troupes à terre : elles débarquerent avec autant de hardiesse que s'il n'y avoit eu aucune opposition à craindre. Cette fermeté déconcerta les Sarrasins, qui, après un moment de résistance, s'enfuirent lâchement dans leur Ville, & s'y renfermerent.

An 1365.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

Les troupes de Chypre & de Venise se présenterent fierement devant la Place, & y donnerent un premier assaut. La terreur s'empara des habitans : ils abandonnerent avec précipitation la partie d'Alexandrie qui étoit en-deçà du Nil, & ils se sauverent en désordre de l'autre côté du Fleuve. Quelques-uns coururent jusques au Caire, où ils annoncerent en tremblant cette soudaine invasion des Chrétiens. L'armée entra aussitôt dans la Ville abandonnée ; & dès que le Roi de Chypre s'en fut rendu maître, il tint Conseil de

Prise de la Ville d'Alexandrie.

An 1365.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

guerre pour décider des opérations ultérieures. La plûpart des Officiers ayant considéré l'étendue de la Place, & n'ignorant pas que le Soudan se disposoit à les venir attaquer avec des forces supérieures, furent d'avis qu'il leur étoit impossible de garder Alexandrie. Pierre de Lusignan déploya toute son éloquence pour combattre une opinion si contraire à ses vues ; mais tous les autres Chefs insisterent sur la nécessité d'abandonner une Place dont la défense, vis-à-vis d'une Nation entiere, ne pouvoit être entreprise avec le peu de troupes qu'on avoit. On convint donc qu'on se borneroit à piller les maisons. On en emporta des richesses immenses, parce que les Sarrasins n'avoient pas eu le temps de rien enlever ; & quatre jours après on se rembarqua pour retourner en Chypre. Le Légat en mourut de chagrin : Pierre de Lusignan en fut inconsolable. Les Vénitiens, après avoir pris leur part du butin, revinrent à Venise, tout honteux de voir que les fruits de leur armement n'avoient abouti qu'à un

On l'abandonne après l'avoir pillée.

coup de main ſans utilité & ſans gloire. Le Soudan en fut très-irrité, & voulut s'en venger, en s'emparant des Iſles de Chypre & de Rhodes; de ſorte que Pierre de Luſignan, après avoir ſollicité en vain toute la Chrétienté de le ſecourir dans ſon péril extrême, fut trop heureux de trouver dans un traité peu honorable qu'il fit avec le Soudan, le ſeul moyen qui lui reſtoit de ſauver ſes propres Etats.

An 1365.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Veniſe.

A peine avoit-on déſarmé à Veniſe, qu'on fut informé d'un nouveau ſoulevement parmi les Candiens. Trois freres de la maiſon Calenge, Jean, Alexis & George, entraînés par l'animoſité naturelle aux Grecs contre les Vénitiens, prirent les armes au moment qu'ils furent aſſurés que la République n'avoit plus de Flottes en mer. Les Grecs de Candie ſe rangerent ſous leurs étendarts en grand nombre: ils inviterent les Colons fugitifs & proſcrits à ſe joindre à eux. Tite & Théodore Venier, François & Antoine Gradenigo, Jean Mollini & Marc Avonalé, qui s'é-

Nouvelle révolte en Candie.

An 1365.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

toient réfugiés dans les Isles voisines, embrasserent avec ardeur cette occasion de faire à leur Patrie de nouvelles playes. Les Rebelles s'emparerent de divers Châteaux qu'ils fortifierent, afin d'y trouver une retraite sure en cas d'évenement.

Conduite hardie de Jean Calenge

Jean Calenge se signala au-dessus des autres. Il arbora les enseignes de l'Empire Grec : il publia hautement qu'il n'avoit pris les armes que pour rendre la liberté à ses Concitoyens, & pour les soustraire à la tyrannie des Latins. Son premier exploit fut contre le Château d'Angiomini, où André Panthaléo commandoit. Il l'emporta après une foible résistance, & fit mettre aux fers le Commandant avec toute sa garnison. Il marcha de-là à Malvicini qu'il força de même. Il tua de sa propre main Nicolas Dandolo, qui y commandoit, fit piller la Ville & brûler les Fauxbourgs. Le Gouverneur de Candie, étonné de la témérité des Rebelles, & appréhendant les suites de leurs mouvemens, leur opposa tout ce qu'il avoit de troupes, & il en donna

le commandement à Nicolas Justiniani & à Dominique Mollini. Ces deux Généraux mirent à feu & à sang toutes les habitations des Grecs rebelles ; mais cette conduite ne servit qu'à attirer de fâcheuses représailles sur les terres des Colons Vénitiens. Tout l'hyver se passa en courses & en hostilités réciproques : il y eut de part & d'autre bien des maisons brûlées & beaucoup de sang répandu.

An 1365.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

Le Gouverneur avoit envoyé des Officiers dans les Isles de l'Archipel pour y faire des recrues, & pour en tirer des renforts. Jacques Bragadino, Paul Lorrdano, Pierre Mocenigo, Laurent Dandolo & André Zeno lui en amenerent de divers endroits. Il en forma plusieurs corps d'armée, avec lesquels il se disposa à pousser les Rebelles sans ménagement. André Zeno, à la tête d'un de ces corps, voulut forcer un retranchement que les Rebelles avoient fait dans les montagnes. Ses soldats, repoussés à la premiere charge, refuserent d'en venir à une seconde. Zeno cherchant à les ranimer, s'a-

Activité du Gouverneur de Candie

An 1365.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

vança des premiers pour livrer un nouvel assaut : il fut tué, & toute sa troupe prit la fuite.

An 1366.

Mesures que l'on prend à Venise contre les Rebelles.

On apprit ces fâcheuses nouvelles à Venise au commencement de Janvier de l'an 1366. Le Sénat ordonna l'équipement de plusieurs Galeres, sur lesquelles on embarqua de gros renforts de troupes. Le Gouverneur de Candie reçut ce secours à temps; il en profita pour attaquer les Rebelles en plus d'endroits, & pour leur faire par-tout une guerre plus vive. Ils évitoient avec grand soin de se laisser approcher; & ils déconcertoient les projets des Généraux Vénitiens, par la facilité qu'ils avoient de se replier sur des lieux fortifiés, & destinés à leur servir de retraite. Cette conduite obligea de changer le plan des opérations. On prit le parti de ravager tous les environs des Places qu'ils occupoient, de les y tenir bloqués & de les affamer.

La Ville de Lazythe est forcée de se rendre.

La Ville de Lazythe étoit un de leurs meilleurs asyles. On s'attacha à n'y laisser entrer aucune espece de

ſubſiſtances. Les ordres donnés pour cela furent ſi bien remplis, que peu de temps après, le défaut de vivres contraignit les habitans de ſe rendre. Pour obtenir de meilleures conditions, ils offrirent de livrer quelques-uns des Chefs de la rébellion qui s'étoient réfugiés chez eux. On accepta leur offre, en leur promettant que leur Ville ne ſeroit point maltraitée. Ils livrerent François & Antoine Gradenigo, Théodore Venier & Marc Avonalé, & on les fit conduire à Candie, où ils eurent la tête tranchée. Les Généraux de la République mirent garniſon dans Lazythe, & y firent obſerver une ſi exacte diſcipline, qu'aucun des habitans n'eut à ſe plaindre. Cet exemple détermina pluſieurs autres Villes à ſe ſoumettre, de ſorte que toute la partie Orientale de l'Iſle rentra ſans combat ſous l'obéiſſance des Vénitiens.

An 1366.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Veniſe.

Les Calenges & Tite Venier entretenoient la rébellion dans la partie Occidentale. On attaqua ſéparément les Places qu'ils occupoient. Nicolas

Les Rebelles ſont pouſſés vivement.

An 1306.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

Juſtiniani avec une diviſion de huit cens hommes força pluſieurs de leurs retranchemens, & il leur enleva divers Châteaux dont il fit raſer les fortifications. Dominique Mollini, à la tête d'un autre corps, prit Leptonne par capitulation. Il y trouva deux des Chefs, Alexis Calenge & Jean Mollini. Il les fit conduire à Candie, où on leur trancha la tête ſur le champ. Il ne reſtoit plus aux Rebelles que la Ville d'Anopolis, Place très-forte par ſa ſituation, & qui étoit défendue par une garniſon nombreuſe. On ne pouvoit l'attaquer que d'un côté; & cet endroit étoit couvert par une montagne très-roide, dont il falloit abſolument ſe rendre maître, pour avoir la liberté de faire les approches.

Siége d'Anopolis & fin de cette guerre.

Nicolas Juſtiniani & Pierre Triviſani ſe chargerent de cette entrepriſe. Les Rebelles avoient négligé de ſe ſaiſir du haut de la montagne. Les deux Généraux profiterent de cette négligence, & s'y poſterent avec leurs troupes ſans oppoſition. Les premiers jours ils ſe contenterent

de foudroyer la garnifon à coups de traits ; enfuite ils ordonnerent un affaut général ; mais la Ville ne l'attendit pas & fe rendit. Jean & George Calenge, ainfi que Tite Venier, qui s'étoient renfermés dans la Place, trouverent le moyen de s'évader, & s'allerent cacher dans une grotte au pied de la montagne ; mais ils furent découverts & trahis par un Payfan. On les fit enlever & conduire à Candie, où ils perdirent la tête fur un échaffaut. Les Rebelles n'ayant plus de Chefs, furent bien-tôt tous affujettis, & la tranquillité fe trouva parfaitement rétablie.

An. 1366.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venife.

Dès qu'on fut informé à Venife de cet heureux évenement, on fongea à prendre les mefures les plus efficaces pour que le feu qui venoit de s'éteindre ne pût pas fe rallumer à l'avenir. On nomma trois Provéditeurs, Jean Dandolo, Jean Fofcarini & Thadée Juftiniani. Le Sénat leur donna une longue inftruction, qui contenoit dans un grand détail tout ce qu'ils avoient ordre de faire pour achever de dompter les

Le Sénat envoye trois Provéditeurs en Candie.

An 1366.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

Candiens. On leur recommanda d'y travailler de concert avec Paul Londano & Pierre Mocenigo, qui étoient à Candie ; & on leur enjoignit de ne rien négliger de ce qu'ils jugeroient néceſſaire pour mettre les Grecs tout-à-fait hors d'état de remuer.

Succès de leur miſſion.

Les Provéditeurs en arrivant à Candie firent part de leur commiſſion au Gouverneur. Ils travaillerent tout de ſuite à remplir les ordres dont ils étoient chargés. Ils abrogerent pluſieurs des loix anciennes qui étoient trop favorables à la liberté des Grecs : ils leur en ſubſtituerent de nouvelles, qui ne tendoient qu'à conſommer l'eſclavage de cette Nation inquiette : ils firent abattre les murs de toutes les Villes où les Grecs étoient en plus grand nombre : ils firent réparer & augmenter les fortifications de celles où les Vénitiens dominoient : ils ordonnerent la démolition entiere d'Anopolis & de Lazythe, lieux deſtinés de tout temps à ſervir de retraite aux Rebelles : on en tranſporta ailleurs les habitans ; il fut défendu ſous peine de la vie de s'y établir, ou de

cultiver les terres à deux lieues à la ronde : on finit par une recherche exacte de tout ce qu'il y avoit dans l'Isle de gens suspects. Quelques-uns furent condamnés à mort : on bannit les autres à perpétuité. Moyennant toutes ces précautions, les choses se trouverent si bien ordonnées, que depuis ce moment il n'y eut plus de révolte parmi les Candiens.

An 1366.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

Discours de Paul Londano au Senat.

Dès que les troubles furent entierement cessés, & qu'on eut bien affermi les chaînes qui devoient rompre tous les efforts d'un Peuple si passionné pour l'indépendance, les Provéditeurs revinrent à Venise. Etant entrés au Sénat pour rendre compte de leur mission, Paul Londano parla ainsi au nom de ses Collegues : ,, Nous revenons à vous, Sé- ,, rénissime Prince & Excellentissi- ,, mes Seigneurs, avec l'assurance ,, que l'Isle de Candie ne vous don- ,, nera plus d'inquiéttude par ses ré- ,, bellions. La faveur de la divine ,, Providence a couronné nos soins ,, & nos travaux. Nous avons re- ,, médié aux troubles du passé, &

An 1366.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

» nous croyons pouvoir vous garan-
» tir que vous n'en avez plus à crain-
» dre pour l'avenir. Les Candiens
» domptés enfin par la puissance de
» vos armes, vous laissent la liberté
» de les tourner désormais unique-
» ment contre les Nations étrangeres
» ennemies de votre tranquillité &
» jalouses de votre bonheur. Elles
» désiroient, ces Nations rivales,
» de voir les Rebelles se maintenir
» contre vos efforts. Elles espéroient
» que la perte de Candie entraîne-
» roit la ruine de toutes vos riches
» Colonies d'Orient. Dieu en a dé-
» cidé autrement. Nous avons vaincu
» ces Rebelles dont tant d'anciennes
» défaites n'avoient pu fléchir l'in-
» docilité. Rappellez tout ce que
» leurs audacieux soulevemens, de-
» puis plusieurs siécles, vous ont coûté
» de frais, & tout le sang qu'ils
» vous ont fait répandre. Quelle joye
» de penser que leurs rebellions,
» tant de fois réitérées, n'ont abouti
» enfin qu'à mieux affermir sur
» eux votre domination, & qu'à
» relever aux yeux de toute l'Europe

» la gloire de vos armes. Vous nous » avez chargés de rétablir l'ordre & » la paix dans cette Colonie désolée. » Nous avons exécuté vos ordres » avec ardeur. Anopolis & Lazythe, » ces deux fameux lieux de retraite » toujours ouverts aux Mécontens, » sont entierement détruits. Nous » les avons rendus inhabitables ; & » il n'est plus permis à qui que ce » soit d'en approcher sous peine de » la vie. Tous les coupables ont été » punis, & nous avons extirpé tous » les germes d'une cabale si funeste » à votre repos. Tous les Châteaux » qui appartenoient à des personnes » suspectes ont été démolis. Nous » avons laissé de bonnes garnisons » dans toutes les Places. Les Re- » belles n'ont plus de Chefs, plus » d'asyle, plus de ressource. Il ne » me reste, Sérénissime Prince & » Excellentissimes Seigneurs, qu'à » vous prier d'excuser les fautes qui » auroient pu nous échapper dans » une commission si délicate. Nous » y avons donné tous nos soins. Le » succès a répondu à la pureté de

An 1366.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

An 1366.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

„ nos intentions ; & nous eſpérons „ que Dieu rendra durable cette „ proſpérité que ſa protection a fait „ naître. „

Le Doge témoigna publiquement aux Provéditeurs la ſatisfaction qu'on avoit de leur conduite. Il leur donna les louanges qu'ils méritoient, & fit beaucoup valoir le prix du ſervice qu'ils venoient de rendre. Ils reçurent les complimens de tous les Sénateurs, & ils trouverent dans cette approbation générale la plus flatteuſe récompenſe que puiſſent ambitionner de vrais Citoyens.

Le Pape Urbain V. veut retourner à Rome.

On parloit alors beaucoup de la réſolution priſe par le Pape Urbain V. d'aller établir ſa réſidence à Rome. Depuis long-tems les Romains le ſollicitoient de faire ceſſer les maux cauſés en Italie par la longue abſence des Papes. L'Empereur Charles IV. le preſſoit vivement de ſe rendre aux inſtances des Romains. En France au contraire on vouloit lui perſuader que ſon ſéjour à Avignon étoit plus avantageux pour le maintien de ſon autorité, & pour le bien général de

l'Eglise. Urbain fut déterminé par la seule envie de faire son devoir. Il comprit que les prééminences attachées à sa dignité de Chef de l'Eglise, ne le dispensoient pas de l'obligation de résider comme Evêque ; & il ne se crut pas suffisamment autorisé par l'exemple de ses Prédécesseurs immédiats, à vivre séparé du Troupeau particulier que la Providence avoit confié à ses soins. Occupé de ces sages pensées, il prit les mesures nécessaires pour la commodité & la sûreté de son passage en Italie. Il écrivit à Gênes & à Venise, afin d'engager ces deux Républiques à lui envoyer leurs Galeres à Marseille ; & il fixa le temps de son départ au printemps de l'année suivante.

An 1366.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

Les Vénitiens accorderent avec empressement leurs Galeres au Pape. Ils en équiperent cinq, dont Pierre Trivigiano, Capitaine du Golfe, eut le commandement. Le Sénat ordonna qu'il y auroit sur chacune trente Arbalêtriers ; & il nomma douze Nobles avec la qualité d'Ambassadeurs pour aller recevoir Urbain à

Les Vénitiens lui envoyent leurs Galeres.

An 1366

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

Marseille & pour l'accompagner jusqu'au lieu de son débarquement. Chacun de ces Nobles devoit avoir à sa suite trois Pages entretenus aux dépens du Public. Le Sénat leur assigna de plus cent ducats pour les frais qu'ils seroient obligés de faire en habits de livrées, & trois ducats par jour pour la dépense de leur maison. Il crut en même temps devoir prendre des précautions, pour que le Saint Pere ne fît pas sur les Galeres de la République des actes d'autorité, qui auroient pu tirer à conséquence; & il défendit à tous ceux qui devoient être de l'embarquement, sous peine de mille ducats d'amende, de demander au Pape, d'accepter même de lui aucune espece de grace, excepté l'indulgence à l'article de la mort.

An 1367.

Les Galeres partirent le 18 Mars de l'an 1367. Elles arriverent vers la fin d'Avril à Marseille, où les Génois, les Pisans & la Reine de Naples avoient envoyé les leurs. Urbain V. s'y rendit d'Avignon; & après avoir séjourné quelque temps

dans l'Abbaye de Saint Victor, dont il avoit été Religieux & Abbé, il s'embarqua le 19 de Mai sur une Galere de Venise. Il débarqua à Gênes le 23, & y demeura cinq jours. De-là les Galeres de la République le conduisirent le long de la côte de Toscane jusques au Port de Corneto, d'où il se rendit à Viterbe, & trois mois après à Rome. Les Vénitiens prirent congé de lui à Corneto, & tandis qu'il achevoit sa route par terre, leurs Galeres reprirent celle du Golfe.

An 1367.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

A peine étoient-elles rentrées dans le Port de Venise, que le Doge Marc Cornaro mourut le 13 du mois de Juin, après avoir regné un peu moins de deux ans. Le lendemain de ses obseques, les Correcteurs nommés dans l'interregne arrêterent; 1°. que les quarante-un Electeurs seroient obligés à garder le secret sur tout ce qui se seroit passé pendant l'élection, sous peine de cent livres d'amende exigibles & applicables par les Avogadors; 2°. que le Doge, six mois au plus tard après

Mort du Doge Marc Cornaro.

Reglement dans l'interregne.

An 1367.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

son élection, auroit soin de se faire faire des habits convenables à sa dignité, & qu'il auroit au moins une robe de brocard d'or ; 3°. que l'Hôtel-Dieu de Venise étant sous la jurisdiction immédiate du Doge, il ne pourroit y admettre que des Sujets Vénitiens ; qu'il ne nommeroit aussi qu'un Vénitien pour y remplir la fonction de Prieur, lequel seroit tenu de présenter au Doge, tous les ans, un état exact des biens & des revenus de cet Hôtel-Dieu : 4°. que le Doge dans les Conseils ne pourroit jamais opiner contradictoirement aux Avogadors ; 5° qu'il seroit permis au Doge de faire les honneurs aux Etrangers de distinction ; que les Conseillers pourroient lui adjuger pour cela mille livres par an, & que s'il dépensoit au-delà, ce seroit à ses frais ; 6°. qu'il seroit défendu au Doge de tenir ni Fief, ni Cens, ni Emphiteose, ni Rente de qui que ce soit ; que lui, sa femme & ses enfans ne pourroient recevoir aucun présent, ni posséder aucune terre hors des limites du Duché

de Venise, & qu'on l'obligeroit de vendre toutes les terres qu'il possédoit ailleurs avant son élection.

An 1367.

MARC CORNARO, LIX. Doge de Venise.

Les derniers articles de ce nouveau Reglement paroîtront peut-être bien rigoureux; mais pour maintenir leur constitution, les Vénitiens ne pouvoient trop restreindre les priviléges d'une dignité, propre de sa nature à détruire l'équilibre, si elle n'étoit pas fortement contre-balancée. Un Doge qui auroit eu la disposition libre des Finances de l'Etat, qui auroit pû faire de grandes acquisitions dans les Provinces éloignées, & dans le pays étranger, auroit été en état de se faire des créatures, & d'étendre son pouvoir au préjudice de la liberté publique. Il étoit également sage de ne pas lui laisser dans les Conseils la liberté d'opiner à son gré, étant le Chef & non le maître de la Nation. Il convenoit qu'en opinant il se conformât au vœu public, exprimé par le ministere des Avogadors. Cette chaîne, au moins, étoit très-utile pour la stabilité du pouvoir souverain at-

An 1367.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

André Contarini est élu Doge & refuse le Dogat.

taché au Corps de la Nobleſſe.

André Contarini fut élu Doge ſept jours après la mort de Marc Cornaro. Il avoit toujours marqué beaucoup d'éloignement pour cette dignité éminente. Il s'étoit déclaré pluſieurs fois que, quoi qu'on pût faire, on ne le détermineroit jamais à l'accepter. On prétend que ce qui lui avoit inſpiré cette oppoſition, c'eſt qu'étant autrefois en Syrie, un Devin de ces contrées lui avoit prédit que lorſqu'il ſeroit Doge, la République ſouffriroit de très-grands maux. En voulant épargner à ſa Patrie les malheurs dont cette prédiction la menaçoit, il manifeſtoit les ſentimens d'un bon Citoyen; mais il marquoit auſſi une crédulité bien indigne d'un homme d'Etat. Quoi qu'il en ſoit, comme il vit les eſprits diſpoſés à l'élever ſur le Trône Ducal après la mort de Marc Cornaro, il ſe retira dans une maiſon de plaiſance, qu'il avoit auprès de Padoue, réſolu de n'en pas ſortir qu'on n'eût élu un autre Doge. Cette retraite n'empêcha pas les ſuffrages

de se réunir en sa faveur. Plus il parut craindre le poids de la dignité suprême, plus on le jugea digne d'y parvenir. Son élection fut rendue publique le 20 du mois de Juin, & on députa douze Sénateurs pour lui en faire part. Lorsqu'il en fut informé, il donna les marques les plus sensibles de mécontentement & de chagrin. Il dit qu'absolument il ne vouloit point être Doge, & fit toutes les résistances que pouvoient produire les craintes dont il étoit prévenu. Ses parens & ses amis se rendirent auprès de lui, pour tâcher de vaincre ses répugnances : tous leurs efforts furent inutiles. Alors le Sénat, croyant sa dignité blessée par un refus si opiniâtre, lui envoya un des Avogadors pour le sommer de se rendre au vœu de la Nation, & pour l'avertir que, s'il persistoit plus long-tems, la République le déclareroit coupable de désobéissance, & l'en puniroit par la confiscation de tous ses biens.

An 1367.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

On le force d'accepter.

Cette menace eut le succès qu'on attendoit. Contarini obéit. Il arriva

An 1367.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

à Venise le 27, & fut reçu avec de grandes acclamations ; & le lendemain on fit au Palais la cérémonie de son couronnement. Il étoit alors âgé de soixante ans. Sans donner aux prédictions, ou aux pressentimens plus de faveur qu'il ne leur en est du, j'observerai que les appréhensions d'André Contarini ne furent que trop justifiées par l'évenement ; & que jamais Dogat ne fut pour Venise aussi malheureux que le sien.

Prospérité de l'Etat de Venise.

Il parvint à cette dignité sous les auspices les plus favorables. La République étoit en paix avec tout le monde : l'ordre regnoit au dedans, le commerce prospéroit au dehors. Contarini donna tous ses soins au maintien de cet heureux état des choses : il parut appliqué aux affaires, aimant la justice, zélé pour la gloire de la Nation, plein de vues & exempt de préjugés. Le calme dont on jouissoit ne fut pas de longue durée. Dès les premiers jours de l'année suivante, on vit naître une semence de guerre qui pouvoit avoir des suites bien ameres. Voici quelle en fut l'occasion.

La

An 1367.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

La Ville de Trieste secoue le joug de la Republique.

La Ville de Triefte, qui avoit déjà donné bien de l'inquiétude aux Vénitiens par fes révoltes, étoit toujours, à leur égard, dans les difpofitions les moins favorables. Le Sénat envoyoit tous les ans une Galere fur les côtes d'Iftrie, pour empêcher la contrebande, à laquelle les Peuples de cette Province étoient fort adonnés. La Galere avoit ordre fpécialement de vifiter les Navires de Triefte que l'on accufoit de porter beaucoup de fel en fraude. Cette contrainte déplaifoit beaucoup aux Trieftins ; & ils ufoient de toutes fortes d'artifices pour tromper la vigilance des Officiers Vénitiens. La Galere de l'Etat étoit venue depuis peu croifer dans le Golfe même de Triefte : elle apperçut un bâtiment chargé de bled qui venoit du Frioul. Le Capitaine ordonna à ce Navire d'amener pour qu'on en fît la vifite. L'équipage, qui avoit caché du fel fous le bled, refufa d'obéir. On fe battit : le Capitaine de la Galere fut tué, & le Navire faifant force de voile, fe fauva dans le Port.

An 1307.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

On arme contr'elle à Venise.

Les Officiers de la Galere sommerent les Triestins de faire arrêter les coupables, & de les leur envoyer, pour qu'ils en fissent justice. On répondit fierement qu'on n'en feroit rien ; que la Ville de Trieste avoit assez souffert de la tirannie des Vénitiens , & qu'elle ne vouloit plus en être la victime. Cette réponse audacieuse détermina les Officiers à retourner promptement à Venise , pour informer le Sénat. On apprit peu de jours après que les Triestins voulant soutenir leur rébellion , avoient foulé aux pieds & mis en piéces l'étendart de la République qu'ils avoient imploré l'assistance de Peuples voisins de la Carniole , qu leur avoient fourni des troupes & de munitions ; & qu'ils travailloien sans relâche à réparer les fortifica tions de leur Ville, pour se mettr en état de défense. Il fallut don se résoudre à l'attaquer de vive force On s'y disposa en armant prompte ment une Escadre , dont on donna l commandement a Dominique Mi chieli. On y joignit plusieurs bât

mens de tranſport, ſur leſquels on embarqua un gros Corps de troupes de terre aux ordres de Mollini.

An 1368.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Siége de Trieſte par les Vénitiens.

Cette Eſcadre partit de Veniſe vers le mois de Juillet. Elle mouilla dans le Golfe de Trieſte, dont le Port fut auſſi-tôt bloqué. Les troupes de débarquement exécuterent leur deſcente tout près de la Ville, & choiſirent pour établir leur camp une poſition avantageuſe. La Place fut inveſtie en très-peu de jours ; & le camp fut couvert par des lignes qui ſe terminoient de part & d'autre au rivage de la mer. Les Trieſtins s'étoient attendus à cette vengeance de la part des Vénitiens ; mais comme ils avoient une bonne garniſon & des munitions en abondance, ils en furent peu effrayés. Ils ſe défendirent courageuſement pendant tout l'été. Mollini leur livra bien des aſſauts qu'ils ſoutinrent avec fermeté, & qu'ils repouſſerent avec avantage. Ils firent ſur ſes troupes bien des ſorties qui leur réuſſirent diverſement. Leur activité retarda les opérations du ſiége, de ſorte qu'à la fin de Sep-

An 1368.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

tembre les Vénitiens ne se trouverent pas plus avancés que le premier jour.

Mesures que prend le Sénat pour hâter le succès de ce Siége.

Le Sénat, mécontent du peu de progrès de ses troupes, résolut d'envoyer des renforts considérables & de meilleurs Généraux. Paul Londano remplaça Dominique Michieli dans le commandement de la Flotte; & Thadée Justiniani fut substitué à Cresus Mollini pour commander l'armée & diriger les attaques. Ce changement en apporta beaucoup aux opérations du siége. Les Rebelles pressés vivement n'oserent plus hasarder de sortie; mais l'hiver qui survint obligea Justiniani à mettre ses troupes en quartier. Il les cantonna autour de Trieste, dont il fit garder soigneusement toutes les avenues, afin que la Place ne pût recevoir aucun secours.

An 1369.

Les Triestins ont recours au Duc d'Autriche qui vient à leur secours.

Les Triestins profiterent de ce relâche pour implorer l'assistance du Duc d'Autriche. Ils lui apprirent l'extrêmité où ils se trouvoient; & lui promirent de se soumettre à son obéissance, s'il venoit à bout de les dé-

livrer de l'oppreſſion dont ils étoient menacés. Ce Prince goûta leur propoſition. Il leur envoya un de ſes meilleurs Officiers pour prendre le commandement de leur Ville, & les aſſura qu'il ne tarderoit pas d'aller à eux avec une armée. Les Trieſtins, au comble de leur joye, reçurent avec empreſſement le Commandant Autrichien ; & ils arborerent avec affectation l'Etendart du Duc au haut de leurs remparts.

An 1369.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Auſſi-tôt que la ſaiſon permit d'entrer en campagne, le Duc d'Autriche ſe mit en marche avec dix mille chevaux & un gros corps d'Infanterie. Les Généraux Vénitiens, inſtruits de ce mouvement, firent le dégât tout autour de Trieſte, afin que l'ennemi ne pût pas y ſubſiſter. L'armée Autrichienne parut & ſe mit en bataille pour attaquer les lignes des Vénitiens. Ceux-ci ſe diſpoſerent à les bien recevoir ; mais une armée dont les évolutions ſont libres a un grand avantage ſur des troupes qui, reſſerrées dans des li-

An 1369.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

gnes, ne peuvent manœuvrer avec la même liberté, & ont trop d'endroits à garder pour être en état de les defendre tous. Les lignes des Vénitiens furent forcées. Paul Londano, qui avoit mis ses Galeres à portée de secourir les troupes de la République, les voyant fuir en désordre, leur envoya une partie de ses Matelots. Ces gens de mer rallierent les fuyards & les ranimerent. Le combat recommença avec une fureur extraordinaire. Il fut assez long-temps incertain, mais enfin l'ennemi fut repoussé, mis en déroute, obligé de s'enfuir avec précipitation, après avoir laissé plus de sept cents morts sur le champ de bataille.

Vains efforts du Duc d'Autriche.

Le Duc d'Autriche essaya encore quelques autres attaques; mais les Vénitiens animés par leur derniere Victoire, rendirent tous ses efforts inutiles; & comme les subsistances commençoient à lui manquer, il prit le parti de ramener son armée en Allemagne. Sa retraite mit les Triestins au désespoir. Ils s'adresserent au Roi de Hongrie & au Sei-

gneur de Padoue, qui ne voulurent faire aucun mouvement en leur faveur. Ils ſolliciterent de nouveau le Duc d'Autriche : mais les Vénitiens avoient pris les devants ; & moyennant une ſomme de ſix mille ducats qu'ils donnerent à ce Prince pour le dédommager des frais de la guerre, ils le déterminerent à garder la neutralité.

An 1369.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Trieſte exactement bloquée par terre & par mer, réſiſta tant qu'il y eut des vivres dans les magaſins. A la fin ils s'épuiſerent ; & les habitans furent forcés de ſe rendre à diſcrétion. Paul Londano entra dans la Ville : il fit mourir quelques-uns des Chefs : il impoſa à tous les autres une taxe en punition de leur félonie, & il laiſſa dans la Place une bonne garniſon. La République ne fut entierement délivrée de cette guerre qu'au mois de Novembre ; & pour tenir les Trieſtins plus ſurement aſſujettis, le Sénat fit conſtruire une Citadelle près de leur Ville, qui dominoit leur Port &

Trieſte eſt forcée de ſe rendre.

An 1369. leurs Remparts. Ainſi la révolte de ce Peuple, inſpirée par un fol amour de liberté, ne ſervit qu'à le ſoumettre à un joug plus peſant, & à rendre ſes chaînes plus fortes.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

L'Empereur Jean Paléologue vient à Rome.

Tandis que cette guerre occupoit les Vénitiens, un plus grand évenement attiroit l'attention de toute l'Italie. L'Empereur Jean Paléologue, allarmé des progrès des Turcs, qui menaçoient d'envahir bien-tôt les triſtes reſtes de l'Empire d'Orient, ne ceſſoit d'implorer le ſecours des Latins contre une Puiſſance ſi formidable. Pour les rendre plus ſenſibles à ſes malheurs, il avoit déjà propoſé plus d'une fois la réunion des deux Egliſes. Il mettoit, pour prix de ce renoncement au ſchiſme, des troupes & des Vaiſſeaux qu'on devoit lui fournir. Ses ſollicitations auprès du Pape Innocent VI. n'avoient rien opéré. Il les renouvella avec ardeur auprès d'Urbain V. ſon Succeſſeur. Il voulut même anéantir tous les doutes qu'on pouvoit avoir de la ſincérité de ſes intentions. Il vint cette année à Ro-

me. Il reconnut l'autorité du Pontife Romain, & l'accompagna d'une Profession de foi entierement Catholique. Urbain le reçut au baiser de paix, & fit célébrer avec beaucoup de pompe la joye d'une réunion si consolante. Jean Paléologue espéroit que les Princes d'Occident feroient en sa faveur une Ligue semblable aux anciennes Croisades. Le Pape leur écrivit à tous pour les y exhorter. L'Empereur retourna à Constantinople avec de grandes espérances. Les lettres du Pape furent sans effet, & l'Eglise Grecque resta Schismatique.

An 1369.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Au commencement de l'année suivante les Vénitiens eurent une contestation fort vive avec François de Carrare, Seigneur de Padoue. Les Princes de cette Maison n'auroient jamais dû oublier qu'ils étoient redevables de leur rétablissement à la générosité des Vénitiens ; mais la reconnoissance n'eut jamais d'empire sur des cœurs dominés par l'ambition. François de Carrare étoit de ces Princes qui ne connoissent d'autre

An 1370.

Différend des Vénitiens avec le Seigneur de Padoue.

An 1370.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

bonheur que celui de s'agrandir, & qui ne pardonnent point à leurs voisins d'avoir des forces qui s'opposent à leurs entreprises. Au lieu de demeurer uni aux Vénitiens, & de se faire un appui de leur puissance, il les regardoit d'un œil jaloux. Ne pouvant espérer leur secours pour l'exécution de ses projets ambitieux, il auroit voulu les anéantir pour se délivrer des obstacles qu'ils pouvoient y mettre. Tant qu'il vécut, il s'appliqua à leur susciter des ennemis. Par ses intrigues il mit leur République en grand danger : il finit par voir fondre sur sa tête tous les revers qu'il avoit voulu leur faire éprouver.

Depuis quelque tems François de Carrare, dont les Etats étoient limitrophes de ceux de Venise, affectoit d'empiéter sur le terrein des Vénitiens du côté d'Oriago & de Moranzano. Il faisoit bâtir des Forts & des Châteaux hors de ses limites. Il pallioit ces entreprises, en faisant naître des doutes sur les vraies bornes qui devoient séparer les deux Etats. En s'étendant du côté des La-

gunes, son dessein étoit d'enlever aux Vénitiens le commerce exclusif du sel. Il espéroit qu'en allumant le feu de la guerre, il en pourroit résulter des accidens dont il tireroit avantage. Il vouloit du trouble, & il vint à bout d'en exciter un très-grand.

An 1370.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

On nomme des Commissaires de part & d'autre.

Le Sénat offensé des premieres entreprises de ce Seigneur, lui députa un Patricien pour lui en représenter l'injustice, & pour l'exhorter à ne point altérer par des atteintes si formelles l'intelligence qui regnoit entre les deux Etats. Carrare répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de vivre en paix avec les Vénitiens, & qu'il étoit prêt à leur donner toutes les satisfactions qu'ils désireroient, si on lui prouvoit qu'il avoit passé ses droits. On lui proposa de terminer ce différend à l'amiable, en nommant cinq Commissaires de part & d'autre. Il y consentit. Le Sénat nomma Jacques Moro, Laurent Dandolo, Thadée Justiniani, Jacques Priuli & Panthaleo Banbo. Le Seigneur de Padoue nomma de son côté le Chevalier Louis Forzat,

An 1370.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

les Docteurs d'Agneſtaldo, Turchetto, Dellorologio, de Gaſarello. Ces Commiſſaires ſe tranſporterent ſur les lieux : ils tinrent pluſieurs conferences à Padoue & à Veniſe, ſans pouvoir convenir de rien. Les Vénitiens inſiſtoient ſur les anciens traités, & vouloient qu'ils fuſſent exécutés littéralement. Les Padouans oppoſoient l'ambiguité de ces traités, & en interpretoient les articles à leur fantaiſie.

Négociations pour la paix.

Ce débat dura très-long-tems. Le Sénat, qui procédoit de bonne foi, fut très-irrité de n'appercevoir que détour & artifice dans la conduite du Seigneur de Padoue. On comptoit qu'il ne cherchoit que l'occaſion de rompre avec les Vénitiens; & on ſe détermina à lui faire la guerre. On employa le reſte de cette année à faire des levées de troupes dans la Romagne, & on eut bien-tôt aſſemblé un corps nombreux d'Arbalêtriers & d'Archers. François de Carrare n'étoit pas aſſez aveuglé par ſon ambition, pour ſe croire en état de lutter lui ſeul contre la puiſſance de la République. Il eut recours au Roi de

Hongrie, qu'il sçavoit être mal disposé à l'égard des Vénitiens. Mais ce Prince, au lieu d'entrer dans ses vues, se porta pour médiateur entre les Parties, & leur fit signer une treve de deux ans. Les Vénitiens, qui n'entreprenoient cette guerre qu'à regret, accepterent volontiers cette treve, parce qu'elle leur donnoit le temps de mettre leurs droits dans tout leur jour ; & ils ne douterent pas que, lorsque le Roi de Hongrie en seroit parfaitement instruit, il ne se joignît à eux pour leur faire rendre justice. La treve ne fut pas moins agréable à François de Carrare ; elle lui donnoit un relâche dont il avoit besoin, pour mieux dresser ses machines, & pour faire ensuite la guerre avec plus d'avantage.

An 1370.

ANDRÉ CORTARINI, LX. Doge de Venise.

Pendant ce temps-là, le Pape Urbain V. qui n'étoit venu à Rome que pour rétablir le Saint Siége dans le vrai lieu de sa résidence, en partit dans le mois de Septembre, & retourna à Avignon, où il mourut le 19 Décembre suivant. Le Cardinal de Beaufort lui succéda & prit

Le Pape Urbain V. retourne à Avignon.

An 1370.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Indigne action du Seigneur de Padoue.

An 1371.

le nom de Gregoire XI. Ainsi l'espérance qu'on avoit eu de revoir les Papes à Rome, devint plus incertaine que jamais.

François de Carrare faisoit sourdement ses préparatifs de guerre. Il ne se borna pas au soin d'amasser de l'argent, & de se faire des alliés : il osa tramer une conspiration contre le Doge & les principaux du Sénat. Il suborna des assassins, à qui il promit de grandes récompenses. Il les envoya secrettement à Venise, avec ordre de se mettre en embuscade aux environs du Palais, & de massacrer les Nobles à mesure qu'ils se présenteroient pour y entrer. Les assassins arriverent effectivement à Venise dans le courant de Janvier, & se logerent tous près du Palais. Les Inquisiteurs d'Etat avoient dès-lors de bons espions répandus dans tous les quartiers de la Ville, pour éclairer les manœuvres suspectes. Ces espions avoient ordre d'observer particulierement les gens sans aveu, & sur tout les Etrangers. Ils découvrirent ces émissaires du Seigneur de

An 1371.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Padoue. Ils entrerent en conversation avec eux ; & ayant remarqué de leur part un embarras qui pouvoit donner de la défiance, ils en avertirent le Conseil des Dix, qui les fit arrêter & mettre en prison.

Supplice des assassins.

Dans l'interrogatoire qu'on fit subir à ces assassins, ils avouerent les ordres qu'ils avoient reçus du Seigneur de Padoue. Ils déclarerent même qu'ils étoient chargés d'empoisonner tous les puits publics. Sur cette déclaration, on fit garder les puits par des soldats, dans la crainte que le projet manqué par ceux-ci ne fût exécuté par d'autres. Ensuite on fit le procès à ces scélérats. Ils furent condamnés à être traînés dans les rues à la queue d'un cheval, & ensuite écartelés dans la Place de Saint Marc. Quelques complices qu'ils avoient dans Venise parmi les gens du peuple furent pendus ; & on permit à tous les Nobles de prendre les armes pour leur sûreté en venant au Palais. La découverte de cet horrible complot remplit tous les vrais Citoyens de haine & de fu-

reur contre François de Carrare.

An 1371.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Chacun vouloit qu'on prévînt l'expiration de la treve pour venger sur ce Voisin perfide un violement aussi criminel de toutes les loix de l'humanité ; mais le Sénat ne consultant que sa sagesse ordinaire, persista dans la résolution de garder la treve, & réserva les efforts de son juste ressentiment pour le temps où il pourroit le faire éclater sans manquer à ses engagemens.

Punition de plusieurs Nobles Vénitiens.

Le Seigneur de Padoue insensible à l'infamie dont il venoit de se couvrir, regretta seulement de n'avoir pas réussi. Constant à suivre ses odieux projets, il ne fit que changer de manœuvre. Il s'attacha à corrompre par argent quelques-uns des principaux Sénateurs. Il trouva parmi les Nobles accrédités quelques mauvais Citoyens, qui ne rougirent pas de lui donner leur confiance, & de se prêter à ses trahisons. Cette intrigue détestable fut découverte dans le courant du mois de Mai. Le bruit se répandit que la République étoit trahie ; que plusieurs Patriciens

entretenoient une intelligence criminelle avec François de Carrare, & lui révéloient les délibérations les plus secrettes du Sénat. Léonard Morosini & Marin Barbarigo, Chefs des Quarante, Louis du Molino, Avogador, & Pierre di Bernardo, Conseiller du Collége, furent accusés & convaincus de cette intelligence. On sçut qu'un Religieux de Saint Jerôme, nommé Frere Barthelemi, étoit l'instrument secret qui remuoit les ressorts de cette cabale. Tous les bons Citoyens frémirent en apprenant que des hommes de ce caractere employoient le crédit de leurs ministeres à sacrifier l'Etat aux fureurs d'un ennemi passionné. Le Conseil des Dix prit connoissance de cette affaire, & la jugea avec moins de rigueur qu'on n'auroit dû l'attendre de ce sévere Tribunal. Il condamna Léonard Morosini, Louis de Molino & le Frere Barthelemi à mourir dans un cachot. Les deux autres en furent quitte pour un an de prison, & une exclusion à perpétuité de tous les conseils.

An 1371.

ANDRE CONTARINI, LX. Doge de Venise.

An 1371.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise,

Tout Venise soupiroit après le moment de confondre le Seigneur de Padoue, & rien n'étoit plus naturel que ce désir d'humilier un Prince entreprenant qui se jouoit des Loix, des Traités & de tous les sentimens de la nature pour remplir ses projets injustes. La treve étoit sur le point de finir, & à mesure qu'on appro-

An 1372.

choit de son expiration, on s'occupoit avec plus d'ardeur des préparatifs de la guerre qu'on devoit lui faire; mais avant de commencer les hostilités, le Sénat termina un autre démêlé d'un genre bien différent.

Démêlé du Sénat avec l'Evêque de Venise.

Il y avoit déjà quelques années que les Evêques de Castello ou de Venise avoient entrepris de s'arroger un droit de dixieme sur les biens des morts. Cette singuliere prétention leur avoit été inspirée vraisemblablement par l'usage qu'ils voyoient pratiquer dans beaucoup d'autres Etats, où les Evêques & les Curés refusoient la sépulture à tous ceux qui n'avoient pas laissé à l'Eglise un legs considérable. Nicolas Morosini fut le premier des Evêques de Castello

qui osa introduire cette innovation ; il en écrivit au Pape & obtint de lui une Bulle qui autorisoit son entreprise ; mais il fut arrêté par l'opposition qu'il rencontra de la part du Doge & du Sénat. Paul Foscari son successeur voulut renouveller cette prétention & faire exécuter la Bulle. On lui fit des menaces qui l'intimiderent. Il partit pour la Cour de Rome ; & dès qu'il y fut arrivé, il cita le Doge & le Sénat à comparoître devant le Pape pour s'y voir condamner à réparer les atteintes données par eux à la Jurisdiction Ecclésiastique. Le Sénat irrité de cette conduite, envoya ordre à l'Evêque de révoquer cette citation, en le menaçant d'y pourvoir par les voyes les plus rigoureuses. Il refusa d'obéir. Alors, par un décret du 3 Avril 1372, il fut arrêté que Jean Foscari, pere de l'Evêque, contraindroit son fils à révoquer cette citation offensante, & que s'il ne le faisoit pas, il seroit banni à perpétuité, tous ses biens seroient confisqués, & toute sa postérité dégradée de No-

An 1372.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

An 1372.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

blesse. L'Evêque effrayé de l'orage qui alloit fondre sur sa famille, se désista enfin de sa prétention ; mais il n'osa plus reparoître à Venise, & il finit ses jours à la Cour du Pape.

Commencement de la guerre avec le Seigneur de Padoue.

Le moment étoit venu d'agir contre le Seigneur de Padoue avec toute la vivacité que l'horreur de ses perfidies pouvoit inspirer. Les troupes & les munitions étoient prêtes. Il falloit un Général pour diriger les opérations. La République jetta les yeux sur Rainier de Vaseh, fameux Capitaine Florentin ; & elle nomma, suivant l'usage, deux Providéditeurs de la Nation, André Zeno & Dominique Michieli, en attendant l'arrivée de Rainier de Vaseh. Le Sénat fit marcher un Corps de troupes pour détruire les ouvrages que François de Carrare avoit fait construire sur le bord des Lagunes. Les soldats s'y porterent avec tant de bonne volonté, que tout fut démoli avant que l'ennemi eût le temps de s'y opposer.

Terrible exécution dans le Padouan.

Rainier de Vaseh arriva à Venise avant la fin d'Avril. Il reçut publi-

quement l'Etendart de la Républi-que, & partit tout de ſuite pour Caſtel Franco, qui étoit le rendez-vous général de l'armée. Là, il réunit les différens Corps d'Infanterie & de Cavalerie à quatre mille hommes de la Cornide ou Milice du Treviſan. Après une revue générale, il marcha avec ſon Armée à Meſtré; il jetta des ponts ſur la Brenta, paſſa ce fleuve & s'avança juſques aux bains d'Albano, où il établit ſon camp. De-là il fit entrer ſes troupes par détachemens ſur les terres du Seigneur de Padoue, avec ordre de les ravager ſans miſéricorde. Les ſoldats remplirent cet objet avec l'acharnement qui leur eſt ordinaire, lorſque rien ne captive leur férocité: tout fut mis à feu & à ſang juſques ſur les murs de Padoue. Après cette exécution, le Général leva ſon camp, & le porta ſur les bords de la Brentella. Il choiſit cette poſition comme la plus favorable au deſſein qu'il avoit de couper les vivres à la Ville de Padoue, & de faciliter par-là le ſiége de cette Place, qu'il méditoit.

An 1372.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1372.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Discorde parmi les Généraux Vénitiens.

Les Provéditeurs Vénitiens ne furent pas de même avis que lui. Ils condamnerent cette position, prétendant qu'elle rendoit trop difficile la marche des convois pour la subsistance de l'armée. Chacun soutint son sentiment avec opiniâtreté. On se passionna. Le Général accusa les Provéditeurs de vouloir lui faire manquer l'occasion de remporter de grands avantages. Les Provéditeurs lui reprocherent qu'il exposoit l'armée à périr, faute de vivres. La contestation s'échauffa au point, que Rainier de Vaseh, homme ardent & absolu, sortit du camp tout en colere, emmena les troupes qui étoient à lui, se retira à Mestré, où il abdiqua le commandement, rejettant les suites de cette discorde sur la seule obstination des Provéditeurs. Tel est l'inconvénient auquel on s'expose, lorsqu'un Général à qui on confie une armée, n'a pas l'autotité d'en diriger seul les mouvemens. Chargé des opérations, c'est à lui d'en combiner le plan. Dès que ses Subalternes auront le droit

de s'oppoſer à ſes projets, il faudra qu'il ait bien de la conſtance, s'il ne ſe dégoûte pas du ſervice ; il faudra même beaucoup de bonheur, pour que le bien de la choſe n'en ſouffre pas.

An 1372.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

On fut très-mécontent à Veniſe de cette diviſion. La conduite de Rainier de Vaſeh parut inexcuſable ; parce que, quelque pût être le tort des Provéditeurs, il n'étoit pas d'un Général d'agir avec une vivacité & un dépit ſi contraires, au bien du ſervice. On fut moins ſenſible par cette raiſon, à la perte d'un Officier qui avoit trop d'ardeur & de dureté dans le caractere pour réuſſir. On fit partir Thadée Juſtiniani, que l'on chargea du commandement de l'armée, en attendant qu'on eût fait choix d'un autre Général. Les deux Provéditeurs furent rappellés & mis en priſon ; & on les condamna l'un & l'autre à être exclus pour deux ans de tous les Conſeils

Avantages remportés par les Vénitiens.

Thadée Juſtiniani, juſtifia bientôt la confiance de la République. Il fit attaquer le Château de Mura-

An 1372.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

no, & l'emporta. En même temps Michel Delfino entra dans la Brenta avec grand nombre de Barques armées, & se présenta pour assiéger la Tour de Curano. Elle étoit environnée d'une forte palissade qu'il fit arracher avec beaucoup de peine. Après quelques assauts, la Tour se rendit, & la garnison fut faite prisonniere de guerre. Delfino connoissant l'importance de ce poste, fit creuser autour un large fossé. L'ennemi voulut interrompre, & empêcher ce travail. Un détachement des troupes de Carrare vint fondre sur les travailleurs; mais il fut battu & obligé de se retirer avec perte. Le reste de la campagne se passa en escarmouches réciproques, dont les avantages furent partagés, sans être considérables.

Le Roi de Hongrie se déclare contre les Vénitiens.

Le Seigneur de Padoue hors d'état de résister aux Vénitiens, travailloit avec ardeur à se faire des alliés. Il vint à bout d'engager le Roi de Hongrie à rompre la neutralité, en se déclarant en sa faveur. Ce Prince, qui haissoit les Vénitiens, & qui

ne

ne voyoit dans le Seigneur de Padoue que les ſentimens & le zele d'un protégé ſoumis, ne put ſe réſoudre à le laiſſer opprimer. Il avoit d'ailleurs un intérêt perſonnel à arrêter les progrès des Vénitiens, dans la crainte qu'ils n'acquiſſent des forces capables de faciliter leur rétabliſſement dans le Pays de Dalmatie, dont il avoit fait ſur eux la conquête. Il fit marcher au ſecours du Padouan, un gros corps de troupes commandé par le Vaivode de Tranſilvanie. Cette armée prit ſa route par le Frioul, pour pénétrer dans le Treviſan, & de-là ſe joindre à François de Carrare.

An 1372.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1373.

Juſtiniani averti de la marche des Hongrois, prit avec lui un détachement nombreux d'Infanterie & de Cavalerie, & ſe tranſporta ſur la rive droite de la Piave pour diſputer aux ennemis le paſſage de ce fleuve. Il y étoit à peine arrivé, que l'avant-garde de l'armée Hongroiſe ſe préſenta ſur l'autre bord. Il laiſſa paſſer les premiers eſcadrons ; & lorſqu'ils commençoient à ſe former, il les fit

Défaite des Hongrois.

An 1373.

André Contarini, LX. Doge de Venise.

charger vivement, & les culbuta dans la riviere. Il paſſa lui-même avec ſa Cavalerie ſur le bord oppoſé. Il attaqua le reſte de l'avant-garde ennemie, la mit en fuite & la pourſuivit juſqu'à ce qu'il l'eût entierement diſperſée. Il fut très-bien ſecondé dans cette occaſion par le Comte Gerard di Camino, & par beaucoup d'autres Seigneurs du pays. Après cette victoire, Juſtiniani reſta campé ſur la rive droite de la Piave, attendant l'armée Hongroiſe pour la combattre. Il auroit dû mettre le fleuve entre l'ennemi & lui. Le ſuccès lui donna de la confiance; & il paya cherement cette préſomption quelques jours après.

Défaite des Vénitiens.

Les Hongrois parurent au nombre de cinq mille hommes. Ils fondirent avec impétuoſité ſur la troupe que Thadée Juſtiniani commandoit, & qui étoit inférieure de beaucoup. Elle ſoutint long-temps ce terrible choc; mais enfin, elle fut rompue, taillée en piéces, obligée de ſe ſauver en déſordre. Le Général & le Comte de Camino reſ-

terent au nombre des prisonniers, & furent conduits à Padoue. Les débris de cette armée plus d'à moitié détruite, réunis sous Trevise, se renfermerent dans la place, laissant toute la campagne à la merci du vainqueur. Ce combat sanglant se donna au commencement de Mars de l'an 1373. Il eut les suites les plus malheureuses pour les Peuples du Trevisan, les plus à portée de l'ennemi, qui saccagea impitoyablement tout le pays.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Cependant le Vaivode, à qui sa victoire avoit beaucoup coûté, craignant de voir sa marche fréquemment arrêtée par de pareils combats, changea de route. Il fit défiler son armée du côté de Feltri & de Belluno. De-là par une marche forcée, il se rendit à Bassano; & n'ayant plus d'obstacles pour arriver à Padoue, il fit heureusement sa jonction avec les troupes de François de Carrare. Ce Seigneur aidé de ce renfort entreprit d'enlever aux Vénitiens la Tour de Curano. Pierre della Fontana y commandoit avec une bonne garni-

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

son. Les alliés se présenterent pour l'attaquer. Il fit sur eux une sortie qui fut vivement repoussée, & où il perdit beaucoup de monde. Mais cet échec ne l'empêcha pas de bien défendre la Place, que les ennemis ne purent forcer.

Intrigues du Seigneur de Padoue.

François de Carrare ne se bornoit point à attaquer les Places occupées par les Vénitiens ; il mettoit en usage toutes sortes d'intrigues, pour soulever contr'eux toutes les Puissances voisines. Il sonda le Marquis de Ferrare & le Seigneur de Verone, qui refuserent d'entrer dans la ligue qu'il leur proposoit, à cause des engagemens qu'ils avoient pris avec la République par des traités. Il sollicita le Légat qui résidoit à Ferrare, pour l'engager à employer l'autorité Ecclésiastique en sa faveur. Ce Légat étoit chargé de poursuivre l'effet des censures lancées par le Pape, contre Barnabé Visconti, Seigneur de Milan, que l'on accusoit de beaucoup de crimes, & principalement d'avoir donné dans ses Etats de fâcheuses atteintes aux droits du

Sacerdoce. Séduit par le zele que Carrare affectoit pour le maintien des immunités Eccléſiaſtiques, le Légat écrivit au Sénat de Veniſe, que ſi la République ne ſatisfaiſoit pas le Seigneur de Padoue, il ne pourroit ſe diſpenſer de procéder contr'elle, comme contre l'hérétique Bernard Viſconti.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Le Sénat ne répondit point à cette lettre menaçante ; mais il en témoigna par écrit ſon mécontentement au Marquis de Ferrare. „ Il eſt fort „ extraordinaire, lui dit-il, que le „ Légat ait oſé, ſous vos yeux, bra- „ ver l'autorité de la République. „ Nous ne pouvons croire, attendu „ l'ancienne amitié qui nous unit à „ vous, que vous ayez approuvé un „ procédé ſi indécent. Si cela étoit, „ l'injure ne ſeroit pas légere. Au reſ- „ te, les Vénitiens ſont depuis long- „ temps dans l'habitude de craindre „ peu les menaces de cette eſpece, & „ de mépriſer ceux qui les font. „ Le Légat eut la ſageſſe de ne pas pouſſer les choſes plus loin. Les Vénitiens ne furent pas ſi heureux dans la négocia-

Fermeté des Vénitiens vis-à-vis du Légat.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

tion qu'ils avoient entamée auprès du Duc d'Autriche, pour le déterminer à faire une diversion en leur faveur du côté de Feltri & de Belluno, Villes cédées au Seigneur de Padoue par le Roi de Hongrie. Carrare qui en fut informé, se hâta d'offrir ces deux Villes au Duc Léopold, qui les accepta en promettant de demeurer neutre.

Depuis le combat de la Piave, où Thadée Justiniani avoit été fait prisonnier, l'armée de Venise étoit restée sans Général. La République choisit Gibert de Correge pour la commander en chef, & lui donna pour Provéditeurs Léonard Dandolo & Pierre della Fontana. Cet Officier qui s'étoit fait beaucoup de réputation dans les guerres de Lombardie, où il avoit servi, amena avec lui sa Compagnie d'Arbalêtriers. Dès qu'il fut arrivé au camp, & qu'il eut reconnu la position des ennemis, il jugea qu'il falloit absolument attaquer leurs lignes, pour s'ouvrir un passage vers Padoue, & en faire le siége. Les Provéditeurs

approuverent son dessein. Il se mit en marche avec l'armée, & fit tout de suite ses dispositions pour l'attaque, qui fut exécutée le 14 de Mai. Ce jour-là, dès le grand matin, il mit ses troupes en bataille. Il donna le signal; elles s'ébranlerent, & le combat commença : il fut long & terrible. Malgré tout ce que put faire Gibert, qui donna en cette occasion des preuves signalées de bravoure & d'habileté, les lignes ne furent point forcées; le soldat se rebuta de tant d'assauts inutiles. L'ennemi profitant de son avantage, mit les Vénitiens en déroute, & leur retraite se fit avec tant de précipitation, qu'ils eurent beaucoup de peine à sauver le grand Etendard de Saint Marc. La perte fut très-considérable des deux côtés; les Vénitiens regretterent particulierement plusieurs de leurs Nobles qui étoient restés au nombre des morts.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Les Vénitiens attaquent les lignes des ennemis, & sont repoussés.

Le mauvais succès de cette attaque ne fit pas changer de dessein à Gibert de Correge; il écrivit à Venise pour demander du renfort, &

Les maladies ruinent l'armée des Vénitiens.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

en attendant il se tint tranquille dans son camp de Lupa; il occupoit un terrein marécageux, & il ressentit bientôt les funestes effets d'une position si mauvaise. Les maladies se mirent dans l'armée & y firent de grands ravages; plusieurs Officiers de distinction moururent, & Gibert de Correge lui-même fut une des premieres victimes; de sorte que les troupes Vénitiennes, se trouvant de nouveau sans Général, resterent aux ordres des deux Provéditeurs. Les grandes chaleurs qui survinrent, secherent le marais, & les maladies cesserent presque aussi-tôt. L'armée reçut tous ses renforts dans le courant du mois de Juin; les Provéditeurs, persistant dans la résolution d'attaquer les lignes de l'ennemi, envoyerent des travailleurs pour construire sur le front de l'attaque une bastille qui devoit protéger leurs mouvemens: mais François de Carrare ne leur en donna pas le temps; il détacha plusieurs bataillons pour détruire l'ouvrage & charger les travailleurs.

Les Provéditeurs firent avancer toute leur armée en bataille pour les soutenir ; leur manœuvre engagea une seconde action ; les ennemis sortirent de leurs lignes, & le combat, devenu par-là inévitable, se donna le premier de Juillet. Les Vénitiens remporterent une victoire complette; l'armée ennemie fut mise en fuite, laissant un grand nombre de morts & un plus grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva le Vaivode de Transilvanie, avec plusieurs Officiers Généraux Italiens & Hongrois. Pour assurer les fruits de cette victoire, les Provéditeurs firent construire une seconde bastille près de la premiere, résolus de marcher en avant dès que ce travail seroit achevé. Tandis qu'ils étoient occupés de leurs dispositions, François de Carrare profita d'un moment où ils étoient moins sur leurs gardes ; il fondit inopinément sur leurs troupes, les contraignit de fuir en désordre & s'empara des deux bastilles, de sorte que l'armée Vénitienne fut forcée de se replier sur son premier camp sous

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Victoire des Vénitiens.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Lupa. Le Seigneur de Padoue, enhardi par ce succès, envoya des travailleurs, protégés par un gros détachement, pour élever une bastille tout près du camp des Vénitiens. Cette témérité eut le sort qu'elle méritoit ; les Provéditeurs chargerent les travailleurs & les soldats, & les taillerent en piéces.

Division dans la famille de Carrare.

François de Carrare avoit deux freres, Marsile & Nicolas, qui désapprouvoient ouvertement la conduite de leur aîné ; ils avoient épuisé auprès de lui toutes les raisons propres à lui faire appréhender les suites de sa présomption, en lui représentant que la puissance des Vénitiens étoit supérieure à la sienne ; qu'il étoit dangereux de les irriter, & qu'en provoquant leur vengeance, il attireroit infailliblement sur lui-même & sur toute sa maison les plus grands malheurs. Loin de le convaincre, ils n'avoient fait que l'aigrir. François de Carrare, les regardant comme les ennemis de sa gloire, faisoit observer leur conduite avec méfiance, & prit enfin la résolution de

les faire arrêter. Ils furent avertis de ſon deſſein & voulurent le prévenir par la fuite. Marſile ſe ſauva à Veniſe; Nicolas, qui le ſuivoit, fut pris en paſſant à Manſelicé, & renfermé dans une étroite priſon.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Divers Médiateurs travailloient à ménager un accommodement entre les Vénitiens & le Seigneur de Padoue; mais rien ne fut auſſi efficace, pour réduire cet ennemi opiniâtre, que la conduite des Hongrois ſes auxiliaires; ils avoient beaucoup ſouffert au combat du premier de Juillet, & ils ſouhaitoient vivement de procurer la liberté du Vaivode fait priſonnier à ce combat. Ils écrivirent à leur Roi que François de Carrare les ſacrifioit à ſon ambition; qu'il n'y avoit qu'un moyen de ſauver les reſtes de l'armée Hongroiſe: c'étoit de le contraindre à faire la paix, en le menaçant de tourner ſes armes contre lui s'il perſiſtoit à vouloir la guerre. Le Roi de Hongrie, à qui il paroiſſoit très-dur de faire de ſi grands frais pour ſervir la folle paſſion d'un allié, écrivit en effet au

Négociations pour la paix.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Seigneur de Padoue qu'il avoit besoin de ses troupes, qu'ainsi il eût à faire sa paix comme il pourroit.

François de Carrare fut consterné de cette déclaration; il ne pouvoit se passer du secours qu'on avoit dessein de lui enlever; il n'avoit rien à espérer de ses sujets qui le haïssoient comme l'auteur de tous leurs maux, ni de ses voisins qui se défioient de lui comme d'un génie inquiet & turbulent. Il se vit donc dans la dure nécessité de demander la paix aux Vénitiens qui se prévalurent de sa situation pour lui prescrire les conditions les plus humiliantes.

Articles du traité de paix.

Le traité fut signé le onze de Septembre, & voici quels en furent les articles : 1°. on choisira cinq Nobles Vénitiens qui jureront de faire justice, & après un mûr examen, ils regleront les limites des deux Etats dans trois mois s'ils le peuvent, & dans six mois au plus tard; 2°. le Seigneur de Padoue payera à la République pour les frais de la guerre, 250 mille ducats, 40 mille présentement & 14 mille tous les ans, jus-

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

qu'à l'entier acquit de la ſomme; 3°. le Seigneur de Padoue viendra en perſonne à Veniſe, ou tout au moins il y enverra ſon fils pour demander pardon à la République des inſultes qu'il lui a faites, & pour lui jurer une inviolable fidélité à l'avenir; 4°. le Seigneur & la Communauté de Padoue payeront, pendant quinze ans à l'Egliſe de Saint Marc, trois cents ducats chaque année; 5°. la Tour de Curano avec ſes dépendances demeurera aux Vénitiens, ſans que le Seigneur de Padoue y puiſſe jamais rien prétendre; 6°. le Seigneur & la Communauté de Padoue feront démolir toutes les baſtilles & tous les forts nouvellement faits, & ne pourront déſormais en conſtruire aucun des deux côtés du fleuve, à deux milles des eaux ſalées. 7°. Les Vénitiens de leur côté feront détruire tous les nouveaux ouvrages qu'ils ont faits pendant la guerre; 8°. tous les procès & condamnations, au ſujet des limites, feront annullés, & on ſe rendra mutuellement tous les priſonniers; 9°.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

toutes choses seront rétablies dans le même état où elles étoient du vivant de Jacques de Carrare, pere du Seigneur François; 10°. le Seigneur & la Communauté de Padoue feront tous leurs efforts auprès du Roi de Hongrie pour déterminer ce Prince à vivre en paix avec les Vénitiens, & à certifier ses dispositions à ce sujet par des lettres scellées de son sceau; 11°. lorsque le Seigneur de Padoue aura fait le premier payement, lorsqu'il aura détruit les forts & les bastilles, demandé pardon, & procuré les lettres du Roi de Hongrie, on rendra les prisonniers & tous les passages redeviendront libres; 12°. Marsile de Carrare sera rétabli dans tous ses biens & honneurs; il pourra, s'il le juge à propos, faire transporter tous ses effets à Venise pour s'y établir; 13°. celle des deux parties qui contreviendra au présent traité, payera à l'autre deux cents mille ducats.

Exécution du traité.

Ce traité prouve l'attention des Vénitiens à profiter de tous leurs avantages; & on voit dans le sort

du Seigneur de Padoue, qui fut obligé de le ſigner, le châtiment que devroient toujours ſubir l'ingratitude & la préſomption. Il ſe hâta de prévenir les maux dont il étoit menacé par la prompte exécution de ces articles. Tous les forts furent démolis. L'argent exigé fut porté à Veniſe. Le Roi de Hongrie accorda les Lettres que l'on demandoit. Dès les premiers jours d'Octobre le jeune François de Carrare, fils aîné du Seigneur de Padoue, ſe tranſporta à Veniſe avec une nombreuſe ſuite de Gentilshommes. Il ſe préſenta au Collége, & ayant mis un genou en terre, il demanda pardon, & jura ſur les Saints Evangiles, que tous les articles dont on étoit convenu ſeroient inviolablement obſervés. Le Doge le fit relever, en lui diſant : " allez, & ne péchez plus, ,, ni vous, ni votre Pere. " Tous les priſonniers furent rendus de part & d'autre, & l'ouvrage de la paix fut entierement conſommé.

An 1373.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1374.

François de Carrare n'étoit pas homme à s'inſtruire par les malheurs.

An. 1374.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Il étoit vaincu; mais ses humiliations ne faisoient qu'irriter la méchanceté de son caractere. Desespéré de la paix honteuse qu'il venoit de faire, il employoit toutes les ressources de son esprit à imaginer les moyens d'exciter de nouveaux troubles, où il pût trouver l'occasion de satisfaire son dépit & de réparer ses pertes. Il avoit grand soin de dissimuler aux Vénitiens cette mauvaise intention. Il affecta la volonté la plus sincere de vivre avec eux en bonne intelligence. Les Commissaires de la République, envoyés sur les lieux pour regler les limites, le trouverent très-favorablement disposé. Il leur procura toutes les facilités qu'ils pouvoient désirer pour remplir l'objet de leur mission. En moins de six mois cette affaire fut terminée. Les Vénitiens eurent pleine satisfaction, & les deux territoires furent séparés par des bornes, qui ne laisserent plus d'incertitude. Afin d'anéantir en apparence jusques aux moindres traces des animosités passées, François de Carrare fit proposer aux Vé-

nitiens une ligue défensive. On l'accepta ; & les conditions furent qu'au cas que l'un des deux Etats fut attaqué, le contingent de Padoue seroit du tiers, & celui de Venise des deux tiers.

An 1374.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Intrigues du Seigneur de Padoue.

Pendant que François de Carrare manifestoit une volonté décidée d'effacer tous les souvenirs qui auroient pu le rendre suspect à la République, il envoyoit furtivement des Emissaires chez tous les Princes voisins, dans l'intention de former une ligue capable de détruire sans retour la puissance des Vénitiens. Il sollicitoit tout à la fois le Roi de Hongrie, le Patriarche d'Aquilée, le Duc d'Autriche, & les Génois. Ses intrigues n'eurent pas d'abord beaucoup de succès. Il ne trouva que le Duc d'Autriche qui eût du penchant à entrer dans ses vues. Il fut près d'un an à le déterminer ; mais enfin, il obtint de lui qu'il entreroit avec une armée dans le Trevisan.

Etonnante sécurité des Vénitiens.

Les Vénitiens n'avoient aucune connoissance de cette trame perfide. Le Comte de Collalto, leur ami,

An 1374.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

les informa des préparatifs de Léopold, en les assurant que ce Prince en vouloit à la Marche Trevisane. Le Comte de Collalto *, issu des anciens Comtes de Trevise, & l'un des plus puissants Seigneurs de ce canton, n'avoit pas toujours été attaché aux Vénitiens. Il servoit contr'eux dans l'armée Hongroise, lorsque le Roi Louis vint en personne faire le Siége de Trevise. Il accompagna ce Prince dans sa retraite jusqu'à Bude. Louis affectionnoit beaucoup ce Comte à cause de son esprit & de sa valeur. Un jour qu'il s'entretenoit familierement avec lui sur les évenemens de la guerre; " je vous aime, lui dit ,, le Roi, retenez bien le conseil que ,, je vais vous donner. Ne faites ja- ,, mais la sottise de vous opposer à ,, des voisins plus puissans que vous, ,, dans l'espérance d'être secouru par

* Cette illustre Maison existe encore à Venise. Il y en a une branche établie à Vienne en Autriche; & les Collal Seigneurs de Pradines, qui possédent une charge de Conseiller à la Cour des Comptes d'Aix en Provence, se prétendent de la même Maison. Ils ont les mêmes Armes, portant comme ceux de Venise, *écartelé d'argent & de sable*.

, un allié dont les forces sont éloi-
, gnées ; parce qu'il est très-dan-
, gereux d'avoir le feu chez soi,
, lorsque l'eau est bien loin. " Le
Comte de Collalto sentit toute la
agesse de cette maxime ; & il en
rofita si bien qu'il fut depuis l'ami
es Vénitiens le plus constant.

An 1374.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Il réitéra plus d'une fois l'avis qu'il
voit donné au Sénat, sans qu'on vou-
ût le croire. Les Vénitiens se re-
osoient sur la foi des traités qui leur
arantissoient l'amitié du Duc d'Au-
riche. D'ailleurs l'usage étoit dans
e temps-là, qu'un Prince qui vou-
oit rompre la paix, envoyoit un
Embassadeur pour exposer les rai-
ons qu'il avoit de faire la guerre,
ne commençoit jamais les hosti-
ités, sans avoir défié ses ennemis.
Ces sûretés sont toujours bien équi-
oques, vis-à-vis d'un voisin entre-
renant. L'objet incertain de ses
nouvemens est une forte raison de
es suspecter ; & ce n'est gueres con-
oître l'ambition que de se croire
uffisamment défendu contr'elle par
e foible appui des traités & des re-

An 1375.

An 1375.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

gles ordinaires. Les Vénitiens s'obstinerent à regarder les avertissemens du Comte de Collalto comme de vaines terreurs. Ils ne prirent aucune précaution pour mettre le Trevisan à couvert, & le Duc Léopold se prépara sans inquiétude à exécuter l'expédition qu'il avoit projettée.

An 1376.

Le Duc d'Autriche entre dans le Trevisan avec une armée.

Ce fut au mois de l'an 1376, que ce Prince se mit en mouvement, & entra dans le Trevisan avec une armée. Il ravagea la campagne pendant un mois entier, & fit courir ses partis jusques sous les murs de Trevise, sans que la garnison de cette Place osât risquer la moindre sortie pour les combattre. Le Sénat effrayé de cette irruption qu'il n'avoit jamais voulu croire possible, & confus d'avoir été la dupe de ses fausses idées sur l'empire du droit des gens, fit mettre en prison tous les Négocians sujets du Duc Léopold qui étoient établis à Venise & ordonna la saisie de tous leurs effets. Il fit assembler promptement les Milices de la Province; il somma le Seigneur de Padoue de fournir son contingent; il envoya des Nobles

en Lombardie pour y faire des levées de soldats, & il choisit pour Général Jacques de Cavalli, gentilhomme Veronois.

An 1376.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Dès que les Milices furent rassemblées, Marin Soranzo se mit à leur tête, avec un détachement de neuf cens hommes de la garnison de Trevise. Il alla à la rencontre de Léopold, qui se replia sur Feltri. Soranzo le poursuivit, & ayant atteint son arriere-garde près de Guero, il l'attaqua & la mit en fuite. Il menoit avec lui une piece de canon, arme nouvelle dont on n'avoit point encore entendu parler en Italie. Elle ne contribua pas peu à l'avantage qu'il venoit de remporter. Il auroit dû s'arrêter à Guero & s'y fortifier. En occupant ce poste, il auroit éloigné l'ennemi des frontieres du Trevisan, & se seroit conservé une porte pour pénétrer dans les Etats du Duc. Il crut avoir assez fait de battre l'arriere-garde de l'armée Autrichienne, & revint tout de suite à Trevise. Léopold profita de cette faute en habile homme. Il mit garnison dans

An 1376.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Guero ; il fortifia cette Place par de bons retranchemens, & on eut ensuite beaucoup de peine à l'en chasser.

Progrès de l'armée Vénitienne.

L'armée aux ordres de Cavalli ne fut entierement rassemblée qu'à la fin de Juin. Ce Général, après avoir fait la revue de ses troupes sous Trevise, marcha droit à Guero, & trouva les Autrichiens retranchés en avant de cette Place. Il ne balança point à les attaquer. Il envoya des partis escarmoucher avec l'ennemi. Bientôt après il engagea une action générale. Tandis qu'on se battoit avec acharnement, Cavalli détacha un Corps de troupes par la gauche pour tourner les lignes des Autrichiens : cette manœuvre lui réussit. L'ennemi appercevant ce mouvement abandonna ses lignes, & se retira. Cavalli le fit charger dans sa retraite ; & ses troupes poursuivirent les Autrichiens jusqu'à San Vittoré.

Premier usage du canon.

L'Armée Vénitienne arriva devant Guero, & battit la Place à coups de canon.* Cette maniere d'attaquer,

*L'Auteur de la Chronique de Venise parle ainsi des canons de ce temps-là : « c'est un gros instrument » de fer, qui a une large bouche sur le devant,

nconnue jusques-là, jetta l'épouvante dans la garnison. Elle capitula après quelques jours de Siége. Cavalli maître de Guero, se porta à Feltri. Pour éviter les obstacles dont l'ennemi avoit embarrassé les chemins, il fit percer une route au travers d'un bois que l'on avoit jugé impratiquable & déboucha tout à coup dans la plaine de Feltri, au grand étonnement des Autrichiens. Dès qu'il eut établi son camp, il fit ses dispositions pour assiéger la Ville, & employa d'abord ses travailleurs à détourner les eaux de la riviere d'Alona. Les troupes du Seigneur de Padoue étoient à ce Siége, & y servoient très-infidelement. C'étoient autant d'espions qui informoient l'ennemi de tout. On les avoit posées sur le bord de la riviere pour

An 1376.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

» & un long tuyau dans le corps, où l'on met » une poudre noire, composée de salpêtre, de sou- » fre & de charbon, avec une grosse pierre ronde » par-dessus. On bouche le canon : on met le feu » par un trou à la poudre. La pierre part avec » fracas. Il n'y a point de mur si gros qui lui résiste; » & on croiroit que c'est Dieu qui tonne. « Cela prouve que la plûpart des Auteurs se sont trompés, en disant que le premier usage du canon ne fut qu'en 1380.

An 1376.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

garder les digues qui en détournoient les eaux ; & toutes les nuits, ces faux alliés, trouvoient le secret de rendre l'eau à la Ville, sans qu'on les soupçonnât de cette trahison. Cavalli voulut abréger les opérations du Siége, en ordonnant un assaut général : & afin d'exciter l'ardeur des troupes, il écrivit au Doge pour lui demander permission de leur assurer la double paye d'un mois & le pillage de la Ville. Le Sénat qui avoit envie de mettre les habitans dans ses intérêts, ne voulut jamais consentir qu'ils fussent abandonnés à la fureur du soldat. Il accorda la double paye, il refusa le pillage & l'assaut ne fut point donné.

Retraite imprudente des Vénitiens.

Sur ces entrefaites on apprit que le Duc d'Autriche venoit au secours de la Place avec une armée. Le Sénat ne voulant point exposer les affaires au risque d'une bataille, envoya ordre à Cavalli de se replier sur Trevise, en laissant garnison dans tous les Châteaux du Feltrin, dont il s'étoit emparé. Ce Général obéit, en désapprouvant hautement l'ordre qu'il

An 1376.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

qu'il avoit reçu. Il ſoutenoit avec raiſon, qu'au lieu de cette retraite peu honorable, il auroit fallu occuper les défilés des montagnes, & y arrêter l'ennemi : projet dont l'exécution ſouffroit peu de difficulté, & n'expoſoit à aucun inconvénient. On n'eut point d'égard à ſes repréſentations. Il eſt rare qu'on ne commette pas des fautes eſſentielles, lorſqu'on veut aſſujettir un Général d'armée aux idées de gens, qui, tranquilles dans le Cabinet, décident des choſes ſans avoir ni la connoiſſance des lieux, ni l'expérience du métier.

An 1377.

La campagne fut prolongée bien avant dans l'hyver ; & le froid, qui fut très-rigoureux cette année, fit périr beaucoup de ſoldats de part & d'autre. Il n'y eut aucune action conſidérable. On s'enleva mutuellement des poſtes & des convois : on ſe harcela, on ſe fatigua beaucoup, juſqu'à ce que la rigueur de la ſaiſon, devenue extrême, obligeât les deux armées à prendre des quartiers d'hiver. Les hoſtilités recommencerent dès le mois d'Avril de l'année ſui-

vante. Le Duc d'Autriche s'avança à Belluno, & Cavalli marcha à Serravalle. Le Duc d'Autriche fit attaquer la Tour de San Baldo, Château occupé par les troupes de la République, au voisinage de Belluno. Cavalli y envoya son fils à la tête de cent Gendarmes. Malgré ce renfort, la Place fut forcée de se rendre aux Autrichiens, & la garnison, prisonniere de guerre, fut envoyée à Trente.

An 1377.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Treve entre les Vénitiens & le Duc d'Autriche.

La République, à qui cette guerre étoit fort à charge, cherchoit avec empressement les moyens de la terminer. Elle s'étoit adressée au Roi de Hongrie, qui n'avoit pas paru éloigné de faire l'office de médiateur. Pour hâter le succès de cette négociation, la Seigneurie lui envoya Jacques Priuli & Zacharie Contarini, avec le caractere d'Ambassadeurs. Ce Prince écrivit au Duc d'Autriche, & le détermina à conclure une treve de deux ans. Ainsi pour cette fois les intrigues du Seigneur de Padoue aboutirent à peu de chose.

Nouvelles intrigues du Seigneur de Padoue.

Il travailloit toujours sourdement à inspirer ses ressentimens à toutes

les Puiſſances qui avoient eu des intérêts à démêler avec les Vénitiens. Son projet étoit de les réunir toutes, afin de faire un amas de forces, ſous lequel la République ne pût éviter de ſuccomber. Il remplit enfin cette pernicieuſe intention. Louis, Roi de Hongrie, le Patriarche d'Aquilée & les Génois ſignerent avec lui une ligue offenſive & défenſive. Leur ſûreté commune en fut le prétexte; & le déſir d'abbattre les Vénitiens à la premiere occaſion qui ſe préſenteroit, fut le véritable motif.

An 1377.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Cette puiſſante ligue ne fut connue à Veniſe que l'année ſuivante, & elle y répandit beaucoup de terreur. La Seigneurie n'eut pas de peine à comprendre que c'étoit ſur elle que l'orage devoit fondre; & ce ſoupçon, ſur lequel le caractere des Alliés laiſſoit peu de doute, la détermina à preſſer la concluſion de paix avec le Duc d'Autriche, afin d'avoir cet ennemi de moins. Le Chevalier Léonard Dandolo & le Procurateur Pierre Cornaro eurent ordre de ſe rendre auprès de ce Prince. Le Sé-

An 1378.

Paix avec le Duc d'Autriche.

An 1370.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

nat lui fit proposer de lui remettre tous les Châteaux qu'on lui avoit pris dans le Feltrin, de mettre en liberté les Négocians ses sujets qui avoient été arrêtés à Venise, & de leur restituer tous leurs effets. A ces conditions la paix fut signée sans difficulté. Dans toute autre circonstance, les Vénitiens n'auroient pas eu la foiblesse de céder ainsi tout l'avantage à un ennemi qui les avoit attaqués sans raison, & même contre toute justice; mais attendu le péril dont ils étoient menacés, la saine politique exigeoit d'eux qu'ils sacrifiassent un point d'honneur assez peu intéressant dans le fond, à la nécessité de diminuer le nombre de leurs embarras.

En même temps ils travaillerent à se procurer des Alliés qui pussent occuper une partie des forces qu'on vouloit réunir pour les accabler. Bernabo Visconti, Seigneur de Milan, & Pierin de Lusignan, Roi de Chypre, furent les seuls que la Seigneurie put attirer à son parti, & l'alliance de ces deux Princes ne lui procura que de foibles ressources.

Fin du Livre quatorzieme.

SOMMAIRE DU LIVRE QUINZIEME.

Affaires d'Orient. Calojean est détrôné, & Andronic est mis à sa place. Conduite hardie de Carlo Zeno. Il court un très-grand risque. L'Isle de Tenedos est donnée aux Vénitiens. Le Sénat approuve la prise de cette Isle. Colere des Génois à ce sujet. Les Grecs unis aux Génois attaquent Tenedos. Ils sont repoussés avec perte. Démêlé des Vénitiens avec les Génois à la Cour du Roi de Chypre. Les Génois enlevent Famagouste au Roi de Chypre. Circonstances favorables au Seigneur de Padoue. Les Alliés déclarent la guerre aux Vénitiens. Succès du premier armement des Vénitiens. Révolution dans la Ville de Gênes. Guerre dans le Trevisan. Habile conduite de Carlo Zeno. Les Vénitiens se chargent de passer en Chypre la Fille du Seigneur de Milan. Les Vénitiens attaquent Famagouste & sont repoussés. Ils s'em-

parent de Cattaro en Dalmatie. Piſani va à la rencontre de la Flotte Génoiſe, qui évite le combat. Il ſe rend maître de Sebenigo. Belles manœuvres de Piſani. Ordres imprudents du Sénat. Exploits de Carlo Zeno. Succès dans le continent. Operations du Seigneur de Padoue. Il leve le ſiége de Meſtré. Origine du grand Schiſme d'Occident. Les Vénitiens y prennent peu de part. Mauvais état de la Flotte de Piſani. Il reçoit un renfort conſidérable. Il eſcorte un convoi de bled. La Flotte de Piſani eſt entierement défaite. Perte conſidérable que font les Vénitiens. Rigueur du Sénat contre Piſani. Suites fâcheuſes de la bataille de Pole. Exploits de Carlo Zeno. Il ravage toute la Côte de Gênes. Fâcheuſe ſituation des Vénitiens. Mouvemens des Génois dans le Golfe. Manœuvres des Alliés dans le Treviſan. Deſcription des environs de Veniſe. Les Génois ſe montrent devant Veniſe. Ils obſervent ſoigneuſement les environs de cette Capitale. Leur armée navale part de

Zara. Embarras extrême des Vénitiens. Description de la Ville de Chioza. Le Sénat y envoye du renfort. La Ville de Chioza est investie. Les Génois commencent les attaques. Le Commandant de la Garnison demande du secours. Chioza se rend aux Génois. Action indigne du Seigneur de Padoue. Ses conseils ne sont pas suivis. Consternation des Vénitiens après la prise de Chioza. Le Grand Conseil est forcé de rendre le commandement de la Flotte à Victor Pisani. Belle conduite de ce Général. Il fait les meilleures dispositions. Progrès des Génois. Les Vénitiens négotient la paix. Le Prince Charles de Hongrie arrive dans le Trévisan. Mouvemens des Génois. Propositions que le Prince de Hongrie fait aux Vénitiens. Le Sénat les rejette. Nouveaux efforts des Vénitiens. Ils remportent un léger avantage sur les Génois, qui a de grandes suites. Conduite imprudente des Alliés. Le Doge veut être de l'embarquement. Emulation des Véni-

tiens pour la défense de leur Etat. Décret pour encourager cette émulation. Suites avantageuses de ce Décret.





HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.
LIVRE QUINZIEME.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

A perte des Vénitiens étoit résolue ; & jamais leur Etat n'éprouva une crise si dangereuse que celle qui suivit la ligue dont nous venons de parler. Les affaires étoient déjà bien brouillées en Orient entr'eux & les Génois. La Cour de Constantinople avoit été jusques-là le théâtre de leur rivalité réciproque. Les deux peuples prétendant également à l'empire exclusif du commerce dans les Mers du Levant, cultivoient avec émulation

Affaires d'Orient.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

la faveur des Empereurs Grecs. Il y avoit eu quelques années auparavant de grands troubles à cette Cour. Calojean qui regnoit alors étoit tout dévoué aux Vénitiens. Il avoit un fils nommé Andronic, qui se lassant de voir ses prétentions au trône retardées par la longue vie de son pere, conspira contre lui. Il fut découvert. Calojean le fit arrêter : il ordonna qu'on lui appliquât un fer chaud sur les yeux, & qu'on le renfermât dans une étroite prison.

Calojean est détrôné, & Andronic est mis à sa place.

Les Génois de Pera voulurent profiter de cette division, pour réprendre à la Cour de Constantinople l'ascendant dont les Vénitiens jouissoient à leur préjudice. Ils formerent le complot d'enlever Andronic, d'attaquer ensuite Calojean dans son Palais, de le détrôner, & de mettre Andronic à la place, afin d'avoir un Empereur engagé par l'intérêt & la reconnoissance à les préférer à leurs rivaux. Les révolutions continuelles de cet Empire rendoient ce projet tout-à-fait pratiquable. Les Génois le concerterent avec finesse & le

remplirent heureusement. Il leur fut aisé de corrompre par argent les soldats qui gardoient la prison du Prince. Ils l'enleverent. Andronic, qui n'avoit été aveuglé qu'à demi, se mit à la tête du parti qu'on lui avoit formé. Il courut au Palais : il se saisit de Calojean & de ses autres fils, & il les fit enfermer dans un Château près de la mer. On le proclama Empereur sur le champ ; & par cette subite révolution, à laquelle le Peuple se prêta comme à toutes les autres, les Génois devinrent à Constantinople plus puissans qu'ils n'avoient jamais été. Les Vénitiens, spectateurs forcés de cette tragédie, en sentirent toutes les horreurs d'autant plus vivement, qu'il leur fut impossible d'y mettre obstacle.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Il y avoit alors parmi eux un jeune noble nommé Carlo Zeno, qui étoit particulierement chéri de Calojean. Ce jeune homme, à qui nous verrons bien-tôt jouer un rôle glorieux, & qui fut l'un des plus grands hommes de son siécle, étoit fils de Pierre Zeno qui eut tant de part au Siége

Entreprise hardie de Carlo Zeno.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

de Smirne, & qui y périt malheureusement. Il avoit eu une jeunesse fort libertine. Ecclésiastique d'abord, soldat ensuite, il avoit mené une vie errante & vagabonde. Ce n'étoit que depuis quelques années qu'un mariage, contracté avec une Gentildonne de la Maison de Justiniani, avoit fixé l'inconstance de ce caractere volage. Le commerce, qui étoit alors fort en usage parmi les Nobles Vénitiens, l'avoit attiré à Constantinople, où il s'étoit fait beaucoup aimer par la vivacité de son esprit, par la gaieté de son humeur, & par la noble franchise de ses procédés.

Calojean eut recours à lui dans son malheur. Le Gouverneur du Château, dans lequel il étoit renfermé, avoit une femme que ce Prince avoit aimée. Il lui fit confidence de son dessein, en la chargeant d'une lettre pour Carlo Zeno, dans laquelle il conjuroit cet ancien ami d'avoir pitié de son sort, & de mettre tout en œuvre pour le tirer de sa prison. La lettre fut fidelement rendue. Zeno sentit combien la commission

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

étoit délicate & périlleuse ; mais comme il étoit de ces hommes qui craignent peu les dangers ; & qui ne connoissent point de bornes aux devoirs de l'amitié, il résolut de tenter l'entreprise : & après y avoir bien réfléchi, il ne désespéra pas de mener les choses au point de rendre à Calojean sa liberté & son trône. Il n'avoit besoin que de s'assurer d'un certain nombre de soldats, avec lesquels il pût hazarder un coup de main ; & il étoit bien sûr que la mobilité du peuple Grec feroit le reste. Il vint à bout d'engager dans son intrigue huit cens hommes déterminés. Il se les attacha par la foi des sermens, & par l'appas des récompenses. Lorsque toutes ses dispositions furent faites, il donna avis par la messagere affidée à l'Empereur prisonnier, qu'il étoit en état de le rétablir sur son trône ; qu'il ne s'agissoit plus que de le tirer de prison & de le montrer au Peuple.

La Chambre où ce Prince étoit renfermé avoit une fenêtre qui donnoit sur la mer. Zeno arriva de nuit

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ſur un Eſquif au bas de la fenêtre. On le tira par une corde. Il entra dans la Chambre, & exhorta Calojean à deſcendre avec lui ſans différer. Alors ce malheureux Prince ſe mit à pleurer, & lui dit d'un ton pénétré : " Je vous ai des obligations, ,, mon cher Zeno, que je n'oublierai ,, jamais. Il y a peu d'amis tels que ,, vous ; je ſens vivement tout ce que ,, vous faites pour moi. Je vois bien ,, que ſi je vous ſuis, j'aurai la liberté ,, que je deſire, & je regnerai ; ,, mais la tendreſſe paternelle m'arrête ,, & me met dans un trouble ,, que j'aurois peine à vous exprimer. ,, J'ai deux enfans dans les fers. Je ,, connois toute la méchanceté du ,, ſcélérat qui nous opprime. Je ,, crains qu'au moment qu'il apprendra ,, mon évaſion, il n'immole ces ,, cheres victimes à ſa fureur. Ainſi ,, je perdrois deux fils que j'aime ,, tendrement, & je finirois mes ,, jours dans le deuil & l'amertume, ,, me regardant comme l'auteur ,, de leur mort. "

Ce ſentiment étoit bien reſpecta-

ble de la part d'un pere ; & ſi la politique le traite de foibleſſe, la nature y reconnoîtra ſon empire & ſes droits. Zeno fit tout au monde pour vaincre la répugnance de Calojean ; & comme ce Prince ne lui répondoit que par des larmes & des ſanglots : " Il n'eſt plus tems, lui dit „ ce généreux ami, de pleurer & „ de faire des réflexions. Vous voyez „ à quoi je m'expoſe pour vous. „ Décidez-vous ſur le champ. Deſ„ cendez, ou je me retire. Si vous „ voulez me ſuivre, ma fortune & „ ma vie ſont à vous. Si vous ne „ me ſuivez pas, ne m'envoyez plus „ ni lettres ni meſſagere. " Calojean toujours retenu par la tendreſſe, ne put ſe réſoudre à profiter de l'occaſion. Zeno le quitta à regret, & ſe retira dans ſa maiſon, après avoir congédié les ſoldats qu'il avoit mis en embuſcade.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Quelque temps après Calojean, vaincu par les ennuis de la priſon, eut encore recours à lui en le priant de le délivrer à quelque prix que ce fût ; & afin de le déterminer plus

Il court un très-grand riſque.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI. LX. Doge de Venise.

efficacement, il lui envoya un acte signé de sa main, par lequel il cédoit à la République l'Isle de Tenedos, poste très-avantageux, à l'entrée du détroit de Gallipoli, & très-envié par les Génois pour l'avantage de leur commerce. Carlo Zeno répondit à ce Prince, & lui offrit de nouveau tous ses services. Malheureusement la messagere qui favorisoit cette correspondance, laissa tomber sa lettre en rentrant dans la prison. Les gardes virent cette lettre & la porterent à Andronic : il y eut grand bruit au Palais; la femme fut arrêtée; on l'appliqua à la question, & elle avoua tout. Andronic, furieux contre Carlo Zeno, le fit chercher avec soin, & menaça de le faire mourir dans les supplices les plus cruels. Zeno se réfugia chez un soldat qui lui étoit très-attaché, & il se tint caché dans sa maison jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'occasion de se sauver de Constantinople. Andronic fit appeller le Consul Vénitien & lui demanda raison de cet attentat. Le Consul désapprouva hautement la

conduite de Zeno, & promit de le livrer s'il pouvoit le découvrir.

An 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

L'Isle de Tenedos est donnée aux Vénitiens.

Pendant qu'on étoit occupé à le chercher, Marc Justiniani arriva à Constantinople avec une Escadre de dix Galeres pour escorter la Flotte marchande qui revenoit des bords du Tanaïs. Carlo Zeno, instruit de son arrivée, engagea le soldat chez qui il étoit réfugié, à le conduire de nuit vers le Port, & il se sauva sur les Galeres de Justiniani, qui le reçut à bras ouverts. Zeno lui raconta son aventure dans le plus grand détail, & lui remit l'acte de cession concernant l'Isle de Tenedos. Rien n'étoit moins juridique & moins propre à fonder un droit certain, que cet acte fait sans liberté & par un désir inquiet de se soustraire aux horreurs de la prison. Justiniani en jugea comme font la plûpart des hommes qui jugent toujours bon & valable ce qui favorise leurs intérêts, & trouvant cette piéce avantageuse, il résolut de s'en prévaloir pour s'emparer d'une Isle dont la possession pouvoit assurer à la République l'empire du com-

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

merce de Constantinople & des mer qui sont au-delà. La Flotte marchande arriva ; les Galeres l'escorterent bien avant dans l'Archipel, jusqu'à ce que son retour fut mis à l'abri de tous les risques. Alors Justiniani revint à Tenedos : le Gouverneur de l'Isle étoit un Officier Gre tout dévoué à Calojean. Carlo Zen demanda à lui parler & lui montr l'acte signé de ce Prince. Aussi-tô la Ville & le Château furent livré aux Vénitiens, qui y mirent une fort garnison. Justiniani en confia le commandement à Donat Trono, aprè quoi il remit à la voile pour Venise

Le Sénat approuve la prise de cette Isle.

Il ne doutoit pas que le Sénat n fût très-aise de cette acquisition, & qu'il ne donnât de grands éloges a service qu'il venoit de lui rendre san le consulter. Cependant, lorsqu'i en rendit compte, les opinions furen d'abord très-partagées ; plusieurs Sénateurs condamnerent la prise d Tenedos, prétendant qu'agir de l sorte, c'étoit donner aux Génois u prétexte plausible de renouveller l guerre ; qu'Andronic, justement of

ensé de cette entreprise, ne manqueroit pas d'en marquer son ressentiment par quelque coup d'éclat contre les Vénitiens; qu'il n'étoit ni de l'honneur, ni de la sûreté de la République de commettre sa réputation dans une entreprise qui paroîtroit à tout l'univers une affaire de pure cupidité. Ce raisonnement étoit solide, & il auroit opéré la conviction dans une assemblée où l'intérêt n'auroit pas parlé plus haut que la justice; mais le plus grand nombre, ne faisant attention qu'à l'avantage de devenir maître du passage de l'Archipel dans les autres mers, méprisa les difficultés qu'on pouvoit former contre la validité de l'acte de cession, & parut très-insensible à la crainte d'éprouver le ressentiment de l'usurpateur Andronic. Il fut donc résolu qu'on garderoit l'Isle de Tenedos, & qu'on armeroit dix-sept Galeres pour y transporter des troupes & des munitions. Cette Flotte se trouva prête en fort peu de temps; elle mit à la voile, arriva à Tenedos, débarqua les troupes destinées à sa défense,

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

laissa Antoine Venier & Carlo Zeno pour les commander, & revint à Venise aussi-tôt après le débarquement.

Colere des Génois à ce sujet.

Les Génois de Constantinople entrerent dans une colere étrange lorsqu'ils apprirent que l'Isle de Tenedos avoit reçu garnison Vénitienne. Rien n'étoit plus contraire à leurs intérêts que cet évenement qui leur ôtoit toutes les facilités de leur commerce dans la Mer noire ; il exposoit en effet leurs Navires au danger d'être arrêtés au passage, & il mettoit le sort de leurs Colonies qu'ils avoient d'au-delà du détroit, dans le cas de n'avoir plus de ressources, dès que les Vénitiens voudroient intercepter la communication. Ils en firent les plus vives plaintes à Andronic ; ils lui représenterent que son autorité étoit bravée indécemment ; qu'une entreprise de cette nature, exécutée en pleine paix, violoit le droit des gens d'une maniere qu'on ne pouvoit qualifier trop durement, & que s'il ne faisoit pas les plus prompts & les plus grands efforts pour en tirer

engeance, c'en étoit fait de lui : de son Empire. Andronic étoit ien éloigné de tolérer une invasion ui avoit toutes les apparences de la nauvaise foi, & qui annonçoit les ues les plus pernicieuses. Il commença par faire arrêter & mettre n prison tous les Vénitiens qui toient établis à Constantinople ; il rdonna la saisie & le séquestre de eurs effets ; ensuite il arma vingteux Galeres sur lesquelles il distriua ses troupes combinées avec celles es Génois. Il s'embarqua sur cette flotte, & vint se présenter devant Tenedos avec intention d'en chasser es Vénitiens.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

On étoit au mois de Novembre de l'an 1377, & la saison étoit aussi belle qu'en plein été. Andronic fit son débarquement sans rencontrer l'opposition ; les Vénitiens avoient retiré toutes leurs troupes dans la Ville de Tenedos, & Carlo Zeno s'étoit retranché dans le Fauxbourg avec trois cents Gendarmes & quelques compagnies d'Archers ; Antoine Venier défendoit le corps de la Pla-

Les Grecs unis aux Génois attaquent Tenedos.

An 1376.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ce. Les ennemis, auſſi-tôt après leur deſcente, ſe formerent en ordre de bataille, & s'avancerent pour attaquer le Fauxbourg; mais lorſqu'ils l'eurent reconnu de plus près, ils comprirent que l'entrepriſe ſeroit plus difficile qu'ils ne ſe l'étoient imaginé. La journée ſe paſſa en légeres eſcarmouches de part & d'autre, & la nuit étant ſurvenue, les ennemis ſe rembarquerent pour ne pas demeurer expoſés aux piéges qu'on pourroit leur tendre. Le lendemain ils débarquerent de nouveau, & ſe diſpoſerent à forcer les retranchemens du Fauxbourg. Carlo Zeno, qui connut leur deſſein, fit entrer une partie de ſa troupe dans les maiſons, avec ordre de n'en ſortir que lorſque le ſignal convenu avertiroit de charger; enſuite il marcha à l'ennemi avec un petit détachement. Dès qu'il apperçut les gardes avancées, il ſe retira avec une crainte affectée dans le Fauxbourg. Les Grecs & les Génois, enhardis par ce mouvement timide, le pourſuivirent avec confiance; il leur céda le terrein juſqu'à ce qu'il les

ût attirés bien avant; alors il donna
: signal; ses soldats sortirent des
naisons, prirent les ennemis en flanc
: à revers, les culbuterent & en fi-
ent un carnage horrible.

An 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Dans ce premier combat, Carlo
'eno fut blessé d'un coup de fleche à
ı cuisse. Les ennemis firent, le jour
iivant, une derniere tentavive qui
eur réussit aussi mal que les précé-
entes; ils attaquerent la troupe de
'eno avec des forces supérieures: ce
rave Officier, tout blessé qu'il étoit,
: porta sur le champ de bataille,
onnant ses ordres avec beaucoup de
résence d'esprit, & chargeant lui-
nême avec l'intrépidité la plus sou-
enue: il reçut deux nouvelles bles-
ıres à la main & au genou; il perdit
ınt de sang qu'il tomba en foiblesse.
es soldats, furieux de le voir dans
et état, se jetterent à corps perdu
u milieu des bataillons ennemis; ils
es enfoncerent, les mirent en dé-
oute, les poursuivirent jusques sur
e rivage, & les contraignirent de se
embarquer en désordre. La Flotte
l'Andronic remit à la voile pour

Ils sont repoussés avec perte.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Démêlé des Vénitiens avec les Génois à la Cour du Roi de Chypre.

Constantinople. Zeno guerit de ses blessures, & voyant l'approche de l'hiver venir, saison où sa présence n'étoit plus nécessaire, il retourna à Venise.

Une autre aventure, arrivée dans l'Isle de Chypre, avoit réveillé l'ancienne animosité des Génois contre les Vénitiens. Pierin, fils & successeur de Pierre de Lusignan, Roi de Chypre, voulant se faire couronner suivant l'usage, à Famagouste dans l'Eglise Cathédrale de Saint Nicolas, * invita à cette cérémonie tous les Consuls Etrangers, & spécialement ceux de Venise & de Gênes, qui se firent un devoir d'y paroître avec une suite nombreuse & avec l'éclat le plus propre à caractériser la puissance de leur Nation. Après le couronnement, lorsqu'il fut question d'accompagner le Roi au Palais, le Consul de Gênes voulut prendre le pas sur le Consul de Venise ; celui-ci n'eut

* Les Rois de Chypre étoient en usage de se faire couronner d'abord à Nicosie en qualité de Roi de Chypre : ils se faisoient couronner une seconde fois à Famagouste en qualité de Roi de Jérusalem, parce que ce fut dans ce Port qu'on s'embarqua pour la conquête de la Terre Sainte.

n'eut garde de le souffrir ; la dispute s'échauffa ; on se dit beaucoup d'injures ; mais toute la Cour adjugea la préséance au Consul Vénitien. On servit un grand dîner à tous les Ministres Etrangers; pendant le repas le Consul Génois renouvella la contestation, & elle fut poussée si loin, qu'on en vint jusqu'à se jetter les plats à la tête. Les Barons du pays accoururent pour appaiser cette querelle ; ils blâmerent les Génois, qui ne voulurent jamais convenir de leur tort. On mit le sabre à la main, & on se battit ; mais les Barons s'étant rangés du parti des Vénitiens, les Génois, auteurs du désordre, furent maltraités, & on en jetta quelques-uns par les fenêtres.

An. 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Cette affaire fit grand bruit à Gênes ; on n'y trouva point extraordinaire la fermeté des Vénitiens à soutenir leur droit de préséance ; mais on fut très-irrité de la partialité que la Cour de Chypre avoit marquée dans cette occasion, & on voulut absolument en tirer vengeance. On arma quarante Galeres ;

Les Génois enlevent Famagouste au Roi de Chypre.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

le Général de la Flotte eut ordre de se rendre directement à Famagouste, & on lui laissa la liberté d'employer la violence ou la ruse pour satisfaire le ressentiment du Sénat & de la Nation. L'Isle de Chypre, qui ne s'attendoit à rien moins, fut sans allarme en voyant arriver cette grande Flotte dans la Rade de Famagouste. On envoya un Officier au Général Génois, pour sçavoir de lui s'il venoit comme ami ou comme ennemi. Le Général répondit qu'il venoit demander raison de l'outrage fait aux gens de sa Nation le jour du couronnement du Roi. Il ajoûta qu'il ne commettroit aucune hostilité, si on se déterminoit à lui faire une satisfaction raisonnable. Pierin de Lusignan, qui n'étoit pas en état de lutter contre des forces si supérieures, entra en négociation avec le Général. On convint de part & d'autre de l'espece de réparation qui seroit faite; on signa un traité d'amitié & on jura solemnellement d'oublier le passé. Alors le Port de Famagouste fut ouvert à la Flotte Génoise: elle

entra, & fut reçue ſans défiance. Quelques jours après, les Génois, qui avoient profité de la ſincérité du Roi de Chypre pour obſerver l'état de la Place, & pour faire leurs diſpoſitions, prirent les armes, attaquerent la Ville & la mirent au pillage. Ils arrêterent un parent du Roi, qu'ils firent mettre en priſon dans le Château. Ils auroient enlevé le Roi lui-même, ſi dans le premier déſordre de cette ſurpriſe il n'avoit pas pris la fuite pour ſe ſauver à Nicoſie. Les Génois, devenus maîtres de Famagouſte, s'y établirent. La nuit ſuivante, le Prince priſonnier s'évada. Ils accuſerent les Vénitiens d'avoir procuré ſon évaſion. Il n'en fallut pas davantage pour les déterminer à fondre ſur les Maiſons & les Comptoirs des Négocians de Veniſe. Ils en pillerent tous les effets, après avoir mis aux fers le Conſul & tous ceux de la Nation. Jamais perfidie ne fut plus révoltante. Le Roi de Chypre ne pouvant y remédier, fut obligé de la ſouffrir.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Circonſtances favorables au Seigneur de Padoue.

Les choſes étoient dans cet état,

An. 1370.

ANDRÉ CONTARINI, IX. Doge de Venise.

lorsque François de Carrare forma contre les Vénitiens la ligue formidable dont nous avons parlé plus haut. Il ne lui fut pas difficile d'entraîner dans son parti les Génois, qui ne gardoient plus de mesure avec la Seigneurie. Il réussit aussi aisément auprès du Roi de Hongrie, qui n'aimoit pas les Vénitiens, & qui craignoit toujours que ce Peuple jouissant de l'empire du Golfe, ne voulût entrer en Dalmatie, d'où il l'avoit chassé. Le Patriarche d'Aquilée, maître du Frioul, ne voyoit qu'avec une extrême jalousie les Vénitiens dominer dans la Marche Trevisane, Province frontiere de ses Etats. Gerard de Camiro, Comte de Ceneda, ne souffroit pas moins impatiemment leur voisinage. Tous ces Princes entrerent avec empressement dans la ligue qu'on leur proposoit; & toutes les circonstances concoururent à favoriser la passion du Seigneur de Padoue, & à exciter contre l'Etat de Venise un embrâsement de guerre, qui fut sur le point d'opérer sa destruction.

Ces Alliés envoyerent déclarer la guerre aux Vénitiens presque en même temps. La République vit avec fermeté les approches de l'orage qui la menaçoit ; & elle eut assez de confiance en ses forces de terre & de mer pour se croire en état de porter ce poids énorme de guerre sans en être accablée. François de Carrare fut des premiers à se mettre en campagne. Il entra avec une bonne armée dans le Trevisan ; &, secondé par le Comte de Ceneda, il y commit dabord tous les ravages qu'il voulut. Le Sénat pressoit l'arrivée des troupes qu'on devoit lui opposer, & qu'on tiroit des Etats de Milan & des Païs neutres de Lombardie. Cependant il se disposoit à mettre en mer des Flottes nombreuses, pour faire face aux Génois. Il importoit à la République d'acquérir sur ces ennemis, les plus redoutables de tous, une supériorité qui lui conservât les ressources que pouvoient lui fournir ses riches Colonies du Levant.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Les Alliés déclarent la guerre aux Vénitiens.

On armoit avec diligence dans tous les Ports de l'Etat Vénitien.

Succès du premier armement des Vénitiens.

An 1378

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Une premiere Flotte de quatorze Galeres, commandée par Victor Pisani, alla établir sa croisiere sur la riviere de Gênes, & y fit quantité de prises considérables en peu de temps: Louis de Fiesque sortit du Port de Gênes avec dix Galeres pour la combattre. Les deux Flottes se chercherent pendant plusieurs jours, & elles se rencontrerent à la hauteur de Capo d'Anzio le 30 Mai de l'an 1378. Au moment qu'elles se disposoient au combat, il s'éleva un gros vent, qui fut suivi d'une pluie très-abondante. Cet accident dispersa plusieurs Galeres, & il n'en resta en présence que neuf de chaque côté. La pluie rendit inutile l'usage des arcs & des flêches. On s'approcha: on se battit à la lance & au javelot. Les Génois furent très-maltraités. Quatre de leurs Galeres prirent la fuite: les cinq autres, enveloppées par les Vénitiens, furent obligées de se rendre avec Louis de Fiesque, qui commandoit en chef. Pisani ne réserva que la Capitane, & fit mettre le feu aux autres. Il ne put sauver

que huit cens prisonniers, tout le reste des équipages ayant été tué ou noyé. Il en envoya quatre cens à Candie, & il emmena à Venise les autre quatre cens, parmi lesquels étoient Louis de Fiesque & dix-huit Nobles Génois.

An 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Révolution dans la Ville de Gênes.

Cette victoire produisit à Gênes une révolution. Le Peuple, furieux de l'échec que l'Etat venoit de recevoir, & qui étoit de si grande conséquence au commencement d'une guerre, déposa le Doge de la Maison Frogose, le mit en prison & lui substitua Nicolas de Gualco. Incontinent après, trois Galeres échappées au combat de Capo d'Anzio prirent la route du Golfe. Elles surprirent & pillerent plusieurs Navires Vénitiens chargés de bled : elles reçurent successivement divers renforts, & il en résulta une Flotte de quatorze Galeres, qui, après avoir fait quelques prises, se réfugia dans le Port de Zara, où les Généraux Génois avoient ordre de se rendre pour consulter les opérations avec le Roi de Hongrie.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Guerre dans le Trevisan. Habile conduite de Carlo Zeno.

La guerre continuoit dans le Trevisan, & le Patriarche d'Aquilée venoit d'y joindre ses troupes à celles du Seigneur de Padoue & du Comte de Ceneda. La République ayant enfin rassemblé un corps nombreux d'Infanterie & de Cavalerie, en donna le commandement à Carlo Zeno, en lui enjoignant de se tenir sur la défensive, & de se contenter d'empêcher l'ennemi de faire des progrès. Ce choix étoit contraire à l'usage déjà ancien d'employer toujours des Généraux étrangers dans les armées de terre. On s'écarta de la regle ordinaire en faveur de Carlo Zeno, parce qu'on n'ignoroit pas que dans sa jeunesse il avoit acquis, en divers lieux de l'Italie, une parfaite connoissance du service de terre, tandis que les autres Nobles Vénitiens n'étoient gueres au fait que de la guerre de mer. Zeno marcha dans le Trevisan avec son armée. Il y trouva les ennemis très-supérieurs en nombre : il s'appliqua à bien choisir ses positions, pour n'être jamais forcé de donner bataille. Il faisoit nuit & jour

les détachemens qui harceloient les Alliés, qui leur enlevoient des postes & des convois, qui leur donnoient de vives alertes dans leur camp, & qui leur tuoient beaucoup de monde en détail. Comme il étoit fort habile dans cette façon avantageuse de faire la guerre, & que les ennemis l'étoient fort peu, en moins d'un mois il les chassa de la Marche Trevisane : il reprit même la plûpart des Châteaux dont ils s'étoient emparés.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Le Sénat le rapella pour d'autres besoins. La Flotte de Victor Pisani venoit d'être renforcée de cinq Galeres ; & comme on se promettoit de grands avantages des opérations de cette Flotte, on voulut que Carlo Zeno fût employé en qualité de Provéditeur. Il s'embarqua, & dès le premier conseil de guerre qui se tint à bord de la Capitane, il fut d'avis que le bien du service demandoit qu'on tentât une nouvelle diversion sur la Côte de Gênes. Pisani goûta fort sa proposition ; & ne voyant personne qui fût plus en état de remplir cet

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

objet que Zeno, il le détacha avec huit Galeres, en lui laissant la liberté de faire tout ce qu'il jugeroit être le meilleur selon les circonstances. En même temps Pisani fit voile vers la Dalmatie avec le reste de sa Flotte, pour observer les Génois qui étoient à Zara.

Les Vénitiens se chargent de passer en Chypre la fille du Seigneur de Milan.

Pendant qu'on se disposoit à pousser vivement la guerre sur mer, Bernabo Visconti, allié des Vénitiens, leur fit demander le passage sur leurs Galeres pour sa fille Valentine, qui venoit d'être fiancée au Roi de Chypre. C'étoit la cadette de plusieurs sœurs qui avoient été mariées à différens Souverains. La Seigneurie ne pouvoit trop ménager le Seigneur de Milan, qui avoit promis d'agir contre les Génois avec six cens lances & un gros corps d'Infanterie. Elle résolut de le satisfaire ; & sans affoiblir la Flotte de Pisani, elle arma une nouvelle Escadre de six Galeres pour conduire la Reine de Chypre à son Epoux. Pierin de Lusignan envoya de son côté six autres Galeres à Venise pour assurer le paf-

ſage de la Princeſſe, qui arriva peu de jours après. Elle fut reçue avec tous les honneurs dûs à ſon rang, & avec toute l'affection que méritoit la Fille & l'Epouſe des ſeuls Alliés que la République eût alors. Valentine de Milan s'embarqua & partit le ſix de Juillet. La Flotte qui lui ſervoit d'eſcorte rencontra à la hauteur de Rhodes un Navire Génois richement chargé. Il fut pris & envoyé à Candie. Avant la fin du mois cette Flotte arriva au Port de Cerines, & y débarqua la Princeſſe. Le Roi de Chypre s'y étoit rendu avec toute ſa Cour pour la recevoir; & le mariage fut célébré le lendemain de ſon arrivée. Après avoir donné quelques jours à la joie de cet évenement, Pierin de Luſignan propoſa aux Vénitiens de l'aider à reprendre Famagouſte ſur les Génois. Comme le coup portoit ſur les ennemis de la République, qu'elle avoit plus d'intérêt d'humilier, la propoſition du Roi fut acceptée. On concerta le plan de l'expédition, & les Galeres partirent pour aller atta-

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Les Vénitiens attaquent Famagouste & sont repoussés.

quer la Place par mer, tandis que les troupes Royales s'avanceroient pour lui donner l'assaut par terre.

Au jour marqué, l'Escadre Vénitienne entra dans la Rade de Famagouste. Les équipages, accoutumés d'agir dans ces sortes d'occasions avec une vivacité ennemie des lenteurs, & insensible aux périls, débarquerent incontinent, dresserent leurs échelles & escaladerent les murs. Malheureusement la marche des troupes du Roi avoit été retardée, & elles ne purent arriver à temps; de sorte que les Vénitiens ayant à vaincre la résistance de toute la garnison, furent repoussés, & abandonnerent l'attaque, après avoir fait des prodiges de valeur. Ils comprirent que la prise de Famagouste demandoit un siége en regle, aux longueurs duquel il ne leur étoit pas possible de s'engager. Ils firent agréer leurs excuses au Roi de Chypre, & les six Galeres remirent à la voile pour aller renforcer la Flotte de Pisani, à laquelle il leur étoit ordonné de se joindre.

Ce Général étoit alors ſur les Côtes de Dalmatie, où il attendoit ſes renforts & ſes proviſions. Le retour des Galères qui avoient paſſé en Chypre, & les vivres qu'il reçut de Veniſe en même temps, le mirent en état d'employer utilement les forces de la République. Son deſſein étoit de s'emparer de quelque bon Port ſur les Côtes de Dalmatie, afin de veiller plus facilement ſur les mouvemens des Génois, de donner de l'inquiétude au Roi de Hongrie pour ſes propres Etats, & d'avoir lui-même un lieu de retraite en cas d'évenement. Ces vues étoien dignes de la capacité de cet habile Général; & il mit dans l'exécution de ſon projet une activité qui méritoit les plus grandes louanges. Il parut devant Cattaro, Ville de la domination Hongroiſe, & ſomma la garniſon de ſe rendre. Sur le refus qu'elle en fit, il ordonna l'attaque de la Place, & la prit d'aſſaut. La garniſon s'étoit jettée dans la Citadelle. Il ne lui donna pas le temps de ſe reconnoître; trois aſſauts livrés coup

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Ils s'emparent de Cattaro en Dalmatie.

An 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ſur coup l'en rendirent maître. Il mit la Ville au pillage ; il y laiſſa des troupes & un Commandant, & il dépêcha un Brigantin à Veniſe pour demander de nouveaux ſecours d'hommes & de vivres, qui lui furent envoyés ſur le champ.

Piſani va à la rencontre de la Flotte Génoiſe, qui évite le combat.

Piſani ſe diſpoſoit à faire d'autres progrès en Dalmatie, lorſqu'il reçut avis que dix-ſept Galeres étoient ſorties du Port de Gênes pour ſe rendre à Zara. Il courut à l'entrée du Golfe pour leur en diſputer l'entrée. Il s'avança juſqu'à Naples, où il apprit que la Flotte ennemie avoit paſſé. Il revira de bord à deſſein de la pourſuivre. Il la découvrit le 10 Octobre à la hauteur d'Otrente, & lui préſenta fierement le combat. Les ennemis n'avoient point envie d'en venir aux mains ; leur but étoit de gagner bien vîte le Golfe, pour ſe mettre en ſûreté dans les Ports de Dalmatie. Ils firent force de voiles & de rames ; & ils échapperent à l'ardeur de Piſani, qui ne ceſſa de les pourſuivre que lorſque les Chiourmes, épuiſées de fatigue, ſe trou-

verent hors d'état de manœuvrer.

Outré d'avoir manqué une victoire qu'il croyoit certaine, il se transporta sur les Côtes de la Pouille, pour escorter un grand convoi de bled, qu'il conduisit à Venise sans accident ; il revint à Zara & canonna quelque temps le Pont & la Ville sans beaucoup d'effet. De-là il poussa à Sebenigo : il le fit prendre par un détachement de trois Galeres aux ordres de Louis Loredan, qui somma la Ville de se rendre, en lui offrant de bonnes conditions. Les Habitans répondirent qu'ils n'étoient pas gens que l'on pût séduire ou intimider, & qu'ils sçauroient se défendre. Pisani instruit de leur obstination, fit approcher toute sa Flotte. Ses Matelots descendirent à terre : ils s'armerent d'échelles, de crochets & de cordes : ils grimperent avec agilité sur les murs : ils massacrerent ou précipiterent tout ce qui eut la hardiesse de leur résister. Les Habitans se sauverent en foule dans le Château. Les Vénitiens, maîtres de la Ville, y entrerent le sabre à la

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Il se rend Maître de Sebenigo.

An 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

main, & firent main-basse sur un Peuple de fuyards. Pisani arriva sur la Place. Un gros de soldats échappés au carnage, se forma en bataille pour fondre sur lui. Il les fit charger, & ils périrent tous les armes à la main.

Belles manœuvres de Pisani.

Tandis qu'il achevoit de soumettre les Habitans de Sebenigo, on vint lui dire que la Flotte Génoise étoit à Traü. Le principal objet de ses instructions étoit de travailler à détruire cette Flotte. Il laissa quelques-uns de ses Officiers à Sebenigo pour réduire le Château : il dépêcha un Bâtiment à Venise, afin de donner avis de la situation des affaires; & d'en rapporter les vivres dont il avoit besoin ; & s'étant rembarqué avec la plus grande diligence, il se présenta le jour même devant Traü. Là il apprit qu'une partie de la Flotte ennemie étoit dans le Port, & que l'autre division avoit fait voile vers la Pouille pour escorter un convoi de bled.

La Ville de Traü est située dans une petite Isle à peu de distance du

continent : le Port eſt entre deux. C'eſt un Canal qui a deux iſſues fort étroites, l'une à l'Eſt & l'autre à l'Oueſt. Les Génois avoient pris les plus fortes précautions pour rendre ce Port inabordable. Ils avoient barré l'entrée du côté de l'Eſt par une forte Eſtacade avec une bonne Tour de bois dans le milieu, qui la défendoit. Ils avoient comblé l'autre entrée avec de groſſes pierres, de ſorte qu'il n'y reſtoit de paſſage que pour les plus petits Bateaux. Piſani alla dabord à la rencontre du convoi eſcorté. Il le chercha inutilement : ce convoi avoit pris un détour, & il étoit arrivé à Traü. Fruſtré de ſon eſpérance, Piſani ſépara ſa Flotte en deux diviſions, qu'il établit à l'entrée des deux goulets, pour bloquer exactement ce Port. Il débarqua des troupes dans l'Iſle, & fit donner à la Place divers aſſauts. La garniſon de Traü étoit nombreuſe : elle ſoutint & rendit inutiles les efforts opiniâtres des Vénitiens. La ſaiſon étoit avancée : la mer devenoit très-orageuſe. Piſani ſe vit forcé de lever le

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ſiége. Il vint à Zara, & canonna la Ville quelque temps, mais ſans effet. Il détacha Louis Loredan avec dix Galeres pour tenter une entrepriſe ſur l'Iſle d'Arbel, qui étant ſans défenſe ſe rendit à la premiere ſommation. On y envoya François Contarini, avec des troupes, pour y commander.

Ordres imprudents du Sénat.

On venoit d'armer à Veniſe quatre Galeres. On les fit partir avec des vivres pour aller renforcer la Flotte de Piſani. Elles lui apporterent un ordre exprès d'abandonner le ſiége de Zara, de retourner à Trai & de faire les derniers efforts pou s'en rendre maître. On avoit grand raiſon d'inſiſter ſur le ſiége de cett derniere Place, dont la priſe auroi entraîné la deſtruction de la Flott Génoiſe; mais on étoit dans le moi de Novembre, temps peu propre tenir la mer. Il auroit fallu obſerve que les expéditions maritimes, dan une ſaiſon auſſi peu favorable, n'aboutiſſent d'ordinaire qu'à la ruine des Navires & des équipages. L'importance de l'objet empêcha qu'o

e fit attention à cet inconvénient. Pisani obéit. Arrivé à Traü, où les Génois s'étoient fortifiés de nouveau, il multiplia les attaques : il perdit beaucoup de monde : il consomma ses vivres, & fut contraint de se retirer à Pole en Istrie pour y hyverner. Sa campagne n'avoit pas eu tous les succès que l'on désiroit. Il avoit pourtant fait des conquêtes brillantes : il s'étoit maintenu supérieur à l'ennemi, qui n'avoit pas osé tenir la mer en sa présence. Si les suites avoient répondu à ces heureux commencemens, la ligue formée pour anéantir la République ne lui auroit procuré que de l'avantage, & un degré de puissance qui l'auroit rendue la terreur de tous ses rivaux.

An 1378

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Nous avons vu que Carlo Zeno avoit été détaché avec huit Galeres pour aller vers la riviere de Gênes occuper une partie des forces de l'ennemi. Ce brave Officier étant parti dans l'intention de combattre tous les Navires Génois qu'il pourroit rencontrer, aborda à Trani dans la Pouille. Il sçavoit que cette Ville étoit toute

Exploits de Carlo Zeno,

An 1378.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

dévouée aux Génois. Il usa d'artifice pour tirer des Habitans les instructions dont il avoit besoin. Il se montra à l'entrée du Port, après avoir arboré le pavillon de Gênes : il descendit seul à terre, & demanda à parler aux Magistrats. On s'informa qui il étoit, & où il alloit. Il répondit qu'il étoit le Commandant d'une Escadre Génoise : il affecta de parler des Vénitiens avec beaucoup de mépris & d'animosité. Ce stratagême lui procura toutes les connoissances qu'il vouloit avoir. On lui apprit, entr'autres, que six Galeres allant joindre la Flotte en Dalmatie étoient passées la veille, & qu'elles devoient être à Brindes ce jour-là. Zeno se retira, après avoir assuré toute cette Ville que dans peu l'on entendroit parler de ses exploits contre les Vénitiens. Il se rembarqua, & mit à la voile pour Brindes, où il arriva le lendemain. Il comptoit y rencontrer les six Galeres Génoises, & se flattoit qu'il en auroit bon marché ; mais il apprit avec chagrin qu'elles étoient parties par un bon

vent, & qu'elles devoient déjà être entrées dans le Golfe. An 1378.

Zeno ne voulut pas les pourſuivre, parce que cela l'auroit détourné de ſon objet ; & les regardant comme une proie qui alloit ſe prendre dans les piéges de Victor Piſani, il tourna vers la Sicile, où il s'informa ſoigneuſement des rapports que les Génois pouvoient avoir dans cette Iſle. On lui dit que pluſieurs de leurs Navires y venoient habituellement commercer, & qu'il y en avoit dans tous les Ports du Royaume. Sur cet avis, il ſe détermina à croiſer ſur ces Côtes, dans l'intention de faire des priſes. Il fit le tour de l'Iſle deux fois dans le courant de l'été : il enleva un grand nombre de Bâtimens, dont quelques-uns étoient neutres, mais chargés pour le compte des Génois, & fit brûler tous les Navires qui appartenoient à des ſujets de l'État de Gênes, après en avoir enlevé les marchandiſes & les équipages, qu'il mit aux fers ſur ſes propres Galeres. Il renvoya les Navires neutres, ſe contentant de confiſquer leur car-

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1378. gaiſon, après quoi les mauvais temps & le défaut de vivres l'obligerent de relâcher dans le Port de Naples, où il paſſa l'hyver.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

La guerre, qui s'étoit faite avec avantage ſur mer, n'avoit pas eu moins de ſuccès ſur terre. La Seigneurie avoit donné une armée à Rambaud, Comte de Collalto, pour attaquer le Comte de Ceneda ſon voiſin, & lui enlever ſes Places. Rambaud avoit exécuté ſa commiſſion très-heureuſement : il avoit aſſiégé Suliget, Collalto & quelques autres Châteaux ; il les avoit pris, pillés & démolis juſques dans leurs fondemens.

Opérations du Seigneur de Padoue.

François de Carrare, après avoir réuni les renforts qui lui venoient de Hongrie & du Frioul, s'étoit trouvé avec une armée de dix-ſept mille hommes. Il ſe crut en état de tenter une entrepriſe de conſéquence, & réſolut le ſiége de Meſtré, forte Place de la République dans ce qu'on nomme le Dogado. S'étant avancé dans la plaine qui eſt au-deſſous, il jetta un Pont ſur le canal qui con-

uit à Merghara. Il établit son camp es deux côtés du canal, & le rerancha avec beaucoup de soin. Cette osition étoit très-avantageuse pour mpêcher que la Place ne fût seourue, & pour lui ôter toute comnunication avec Venise. Il commença l'attaque par une batterie de anons qu'il fit dresser contre la Ville. 'rançois Delfino, qui commanloit dans Mestré, avoit une artillerie upérieure, & ralentit beaucoup les pérations de l'ennemi par la vivaité de son feu. Après plusieurs jours le siége, François de Carrare s'empara du Fauxbourg de Saint Laurent, & fit monter du canon dans le Clocher de la Paroisse pour battre la Ville de plus près. Le Sénat avoit nfiniment à cœur de conserver cette Place importante. Il fit partir un renfort de trois cens Cuirassiers avec les munitions. L'Officier qui le commandoit prit de bons guides; & s'étant fait conduire par des chemins détournés, il entra à Mestré par le côté qui n'étoit pas investi. Carrare en fut au désespoir: il comprit alors

An 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

An 1378.

ARDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Il leve le siége de Mestré.

la faute qu'il avoit faite de borner son attention à se rendre maître du canal. Le siége alloit très-lentement, & il y eut des semaines entieres où les mouvemens de part & d'autre se réduisirent à de légeres escarmouches. Enfin l'ennemi, qui avoit ses ponts tout prêts, se disposa à traverser le fossé pour donner l'assaut au corps de la Place. La garnison, pour lui épargner une partie des embarras, abbattit elle-même plusieurs toises du mur, & se posta fierement sur la brêche. L'assaut fut donné; mais il fut si bien soutenu, que les troupes de Carrare y perdirent un monde infini. On les culbuta dans le fossé, & on brûla leurs ponts & leurs machines. Cet échec détermina la levée du siége. L'ennemi, qui avoit beaucoup souffert, se retira sous Padoue; & la Seigneurie profita de sa retraite pour faire réparer les fortifications de Mestré. Non-seulement on rétablit tout ce qui avoit été endommagé, mais on y ajoûta beaucoup d'autres ouvrages qui rendirent cette Place comme imprenable.

L'état

L'état d'agitation dans lequel la République de Venise se trouvoit, ne lui permit pas de prendre un intérêt sensible au triste évenement du schisme dont cette année fut l'époque. Gregoire XI. avoit pris le parti d'aller résider à Rome, & y étoit mort. Les Cardinaux assemblés dans le Conclave pour lui nommer un successeur, éprouverent de la part du Peuple Romain une sorte de violence. Il les menaça de les tuer, s'ils ne lui donnoient pas un Pape Italien. Ils élurent, le 9 Avril, l'Archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Un mois après, les mêmes Cardinaux qui avoient intrônisé & couronné Urbain, sans former le moindre doute contre la validité de son élection, blessés de la hauteur & de la dureté avec laquelle le nouveau Pape commençoit à les traiter, se retirerent à Anagni. Là, protestant contre l'espece de violence qu'on leur avoit faite dans le Conclave, ils anathematiserent Urbain, & élurent à sa place Robert de Geneve, qui alla tenir sa Cour à Avignon sous le nom

An 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Origine du grand Schisme d'Occident.

An 1378.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

de Clément VII. Ainsi la paix de l'Eglise fut honteusement sacrifiée à des passions particulieres. L'Univers Chrétien se trouva partagé entre deux Papes, qui, armés l'un contre l'autre des foudres de l'Excommunication, soutenoient leurs prétentions à la Tiare par les voyes obliques & turbulentes d'une politique ambitieuse ; & il fallut enfin que toute l'Eglise s'ébranlât pour faire cesser ce scandale, qui menaçoit d'anéantir la foi, déjà trop affoiblie parmi les hommes.

Les Vénitiens y prennent peu de part.

Toute l'Europe prit parti dans cette affaire. Chaque Nation choisit son Pape selon son intérêt ; & les deux Pontifes ne connurent plus d'autre devoir que celui d'étendre leur obédience, & de s'enlever les Nations, en répandant sur elles les graces avec la prodigalité la plus indécente. Les Vénitiens plongés dans les embarras d'une guerre qui devoit décider du salut ou de la perte de leur Etat, furent presque les seuls qui ne montrerent aucune chaleur dans cette fameuse dispute.

L'hiver avoit fait taire autour d'eux le bruit des armes ; mais il étoit aisé de prévoir qu'il se renouvelleroit avec fracas au retour du printemps. La Flotte Génoise, qui étoit restée dans les Ports de Dalmatie, leur annonçoit de prochaines entreprises contre la liberté de leur commerce, & pour le renversement de leur Empire maritime. Les vains efforts qu'ils avoient faits jusques-là pour éloigner du Golfe un ennemi si dangereux, ne leur présageoient rien de bon. Une multitude d'Alliés se disposoit à agir contr'eux de concert, & formoit des projets d'invasion qu'il n'étoit pas aisé de faire avorter. Livrés à des soins de cette importance, les Vénitiens ne pouvoient gueres détourner leur attention vers d'autres objets.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Pisani ne s'étoit déterminé qu'à regret à aller hiverner à Pole en Istrie. Il écrivit plusieurs fois au Sénat pour lui représenter que les maladies s'étant mises parmi les équipages, il étoit de la derniere conséquence de

Mauvais état de la Flotte de Pisani.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

étoit de la derniere conséquence de rappeller la Flotte à Venise, afin de donner aux malades les secours dont ils avoient besoin, & afin de procurer du soulagement & du repos à ceux qui ne l'étoient pas. Il disoit dans ses lettres que la derniere campagne avoit été extrêmement pénible, que ses gens avoient souffert considérablement de la fatigue & du froid; & que si on persistoit dans la résolution de le tenir à Pole, où il ne trouvoit aucune des commodités nécessaires, il ne répondoit pas du sort de la Flotte.

Des répresentations de cette nature, de la part d'un Général dont on ne pouvoit méconnoître ni la bonne volonté, ni les talens, auroient du faire impression; mais il est des circonstances où la multiplicité des périls ôte le pouvoir d'apporter à tous les inconvéniens du remede. Le voisinage de la Flotte Génoise inspiroit au Sénat de justes appréhensions. Il craignoit, en laissant l'Istrie dégarnie, que l'ennemi ne formât pendant l'hiver quelque entreprise

contre cette Province ; & il regardoit comme une précaution indispensable d'y conserver une Flotte en état d'arrêter les mouvemens des Génois. Cet intérêt empêcha qu'on n'eût égard aux représentations de Pisani. On lui envoya les secours dont il manquoit, avec ordre de rester à Pole, quoi qu'il pût arriver. Ce Général eut la douleur de voir périr plus des trois quarts de ses équipages, & l'hiver, qui devoit être consacré à réparer ses forces, lui enleva le peu qui lui restoit. De près de trente Galeres qu'il avoit en finissant la campagne, à peine sauva-t-il assez de monde pour en équiper six imparfaitement.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Comme on sçavoit à Venise le mauvais état de la Flotte, dès le mois de Mars on lui envoya un renfort de onze Galeres bien armées, & on le chargea d'escorter les Bâtimens de transport qui alloient en Pouille faire la provision du bled. Pisani mit à la voile pour remplir cet objet. Le convoi fut assailli d'une violente tempête, qui sépara deux

Il reçoit un renfort considérable.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Bâtimens de tranſport, & les jetta ſur les côtes d'Ancone. Ils s'y crurent en ſûreté, & attendirent que le vent redevînt favorable pour continuer leur route. Sur ces entrefaites une forte Eſcadre des ennemis parut ſur cette plage. Les Navires Vénitiens, voyant qu'ils ne pouvoient éviter d'être pris, voulurent décharger leurs marchandiſes à terre, afin d'avoir moins d'embarras pour le combat ou pour la fuite, ſelon que les circonſtances en décideroient. Les Anconois les en diſſuaderent, en aſſurant aux Capitaines qu'ils trouveroient toute ſorte de ſûreté dans leur Port. Ceux-ci, ſur cette aſſurance, prirent le parti de s'y réfugier. L'Eſcadre Génoiſe y entra le moment d'après, attaqua les deux Navires, qui firent peu de réſiſtance. Elle en brûla un, & emmena l'autre à Zara. Le Sénat en fit des plaintes ameres aux Magiſtrats d'Ancone, qui répondirent qu'ils n'avoient eu aucune part à ce qui s'étoit paſſé, & que les loix de la neutralité ne leur avoient pas permis de s'y oppoſer. On fut

outré à Venise de cette réponse, qui marquoit une perfidie sans déguisement. On n'ignoroit pas que c'est le devoir des Puissances neutres de maintenir chez elles, pour toutes les Parties belligerantes, une égale sûreté, & qu'elles ne peuvent fléchir à cet égard, sans se rendre suspectes d'une partialité qui donne un juste droit de les traiter en ennemies. Dans toute autre circonstance, les Vénitiens auroient vengé avec éclat cette infidélité des Anconois ; mais ils avoient alors tant d'autres affaires sur les bras, qu'ils furent forcés de dissimuler leur chagrin.

An. 1379.

ANDRÉ CORTARINI, LX. Doge de Venise.

Il escorte un convoi de bled.

Pisani étoit arrivé heureusement sur les côtes de la Pouille, où les Navires qu'il escortoit avoient fait leur chargement en liberté. Au retour il rencontra une Escadre ennemie de quinze Galeres. Il fit sur le champ ses dispositions pour le combat. Les Génois en userent de même. On se canonna long-temps de part & d'autre. Les ennemis perdirent leur Général, qui fut tué d'un coup de canon, & Pisani reçut une

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

blessure légere. Les Génois n'oserent pas engager l'action plus vivement; ils retournerent à Zara. Pisani poursuivit tranquillement sa route, & ayant assuré l'arrivée du convoi, il rentra dans le Port de Pole pour réparer les dommages qu'il avoit soufferts.

La Flotte de Pisani est entierement défaite.

L'ennemi ne s'étoit écarté que pour aller prendre du renfort; il ne tarda pas de reparoître. Une Escadre de 24 Galeres aux ordres de Lucien Doria, vint au commencement du mois de Mai croiser sur les côtes d'Istrie, & se présenta devant Pole. Doria pour tendre un piége aux Vénitiens, ne leur montra qu'une partie de ses forces, & donna ordre à dix de ses Galeres de se tenir en embuscade dans une Baye, à peu de distance de ce Port. Pisani assembla le Conseil de guerre; tous les Officiers opinerent unanimement à livrer bataille. Il fut seul de l'avis contraire: il représenta que les équipages n'étoient pas en assez bon état pour hasarder le combat; qu'on travailloit actuellement à les remon-

ter; qu'il falloit attendre que toute la Flotte fut bien pourvue d'hommes & de munitions; qu'alors on trouveroit aisément l'occasion de combattre, & qu'on le feroit avec bien moins de risque. Les Officiers étonnés de cette façon de penser, qui leur parut timide, lui répliquerent d'un ton méprisant, que sans doute il craignoit pour sa personne. Pisani auroit dû faire peu d'attention à cette vaine insulte, & user de son autorité pour se faire obéir. Mais il n'est pas toujours facile à un homme d'honneur de se posséder, au moment qu'il se voit soupçonné de lâcheté. Il fut piqué au vif du reproche; & il ordonna le combat en disant: nous allons voir qui de vous ou de moi manque de courage. Dix-neuf Galeres mal équipées sortirent du Port & se mirent en bataille. Les Génois firent leur disposition, & le combat s'engagea.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Pisani fut des premiers à se précipiter sur l'ennemi: il s'attacha à la Galere que Lucien Doria commandoit, & il l'attaqua avec une vi-

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

vacité sans exemple. Dès le premier choc le Général ennemi fut tué. Pisani alla à l'abordage, & se rendit maître de la Galere. Les deux Flottes combattoient avec acharnement, & la victoire ne se décidoit point : les Génois qui avoient leurs vues prirent la fuite pour attirer les Vénitiens dans le piége. Ceux-ci les poursuivirent avec la vigueur ordinaire à des troupes qui se croyent victorieuses. Mais tout-à-coup les dix Galeres, embusquées dans la baye voisine, vinrent les prendre en flanc. Le combat se renouvella avec une fureur extraordinaire. Pisani fit des choses incroyables pour animer ses gens à soutenir ce nouvel effort : il se battit lui-même en homme dont les périls ne font qu'enflammer le courage ; mais le désordre se mit dans sa Flotte. Les Génois, poussant de grands cris, presserent si vivement les Galeres Vénitiennes, qu'ils en prirent quinze avec tous leurs équipages. Pisani, voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance, se sauva à Parenzo, où sa Galere entra avec

deux autres que Michel Steno & Jean Trevisani commandoient. An 1379.

Cette terrible défaite coûta aux Vénitiens deux mille morts & plus de deux mille prisonniers, parmi lesquels étoient treize Capitaines. Les ennemis emmenerent à Zara les quinze Galeres qu'ils avoient prises; ils firent transporter à Gênes tous les Officiers, & retinrent les Matelots qu'ils contraignirent de servir. Ainsi Venise, en perdant presque toute sa marine, eut la douleur d'en voir les débris employés à renforcer puissamment celle des Génois.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Perte considérable que font les Vénitiens.

Pisani, arrivé à Parenzo, tint conseil de guerre avec le peu d'Officiers qui lui restoient. Le résultat fut qu'Henri Dandolo partiroit sur le champ avec une Galere pour l'Archipel, afin d'avertir les Colonies d'être sur leurs gardes, & feroit passer des instructions & des avis à Carlo Zeno sur l'état des choses, de maniere qu'il pût se mettre en sûreté, & ne pas se laisser surprendre. En même temps Pisani dépêcha un Officier à Venise pour y porter la

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Rigueur du Sénat contre Pisani.

nouvelle de ce malheureux événement, & pour demander des ordres en conséquence.

Il étoit naturel que tout le monde fût consterné en apprenant l'entiere destruction d'une Flotte qui faisoit l'espérance de l'Etat ; mais on n'auroit pas dû s'en prendre au Général, qui n'avoit fait d'autre faute que celle de combattre, & qui d'ailleurs s'étoit extrêmement distingué dans le combat. Les idées du peuple se portent toujours à condamner ceux que la Fortune sert mal, & les hommes qui gouvernent sont souvent, à cet égard, tout aussi peuple que les autres. On invectiva sans ménagement contre Pisani ; peu s'en fallut qu'on ne regardât comme traître à la Patrie, celui qui avoit passé jusques-là pour le plus ferme de ses appuis. Le Sénat lui donna ordre de revenir ; il fut mis en prison avec tous ses Officiers ; on lui fit son procès ; les Avogadors conclurent à lui faire trancher la tête; mais cette rigueur fut mitigée par un Arrêt qui le condamna à rester en prison, & à être privé pour cinq ans de toute espece d'emploi.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Suites fâcheuses de la bataille de Pole.

La malheureuse affaire de Pole porta un terrible coup aux Vénitiens. Carlo Zeno avoit hiverné à Naples; il s'y étoit arrêté dans l'espérance de faire réussir un traité d'alliance que le Consul de la Nation négocioit avec la Reine Jeanne. Cette Princesse inclinoit beaucoup en faveur des Vénitiens; mais la nouvelle de la bataille qu'ils venoient de perdre, lui fit bientôt changer de sentiment. La politique ne veut point d'union avec ceux que la Fortune abandonne : les liens qui attachent à eux se brisent à l'instant qu'on les regarde comme un engagement à partager leurs malheurs. Carlo Zeno se flattoit de l'espérance de mettre bientôt la derniere main à ce traité, lorsqu'on lui signifia que la Reine avoit des raisons essentielles de ne pas le conclure, & il apprit en même temps la défaite de Pisani. Il ne songea plus qu'à remplir son premier objet en se rapprochant de la riviere de Gênes, où il comptoit trouver des occasions de servir utilement sa Patrie. Il étoit le seul des Vénitiens à qui il fût resté une Flotte

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

entiere; elle n'étoit pas même bien nombreuse, car il n'avoit pas encore reçu le renfort de trois Galeres qu'on lui avoit destinées, & qui étoient parties de Venise avant la bataille de Pole. Les Arragonois devoient lui amener trois autres Galeres que la Seigneurie avoit prises à sa solde; mais lorsqu'ils sçurent le malheur arrivé à Pisani, ils garderent leurs Galeres avec l'argent qu'on leur avoit avancé.

Exploits de Carlo Zeno.

A l'exemple de Scipion, qui porta la guerre à Carthage tandis qu'Annibal étoit aux portes de Rome, le brave Zeno mit à la voile pour Gênes. Il alla d'abord à Piombino, delà il passa à Livourne, où il fut joint par les trois Galeres que la République lui envoyoit, & où il apprit qu'on avoit vu en mer une Escadre nombreuse des ennemis, commandée par Pierre Doria. Cet avis ne lui fit pas changer de dessein: il arriva à la hauteur de Porto Veroni à l'entrée du Golfe de la Specie. Cette Ville est située sur le penchant d'une montagne; elle a une Isle vis-à-vis, à la distance de cinq cents pas. On

entra dans le Port par deux embouchures, dont l'une eſt au Nord & l'autre au Sud. Zeno détacha deux Galeres pour aller reconnoître ce Port; elles lui rapporterent qu'il y avoit ſix Galeres Génoiſes : il réſolut de les attaquer, & ayant fait ſes diſpoſitions pour le combat, il entra dans le Port par le canal du Nord. Dès que les Galeres ennemies l'apperçurent, elles ſortirent par le canal du Sud, & ſe voyant pourſuivies, elles ne firent que tourner au tour de l'Iſle, & rentrerent par le canal du Nord. Zeno, qui vit cette manœuvre, ſépara ſa Flotte en deux diviſions, afin d'occuper tout à la fois les deux iſſues Il ſe mit à la tête de la diviſion la plus foible; il entra du côté du Sud & ſe préſenta à l'ennemi. Les Génois, peu effrayés de l'approche de quatre Galeres, dont cette diviſion étoit compoſée, ne firent pas difficulté d'engager le combat : ils vinrent ſur elles avec ardeur. Zeno prit la fuite afin de les attirer hors du Port. Lorſqu'il les vit ſuffiſamment écartés, il revira de bord pour

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

les combattre. En même temps la seconde division de sa Flotte parut à huit milles de distance. L'ennemi, qui connut alors qu'il s'étoit témérairement engagé, fit force de voiles & de rames pour s'éloigner, & Zeno, n'ayant jamais pu gagner le vent sur les Génois, renonça au dessein de les poursuivre.

Il ravage toute la côte de Gênes.

Il vouloit absolument se signaler par quelque entreprise. Dans le même Golfe étoit la Ville de Spezia, Place riche & opulente, & l'un des meilleurs entrepôts du commerce des Génois. Il forma le dessein de s'en rendre maître. Les troupes du Seigneur de Milan, allié de la République, étoient alors sur les frontieres de l'Etat de Gênes, & Zanat Visconti qui les commandoit, occupoit un camp avantageux près de Serzana. Zeno lui donna avis de son projet, & ils convinrent d'attaquer conjointement la Ville de Spezia. Au jour marqué, Zeno parut devant la Place; il donna un assaut furieux & emporta une des tours de la Citadelle. Il attendoit l'arrivée de Zanat

Vifconti pour tenter une feconde attaque. Comme il n'arriva point, Zeno abandonna la tour après y avoir mis le feu; il fe jetta dans les Fauxbourgs, où il trouva une abondance prodigieufe de toute efpece de marchandifes. Il en fit tranfporter une partie fur fes Galeres, brûla le refte, & réduifit les Fauxbourgs en cendres.

An 1379.

ANDRE CONTARINI, LX. Doge de Venife.

Après cette courte expédition il parcourut la côte, faifant des defcentes continuelles, & mettant tout à feu & à fang. Il enleva grand nombre de Navires de toute grandeur, qu'il fit brûler en pleine mer. Pendant tout l'été il fut le fléau & la terreur des Génois. Dès qu'il paroiffoit quelque part, tous les habitans fuyoient avec précipitation : on trembloit dans Gênes même; & le nom de Carlo Zeno devint un nom effrayant, dont on ne perdit plus le fouvenir. Dès qu'il eut achevé cette terrible exécution, il partit pour la Morée, & relâcha à Modon, où il ravitailla fa Flotte, afin de fe mettre en état de remplir deux autres objets portés par fes inftructions. Le

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

premier étoit de tacher de rétablir Calojean sur le trône de Constantinople ; le second de convoyer les Flottes marchandes de Syrie, qui depuis le commencement de la guerre n'avoient pas osé s'exposer aux risques de la mer, en sorte que ce commerce suspendu ôtoit à la République une de ses meilleures ressources.

Fâcheuse situation des Vénitiens.

Il s'en falloit bien que ces exploits de Carlo Zeno eussent diminué les périls dont la Seigneurie étoit environnée, dans le centre même de ses Etats. Le combat de Pole avoit anéanti presque toutes ses forces maritimes. A peine lui restoit-il cinq ou six Galeres à opposer à un ennemi dont la Flotte, établie dans l'intérieur du Golfe, se renforçoit de jour en jour. L'éloignement même de Carlo Zeno lui enlevoit un reste de Marine qui lui auroit été très-nécessaire. Dans cette triste situation, les Vénitiens songerent principalement à la sûreté de leur Capitale. Ils firent tendre les chaînes du Port de Saint Nicolas : ils enfoncerent

quelques bâtimens à l'entrée du Port, pour en rendre l'abord plus difficile: ils posterent sur le rivage un petit corps d'armée aux ordres de Jacques Cavalli, qui s'étoit voué à leur service. Ils mirent le long des chaînes du Port une Galere de garde, avec trois Bateaux plats chargés de soldats.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Mouvemens des Génois dans le Golfe.

Ces dispositions auroient été bien insuffisantes, si les Génois, après leur victoire, eussent osé tenter une entreprise sur Venise. Ils attendoient un renfort de quatorze Galeres que Pierre Doria leur amenoit; & ne se croyant point encore assez forts pour une expédition de cette conséquence, devenus maîtres du Golfe, ils se contenterent dabord de tourner leurs vues du côté de l'Istrie. Ils vinrent devant Pole, qu'ils espéroient de surprendre: ils attaquerent la Ville & furent repoussés. Un de leurs détachemens prit Ravigno, Umago, Grudo & Caorlo, qui firent peu de résistance. Ces Villes furent pillées & brûlées. Ils formoient de gros magasins à Zara, pour être assurés

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

de leurs ſubſiſtances. Cet objet occupa quelque temps une partie de leurs Galeres, qui furent employées à eſcorter les Bâtimens qui alloient charger du bled ſur les côtes de la Pouille & de la Marche d'Ancone. Dans le courant de Juin, Pierre Doria arriva à Zara, & prit le commandement général de l'armée navale. Son premier ſoin fut de chaſſer les foibles garniſons que les Vénitiens avoient laiſſées à Cattaro & à Sebenigo. Il y réuſſit d'autant plus aiſément, que ces garniſons ne recevoient plus aucune eſpece de ſecours. Il envoya dix Galeres pour ſoumettre l'Iſle d'Arbes, occupée par les Vénitiens. Les habitans ſe joignirent aux troupes de la République, pour s'oppoſer aux Génois. Ceux-ci firent beaucoup de dégat dans les habitations ; mais on fondit ſur eux, & on les força de ſe rembarquer après avoir perdu beaucoup de leurs ſoldats.

Manœuvres des alliés dans le Tréviſan.

Pendant ce temps-là, François de Carrare, aidé des renforts que le Patriarche d'Aquilée & le Roi de

Hongrie lui avoient envoyés, aſſiégeoit le Château de Romano dans la Marche Tréviſane. Il s'en rendit maître, & fit la garniſon priſonniere de guerre. De-là il marcha ſur Tréviſe, & établit ſon camp autour de cette Place. Elle étoit extrêmement forte : il y avoit une garniſon nombreuſe & une abondance de toutes ſortes de munitions. Carrare n'oſa en entreprendre le ſiége, & il ſe contenta de faire vivre ſon armée aux dépens de ſes ennemis. La République avoit conſervé un aſſez gros corps de troupes ſous Meſtré, qui obſervoit les mouvemens des Alliés, & qui leur ôtoit la facilité de faire de plus grands progrès. Toute la campagne ſe paſſa dans cette partie en petits combats, dont l'avantage fut à peu près égal de part & d'autre.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Veniſe affligée de beaucoup de revers, n'étoit pas encore au terme de ſes diſgraces. Les Génois avoient formé la réſolution de porter la guerre dans le ſein des Lagunes qui l'environnoient ; & l'état de foibleſſe où cette Ville ſe trouvoit, faiſoit

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

craindre qu'elle ne fût bientôt obligée de céder à la grande supériorité de leurs forces.

Description des environs de Venise.

Pour rendre plus intelligibles les opérations ultérieures de cette guerre, je veux joindre ici une description courte de la situation des lieux tels qu'ils étoient alors, & auxquels les fréquens atterrissemens causés par la décharge des fleuves, ont apporté dans la suite quelque changement. Les Lagunes, au milieu desquelles la Ville de Venise est bâtie, sont séparées de la haute mer par un long banc de sable qui s'étend du Nord au Midi. Ce banc de sable étoit alors, comme il l'est encore aujourd'hui, coupé en cinq endroits par autant de canaux faisant la communication de la mer aux Lagunes. Ces ouvertures avoient toutes le nom de Port, parce que c'étoit par-là que les Navires abordoient. La premiere ouverture au Nord se nommoit le Port de Saint Erasme; la seconde, qui est vis-à-vis Venise, se nommoit le Port de Venise ou de Saint Nicolas, à cause d'une Abbaye de ce nom située

ur ce canal ; la troisieme se nommoit le Port de Malamauco, parce que la Ville de ce nom étoit placée tout auprès ; la quatrieme se nommoit le Port de Chioza, étant tout vis-à-vis de cette Ville ; la derniere se nommoit le Port de Brondolo, à cause du voisinage de la Ville de ce nom. Il y avoit aussi au-dessous de Venise trois Isles beaucoup plus longues que larges, qu'il est important de bien retenir : la premiere, où est encore l'Abbaye de Saint Nicolas, se nommoit simplement le Lido, c'est-à-dire le rivage ; la seconde étoit l'Isle de Malamauco, & la troisieme l'Isle de Brondolo. Les choses sont encore aujourd'hui à peu près dans le même état, si ce n'est que l'ancien Port de Venise est presque entierement comblé, & que les Vaisseaux qui vont & viennent sont obligés de passer par le Port de Malamauco.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

La République touchoit au moment d'éprouver les maux les plus extrêmes. Dès les premiers jours de Juillet, une Flotte Génoise de dix-

Les Génois se montrent devant Venise.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ſept Galeres ſe préſenta devant le Port de Veniſe. Elle y rencontra un Navire Marchand, qui ne pouvant éviter d'être pris, échoua ſur le Lido, & tout l'équipage ſe ſauva à terre. L'ennemi pilla le Navire & y mit le feu, à la vue de tout le Peuple de Veniſe, qui accourut en foule pour être tranquille ſpectateur de cette hoſtilité inſultante. Dans cette multitude de Citoyens, il ne ſe trouva pas un ſeul homme qui eût la hardieſſe de propoſer le moindre mouvement pour diminuer l'ignominie de cette priſe. Quand une Nation ſouffre de pareils affronts ſans s'émouvoir, elle eſt déjà ſur le penchant de ſa ruine.

La Flotte Génoiſe, après avoir reconnu le Port de Veniſe, longea le Lido, & entra ſans oppoſition dans le Port de Malamauco. Elle s'approcha de Paleſtrine & y mit le feu. De-là elle ſe rendit devant Chioza, où elle paſſa la nuit. Le lendemain elle déboucha par le Port de Brondolo, & parut devant Foſſoné, où elle reſta trois heures, après quoi

quoi elle retourna à Zara. L'ennemi ne faisoit tous ces mouvemens que pour bien reconnoître les lieux, & pour sonder avec attention la profondeur des eaux. Par-là ils levoient tous les doutes qu'on auroit pu conserver encore sur la nature de leurs projets ; & il est bien étonnant que les Vénitiens fussent déjà assez abbatus pour ne faire aucune opposition à les manœuvres de cette espece, hazardées sous leurs yeux.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Quelques jours après, une seconde Escadre ennemie de six Galeres se montra à l'entrée du Port de Venise, & y resta assez long-temps. Pour cette fois les Vénitiens parurent vouloir donner quelque signe de courage. Thadée Justiniani prit le peu de Galeres qui leur restoient, & alla donner la chasse aux Génois. Un prisonnier Vénitien qui étoit sur leur Escadre se jetta à la nage, & vint donner avis à Justiniani que l'ennemi alloit recevoir incessamment un renfort de six autres Galeres, & que s'il s'engageoit plus avant, il couroit risque d'être enveloppé. L'avis

Les Génois observent soigneusement les environs de Venise.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

du prisonnier fut reconnu vrai, par la découverte que l'on fit bientôt de ce renfort qui venoit à toutes voiles. Justiniani n'eut que le temps de précipiter sa retraite, & il rentra heureusement dans le Port. Les douze Galeres Génoises se rapprocherent du Lido, pour continuer leurs observations. De-là, par le Port de Malamauco, elles se rendirent devant Chioza, où elles resterent jusqu'au dix-huit Juillet. Elles se présenterent successivement devant Fossoné, où elles rencontrerent plusieurs Barques qui furent pillées & brûlées. Ensuite elles mirent à la voile pour regagner le Port de Zara

Leur armée navale part de Zara. Embarras des Vénitiens.

Ces Escadres n'étoient que des détachemens envoyés pour préparer la route à la grande armée navale. Elle partit enfin de Zara le deux du mois d'Août. Elle étoit composée de quarante Galeres & d'un nombre prodigieux d'autres Bâtimens. Elle s'avança vers les côtes d'Istrie, où elle saccagea & brûla quelques Villages On comprit dès-lors à Venise toute la grandeur du péril dont on étoi

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

menacé. L'épouvante étoit générale, & toutes les ressources manquoient. On n'avoit pour toute marine que six Galeres : on en donna le commandement à Thadée Justiniani, à qui l'on confia la garde du Port. On rassembla tout ce qui restoit de Barques & de petits Bâtimens : on en composa une espece de Flotte aux ordres de Jean Barbadigo, & on l'envoya pour garder les avenues du continent, & empêcher les secours qui pouvoient venir de Padoue. On publia une proclamation pour enjoindre à tous les quartiers de prendre les armes, & de se tenir prêts à se rendre sur la Place de Saint Marc au premier signal. Les troupes qui étoient postées sur le Lido eurent ordre, dès qu'elles appercevroient une Galere en mer, de sonner une cloche qu'on avoit placée exprès dans une Tour : il fut commandé à tous d'obéir au son de cette cloche, sous peine de la vie. On fit du côté du Saint Esprit & de Saint Clément de fortes estacades avec de gros palis enfoncés à fleur d'eau : on y coula à

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise,

fond divers Bâtimens, pour rendre les barrieres plus impénétrables : on ferma de la même maniere le Port de Malamauco, & on fit conſtruire à la hâte une Baſtille du côté de Moranzano. Le temps étoit trop court pour prendre d'autres précautions. A peine avoit-on achevé de prendre celles-ci, que la Flotte ennemie parut devant le Port de Veniſe. Elle en trouva l'entrée trop bien défendue pour entreprendre de la forcer. Elle paſſa à celui de Malamauco, qui lui parut auſſi peu acceſſible, & elle ſe détourna pour pénétrer par le Port de Chioza, qui étoit tout ouvert.

Deſcription de la Ville de Chioza.

La Ville de Chioza étoit alors à peu près dans la même ſituation où on la voit aujourd'hui. Placée, comme Veniſe, au milieu des eaux, elle n'étoit ſéparée du continent que par un canal étroit qui étoit traverſé par un pont d'une longueur médiocre. On découvroit au-delà une aſſez grande étendue de plaine, toute remplie de jolies maiſons, de beaux jardins & d'agréables vignobles. La Ville étoit plus longue que large : il

y avoit, ainsi qu'à Venise, une multitude de canaux qui en séparoient les différens quartiers, & qui étoient comme autant de rues navigables. Cette Ville, quoique peu vaste, étoit pour les Vénitiens un objet de très-grande importance, soit à cause de sa grande proximité, n'étant qu'à six lieues au sud de Venise, soit à cause de ses Salines, qui leur fournissoient la matiere d'un riche commerce, soit enfin parce qu'elle étoit comme la clef de leur Etat du côté de la Lombardie, dont elle leur assuroit la communication.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Par les mêmes raisons, Chioza offroit aux Génois une conquête des plus intéressantes. Maîtres de cette Ville, ils enlevoient aux Vénitiens la source d'un revenu sûr & abondant ; ils joignoient au bonheur déjà acquis de regner dans le Golfe l'avantage de dominer dans les Lagunes mêmes ; ils assuroient leur communication avec les troupes de Carrare & de leurs autres Alliés, & il ne leur restoit qu'un pas à faire pour s'emparer de Venise, & met-

Le Sénat y envoye du renfort.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

tre ainſi la République ſous le joug. Le Sénat, qui comprenoit combien ſa ſûreté étoit intéreſſée à la conſervation de cette Place, venoit d'y envoyer un renfort conſidérable de troupes & de munitions. La garniſon de Chioza étoit compoſée des Milices de la Ville & de trois mille Gendarmes. Pierre Emo y commandoit; & il avoit, outre un grand nombre de bons Officiers à ſes ordres, Nicolas Contarini & Jean Mocenigo pour Provéditeurs.

La Ville de Chioza eſt inveſtie.

L'armée combinée de Hongrie, du Frioul & de Padoue, forte de vingt mille homme, s'étoit avancée pour inveſtir Chioza du côté de terre, tandis que la Flotte Génoiſe achevoit de bloquer cette Ville par mer. François de Carrare commandoit en perſonne le camp ennemi, & il s'étoit engagé à fournir aux Galeres Génoiſes les vivres & les munitions néceſſaires. Il importoit beaucoup au ſalut de la Place de rendre difficiles les communications entre la Flotte & le camp. On ne pouvoit que par ce moyen retarder & faire

échouer les opérations du siége. Le Sénat y avoit pourvu, en donnant à Jean Civrano une multitude de Barques armées que l'on nommoit Galions, avec ordre de se poster le long de la côte, & de choisir ses positions de maniere que les troupes de Carrare ne pussent facilement prêter leur appui aux Galeres de Doria. Cet Officier fit très-mal sa charge. Il laissa occuper aux Alliés les postes les plus avantageux. Sa manœuvre fut si peu judicieuse, que l'investissement de la Place s'exécuta avec autant de promptitude & de liberté, que s'il avoit reçu ordre d'y concourir. Il fut rappellé & mis en prison.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Le 11 du mois d'Août, les Génois donnerent un premier assaut, qui fut vaillamment soutenu & repoussé. Le lendemain, conjointement avec les troupes de terre, ils firent quatre attaques différentes, toutes également meurtrieres. La garnison les soutint avec intrépidité; mais elle perdit beaucoup de monde. Le 13 la Place fut canonnée de toute

Les Génois commencent les attaques.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

part. Le 14 les ennemis livrerent un assaut général, qui dura presque toute la journée, & qui n'eut pas plus de succès que les précédens. Cette vivacité d'attaques ne pouvoit manquer d'accélérer la reddition de la Place. Tant d'assauts coup sur coup épuisoient les forces de la garnison, obligée chaque jour d'acheter par beaucoup de sang l'avantage de n'être point forcée.

Le Commandant de la Garnison demande du secours.

Pierre Emo voyant que les ennemis, enhardis par la supériorité du nombre, prodiguoient leur monde à l'espérance de l'affoiblir en peu de temps, dépêcha la nuit du 14 au 15 une Barque à Venise pour demander du secours. On résolut de lui envoyer un convoi de cinquante Barques pleines de Soldats & d'Arbalêtriers, avec toutes les munitions nécessaires. Léonard Dandolo & Dominique Michieli briguerent l'honneur de conduire ce convoi, en promettant de se renfermer dans la Place, afin de la dégager, ou de s'ensévelir sous ses ruines. L'offre de ces deux généreux citoyens fut acceptée.

Ils partirent ; mais en arrivant ils trouverent la Ville rendue.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Chioza se rend aux Génois.

Le 15 les Génois avoient donné un nouvel assaut qui fut extraordinairement sanglant de part & d'autre, & que les assiégés repousserent. Le 16 l'attaque fut générale, avec un grand feu de canons. Les ennemis s'attacherent particulierement à un ouvrage qui couvroit la tête du Pont de Sainte Marie. Les Vénitiens s'y battirent en désespérés ; & leur résistance fut telle, que le Seigneur de Padoue, présent à cette attaque, opinoit déjà à se retirer. Malheureusement le feu prit à l'ouvrage. Les soldats Vénitiens ne pouvant l'éteindre, gagnerent le Pont pour rentrer dans la Ville. L'ennemi les suivit, & entra pêle-mêle avec eux. Cette surprise répandit la terreur & mit le désordre parmi les troupes de la garnison. Les Génois se renforçant d'un moment à l'autre, firent une horrible boucherie des habitans, qui fuyoient avec effroi. Ils coururent sur la Place, renverserent & foulerent aux pieds l'Etendard de Saint

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Marc. Pierre Emo fut obligé de se rendre prisonnier de guerre, avec la plûpart des Officiers. Le reste se jetta en confusion dans des barques: plusieurs se noyerent; d'autres gagnerent les Etats du Marquis de Ferrare, où ils se trouverent en sûreté.

Action indigne du Seigneur de Padoue.

Ce fut ainsi que la Ville de Chioza, Place, après Venise, la plus importante de celles que la Seigneurie possédoit dans les Lagunes, tomba entre les mains de ses plus cruels ennemis. Elle leur coûta cher à la vérité, car ils y perdirent grand nombre d'Officiers & de Soldats. La perte ne fut pas moins considérable du côté des Vénitiens, qui compterent six mille morts habitans ou soldats. Pierre Emo obtint sa liberté moyennant une rançon de trois mille ducats. On livra les autres prisonniers à François de Carrare, qui les fit conduire à Padoue. Il y avoit parmi eux deux Officiers qui s'étoient extraordinairement distingués pendant le siége. Carrare, furieux du mal qu'ils avoient fait à ses troupes, eut l'inhumanité de les con-

damner à mort. Il ne faut qu'un trait de ce caractere pour déceler dans un Prince une bassesse de sentimens qui le met bien au-dessous du plus vil de ses soldats. La vie d'un ennemi prisonnier est sacrée ; sa bravoure ne mérite que des éloges, & on doit à ses malheurs du respect.

An 1379.

ANDRE CONTARINI LX. Doge de Venise.

Ses conseils ne sont pas suivis.

Carrare, après avoir commis cette horrible action, fit transporter à Chioza un grand convoi de vivres. Il y vint lui-même bien-tôt après, & y resta dix jours pour partager le butin avec les Génois ; il pressa vivement Pierre Doria, Général de la Flotte, d'aller tout de suite à Venise, & de profiter de la consternation qui y regnoit. Il voulut l'engager du moins à mener promptement sa Flotte sur les côtes d'Istrie, afin d'intercepter tous les convois de vivres que les Vénitiens en tiroient, en lui représentant que, Venise n'ayant plus que les ressources de cette Province pour subsister, si on les lui ôtoit, elle seroit dans peu réduite à mourir de faim. Il l'engagea à mettre ses troupes en garnison dans

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Chioza, & à s'y renfermer lui-même pour la défendre, tandis que la Flotte en feroit éloignée. Pierre Doria connoiffoit l'ambition & les artifices de François de Carrare : il crut que cet Allié, dont la foi lui étoit très-fufpecte, ne lui propofoit de conduire ailleurs fa Flotte que pour refter maître de la Place, pour s'y établir au préjudice des Génois, & pour s'attribuer à lui-même exclufivement le riche commerce de fes Salines. Le foupçon étoit au moins vrai-femblable. Doria diffimula ce qu'il en penfoit, & lui oppofa les raifons les plus fpécieufes pour juftifier la réfolution où il étoit de bien affurer fa nouvelle conquête, avantquede rien entreprendre au-delà. Cette défiance du Général Génois fut le falut de la République. Elle auroit infailliblement fuccombée, fi le confeil de Carrare avoit été fuivi.

Confternation des Vénitiens après la prife de Chioza.

La nouvelle de la prife de Chioza parvenue à Venife, fut un des coups accablans qui tiennent d'abord tous les fentimens fufpendus : la douleur & l'effroi étoient peints fur tous les

visages. On s'attendoit à subir incessamment le sort de cette malheureuse Ville. Le trouble & l'agitation devinrent extrêmes. On cria aux armes. La Cloche de Saint Marc donna le signal de l'assemblée & de la réunion. Les troupes des Quartiers accoururent, & remplirent la Place en désordre; il n'y avoit personne pour commander. Cette foule de gens armés à la hâte ne montroit qu'une bonne volonté tremblante. Les femmes éplorées, les cris des enfans, les larmes de tous les Citoyens augmentoient la terreur généralement répandue; les uns cherchoient déjà des lieux sûrs, pour y cacher leur argent & leurs effets les plus précieux; les autres couroient aux Eglises pour se confesser comme étant à la veille de mourir. Tout étoit plein dans cette grande Ville de deuil, d'horreur & d'épouvante.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Cependant les Sénateurs assemblés au Palais délibéroient sur les moyens d'apporter un remede prompt à un danger si extrême. On avoit à peine les bâtimens nécessaires pour oppo-

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ser à l'invasion que l'on craignoit une courte résistance. On étoit sur le point de n'avoir plus de bled & de manquer de tout. Heureusement il restoit encore dans les chantiers de l'Arsenal des bois de construction en abondance ; il y avoit même un certain nombre de Galeres désarmées, que l'on y tenoit en réserve pour les cas urgents. On commanda des Ouvriers, on les multiplia pour radouber & armer toutes les Galeres qui pourroient servir, & en construire de nouvelles. Lorsqu'il fût question d'enrôler des gens de mer pour former leur équipage, il s'éleva de leur part des clameurs : ils dirent nettement qu'ils ne serviroient pas, à moins qu'on ne leur rendît leur Général Victor Pisani ; qu'il n'y avoit que lui qui pût sauver la Patrie des malheurs dont elle étoit menacée ; que c'étoit l'envie & la passion qui l'avoient jetté dans les fers, & que si on ne lui rendoit pas sa liberté & son rang, certainement on n'auroit point de Matelots.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Le Grand Conseil est forcé de rendre le commandement à Victor Pisani.

Ces clameurs déplurent beaucoup au Gouvernement, accoutumé à être absolu dans ses décisions. On assembla le Grand Conseil. La circonstance n'étoit pas propre à montrer de l'inflexibilité. L'Etat des affaires étoit tel qu'on ne pouvoit sacrifier trop de choses à la nécessité d'obtenir des services. Il fut donc arrêté tout d'une voix que le Peuple seroit satisfait; que Pisani sortiroit de prison, & qu'on lui rendroit son emploi de Généralissime de mer. Cette délibération ayant été rendue publique, le Peuple en marqua la plus grande joye; il se rassembla en foule au tour de la prison, pour voir sortir Pisani que ses grandes qualités avoient rendu cher à tout le monde, & qu'on affectionnoit d'autant plus, qu'il avoit souffert une disgrace peu méritée. Aussi-tôt qu'on le vit paroître, tous s'écrierent: vive, vive Victor Pisani. Il fut conduit jusqu'au Palais au bruit de ces acclamations. Plusieurs Nobles vinrent à sa rencontre au haut de l'escalier, & l'introduisirent dans la Salle du Prégadi,

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Il salua la compagnie d'un air grave & modeste. Le Doge l'ayant fait asseoir lui adressa la parole en lui disant : « Il y a eu un temps où » nos Loix ne souffroient aucun » adoucissement aux Arrêts portés » contre ceux qui avoient été jugés » coupables. Aujourd'hui la Répu- » blique est dans le cas de tout par- » donner, pour ne se priver d'aucun » des Citoyens qui peuvent la servir. » La défaite entiere de la Flotte que » vous commandiez en Istrie a occa- » sionné la rigueur que vous venez » d'éprouver. Présentement la Ré- » publique vous rend sa confiance, » afin que vous deveniez son libéra- » teur. Oubliez une disgrace que la » Loi & l'usage ont du vous faire » subir : ne songez qu'à mettre en » œuvre tout ce que le Ciel vous a » donné de talens & de lumieres, » pour prevenir la chûte de cet Etat: » Venise met en vous toutes ses es- » pérances.

Belle conduite de ce Général.

Une ame moins noble que celle de Pisani auroit été tentée de profiter de la circonstance pour marquer un

vif reſſentiment du traitement qu'il avoit ſouffert, & pour en faire ſentir l'injuſtice. Piſani, vraiment Citoyen, ne parut ſenſible qu'au bonheur de trouver une nouvelle occaſion d'être utile à ſa Patrie au prix de ſon ſang. “ Je ſçais, repondit-il, „ Séréniſſime Prince & Excellentiſſimes Seigneurs; je ſçais que tout „ ce qui s'eſt paſſé à mon égard a „ été l'effet de votre juſte douleur; „ j'ai obéi à vos Arrêts ſans me „ plaindre; j'ai ſupporté patiemment les ennuis de ma priſon, „ parce que vous l'aviez ordonnée. „ Il ne s'agit point ici de ce que j'a„ vois mérité; le bien de la Répu„ blique le demandoit, & tout ce „ que la République décide, eſt „ toujours décidé avec ſageſſe. Me „ voilà prêt à donner ma vie pour „ le ſalut de la Patrie. Tout ce que „ je ſouhaite, c'eſt que Dieu me „ donne la capacité néceſſaire pour „ ſeconder parfaitement vos inten„ tions. Si je n'ai pas les talens que „ la ſituation critique de nos affaires „ exige, je réponds de ma bonne „ volonté & de tout mon zele. “

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Il fait les meilleures dispositions.

Cette réponse charma le Doge & les Sénateurs. Ils l'embrasserent tous avec affection, & sa générosité arracha des larmes à la plupart. Comme il sortoit du Palais pour se rendre dans sa maison, tout le Peuple le suivit en lui donnant mille bénédictions, & en lui vouant un attachement sans réserve. Le lendemain il parut sur la Place à la tête des troupes. De-là il s'embarqua pour aller sur le Lido hâter les dispositions nécessaires pour la défense. Il trouva les ouvrages faits pour la sûreté du Port insuffisants : il en ordonna de nouveaux qui furent exécutés avec beaucoup de diligence : il fit construire des deux côtés du canal deux fortes Tours de charpente, où il mit des Arbalêtriers avec du canon. D'un bord à l'autre il forma une estacade de plusieurs petits bateaux, liés les uns aux autres par de fortes chaînes de fer. Chaque bateau étoit arrêté par deux ancres, & portoit sur l'avant un gros éperon de fer. Pour plus grande sûreté, il distribua le long de l'estacade trois Navires de haut bord, qu'il rem-

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

plit de Soldats & d'Archers : il ordonna que ces Bâtimens fussent remparés & couverts de peaux toutes fraîches, pour les mettre à l'abri du feu.

En même temps il fit creuser un large fossé tout au travers du Lido, avec un bon rempart de pierre, pour couvrir l'Abbaye de Saint Nicolas. Cet ouvrage fut fini en quinze jours, les Matelots & les Soldats s'y étant portés avec une ardeur sans égale. Il commanda d'autres travailleurs pour aller construire une Bastille à l'entrée du Port de Malamauco ; & il fit couler à fond quelques Bâtimens au milieu du canal, pour embarrasser le passage. Il donna ordre à Jacques Cavalli de se porter de ce côté-là avec ses troupes, afin de s'opposer aux progrès de l'ennemi. Pisani ne borna pas là ses attentions : il fit barrer le canal de la Giudeca par une estacade toute pareille à celle que nous venons de voir. Il ordonna que chacun des six quartiers entretiendroit vingt Barques armées ; qu'elles seroient commandées par autant de Nobles

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Vénitiens ; qu'elles parcourroient la Ville nuit & jour, afin d'examiner l'état des choses avec la plus scrupuleuse attention, & pour être en garde contre toute espece de surprise.

Progrès des Génois.

Les Génois n'étoient pas restés dans l'inaction. Maîtres de Chioza, ils voulurent enlever aux Vénitiens toutes les petites Places qu'ils occupoient dans le continent voisin. Leur objet étoit de se délivrer de ce côté-là de toute inquiétude pour l'exécution de leurs projets ultérieurs, & d'ôter à Venise ce reste de communication avec des Pays neutre d'où elle auroit pu tirer des secours. Ils prirent successivement la Tour delle Bobbe, Loredo & Carvarzere. Ainsi toutes les correspondances que Venise pouvoit entretenir dans cette partie du Continent furent entierement interceptées.

Les Vénitiens negocient la paix.

La République occupée de ses préparatifs pour la défense de son dernier asyle, ne négligeoit pas la négociation auprès de ses ennemis. Elle rendit la liberté à plusieurs prisonniers Génois, & les envoya à Chioza.

pour faire parvenir à Pierre Doria les propositions d'accommodement ; mais ce Général ne voulut rien écouter. Il répondit au Député Vénitien, qui lui présentoit ces prisonniers, que dans peu de jours il iroit lui-même à Venise délivrer les autres. On voulut faire une tentative auprès du Seigneur de Padoue. Le Doge lui écrivit une lettre fort soumise, dans laquelle il le traitoit de puissant & magnifique Seigneur, & lui donnoit le titre d'Altesse, titre alors reservé aux seuls Rois. Contarini le prioit d'accorder un Passe-port au Procurateur Pierre Justiniani, & aux Sénateurs Nicolas Morosini & Jacques Priuli, afin qu'ils pussent se rendre sûrement auprès de sa personne. Carrare devenu plus téméraire par cette apparence de soumission, répondit qu'il n'entendroit les Ambassadeurs de la République, que lorsqu'il auroit enlevé les quatre chevaux de bronze qui étoient sur le porche de l'Eglise de Saint Marc.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Ces marques de foiblesse de la part des Vénitiens annonçoient peut-

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

être trop ſenſiblement le déſeſpoir de leur ſituation. Elles étoient bien contraires à la noble fierté que ces Républicains avoient montrée juſques-là dans les circonſtances les plus périlleuſes : elles n'étoient gueres propres qu'à augmenter l'obſtination de leurs ennemis, & à leur faire ſentir trop vivement leurs avantages. Mais quand on eſt dans le cas où Veniſe ſe trouvoit, la prudence veut qu'on haſarde tout pour diminuer ſes embarras. En s'humiliant ainſi devant l'ennemi le plus jaloux de ſa gloire, la République riſquoit tout au plus d'eſſuyer une réponſe dure; & ſi elle avoit pu détacher un ſeul de ſes Alliés, ſa ſituation étoit tout à-fait changée.

Le Prince Charles de Hongrie arrive dans le Trévilan.

Charles de la Paix, neveu du Roi de Hongrie, venoit d'arriver à l'armée des Alliés. Le bruit courut qu'il étoit envoyé par le Roi ſon oncle pour être médiateur entre les parties belligerantes; qu'il étoit chargé d'écouter leurs propoſitions, & de tâcher de les amener à un accommodement. Cette nouvelle, vraie ou

ſauſſe, donna de l'eſpérance aux Vénitiens. Ils lui envoyerent trois Ambaſſadeurs, Nicolas Moroſini, Jean Gradenigo & Zacharie Contarini, afin de renouer auprès de lui la négociation, à laquelle Carrare & les Génois n'avoient pas voulu ſe prêter.

An 1379.
ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Pierre Doria faiſoit alors des diſpoſitions qui perſuadoient que Veniſe ne tarderoit pas à être aſſiégée. Le 24 d'Août il détacha quatorze Galeres, qui ſe préſenterent à la vue du Port de cette Capitale. Elles paſſerent toute la journée à reconnoître l'état des choſes, & retournernent le ſoir à Chioza. Le premier Septembre un ſecond détachement de vingt Galeres alla à Saint Eraſme, & y débarqua du monde qui mit le feu aux maiſons. Ce détachement ſe rapprocha enſuite du Port de Veniſe, devant lequel il reſta en panne toute la nuit. Le lendemain matin l'ennemi ſerra le rivage de plus près, commença à canonner l'Abbaye de Saint Nicolas; mais les batteries qu'on y avoit dreſſées firent feu ſur les Galeres & les contrai-

Mouvemens des Génois.

An 1379

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

gnirent de ſe retirer. Le jour ſuivant on fut informé qu'un Corps de troupes du Frioul avoit ſurpris la Ville d'Iſola en Iſtrie ; mais que les garniſons de Capo d'Iſtria, de Pireno & de Trieſte s'étant réunies, avoient repris cette Place d'aſſaut, fait quatre cent ſoixante-dix priſonniers, & paſſé le reſte au fil de l'épée. Ce ſuccès étoit de conſéquence, parce que ſi l'ennemi avoit pu s'établir dans cette Province, Veniſe n'auroit plus eu de reſſource pour ſubſiſter. Les quinze Galeres Génoiſes parurent encore devant le Port & ne s'y arrêterent qu'un moment. Elles firent voile vers l'Iſtrie, où Pierre Doria entretenoit des intelligences. Heureuſement on avoit découvert les traîtres & on les avoit fait mourir. La Flotte ennemie arriva à Pireno, & voulut attaquer la Place ; mais la garniſon fit ſur elle un feu terrible de canons : deux Galeres furent coulées à fond, & les treize autres retournerent fort maltraitées à Chioza.

Peu

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Propositions que le Prince de Hongrie fait aux Vénitiens.

Peu de jours après Zacharie Contarini vint rendre compte au Sénat du succès de la négociation qu'on venoit d'entamer auprès du Prince Charles de Hongrie. Il étoit accompagné de Frere Benoît, Général des Cordeliers, qui avoit suivi les Ambassadeurs, & qui étant homme capable d'obtenir beaucoup de choses par son éloquence, avoit employé les discours les plus pathétiques pour toucher le cœur du Prince. Contarini exposa le bon effet que les pressantes sollicitations de ce Religieux avoient eu dabord. Il ajoûta qu'elles avoient été traversées par Gaspard de l'Orbe & Balthazar Spinola, Ambassadeurs Génois, qui étant présents aux conférences, avoient séduit Charles de la Paix, en l'assurant que Venise seroit rendue dans un mois au plûtard, & que les Alliés ne vouloient la prendre que pour la lui remettre. Il détailla ensuite les conditions que le Prince Charles proposoit aux Vénitiens. Il exigeoit 1°. que tous les jours de Fête on arborât sur la Place de St.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Marc, avec l'Etendard de la République, celui du Roi de Hongrie. 2°. Que le Doge élu par les Vénitiens fût censé désormais n'avoir aucune autorité jusqu'à ce qu'il eût été confirmé par le Roi de Hongrie. 3°. Que la République payât cinq cens mille ducats pour les frais de la guerre; & qu'elle engageât pour la sûreté du payement les pierreries du trésor de Saint Marc, avec la Corne Ducale. 4°. Que les Vénitiens s'obligeassent à payer annuellement au Roi de Hongrie un tribut de cinquante mille ducats.

Le Sénat les refuse.

Les Génois avoient suggéré eux-mêmes ces articles, prévoyant bien qu'ils ne seroient pas acceptés. On en délibéra dans le Sénat. Il y eut des voix pour offrir au Roi de Hongrie un tribut annuel de cent mille ducats, à condition qu'il renonceroit à toutes ses autres prétentions. Le plus grand nombre rejetta ces articles comme extrêmement déshonorants, & capables de jetter les Vénitiens dans un état de servitude dont la Nation avoit toujours eu horreur. On

chargea Contarini & Frere Benoît de retourner auprès du Prince, & de tâcher d'entretenir ses bonnes dispositions pour la paix, en lui laissant entrevoir que la République n'étoit pas éloignée de se rendre à ses propositions.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Delfino dit dans sa Chronique que les articles furent acceptés; mais que les Ambassadeurs, sentant les conséquences de ce trait de désespoir, prirent sur eux de tenir l'acceptation secrette; que Jean Gradenigo & Nicolas Morosini vinrent à Venise, & firent de si fortes représentations, qu'ils engagerent le Sénat à changer d'avis; & qu'ensuite étant retournés auprès de Charles de la Paix, ils s'appliquerent à lui donner de la jalousie, en lui apprenant un prétendu traité qui se négocioit à son insçu avec les Génois, à des conditions beaucoup moins dures.

Nouveaux efforts des Vénitiens.

Jusques-là on avoit travaillé sans relâche à mettre Venise en état de défense: on avoit fait de nouvelles estacades à Sainte Marthe & au Saint Esprit; on avoit garni de canons tou-

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

tes les avenues, & diſtribué les poſtes à toutes les troupes de terre & de mer. L'armement que l'on préparoit à l'Arſenal, étoit preſque fini, & on devoit avoir bientôt une Flotte de trente-quatre Galeres en bon état. La Flottille de Barques & de Galions aux ordres de Jean Barbadigo, étoit toute prête : on avoit défendu de donner aucun ſignal au ſon de la cloche, de peur qu'il ne ſervît d'avertiſſement aux ennemis. Il avoit été réglé ſeulement que, lorſqu'on verroit quatre pavillons arborés de jour, ou quatre lanternes allumées de nuit ſur la Tour de Saint Marc, on prendroit les armes, & chacun ſe rendroit à ſon poſte. On devoit ces bonnes diſpoſitions au zele & à l'activité de Victor Piſani, qui ſe donnoit des peines infinies pour mettre par-tout l'ordre & la diſcipline.

L'ennemi donnoit de temps en temps des allarmes fort vives; ſes progrès le rapprochoient de Veniſe de plus en plus; il venoit de ſe rendre Maître de Malamauco, Ville peu forte à la vérité, mais qui n'étant

qu'à cinq milles de la Capitale, le mettoit bien plus à portée d'entreprendre ſur cette derniere. On étoit pourtant fort heureux que Pierre Doria eût procédé avec tant de lenteur : on avoit eu le temps de prendre des précautions qu'il auroit ſûrement empêchées, s'il ne s'étoit pas laiſſé prévenir de la fauſſe idée que les Vénitiens étoient trop abbatus pour ſe relever.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Il détacha quatre Galeres pour rompre l'eſtacade du Saint Eſprit. Piſani y courut en force & repouſſa les Génois. Ce premier avantage fut ſuivi bientôt d'un ſecond. Barbadigo, qui commandoit la Flotille, ſe porta avec cinquante Barques du côté d'Albano que les ennemis occupoient; il y trouva une de leurs Galeres qu'il attaqua, & dont il ſe rendit maître. Comme la marée étoit baſſe, & qu'il ne put jamais venir à bout de remorquer cette priſe; il y fit mettre le feu. A ſon retour il rencontra deux autres Bâtimens Génois dont il s'empara & qu'il emmena avec lui à Veniſe. Ce ſuccès fut célébré dans la Ville com-

Ils remportent un léger avantage ſur les Génois, qui a de grandes ſuites.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, IX. Doge de Venise.

me une grande victoire; il contribua infiniment à relever le courage des Citoyens : auparavant on n'entendoit parler que de malheurs; on ne recevoit que des nouvelles affligeantes. Tout le monde en étoit si accablé, qu'on avoit peine à concevoir des espérances. La joye de cette premiere prospérité, toute légere qu'elle étoit, fut comme un rayon de lumiere qui fit pressentir de plus heureux évenemens. Il eut l'effet de ces signes critiques qui, au milieu des dangers d'une maladie mortelle, marquent la convalescence prochaine. Le peuple commença à sentir qu'il restoit à la République des forces. Au ton de tristesse & de frayeur qui regnoit dans tous les entretiens, succéda un ton de hardiesse & d'assurance. On osa déplorer l'indolence de tant de Citoyens qui, au lieu d'aller combattre un ennemi qu'on avoit tant de fois vaincu, se tenoient timidement renfermés dans leurs maisons. „ Que sont devenus, s'é-„ crioit-on, ces braves Vénitiens qui „ ont si souvent triomphé des Gé-

,, nois avec des forces inférieures ?
,, Où eſt cette ancienne intrépidité
,, qui mettoit nos guerriers au-deſſus
,, de tous les obſtacles ? Qui nous
,, empêche de prendre les armes ?
,, Pourquoi attendre que l'ennemi
,, nous prévienne ? Faiſons-lui con-
,, noître qu'il n'eſt point d'acci-
,, dent qui puiſſe nous ôter le cou-
,, rage de mourir pour la Patrie &
,, pour la liberté.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Conduite imprudente des Alliés.

Ces diſcours, que tout le peuple tenoit ouvertement, plurent beaucoup au Sénat ; mais avant que de faire uſage de cette bonne volonté devenue générale, il voulut voir le tour que prendroient les négociations de ſes Ambaſſadeurs auprès du Prince Charles de la Paix. Il fut bientôt informé que Carrare & les Génois, au lieu de permettre que les premiers articles fuſſent adoucis, agiſſoient de tout leur pouvoir, afin qu'on y ajoutât des conditions encore plus dures. Ils ignoroient que, de quelque proſpérité qu'une guerre ſe trouve ſuivie, la grande regle pour le parti victorieux, eſt d'uſer modé-

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

rément de ſes avantages ; qu'il eſt rare que les revers les plus fâcheux ne naiſſent pas de l'aveuglement que la paſſion donne dans le ſuccès ; qu'un peuple, dont on veut pouſſer trop loin les humiliations, eſt comme un arbre que l'on veut trop fléchir, & à qui cet effort extrême donne une élaſticité capable de rompre le lien qui l'aſſujettit, & de rejetter bien loin le fardeau qui le plie. On ſçut donc que les Alliés vouloient ſe prévaloir de la ſituation malheureuſe où la République ſe trouvoit, pour mettre ſes Etats au pillage, & ſa liberté ſous le joug. Alors le Sénat, également indigné de la préſomption de ſes ennemis, & encouragé par l'ardeur que tous les Citoyens manifeſtoient, fit rompre les conférences, & ſe détermina à faire les derniers efforts pour triompher d'une animoſité ſi déraiſonnable. Cette réſolution ſauva la République. Les Alliés perdirent tout pour avoir trop exigé, & les Vénitiens, pouſſés à bout, tirerent de leur déſeſpoir des forces qui les ren-

dirent enfin ſupérieurs à leurs vainqueurs. Ils avoient pris le parti de ſacrifier beaucoup de choſes au deſſein de ſauver un reſte de liberté. On rejetta leurs offres, & dans la ſuite on fut trop heureux de recevoir d'eux la paix.

An 1379.

André Contarini, LX. Doge de Veniſe.

On fit publier un ban dans Veniſe pour annoncer que tous les Citoyens, qui auroient la bonne volonté de ſervir, euſſent à ſe tenir prêts à s'embarquer ſur les Galeres qui ſeroient prêtes le dix-huit Octobre. Le Doge André Contarini donna l'exemple. Quoiqu'il fût âgé de 72 ans, il déclara qu'il s'embarqueroit des premiers & qu'il commanderoit la Flotte en perſonne. Il fit plus; il ſortit de ſon Palais; il ſe mêla parmi le peuple qui étoit aſſemblé en foule ſur la place, & afin de faire paſſer ſon courage dans tous les cœurs: „ Mes enfans, dit-il, il eſt temps „ que nous nous réuniſſions tous pour „ combattre des ennemis qui en veulent à notre liberté. Préparez-„ vous tous à bien faire. Je me mettrai à votre tête, ou je vous aiderai

Le Doge veut être de l'embarquement.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

„ à vaincre, ou je mourrai avec vous. „ C'eſt la Patrie qui nous appelle; „ nous ſommes tous ſes enfans; „ vengeons-la des outrages qu'on lui „ fait. „

Emulation des Vénitiens pour la défenſe de leur Etat.

Ce procédé du Doge fit une vive impreſſion. Tout ce qui étoit en état de porter les armes, demanda à marcher ſous ſes ordres : on eut bientôt plus de monde qu'il n'en falloit pour completter les équipages de quarante Galeres bien armées. On ſentit combien la préſence du Chef de l'Etat ſeroit utile ſur la Flotte pour exciter l'ardeur des mariniers & des ſoldats; on lui en donna le commandement. Victor Piſani & Thadée Juſtiniani furent nommés ſes Lieutenans Généraux. On arrêta qu'une partie du Sénat s'embarqueroit avec le Doge pour être ſon conſeil, & pour diriger avec lui les opérations. Tous les Citoyens, qui ne purent être de l'embarquement, voulurent contribuer à la défenſe commune par des ſervices d'un autre genre. Ils fournirent à la République des ſecours d'hommes, d'argent

& de munitions. Les riches Citadins imiterent avec émulation le zele des Nobles; & le Sénat, voulant donner à cette générosité des encouragemens, publia un Décret par lequel il fut réglé que, dès que la paix seroit faite, on choisiroit trente familles Citadines, parmi celles qui auroient rendu des services, pour les admettre au Grand Conseil à la pluralité des suffrages, & qu'on distribueroit aux autres des pensions & des gratifications. Voici ce que ce décret portoit en substance.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

„ Comme notre salut dépend du „ présent armement, & que par „ l'état actuel des choses, toute au- „ tre voye nous est interdite; com- „ me d'ailleurs il est nécessaire, pour „ prévenir la ruine de la Républi- „ que, d'en venir aux mains avec „ l'ennemi, à quoi il faut pourvoir „ sans perdre de temps, il est arrêté „ qu'aussi-tôt après la paix faite, les „ Conseillers & les Chefs des Qua- „ rante seront obligés, sous peine de „ mille ducats d'amende, de convo- „ quer le Pregadi. Dans cette as-

Décret pour encourager cette émulation.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

„ semblée, on fera un scrutin suivant „ l'usage. Chacun des présents pourra nommer à son gré un Citadin „ pour être du Grand Conseil, & „ les trente Citadins, qui auront plus „ de voix, seront admis au Grand „ Conseil, eux & leur postérité, „ comme les autres Nobles; & afin „ que cela se fasse régulierement, „ chacun des présents pourra parler „ aussi long-temps qu'il voudra sur „ le compte de chacun des élus. „ Tout Décret contraire à celui-ci „ sera nul. Il est aussi arrêté qu'à la „ paix on distribuera en pensions „ viageres cinq mille ducats à ceux „ des Citadins qui auront bien servi: „ le choix en sera fait dans la même „ forme que ci-dessus. Afin que tous „ espérent la récompense de leurs „ travaux, comme il est juste & convenable, aucun Noble ne pourra „ avoir part à ces pensions; tout Décret contraire à celui-ci sera nul. „ Il est encore arrêté que tout „ Etranger, qui aura bien servi, „ pourra être naturalisé, & acquérir droit de Cittadinance, par dé-

„ libération du Sénat; & afin d'ôter „ toute crainte que le présent Décret „ ne soit révoqué ou alteré, il est arrêté „ que quiconque proposera du changement à cet égard, sera exclus, „ lui & sa postérité, de tous les Conseils, & tous ses biens seront confisqués; mais comme il pourroit „ arriver que quelqu'un osât courir „ ce risque, dans l'espérance d'être „ absous dans la suite, il est arrêté „ qu'il ne pourra jamais y avoir à ce „ sujet ni grace, ni rémission, & quiconque proposera d'user d'indulgence, encourra les mêmes peines „ que ci-dessus. Les Avogadors seront chargés de veiller à l'exécution du présent Décret; ils exigeront les mille ducats d'amende des „ Conseillers & des Chefs des Quarante qui seront négligents à exécuter ce qui leur est enjoint, & „ après l'amende payée, ils leur assigneront un délai de huit jours. Si „ au terme de ce délai ils n'ont pas „ satisfait, les Avogadors renouvelleront l'amende, & ainsi de huit „ en huit jours, jusqu'à ce que le pré-

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Suites avantageuses de ce Décret.

„ sent Décret ait eu son exécution. „

Ce décret du Sénat étoit extrêmement sage. Il ne tendoit point à introduire la honteuse vénalité qui met la noblesse à l'enchere. Il présentoit cette éminente prérogative comme un attrait pour exciter le zéle, & une récompense pour le couronner. Il en faisoit la ressource de la Patrie dans ses besoins extrêmes. La noblesse accordée à des services connus & pesés dans la balance d'une délibération publique, ne peut jamais tomber dans l'avilissement : elle ne sçauroit même avoir dans ceux qui l'acquierent une source plus naturelle & plus pure. L'espérance d'avoir rang parmi les Nobles, distinction tout autrement flatteuse à Venise que dans beaucoup d'autres Etats, détermina les Citadins à faire des efforts extraordinaires. Il y eut sur-tout une soixantaine de familles qui se signalerent au-dessus des autres, en s'engageant non-seulement à des services personnels, mais encore à payer & à entretenir un certain nombre de soldats & de rameurs, à fretter à

leurs dépens des Barques & des Navires, à céder les rentes qu'ils avoient sur les fonds publics, & à fournir de l'argent & des provisions. Moyennant ces secours multipliés, la République fut bientôt en état de ne plus craindre l'ennemi, de déployer même des forces capables de lui inspirer de la crainte.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Fin du Livre quinzieme.



SOMMAIRE
DU LIVRE SEIZIEME.

Les Vénitiens commencent à prendre le dessus sur les Génois. Etonnement des Génois. Les Vénitiens rappellent Carlo Zeno. Les Génois se fortifient dans Chioza. Le Doge part avec la Flotte. Attaque du Port de Chioza & de celui de Brondolo. Efforts extraordinaires de Pierre Doria. Découragement des troupes Vénitiennes. Exploits de Carlo Zeno. Il prend un Batiment Génois richement chargé. Il arrive à Chioza. Les Vénitiens essuyent une violente tempête. Zeno se trouve en grand danger. Il est blessé à mort. Fermeté admirable de Zeno. Vaines attaques des Génois. Ils perdent deux Forts. Les deux armées reçoivent du renfort. Carlo Zeno est nommé Commandant des troupes de terre. Il appaise un grand tumulte. Beau trait de générosité de sa part. Il mene son armée à l'ennemi. Grande victoire des Vénitiens. Suites de cette victoire. Joye des Vénitiens. Cupidité des troupes subsidiaires. Inconvénient qu'il y a à s'en ser-

vir. Investissement de la Ville de Chioza. Partage parmi les Sénateurs à ce sujet. L'opinion de Zeno est suivie. On préfere le blocus au siége. Les Vénitiens enlevent cinq Galeres Génoises. Les Génois mettent dehors les bouches inutiles. Surprise de la Ville de Grado. Spinola entre à Chioza avec un grand convoi. L'escadre de Justiniani est défaite par les Génois. Attention des Vénitiens à se garantir des surprises des Génois. Vains efforts de la Flotte Génoise. Opérations du Seigneur de Padoue & de celui de Milan. Artifice du Commandant de Chioza. Cabales dans l'armée de Carlo Zeno. Rébellion d'un des Officiers. Les Génois essayent en vain de rompre le blocus. Emeute dangereuse dans l'armée des Vénitiens. Conduite criminelle d'un des Capitaines. Zeno en prévient les effets par sa prudence. Il tient conseil de guerre à l'entrée de la nuit. Zeno court un très-grand danger. Le traître est puni de mort. Les Génois demandent à capituler. Ils se rendent à discrétion. Etat de la garnison de Chioza. Retour du Doge à Venise. Magnanimité du Doge André Contarini. Suites avantageuses de la prise de Chioza. Progrès de

Doria en Istrie. Pisani va au secours av[ec] une Flotte. Il poursuit la Flotte Génoi[se]. Il tombe malade & il meurt presque sub[i]tement. Regrets des Vénitiens à sa mor[t]. Carlo Zeno le remplace. Les Vénitie[ns] rompent l'estacade de la Sile. Surprise [de] Castel Franco par le Seigneur de Pado[ue]. Zeno tente inutilement de prendre Zar[a]. Embarras extraordinaire de Zeno & [du] Sénat. Les Vénitiens entreprennent [le] siége de Marano. Zeno abandonne ce[tte] entreprise sans attendre l'ordre du Sén[at]. Fermeté de Zeno dans cette occasi[on]. Grande agitation dans le Sénat. On p[er]met à la Flotte d'entrer dans le Po[rt]. Zeno comparoît devant le Sénat. Col[ère] du Sénat contre Zeno. On l'oblige à [re]prendre le siége de Marano. Discours [de] Zeno à ce sujet. Le siége de Marano [est] résolu. On est obligé de le lever. Pr[o]grès du Seigneur de Padoue penda[nt] l'hiver. Les Vénitiens cedent le Tré[vi]san au Duc d'Autriche.



HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

LIVRE SEIZIEME.



Out se disposoit à Venise à l'exécution d'un grand projet d'attaque contre les Génois, qui depuis la prise de Chioza avoient fait que des progrès médiocres. Une troupe de trois cens chevaux postée sur le Lido, escarmouchoit chaque jour avec la garnison ennemie de Malamauco, & remportoit sur elle des avantages. La Flottille aux ordres de Barbadigo voltigeoit de côté & d'autre, & ses

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Les Vénitiens commencent à prendre le dessus sur les Génois.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

manœuvres étoient toujours accompa-
gnées de quelque ſuccès Elle enlev
un grand convoi de vivres qui veno
de Padoue. Elle attaqua quelques Ga
leres Génoiſes qui s'étoient portées
Malamauco, & les contraignit de
retirer à Chioza. Les Barques légere
dont cette Flottille étoit compoſée lu
rendoient tous ces mouvemens extré
mement faciles: elles opéroient au m
lieu des Lagunes à la maniere des trou
pes irrégulieres ſur terre, qui har
celent continuellement l'ennemi, &
le ruinent en détail. La grande Flott
faiſoit l'exercice tous les jours. Com
me ſes équipages étoient compoſé
de beaucoup de gens qui ignoroien
la manœuvre, avant que de les eſſaye
contre l'ennemi, on vouloit les fo
mer aux évolutions, & les leur rend
familieres. Ainſi, pendant plus d'u
mois, chaque jour on exécuta un nou
vel embarquement. Les Galeres vo
guoient toute la journée au tour d
Veniſe, & tous les ſoirs elles ren
troient dans le grand canal.

Etonnement des Génois.

Les Génois, qui avoient regard
la République de Veniſe comme u

at aux abois, furent bien étonnés voir tout à coup ſortir de ſon ſein, ils croyoient épuiſé, des forces ſi loutables. Ils reconnurent le tort ils avoient eu de lui laiſſer le temps ſe reconnoître. Ils retirerent leur nifon de Malamauco, où elle ffroit de grandes incommodités, ils réſolurent de ſe borner à la convation de Chioza, en quoi devoit iſiſter déſormais toute l'utilité de r expédition. Juſqu'à la fin de cembre ce ne furent de part & utre que petits combats, enlevens de convois, priſes de Barques d'eſpions. C'étoit beaucoup que les nitiens fuſſent déjà venus à bout mettre entr'eux & les Génois une te d'égalité. Ils méditoient un ſein bien plus hardi; ils ſe diſpoent à aller aſſiéger ces ennemis is Chioza même, à les y enferr avec toutes leurs Galeres, & à ſerrer de ſi près, que pas un d'eux pût leur échapper.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Afin de remplir plus aiſément cet et, ils détacherent une Galere : ordres de Louis Moroſini pour

Les Vénitiens rappellent Carlo Zeno.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

aller chercher Carlo Zeno dans l
mers du Levant, & pour lui ordon
ner de revenir avec sa Flotte à Ve
nise sans différer. On n'attendit p
son retour pour commencer les op
rations. Le Doge, voyant sa mari
en bon état, & tout son monde déte
miné à bien faire, publia une procl
mation, pour que chacun fût emba
qué le 21 Décembre à midi. Que
ques jours après les Génois attaqu
rent la Tour des Salines, à peu d
distance de Chioza. Pisani y cour
avec une vingtaine de petits Navir
armés ; il repoussa l'ennemi ; il l
poursuivit jusques sous les murs d
Chioza, & lui livra dans cet endro
un combat très-vif ; mais les Géno
ayant détaché trois Galeres pour
prendre en flanc, il fut extrêmeme
maltraité, contraint de fuir à fo
tout, après avoir perdu quelques Ba
ques & plusieurs Etendards. Anto
ne Gradenigo, gendre du Doge
jeune homme de grande espérance
périt dans ce combat.

Les Génois se fortifient dans Chioza.

Les Génois, qui se voyoient à l
veille d'être attaqués avec des forc

périeures, prirent le parti d'augenter les fortifications de la Ville Chioza; ils culbuterent toutes les aisons voisines du rempart; ils éle-rent des Tours & des Bastilles; fermerent par de bons murs l'en-ée de tous les canaux; ils firent ve-r des vivres & des munitions en ondance. Ainsi ces troupes victo-eufes, qui auroient pu deux mois paravant assiéger Venise & l'em-orter, se virent réduites à craindre siége pour elles-mêmes, & à naginer des ressources pour se tenir r la défensive.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Le 21 Décembre le Doge fit cé-brer une Messe solemnelle du Saint sprit dans l'Eglise de Saint Marc. près la Messe, ce vieillard respec-ble recommanda la Ville de Ve-se aux Conseillers & aux autres lembres du Collége, & prenant main le grand Etendard de la épublique, il marcha vers le riva-e suivi de tout le Sénat, & s'em-arqua sur l'heure même avec la lus grande partie des Sénateurs. e soir toute la Flotte fut réunie

Le Doge part avec la Flotte.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

hors du Port. Il y avoit, outre le Galeres, plusieurs Bâtimens d transport, chargés de provisions d'armes & de soldats, & quelque gros Navires que l'on devoit coule à fond à l'entrée du Port de Chioza afin que les Génois ne pussent plu rien faire entrer ou sortir par cet endroit. Dès que la nuit fut venue, o fit les dispositions d'avant & d'arriere-garde. La Flotte partit un pe après minuit. Victor Pisani & Thadée Justiniani prirent les devant avec quatorze Galeres qui remorquoient les Navires destinés à combler le Port de Chioza.

Ataque du Port de Chioza & de celui de Brondolo.

Une bruine épaisse qui s'éleva avan le jour, & qui ne fut dissipée qu long-temps après le soleil levé, retarda de quelques heures l'arrivée d cette avant-garde ; mais elle favoris son approche, en empêchant les ennemis de la découvrir. Ils avoien deux corps de troupes qui gardoien les deux bords du canal. L'avant-garde se présenta pour entrer dan ce canal, & toute la Flotte joignit le moment d'après. On débarqua

dans

dans l'Isle de Brondolo un Bataillon commandé par Hire Pisani, brave & habile Officier. Il eut ordre d'aller déposter l'ennemi, qui occupoit la pointe de l'Isle : il s'y porta avec beaucoup d'intrépidité : il chargea avec hardiesse, mais il fut accablé par le nombre. Sa retraite se fit en désordre : il voulut regagner les Bateaux plats : il tomba dans la mer & s'y noya.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Pendant ce combat, Pisani fit couler à fond un des Navires à la pointe de l'Isle, & un second dans le milieu du canal. Les ennemis accoururent avec quelques Galeres, tandis que la Flotte défiloit. Ils surprirent deux Navires & y mirent le feu. Pisani, après avoir chassé l'ennemi, fit couler à fond les deux Navires qui brûloient, de sorte que cet accident tourna au désavantage des Génois. Deux autres Navires qui furent coulés à fond le lendemain dans les intervalles, acheverent d'embarrasser le passage. On fit une forte estacade de l'un à l'autre, & le canal se trouva entierement fer-

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

mé. On voulut exécuter la même opération au Port de Brondolo, & on fit pour cela un détachement de plusieurs Galeres, qui eut de grands obstacles à surmonter. Il fallut livrer combat aux troupes de terre qui gardoient les deux bords du canal, & à une Escadre ennemie qui s'avança pour troubler cette manœuvre. Mais les attaques furent si bien dirigées par Victor Pisani & les autres Généraux, que l'ardeur du soldat Vénitien l'emporta. Les Génois furent mis en fuite, & on commença l'estacade du Port de Brondolo. Par ce moyen toute la Flotte Génoise se trouva enfermée dans l'intérieur des Lagunes, sans conserver d'issue pour en sortir, & elle ne pouvoit manquer de se trouver bientôt dans la nécessité de périr ou de se rendre.

Efforts de Pierre Doria.

Pierre Doria, craignant les suites d'une si mauvaise position, résolut de faire les plus grands efforts pour rompre l'estacade du Port de Brondolo. Ses troupes occupoient un des bords du canal; il détacha quatorze Galeres à dessein de les soutenir &

de les ſeconder. Piſani ſe mit entre deux avec la plus grande partie de la Flotte, ce qui occaſionna un combat plus opiniâtre & plus meurtrier que les précédents. Les Vénitiens ne purent dépoſter le détachement ennemi qui bordoit le rivage, & qui montra tant d'obſtination à s'y maintenir, que les ſoldats aimerent mieux mourir en place que de reculer. Les Galeres de Doria ne purent pas non plus forcer la ligne de Piſani, & après un long combat, elles ſe retirerent ſans avoir rempli leur objet; mais, en ſe retirant, elles s'approcherent du Monaſtere de Saint Michel de Brondolo; elles y jetterent du monde & s'en emparerent. Le 26 Décembre & le jour ſuivant, les Génois revinrent à la charge & furent encore repouſſés.

An 1379

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Piſani établit ſeize Galeres pour la garde du Port de Brondolo. Barbadigo, Général de la Flottille, eut ordre de porter cent de ſes Barques du côté du continent, afin d'ôter à la garniſon de Chioza toute communication avec Padoue; il le fit, & avec

Découragement des Vénitiens.

An 1379.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

le reſte de ſa Flottille, il étoit ſans ceſſe en mouvement pour viſiter les poſtes de droite & de gauche. Juſqu'au 30 on ne fit que ſe harceler réciproquement par de petits combats. Les Galeres, qui gardoient le Port de Brondolo, ſouffroient extrêmement de la quantité de traits que les ennemis leur lançoient jour & nuit, & du grand feu de canon auquel elles étoient expoſées. Les équipages commencerent à ſe rebuter; ils demanderent à grands cris qu'on les retirât d'un poſte, où ils ne pouvoient, diſoient-ils, reſter plus long-temps, ſans courir riſque de périr tous. Piſani eut beaucoup de peine à leur inſpirer des ſentimens de conſtance; il leur parla avec bonté; il leur repréſenta que les grands efforts que l'ennemi faiſoit contr'eux, prouvoient l'importance du poſte qu'ils occupoient, & qu'il étoit abſolument néceſſaire de tenir ferme, ſi on ne vouloit pas tout perdre. Il les conſola en leur annonçant l'arrivée prochaine de Carlo Zeno qui devoit amener un renfort puiſſant, avec lequel

on auroit infailliblement la supériorité. La présence du Doge, qui commandoit la Flotte, contribua beaucoup à appaiser les murmures; mais bientôt après on fut obligé de céder au découragement des troupes, en leur promettant que si dans deux jours Zeno n'arrivoit pas, on abandonneroit la partie.

An 1379.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

On prit cet engagement sans avoir aucune certitude du moment où Zeno devoit arriver. Il fallut de toute nécessité en courir le risque pour prévenir la désertion générale des matelots & des soldats. On délibéroit déjà sur le choix du lieu où l'on se retireroit. Il n'y avoit pas de sûreté à retourner à Venise, où les vivres manquoient. Plusieurs proposerent de mener la Flotte à Candie ou à Negrepont. Les esprits étoient dans cette agitation cruelle, lorsque le premier Janvier on découvrit en mer l'Escadre de Carlo Zeno. Depuis son expédition sur la côte de Gênes, il n'avoit pas été oisif. Nous avons vu qu'il avoit relâché au Port de Modon pour y prendre des rafraî-

Exploits de Carlo Zeno.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

chiffements. De-là il s'étoit porté à Conftantinople & avoit chaffé l'ufurpateur Andronic & rétabli l'infortuné Calojean fur le Trône. Cette opération brillante l'avoit occupé une partie de l'été : il s'étoit tranfporté enfuite fur les côtes de Syrie, & avoit conduit à Baruth deux gros Navires pour y charger les marchandifes des Négociants de la Nation. Tandis qu'on effectuoit ce changement, il étoit venu en Chypre, fe propofant d'enlever Famagoufte aux Génois. Il en conferoit avec le Roi Pierin de Lufignan, lorfque Gilbert Dandolo, dépêché par le Gouverneur de Candie, vint lui donner avis de la prife de Chioza & de la déplorable fituation dans laquelle Venife fe trouvoit. Il lui portoit les ordres les plus précis de tout quitter pour voler à fon fecours.

Il prend un Bâtiment Génois richement chargé.

Zeno, fenfible aux malheurs de fa Patrie, abandonna fur le champ l'entreprife de Famagoufte ; mais comme il fentoit que les calamités de la guerre ayant tout épuifé, l'argent étoit devenu le fecours le plus

An. 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

néceſſaire, il voulut, avant toutes choſes, tirer de Syrie les riches renvois qui y étoient en eſpeces & en marchandiſes. Il retourna à Baruth, fit achever avec diligence le chargement des Navires, & mit à la voile. Arrivé à la hauteur de Rhodes, il rencontra un fameux Bâtiment Génois nommé le Bichinon, dont la cargaiſon étoit de grande valeur, & qui avoit à bord deux cents Nobles. Il ne voulut point laiſſer échapper une priſe de cette conſéquence; il fit prendre les devants aux Navires qu'il eſcortoit : enſuite avec toute ſa Flotte il donna chaſſe au Bichinon; il le pourſuivit pendant vingt-quatre heures ſans pouvoir l'atteindre; il ſurvint un calme qui arrêta le Navire ennemi. Alors Zeno anima ſes gens au combat en leur diſant : ,, Amis, ,, vous voyez aſſez ſans que je vous ,, le diſe, que ſi jamais vous avez eu ,, ſujet de combattre avec ardeur, ,, c'eſt aujourd'hui. Vous avez de- ,, vant vous vos ennemis les plus ,, cruels; ils ont verſé le ſang de vos ,, concitoyens à Pole. Actuellement

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise,

„ ils sont maîtres de Chioza ; ils en „ veulent à Venise même : ce sont „ vos femmes & vos enfants qu'ils „ ont dessein d'égorger ; vos biens „ qu'ils veulent mettre au pillage ; „ votre patrie qu'ils se proposent „ d'assujettir. Le Ciel vous pré- „ sente un de leurs plus riches Na- „ vires afin que vous vengiez sur lui „ les outrages qu'ils ont faits au nom „ Vénitien. Songez que ce Vaisseau „ renferme des trésors inestimables. „ Enlevons aux Génois cette ressour- „ ce, & ne nous rendons pas indignes „ de la faveur que la Providence „ nous fait. „

Zeno donna le signal de l'attaque. Quatre de ses Galeres entourerent le Bichinon, & firent effort pour l'aborder. Le Vaisseau, étant de haut bord, donnoit de l'avantage à l'ennemi qui se défendoit avec intrépidité. Dans la chaleur du combat, Zeno eut le pied percé d'un coup de trait ; il ne fit que bander sa plaie à la hâte, & continua de donner ses ordres. Une seconde fleche lui perça l'œil gauche ; il arracha le fer &

n'en fut pas moins conſtant à diriger l'attaque. Les matelots, animés à la vue de leur Général, dont le viſage étoit couvert de ſang, monterent vivement à l'abordage; ils ſe jetterent au milieu des Génois le ſabre à la main, & après une heure de carnage, ils demeurerent maîtres du Bâtiment. Zeno le fit remorquer juſqu'à Rhodes; il en enleva la cargaiſon; il mit les priſonniers à la chaîne & brûla le Navire. Il remit à la voile ſans perdre de temps, & ayant rejoint le convoi qu'il eſcortoit, il arriva à Parenzo en Iſtrie. Là, il reçut un nouvel ordre de ſe rendre en toute diligence à Chioza, où il mouilla le premier Janvier de l'an 1380, avec ſeize Galeres en bon état.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Jamais ſecours ne vint plus à propos pour relever le courage des troupes. Il étoit déjà décidé qu'on ſe retireroit le lendemain; l'arrivée de Zeno fit ceſſer le découragement; on le reçut & on l'honora comme un libérateur après lequel on avoit ſoupiré long-temps, & dont la préſence devoit rétablir les affaires. Il paſſa à

Il arrive à Chioza.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, X. Doge de Venise.

la Galere du Doge & lui fit un exposé simple & modeste de ses exploits. Ce qui satisfit davantage, ce fut le rétablissement de Calojean sur le Trône de Constantinople. Cette révolution délivroit les Colonies Vénitiennes de l'Archipel de beaucoup de dangers. L'Empereur se trouvoit engagé par honneur & par reconnoissance à appuyer les Vénitiens. Il fit en effet quelques efforts en leur faveur : il contint les Génois de Pera; il mit quelques Galeres en mer pour les opposer aux Corsaires de cette Nation. La foiblesse humaine, & la crainte de donner lieu à une seconde conspiration dont il auroit pu être la victime, ne lui permirent pas de manifester sa bonne volonté avec plus d'étendue. La République ne receuillit pas des fruits plus heureux de son amitié, que de l'alliance de Bernabo Visconti, qui se contenta de faire une course rapide dans l'Etat de Gênes, & qui ayant vu battre un de ses détachements, sous les murs de cette Capitale, retira ses troupes pour les mettre en quartier d'hiver.

Le jour même de ſon arrivée, Zeno reçut ordre de ſe tranſporter avec ſon Eſcadre au Port de Brondolo, de s'y joindre à Piſani & d'agir avec lui de concert pour perfectionner l'eſtacade qu'on y avoit commencée. Le lendemain toute la Flotte eſſuya une tempête des plus violentes. Les Galeres rompirent leurs ancres & furent forcées de s'abandonner au gré des vents. Les Génois voulurent profiter de ce déſordre pour s'emparer d'une Baſtille que les Vénitiens venoient de conſtruire ſur la pointe d'une langue de terre, qui n'étoit ſéparée de la Ville de Chioza que par un canal étroit. Le Doge, qui apperçut leur mouvement, fit ſignal à Zeno d'y porter du ſecours. On étoit alors dans le plus fort de la tempête. Zeno eut beaucoup de peine à raſſembler trois Galeres. Luttant avec ardeur contre la pluie, les vents & les flots, il fit des efforts incroyables pour ſe rapprocher de la Baſtille attaquée. Il en vint à bout, & ayant placé ſes trois Galeres des deux côtés de la langue

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Les Vénitiens eſſuyent une violente tempête.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

de terre par où les ennemis débouchoient, il chargea en flanc les renforts qui sortoient de la Ville, & dirigea si bien le feu de son canon, qu'il n'y avoit pas un coup de perdu. Cette manœuvre incommoda tellement les assiégeans, qu'ils commencerent à faire les dispositions de leur retraite. Alors Zeno débarqua avec des troupes, & s'étant joint à la garnison de la Bastille, il fondit sur l'ennemi ; il le culbuta, & le contraignit de fuir en désordre. Les soldats Génois essuyerent en se retirant le feu des trois Galeres, & ils rentrerent presque tous blessés dans Chioza.

Zeno se trouve en grand danger.

Cette action fit beaucoup d'honneur à Carlo Zeno, & augmenta beaucoup la confiance qu'on avoit en lui. Le mauvais temps avoit cessé, & toutes les Galeres s'étoient réunies au Port de Brondolo. Les ennemis occupoient le Monastere de Saint Michel, & ils l'avoient extrêmement fortifié. Zeno entreprit de les en chasser. Il y vint avec deux Galeres : il entra dans la Baye,

Les Génois, qui y tenoient une Escadre, se présenterent pour le combattre. L'action s'engagea & dura jusqu'à la nuit. Zeno fut mal secondé par plusieurs de ses Capitaines, qui l'abandonnerent au milieu du combat. Il ne lui resta que trois Galeres, dont une fut obligée de se rendre à l'ennemi. Pour surcroît de malheur, dès que la nuit fut venue, il s'éleva une tempête plus furieuse que la précédente. Zeno perdit ses ancres, & sa Galere battue des vents, fut poussée du côté de Chioza, & alla échouer au bas d'une Tour qui tenoit au corps de la Place. Les cris de l'équipage avertirent les soldats qui gardoient la Tour. Ils reconnurent que la Galere étoit Vénitienne, & la foudroyerent à coups de traits. Les Matelots accablés de la sorte, se poussoient les uns sur les autres en confusion, & une nuit des plus noires ôtoit tous les moyens de se reconnoître. Les plus déterminés parloient déjà de se rendre, & Zeno n'étoit plus écouté. Dans ce désordre extrême, il s'a-

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

dressa à un Matelot bon nageur : il lui ordonna de prendre une corde, de se mettre à la nage, de passer du côté de la Flotte & d'engager les Chiourmes à remorquer sa Galere toutes ensemble. Le nageur exécuta cet ordre avec succès. La galere fut remorquée, remise à flot & enlevée.

Il est blessé à mort.

Mais dans l'instant qu'elle partoit, Zeno reçut un coup de fleche à la gorge. Il ne voulut pas qu'on y fît attention, & continua de commander la manœuvre ayant le fer dans la playe. Malheureusement, en passant sur le tillac, il rencontra les écoutilles ouvertes, & tomba à fond de cale. On courut à lui : un Matelot lui arracha la fleche & l'exhorta à avoir bon courage, en l'assurant qu'il n'étoit point resté de tronçon dans la playe ; mais le sang qui coula en abondance le suffoquoit. Il perdit la parole, & tout le monde commença à le pleurer comme s'il eût été déjà mort. Il lui resta assez de connoissance pour faire signe qu'on le couchât sur le ventre : on le fit : alors le sang sortit à gros bouillons

de ſa playe. Sa poitrine fut dégagée ; mais il ſe trouva ſi épuiſé, qu'il demanda un Confeſſeur. Dès que le Doge fut informé de cet accident, il envoya à Zeno ſes Médecins & ſes Chirurgiens. Ceux-ci, après avoir ſondé la playe, déclarerent la bleſſure mortelle, & ordonnerent que le malade fût tranſporté à terre, parce qu'ils jugerent que l'air & le mouvement de la mer ne pouvoient qu'augmenter la difficulté de ſa guériſon.

An 13[illegible].

ANDRE, CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Zeno voulut abſolument reſter ſur ſon bord ; & il répondit aux inſtances qui lui furent faites de la part du Doge & de tous les Officiers de l'armée, qu'il les remercioit de l'intérêt qu'ils vouloient bien prendre à ſa ſanté ; que dans l'extrémité où ſe trouvoit la Patrie, ce ſeroit pour lui une grande douleur de ne pas partager tous ſes périls ; qu'il ne convenoit ni à ſa fidélité, ni à ſa gloire de quitter ſa Flotte ; qu'il étoit entre les mains de Dieu ; que s'il ne pouvoit pas guérir ſur ſon bord, il y mourroit. Il fallut céder à la fer-

Fermeté admirable de Zeno.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

meté de ce généreux Citoyen. La bonté de son tempérament, & les soins assidus qu'on lui rendit, procurerent son rétablissement. Il fut bientôt hors de danger, & en moins de trois semaines sa santé se trouva parfaitement rétablie.

Vaines attaques des Genois. Ils perdent deux Forts.

Pendant ce temps-là l'ennemi tenta deux nouvelles attaques à la pointe de Chioza, que les Vénitiens occupoient. Le poste fut vaillamment défendu, & les Génois se retirerent avec perte. Pisani travailloit à perfectionner l'estacade du Port de Brondolo. Il n'y restoit qu'un passage assez étroit; il y fit couler à fond deux bâtimens, & l'entrée de ce canal se trouva exactement fermée. Il est étonnant que Pierre Doria n'eût pas tout sacrifié à la nécessité de se conserver une retraite: il auroit dû, pour sa sûreté, évacuer la Ville de Chioza, occuper le Port de Brondolo & s'y établir en force. Il est vrai qu'en prenant ce parti, il perdoit toute communication avec le Seigneur de Padoue, dont les secours lui étoient très-né-

ceſſaires. Il eſpera qu'en ſe maintenant à Chioza, il recevroit plus promptement les renforts que Gênes & ſes Alliés lui deſtinoient, & que s'il perdoit toute retraite par mer, il pourroit toujours, en cas d'évenement, ramener ſes troupes par terre. Les Vénitiens voulurent lui enlever cette derniere reſſource. Ils envoyerent un gros détachement du côté de Loredo & de la Tour dellé Bebbé. Ces deux Forts furent emportés après une aſſez vive réſiſtance.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Il n'y avoit pas de jour que les deux Nations n'en vinſſent aux mains, ſoit dans l'Iſle de Brondolo, ſoit dans celle de Chioza, ſoit ſur le rivage de terre-ferme. Cette guerre, ſans avoir l'éclat des grandes victoires, étoit ruineuſe à l'excès. Les Vénitiens ſe déterminerent à remplir les vuides que tant de combats avoient laiſſés dans leurs troupes de terre. Ils ordonnerent une levée de cinq mille ſoldats dans la Lombardie. Ils choiſirent pour leur Capitaine Général un Anglois nommé Jean Acut, qui avoit ſervi avec la plus grande diſ-

Les deux armées reçoivent du renfort.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

tinction dans les guerres d'Italie. La Lombardie étoit remplie de soldats de toute Nation, qui s'engagoient volontiers aux Puissances qui leur donnoient la meilleure solde. Les cinq mille hommes de recrue dont la République avoit besoin furent bientôt rassemblés, & on les fit passer du côté de Palestrine, où étoit le rendez-vous général. Les Génois reçurent en même temps un renfort de huit cens lances & de quinze cens hommes d'Infanterie, que le Seigneur de Padoue leur envoya. Cette troupe nombreuse entra dans Chioza malgré la vigilance, ou plutôt par le défaut d'attention des gardes avancées que les Genéraux de la République avoient postées le long du rivage & à l'embouchure de la Brenta.

Carlo Zeno est nommé Commandant des troupes de terre.

Les Vénitiens attendoient leur nouveau Capitaine Général. Cette place avoit été jusques-là ambitionnée par les Officiers les plus fameux à cause des appointemens & des honneurs qui y étoient attachés. Jean Acut, gagné par les ennemis de l

République, montra, par sa lenteur à se rendre une, indifférence à laquelle on n'étoit point accoutumé. On lui députa deux Nobles pour le presser de venir prendre le commandement qui lui étoit destiné. Il reçut froidement cette députation ; & sans refuser ouvertement, il justifia ses délais par des prétextes qui en firent appréhender de nouveaux. On sçut ensuite que le Seigneur de Padoue lui avoit donné de l'argent pour le détourner d'entrer au service des Vénitiens. Comme on étoit occupé du soin de le remplacer, Carlo Zeno se trouva parfaitement guéri de sa blessure. On sçavoit que toutes les opérations militaires lui étoient également familieres. Ce motif, joint à la difficulté de trouver parmi les étrangers un Capitaine Général qui méritât la confiance de la République, détermina le Doge & le Sénat à retirer Zeno de dessus la Flotte, pour lui confier le commandement des troupes de terre. Son zele pour la Patrie le fit consentir sans peine à ce changement, ne con-

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Il appaise un grand tumulte.

noiſſant de fonction qui pût lui déplaire que celle qui auroit rendu ſes ſervices moins avantageux à l'Etat.

L'armée qu'il devoit commander étoit composée d'Italiens, de François & d'Allemands. Ces Nations oppoſées de mœurs & de caractere avoient déjà pris querelle enſemble. Il ne trouva en arrivant à Paleſtrine que trouble & confuſion. On ſe battoit par pelotons; & les Officiers des différens Corps, loin de contenir leurs troupes, étoient les premiers à animer leur diſcorde. Zeno voyant ce déſordre, fit ſonner l'appel: auſſitôt les combattans ſe ſéparerent, & les Chefs vinrent à l'ordre. Il les connoiſſoit preſque tous, ayant ſervi avec eux dans ſes jeunes ans. Dès qu'il les vit aſſemblés, il leur répréſenta vivement le danger auquel ils expoſoient la République contre la foi de leur engagement. " Il eſt ,, étonnant, leur dit-il, que des ,, troupes ſi bien payées excitent ſans ,, raiſon un tumulte ſi pernicieux. ,, Eſt-ce le fait de gens d'honneur ,, de s'abandonner ainſi à leur paſſion,

» ſans avoir égard aux lieux & aux » circonſtances. Si vous avez des » inimitiés particulieres, vous devez » les ſacrifier à la néceſſité de vous » réunir pour le ſervice de la Répu- » blique, qui ne laiſſera point vos » travaux ſans récompenſe. C'eſt » pour elle que vous devez com- » battre; vous ſervez ſes ennemis en » vous diviſant. Songez que votre » ſang lui eſt précieux, & qu'il ne » doit être verſé que pour ſa défenſe.« Il accompagna cette exhortation militaire de careſſes & de paroles obligeantes : il parla à ces Officiers avec tant de grace & d'inſinuation, qu'ils lui promirent qu'il n'entendroit plus parler de leurs querelles, & qu'il les trouveroit également prompts & ponctuels à exécuter ſes ordres.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Il y avoit de gros appointemens attachés à la charge de Capitaine Général des troupes de terre, & l'épuiſement des Finances ne permettoit d'y ſatisfaire que très-difficilement. Zeno bien différent de ces Généraux qui dans le ſervice de l'Etat cherchent encore plus la fortune que la gloire,

Beau trait de générosité de ſa part.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

offrit de servir sans appointemens, & sa générosité fut accceptée. Il fit plus encore; quoique le tumulte eût cessé parmi les troupes dont il venoit de prendre le commandement, il y regnoit encore de la mésintelligence & des murmures. Les différens Corps se reprochoient mutuellement les pertes qu'ils avoient souffertes dans le moment que leur dispute avoit dégénéré en guerre déclarée. Zeno crut que le seul moyen de fermer la bouche aux mécontens, étoit de leur distribuer une somme d'argent. Il en écrivit au Doge, & lui manda qu'il donnoit cinq cens ducats du sien, & qu'il prioit seulement qu'on lui en envoyât autant des deniers de la République. On n'osa refuser la demande d'un Citoyen qui en usoit si généreusement. Il distribua les mille ducats de maniere que tout le monde fut satisfait.

Il mene son armée à l'ennemi.

Lorsqu'il eut rétabli l'ordre parmi ses troupes, & qu'il se fut convaincu de leur bonne volonté, il songea à les faire agir contre les Génois. Dans une revue générale qu'il fit de son

armée, il la trouva forte de huit mille hommes : il s'embarqua & aborda au rivage de Chioza, où il exécuta sa descente sans opposition le 9 Février ; il employa jusqu'au 11 à bien établir son camp. Ce jour-là, à l'entrée de la nuit, il marcha en avant avec un détachement d'Archers, dans l'intention de reconnoître le terrein, & d'observer la contenance des ennemis. Il rencontra un de leurs postes avancés qui étoit protégé par une tour retranchée. Quoiqu'il n'eût ni échelles, ni machines, il l'attaqua & étoit sur le point de l'emporter, lorsqu'il fut averti qu'on appercevoit des signaux à la grande tour de Chioza, & à la tour de Brondolo. Il n'avoit hasardé cette attaque que pour attirer les Génois hors des murs de la Place. Dès qu'il vit qu'ils donnoient dans le piége, il abandonna l'assaut avec un air de crainte, & se replia en diligence sur le gros de son armée.

An 1380. ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Le projet des ennemis étoit de faire deux sorties par les deux tours opposées, afin de prendre l'armée

Grande victoire des Vénitiens.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Vénitienne de front & à revers. Zeno pénétra leur dessein & fit ses dispositions en conséquence. Il partagea son armée en deux divisions : il mit les François & les Allemands à la premiere, pour faire face du côté de la grande tour de Chioza. La seconde composée des seuls Italiens, eut ordre d'agir contre la tour de Brondolo. Zeno avec un Corps de réserve se posta dans l'entre-deux, pour appuyer les deux troupes selon que les circonstances l'exigeroient.

A peine avoit-il achevé ses dispositions, qu'un corps de quinze cens Génois déboucha par la porte de la tour de Brondolo, s'avançant en bon ordre le long du rivage. Aussi-tôt les Brigades Italiennes s'ébranlerent, & le combat ne tarda pas à s'engager. Tandis que ces deux troupes étoient aux mains, un second Corps d'ennemis, beaucoup plus nombreux, défiloit par la porte de la grande tour de Chioza. Cette porte étoit couverte par un canal assez large, qu'il falloit traverser sur un pont fort étroit. Zeno se porta avec une partie de la réserve

à

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

à la division des François & des Allemands ; il leur fit sentir combien il seroit facile de battre cette troupe ennemie dont les mouvemens étoient gênés par le passage du pont. Il leur recommanda de garder leurs rangs en silence, d'attendre qu'une partie des ennemis eût passé le pont, &, au signal qu'il leur donneroit, de les charger avec hardiesse; s'ils se défendoient, de les accabler par le nombre ; & s'ils fuyoient, de les poursuivre sans leur donner le temps de se rallier.

Les Génois traversoient le pont. Déjà quelques-unes de leurs Brigades avoient commencé de se former dans la plaine. Tout-à-coup Zeno donne le signal : les trompettes sonnent : de grands cris s'élevent : les François & les Allemands fondent avec impétuosité sur cette troupe mal assurée : ils la rompent & la renversent dès la premiere charge. Les Génois en fuite se précipitent vers le pont. On les poursuit l'épée dans les reins : ils sont arrêtés au passage : on en fait un carnage affreux : le pont s'écrase, & entraîne dans sa chûte

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

toute cette multitude entassée. Zeno laisse un détachement pour accabler de traits ceux qui se sauvent à la nage. Il vole avec le reste des troupes à la seconde division; il trouve le combat très-animé. Il se place entre l'ennemi & la Ville. Les Génois entre deux feux fuyent vers les marais. Ils y rencontrent les barques Vénitiennes qui y avoient été postées en attendant le succès du combat. Surpris dans cette embuscade, ils se jetent à l'eau pêle-mêle, & on les assomme à grands coups de rames.

Jamais victoire ne fut plus complette que celle des Vénitiens dans cette journée. Elle couta aux Génois trois mille hommes tués & plus de six cens prisonniers. Leur Général Pierre Doria fut trouvé au nombre des morts. Leur perte auroit été beaucoup plus considérable, si le pont de la grande Tour de Chioza n'avoit pas fondu. Les troupes de Zeno, qui les pressoient vivement, feroient entrées avec eux dans la Ville, & elles l'auroient vraisemblablement emportée. La chûte de ce pont, qui fut s

funeste à une partie de la garnison ennemie, opposa du moins un obstacle à l'activité des troupes victorieuses. Leur perte fut très-médiocre, l'attaque du pont ayant été moins un combat qu'un massacre exécuté presque sans danger. Les Vénitiens eurent quelques centaines de blessés du côté de Brondolo. Cette affaire se passa le 18 Février au matin. On fut occupé le reste de la journée à poursuivre les fuyards & à faire des prisonniers.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

La nuit suivante produisit des effets qui augmenterent considérablement les avantages de cette victoire. La terreur étoit répandue parmi les Génois. Ceux qui occupoient l'Isle de Brondolo, désespérant de s'y maintenir, mirent le feu à leurs Galeres & à leurs retranchemens, & se sauverent dans leurs chaloupes à Chioza. Ils ne s'y crurent pas encore en sûreté : ils traverserent le canal, aborderent au continent & se réfugierent à Padoue. Il y avoit dans Chioza treize mille hommes de troupes. L'épouvante fit déserter plus

Suites de cette victoire.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

de la moitié de cette garnison nombreuse : à peine en restoit-il six mille ; & s'il n'en déserta pas davantage, ce fut faute de barques pour passer dans le continent. Beaucoup de soldats tenterent de traverser les Lagunes à la nage ; mais le froid étoit si rigoureux, que le lendemain on les trouva morts dans la vase. Pisani, qui avoit sa station au Port de Brondolo, accourut dans le moment qu'il vit les Galeres Génoises en feu : il en déroba deux aux flammes : il en trouva dix auprès de Chioza, que l'ennemi avoit abandonnées, & il s'en empara.

Joye des Venitiens.

On fit à Venise des réjouissances extraordinaires. Les grands succès de cette mémorable journée dissiperent les allarmes des Citoyens : ils célébrerent avec des transports de joye inexprimables un évenement qui changeoit entierement leur situation, & qui mettoit les Génois de Chioza dans le cas de craindre pour eux tout ce que les Vénitiens avoient appréhendé pour eux-mêmes.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Cupidité des troupes Etrangeres.

Le lendemain de la victoire, le Doge députa à Carlo Zeno deux Sénateurs pour le complimenter au nom de la République, & pour concerter avec lui le plan du siége de Chioza, qu'on n'avoit pas envie de différer. Les Députés arriverent au moment que Zeno se disposoit à se rapprocher de la Place pour la bloquer étroitement. Ils furent témoins d'une scene qui leur déplut infiniment. Tous les Capitaines de l'armée venoient de se rassembler au quartier général. Un d'eux prit la parole, & dit à Zeno : » que quoiqu'ils fussent étrangers, la victoire » qu'on avoit remportée la veille les » avoit comblés de joye, à cause » de la part qu'ils y avoient eue, & » de l'avantage qui en revenoit à la » République. Il est juste, ajouta- » t-il, qu'après une action si glo- » rieuse, nous éprouvions la libéra- » lité du Sénat. Le moins qu'il puis- » se faire, c'est de nous doubler la » paye du mois courant. Nous de- » mandons cette grace, en promet- » tant de servir avec toute l'ardeur

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

» possible, si on nous l'accorde ; mais » si nous sommes refusés, nous dé- » clarons que nous ne marcherons » point, & même que nous quitte- » rons le service : tel est le vœu de » toute l'armée. Les fatigues & les » périls de cette guerre, dans la ,, plus rude saison de l'année, justi- ,, fient notre demande, & le refus ,, seroit trop ingrat, pour qu'on nous ,, le fasse éprouver. ,,

Zeno & les deux Sénateurs chercherent à les adoucir par de belles poroles ; mais ils ne purent rien gagner. Zeno en écrivit au Doge, en l'assûrant qu'il ne falloit pas espérer qu'il pût rester maître de ses troupes, si on ne les satisfaisoit pas ; qu'il étoit nécessaire de céder à la circonstance, & que pour lui il feroit la moitié des frais. Contarini lui répondit qu'on lui laissoit plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit convenable ; il n'en mésusa pas. Il connoissoit l'état des Finances, & après y avoir bien réfléchi, il crut pouvoir leur épargner cette nouvelle occasion d'épuisement. Il imagina

de satisfaire d'abord les Capitaines, prévoyant que si ceux-là étoient contens, il faudroit bien que les soldats le fussent, parce que ceux-ci étoient entre les mains de leurs Chefs comme une marchandise qu'on donne au prix que l'on veut. Il leur offrit une somme de cinq cens ducats qu'il leur distribua du sien. Les Capitaines prirent cette somme, & répondirent de la bonne volonté des troupes.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Inconvénient des troupes mercenaires.

On éprouva plus d'une fois, durant le cours de cette guerre, combien il est fâcheux pour un Etat de n'avoir pour sa défense que le foible appui des troupes mercenaires. Ces soldats étrangers ne prenoient point au sort de la République l'espece d'intérêt que l'amour de la Patrie inspire ; ils ne la servoient que pour son argent. Cette cupidité les portoit à ne reconnoître, dans le besoin qu'on avoit d'eux, qu'un moyen de vendre plus cherement leurs services. Le Sénat n'avoit point assez d'empire sur eux pour les tenir dépendans par la seule autorité de ses Loix. Il lui étoit également difficile de se défen-

An 13.c.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

dre de leur mutinerie & de se passer de leur secours.

Investissement de la Ville de Chioza.

Zeno, délivré de cette inquiétude, mit son armée en mouvement, & vint camper devant la Place hors de la portée du trait. Il se mit à couvert par des lignes de contrevallation capables d'arrêter l'ennemi & de se garantir de ses surprises. Il parut vouloir borner son attention à empêcher qu'aucun convoi de vivres n'entrât dans la Place, trouvant plus de sûreté à réduire son ennemi par la faim, qu'à risquer contre lui des attaques que son désespoir ne pouvoit manquer de rendre très-meurtrieres. Cette résolution ne fut pas du goût des Sénateurs qui étoient à bord de la Flotte; ils se voyoient par-là condamnés à souffrir encore long-temps l'ennui & les fatigues de la mer. La victoire du 18 leur avoit persuadé que la prise de Chioza seroit tout au plus l'affaire de quelques assauts, & ils ne purent dissimuler leur chagrin, lorsqu'ils sçurent que tout se réduisoit à un blocus qui pouvoit être très-long.

Ils s'aſſemblerent ſur la Galere du Doge pour tenir conſeil à ce ſujet. Heureuſement les avis ſe trouverent partagés : ceux qui vouloient l'attaque, repréſenterent la néceſſité de terminer promptement une guerre dont la dépenſe étoit accablante pour l'Etat. Ils exagererent avec chaleur les inconvéniens du blocus, prétendant que ſes longueurs expoſeroient à toutes ſortes d'accidens, & obligeroient à entretenir des troupes nombreuſes pendant des temps conſidérables ; au lieu qu'une attaque vive décideroit la choſe en peu de jours, l'ennemi étant affoibli & conſterné par le dernier combat ; les troupes de la République étant au contraire pleines de bonne volonté & animées par l'eſpoir du pillage. Les autres inſiſterent ſur l'incertitude du ſort des armes, & firent ſentir qu'il y avoit beaucoup plus de ſûreté à tenir l'ennemi dans le piége, & à l'y laiſſer ſe conſumer par ſes propres efforts.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Partage parmi les Sénateurs à ce ſujet.

On appella Carlo Zeno pour terminer ce partage. Il ſe rendit ſur la Galere du Doge, & après avoir

L'opinion de Zeno eſt ſuivie.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

écouté les raisons pour & contre, il ouvrit son avis en ces termes : ,, si ,, mon zele pour la Patrie & vos or- ,, dres, Sérénissime Prince & Excel- ,, lentissimes Seigneurs, ne m'obli- ,, geoient pas à rompre le silence, ,, je me contenterois de prendre vo- ,, tre décision & d'y souscrire aveu- ,, glément. Par-là j'empêcherois ,, qu'on ne m'accusât de ne chercher ,, que l'intérêt du soldat & de l'ar- ,, mée, tandis que je n'ai en vue que ,, le plus grand bien de la Républi- ,, que. Je sçais qu'on ne peut, sans ,, injustice, me soupçonner person- ,, nellement de cupidité, puisque la ,, charge que vous m'avez confiée, ,, source pour moi de peines & de ,, travaux, nuit à ma santé & à ma ,, fortune, & y nuira d'autant plus ,, qu'elle durera plus long-temps. ,, Mais quoi qu'on puisse penser de ,, mes intentions, je crois qu'il est ,, de l'homme d'honneur de faire son ,, devoir malgré ces soupçons, & du ,, bon Citoyen de dire librement son ,, avis, quand il s'agit de la Patrie. Il ,, est question de se décider entre

„ l'attaque & le blocus, ſur quoi les „ opinions ſe partagent. S'il m'eſt „ permis d'en parler ſur l'expérience „ que j'ai acquiſe, je penſe que l'atta- „ que eſt non-ſeulement dangéreuſe, „ mais impratiquable. La ſituation „ de la Ville le prouve invinciblement ; elle eſt environnée d'eau „ preſque de toute part. Comment „ des ſoldats qui n'ont jamais combattu que ſur terre, entreprendront-ils de l'aſſiéger ? Les mettrons-nous ſur des Barques ? Ils „ ſeront gênés dans leurs évolutions „ & ſe trouveront embarraſſés dans „ un genre de combat dont ils n'ont „ aucune habitude.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

„ L'attaque d'une Place à ſes regles ; il faut pouvoir faire les approches librement, établir des „ batteries qui ruinent les défenſes, „ appuyer avec ſûreté les échelles „ pour atteindre au ſommet des „ murs. Rien de tout cela ne peut „ ici s'exécuter. De plus, faites attention que les Génois ne ſont „ point oiſifs dans la Place ; ils ſont „ ſix mille bons ſoldats qui travail-

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

„ lent jour & nuit à se retrancher. „ Comment prendre d'assaut une „ Ville pareille? Ceux qui y trouvent de la possibilité, connoissent „ peu les détails d'une attaque. Pour „ moi je suis convaincu que nous „ n'aurons point la Place par cette „ voye. Nous y perdrons la fleur de „ notre armée, & nous aurons la „ honte d'être repoussés. Le blocus „ sera plus long, mais son succès est „ infaillible. Vous avez une Flotte „ & des soldats : si les passages sont „ bien gardés, comme ils peuvent „ l'être, la Ville tombera faute de „ vivres, & vous l'aurez sans péril. „ Peut-être jugez-vous qu'une con„ duite plus vive seroit plus glo„ rieuse? Mais croyez qu'il y a beau„ coup de vraie gloire à sçavoir tem„ poriser dans l'occasion. Nos peres „ ont souvent rétabli les choses par „ une sage lenteur. Que diroient les „ Nations étrangeres, si, pour épar„ gner de l'argent & du temps, vous „ alliez sacrifier sans nécessité des „ milliers d'hommes qui sont le plus „ précieux des biens? „

» Au reſte, je ne prévois pas que » le blocus doive entraîner toutes les » longueurs que l'on appréhende. » Nous ſerrerons la Place de ſi près » qu'elle ne tardera pas à être ſans ſub- » ſiſtances. Quant aux accidens, c'eſt à » nous d'y veiller & de les prévenir. » Rien, après tout, n'eſt ſans danger, » & les variations de la fortune ſont » infinies. Lorſqu'on a vraiment du » courage, on ſupporte les évé- » nemens malheureux, & on eſt » incapable de s'en laiſſer abbattre. » Je tâcherai de rendre le blocus le » moins onéreux & le moins cri- » tique qu'il ſe pourra. Je réponds » de mes ſoins & de mon zéle. J'ai » dit mon avis : prononcez, j'o- béirai.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

On ne pouvoit ſoupçonner Carlo Zeno de céder à des ſentimens timi- des. Son diſcours étoit raiſonnable ; il fut prononcé avec tant de bonne foi qu'il entraîna tous les ſuffrages, & le blocus fut réſolu. Il retourna au camp, & s'appliqua principale- ment à y maintenir la plus exacte diſcipline. Il avoit remarqué que

On préfere le blocus au ſiége.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

plusieurs des soldats alloient sans ordre provoquer l'ennemi jusques sous les remparts, & qu'ils en revenoient presque toujours blessés : il fit dresser un poteau à la tête de ses retranchemens, & déclara que quiconque passeroit cette limite auroit le pied coupé. Son exactitude à faire exécuter cette loi prévint efficacement tous ces combats irréguliers, capables de ruiner son armée en détail.

Les Vénitiens enlevent cinq Galeres Génoises.

Il restoit aux Génois une quinzaine de Galeres distribuées par Escadres dans les canaux qui environnoient la Place. Le Doge Contarini donna ordre à Barbarigo, Général de la Flottille, de détacher une partie de ses Barques, sans trop dégarnir ses postes, & de se porter avec ce détachement du côté du Port de Brondolo, où étoit Pisani, afin de concerter avec lui une entreprise sur les Galeres ennemies. Barbarigo remplit habilement cet objet. Il joignit l'Escadre de Pisani, & après lui avoir fait agréer son plan, il entra dans le canal de Vignalé, où les Génois avoient cinq Galeres. Il les canonna vive-

ment. Les équipages ennemis furent faiſis d'une ſi grande terreur, qu'au lieu de ſe défendre, ils ſe jetterent à l'eau pour ſe ſauver. Les cinq Galeres furent priſes ſans combat, & dans le déſordre de cette fuite, il y eut près de trois cens hommes noyés, étrange effet de la crainte qui, lorſqu'elle s'empare du cœur du ſoldat, énerve tous ſes ſentimens, & lui fait voir mille dangers pour un ſeul.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Les Génois mettent hors de la Place les bouches inutiles.

Les Génois renfermés dans Chioza commençoient à éprouver tous les embarras du défaut de ſubſiſtances. Ils ſongerent à les diminuer, en mettant hors de la Place les vieillards, les femmes & les enfans. Si les Vénitiens avoient uſé rigoureuſement des droits de la guerre, ils auroient empêché la ſortie de ces bouches inutiles. Le ſpectacle de cette multitude de malheureux, que l'ennemi ſacrifioit à ſes beſoins, excita la compaſſion du Doge; & par un ſentiment d'humanité très-louable, il donna ordre qu'on les conduisît à Veniſe. La diſette y étoit moins grande qu'à Chioza; mais les vivres

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX Doge de Venise.

y étoient encore bien rares, & sans les secours qu'on tira du Marquis de Ferrare à différentes reprises, cette Capitale auroit prodigieusement souffert.

Surprise de la Ville de Grado.

Le soin d'y faire transporter les provisions nécessaires étoit un des objets que le Doge avoit plus à cœur. Il détacha le 21 de Mars Thadée Justiniani, avec six Galeres, pour aller charger du bled sur les côtes de la Pouille. Justiniani se rendit dabord en Istrie pour prendre le vent. Là il apprit que la Ville de Grado étoit foiblement gardée par les troupes du Patriarche d'Aquilée. Il y envoya Henri Dandolo avec la moitié de son Escadre. Celui-ci arriva inopinément devant la Place le 28. Il l'attaqua, s'en rendit maître & fit la garnison prisonniere de guerre. Content de ce succès, Justiniani réunit toute son Escadre, & fit voile vers la Pouille.

Spinola entre à Chioza avec un grand convoi.

Pendant ce temps-là, les Génois de Chioza surprirent & enleverent quelques Barques chargées de bled qui passoient de Ferrare à Venise;

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise,

mais ce n'étoit-là qu'un ſoulagement bien léger. On préparoit pour eux à Padoue un convoi très-conſidérable. Gaſpard Spinola s'y étoit rendu de Gênes, avec ordre d'en preſſer le départ, de s'embarquer lui-même, d'entrer dans la Place & d'en prendre le commandement. Cet habile Officier dirigea ſi bien la marche de ce convoi, que la nuit du 14 au 15 Avril, il entra à Chioza ſans oppoſition. Les Barques Vénitiennes, qui gardoient l'embouchure de la Branta, ne furent informées de cette entrepriſe, que lorſqu'il n'étoit plus poſſible de l'empêcher. Cet accident, qui rendoit à l'ennemi des forces capables de prolonger ſa réſiſtance, chagrina beaucoup les Officiers de la Flottille. Ils redoublerent d'attention & de vigilance pour attaquer les Barques de Padoue à leur retour. Ils en enleverent treize avec grand nombre de priſonniers; mais Chioza avoit reçu le ſecours; la garniſon avoit repris courage, & elle étoit en état de s'y maintenir long-temps. Ce qu'il y eut de plus

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

fâcheux pour les Vénitiens dans cette rencontre, ce fut l'arrivée de Gaspard Spinola, l'un des meilleurs Capitaines que les ennemis pussent choisir, & dont la présence étoit pour les Génois de Chioza le plus avantageux de tous les renforts.

L'Escadre de Justiniani est détruite par les Génois.

Un second accident nuisit encore davantage aux Vénitiens. Thadée Justiniani étoit arrivé à Manfredoria, & ayant chargé la quantité de bled nécessaire, il avoit fait prendre les devants à une partie de ses Bâtimens de transport qui avoient ordre de gagner Venise très-promptement. Ensuite il avoit remis à la voile avec le reste du convoi. Une tempête qui survint l'obligea de relâcher dans le Port d'où il venoit de sortir. Une Flotte de quatorze Galeres, armée à Gênes aux ordres de Maruffe Doria, voloit à la délivrance de Chioza. Elle entra dans le Golfe & parut à la hauteur de Manfredoria dans l'instant que Justiniani se disposoit à en repartir. Celui-ci se sentant trop foible pour rien hazarder contre un ennemi si supérieur, fit décharger à la

hâte ses Bâtimens de transport. Il mit ses équipages à terre; il coula à fond ses six Galeres afin d'éviter la honte de les voir prises par les Génois, & ne songea plus qu'à se bien retrancher sur le rivage.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Doria, voyant ces dispositions, fit avancer sa Flotte & commença à canonner la petite armée Vénitienne. En même temps il débarqua des troupes pour l'attaquer dans ses retranchemens qui avoient été faits avec trop de précipitation pour être bons. Justiniani, se voyant dans ce danger, rassembla son monde en un seul corps très-serré, & fit face de toute part avec beaucoup de résolution. Les Génois, enhardis par leur nombre, chargerent les Vénitiens vivement & sans relâche. Ceux-ci firent des prodiges de valeur pour résister; mais ils furent rompus, mis en déroute, & Justiniani se rendit prisonnier avec cent cinquante Officiers ou soldats. Tous les autres, qui n'avoient pas péri dans l'action, prirent la fuite en désordre, & revinrent par terre à Venise, après avoir

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

tout perdu. Doria brûla dans le Por tous les Bâtimens qui appartenoien aux Vénitiens, & remit à la voil pour se rendre à Zara.

Attention des Vénitiens à se garantir des surprises des Genois.

On se douta à Venise du malheu qui venoit d'arriver, lorsqu'on vi entrer dans le Port une partie d convoi sans être immédiatement suiv de son escorte. Quelque temps aprè on sçut toutes les circonstances de c triste combat, & elles furent pou tous les Citoyens un grand sujet d douleur. Cependant elles n'altere rent point la constance du Doge & des troupes. On s'appliqua avec plu de soin qu'auparavant à resserrer l garnison de Chioza. On planta d gros palis tout autour de la Place pour ôter aux Barques ennemies l facilité d'y aborder. On fortifia le estacades formées à l'entrée de tou les Ports ; on doubla les gardes à l'embouchure de tous les Fleuves & le service se fit par-tout avec plu d'exactitude & de vigilance.

Le Seigneur de Padoue préparoi sans cesse de nouveaux convois pou ravitailler la Place. On en surpri

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

un de quatre-vingt Barques qui furent toutes enlevées. Le Patriarche en avoit de tout prêts dans ses Ports qui n'attendoient que l'occasion & le moment de pénétrer. La Flotte de Doria étoit principalement destinée à faciliter l'entrée de ces convois. Il trouva, en arrivant à Zara, neuf Galeres & deux Brigantins restés du grand armement que les Génois avoient fait, lorsqu'ils entreprirent de conquerir Venise. Heureusement, pour la République, le Roi de Hongrie n'avoit point de marine. Si ce Prince avoit eu des Flottes à réunir à celles des Génois, les Vénitiens auroient infailliblement succombé.

Vains efforts de la Flotte Génoise.

Dès les premiers jours de Mai, Doria parut avec vingt trois Galeres devant le Port de Chioza. Le trouvant défendu par des barrieres impénétrables, il fit aux Vénitiens les défis les plus injurieux pour les provoquer au combat. Le parti étoit pris parmi eux de mépriser ces bravades impuissantes; & il étoit défendu à chacun, sous peine de la vie, de quitter son poste, & de faire le

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

moindre mouvement. Doria ſe montra pluſieurs jours de ſuite d'une maniere auſſi vaine. Enfin le 26 Mai, Piſani brûlant d'envie d'humilier cet ennemi, à qui il ſuppoſoit moins de bravoure que de fierté, demanda permiſſion au Doge de ſortir avec vingt-cinq Galeres pour le combattre. Il fit tant d'inſtance qu'on le lui accorda. On ouvrit la chaîne du Port de Chioza, & Piſani ſe préſenta pour faire répentir les Génois de leurs défis outrageans; mais ils prirent la fuite auſſi-tôt. Il les pourſuivit juſques ſur les côtes d'Iſtrie, & les abandonna enſuite dans la crainte de s'engager trop avant. Le fruit le plus utile de cette courſe fut non-ſeulement d'avoir montré à Doria qu'on ne le craignoit point; mais principalement la rencontre d'un grand convoi parti du Frioul, que Piſani enleva & amena avec lui à Veniſe.

Opérations du Seigneur de Padoue & de celui de Milan.

Le Seigneur de Padoue avoit déjà remis ſon armée en campagne, & s'étoit avancé avec toutes ſes forces juſques ſous Treviſe. Il n'oſa entre-

prendre le ſiége de cette Place, dans la crainte d'être obligé d'y ſacrifier la meilleure partie de ſes troupes : il ſe borna à lui ôter toute communication avec Veniſe, en traverſant la riviere de Sile par une forte eſtacade de palis. Il ne douta point que, dès que tous les ſecours ſeroient interceptés, la garniſon ne fût forcée de ſe rendre, parce qu'elle auroit bientôt conſommé tous ſes vivres. Le Seigneur de Milan fit pendant cette campagne des efforts ſupérieurs à tous ceux qu'il avoit faits juſques-là en faveur des Vénitiens. Il entra avec une armée ſur le territoire de Gênes : il livra un grand combat aux Génois : il les mit en déroute : il les pourſuivit juſques dans les Fauxbourgs de leur capitale, après leur avoir tué ou fait priſonniers plus de quinze cens hommes, & il employa le reſte de l'été à dévaſter tout leur païs.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Le 13 de Juin le Commandant de Chioza fit ſortir cent cinquante perſonnes. On apprit par ces malheureux que la diſette étoit ſi grande dans la Ville, qu'on étoit réduit à

Artifice du Commandant de Chioza.

An 1380. manger les chiens, les chats & les souris. Gaspard Spinola, déterminé à tout souffrir plutôt que de se rendre, tenta une ressource qui faillit à lui réussir. Il envoya secrettement des Emissaires dans le camp de Carlo Zeno pour en corrompre les troupes. Il fit offrir de grandes sommes d'argent aux principaux Officiers, pour les engager à le mettre en état de faire échouer les projets de leur Général, ou d'en obtenir du moins des conditions honorables. L'appas étoit trop séduisant pour des hommes accoutumés de vendre leurs services au plus offrant. Ils accepterent les propositions de Spinola, & lui firent dire qu'il pouvoit compter sur eux. Ces perfides trouvoient dans cette conduite un double profit. Ils retardoient la reddition de la Place, qui auroit mis fin à leurs appointemens, & tiroient en même temps de l'ennemi des sommes considérables.

ANDRÉ CONTARINI, IX. Doge de Venise.

Cabales dans l'armée de Carlo Zeno.

Les Officiers complices de cette intelligence conférerent plusieurs fois entr'eux pour imaginer les moyens de flatter l'espérance des Génois & de

de tromper la vigilance des Vénitiens. Ces conférences, qui se tenoient de nuit, ne purent être si secrettes que Zeno n'en fût informé. Il mit ses espions en mouvement pour découvrir la trame que l'on ourdissoit à son insçu. Il ne put d'abord acquérir que des connoissances vagues & incertaines. Il sçut que l'on traitoit avec l'ennemi sans pouvoir découvrir le but & les détails de cette correspondance. Pour pousser ses découvertes plus loin, il ordonna une revue générale. Aussitôt ses espions l'avertirent que cet ordre avoit plu aux traîtres, & qu'ils se disposoient à en profiter pour exciter du tumulte. Sur cet avis, il fit dire à l'ordre que la revue n'auroit pas lieu, & qu'elle étoit différée à un autre jour.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Les Chefs de la cabale affecterent d'ignorer le contr'ordre, & dès le lendemain ils se rangerent en bataille avec leurs troupes hors du camp. Zeno alla à eux, & leur demanda ce qu'ils prétendoient faire. Nous venons, dirent-ils, à la revue. Zeno leur représenta qu'ils ne devoient pas

Rébellion d'un des Officiers.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ignorer qu'elle avoit été différée par ses ordres. Alors un des Officiers, nommé Robert de Recanati, homme insolent & brouillon, prit la parole, en lui disant : » Nous demandons » qu'on nous double la paye jusques » à la fin de la guerre. Nous le » voulons absolument : si vous ne le » faites pas, nous vous signifions que » nous allons passer du côté des en- » nemis. » Zeno dissimula sagement la colere que ces paroles lui firent naître : il prit un visage riant, & répondit : » je ne puis croire que vous » parliez sérieusement : c'est sans » doute une plaisanterie que vous » voulez me faire : il seroit trop » étonnant qu'un homme tel que vous » voulût donner un si mauvais exem- » ple. Le rang que vous occupez, » la foi que vous avez jurée pro- » mettent toute autre chose : d'ailleurs » vous sçavez qu'un homme de guer- » re ne peut mériter la faveur de la » République que par sa fidélité. » Allez, retirez-vous, faites votre » devoir, & croyez que j'employe- » rai volontiers mes soins à procurer

» le ſuccès de vos juſtes eſpéran-
» ces. »

An 13[illegible]0.

Ce diſcours ne fit aucune impreſſion. Les factieux perſiſterent à dire que ſi la double paye ne leur étoit pas accordée ſur le champ, ils alloient tourner leurs armes contre les Vénitiens ; & tout de ſuite ils déployerent leurs étendards & firent ſonner leurs trompettes. Zeno eut la force de ſe poſſéder encore ; il dit que leur intention étoit, ſans doute, en ſonnant la charge, d'aller à l'ennemi, & qu'il ſe mettroit volontiers en ligne avec eux s'il étoit queſtion de combattre ; mais comme ſa modération ne faiſoit qu'enhardir leur témérité, il prit enfin le ton haut : il leur reprocha leur crime durement, & les menaça de les en faire repentir.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Pendant que cette conteſtation s'échauffoit au point de faire craindre un éclat, Gaſpard Spinola exécutoit une entrepriſe pour ſauver ſa garniſon. Il avoit fait enlever toutes les charpentes des maiſons de Chioza, & de ces matériaux il avoit fait conſ-

Les Génois eſſayent en vain de rompre le blocus.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

truire cent petites Barques. Son objet étoit d'employer cette petite armée navale à attaquer l'estacade du Port de Brondolo du côté des Lagunes, tandis que Maruffe Doria, avec toute sa Flotte, lui livreroit l'assaut du côté de la pleine mer. On avoit déjà observé divers signaux que le Commandant de Chioza donnoit du haut de la Tour de Sainte Marie, au Général de la Flotte Génoise qui se montroit de temps à autre. Tout étant prêt pour l'exécution, les cent Barques bien armées voguerent avec rapidité vers le Port de Brondolo; mais Pisani, dont il n'étoit pas aisé de tromper la vigilance, se mit à la traverse avec ses Galeres & les arrêta : ensuite il les fit attaquer, & après un foible combat, les Barques ennemies, dont plusieurs étoient déjà prises ou coulées à fond, se retirerent avec précipitation du côté de Chioza.

Zeno apperçut leur déroute au moment que la dispute étoit la plus animée entre les Officiers & lui. Il profita adroitement de cette circons-

tance, en s'écriant : ,, voilà que l'en- ,, nemi s'en va, emportant son or & ,, son argent sous nos yeux, & nous ,, perdons le temps à disputer ici sur ,, des sottises. ,, Aussi-tôt il ordonna qu'on prît les armes & qu'on le suivît. Il entra le premier dans le marais, ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Son exemple entraîna le gros de l'armée; on attaqua les Barques dans leur retraite, & on en prit une vingtaine. Cette opération vive rompit pour le moment l'intrigue des factieux.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Dangereuse émeute dans l'armée des Vénitiens.

La garnison de Chioza perdit par cet échec la derniere espérance qui lui restoit. Spinola, voyant qu'elle n'avoit plus de ressources, en abandonna le commandement à ses Subalternes, à qui il conseilla de faire encore quelques efforts pour tâcher d'obtenir une capitulation supportable, & il s'embarqua pour retourner à Gênes. Son départ augmenta les embarras & les craintes des Officiers chargés du sort de la Place. Ils tinrent conseil de guerre, & résolurent d'envoyer au Doge des Députés pour capituler. Ils avoient épuisé toutes

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

les nourritures, & il ne leur restoit pour vivre que quelques vieux cuirs qu'ils faisoient bouillir dans de l'eau. Les mutins de l'armée informés du désespoir des Génois, recommencerent à tenir des assemblées, & firent si bien par leurs manœuvres, que l'esprit de révolte & de sédition se communiqua à la plûpart des soldats. Zeno en donna avis au Doge, qui lui députa deux Sénateurs avec le Grand Chancelier pour l'aider à terminer cette affaire. Il étoit toujours question de la double paye. Zeno fut d'avis d'en accorder la moitié; il fit assembler tous les Capitaines & leur dit, en présence des Députés du Doge, que quoiqu'ils fussent payés selon les conventions, le Sénat, content de leurs services, vouloit bien étendre sur eux sa libéralité; qu'il leur accordoit la moitié de la double paye; qu'ainsi ils eussent à reconoître cette faveur du Sénat par un renouvellement d'ardeur & de zele pour son service.

Conduite criminelle d'un des Capitaines.

Tous les Capitaines parurent contens. Le seul Robert de Recanati

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

refusa l'offre de son Général, & s'étant emporté jusqu'à tenir à ce sujet les propos les plus outrageans, il se retira le visage enflammé de colere. Zeno fit courir aprés lui; on l'arrêta de force & on le lui amena. Alors prenant ce scélérat par l'épaule, tu mourras, traître, lui dit-il. Les deux Sénateurs, qui étoient présents, demanderent grace pour lui. „ Non, „ non, dit Zeno, c'est une peste pu- „ blique. On risque tout à ne s'en „ défaire pas; il faut qu'il meure. „ Les Sénateurs firent tant d'instance, qu'on lui rendit la vie & la liberté: mais le jour même il mit le trouble & le désordre dans le camp; il fit courir le bruit que la Garnison de Chioza demandoit à capituler, que les Vénitiens avoient projetté d'empêcher le pillage de la Ville, & que si on ne se hâtoit pas de se l'assurer, on perdroit le fruit le plus avantageux de ses peines.

Il n'en fallut pas davantage pour animer la soldatesque avide de butin. On vit tout à coup les Brigades se débander, & une foule de soldats se

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

précipiter en désordre vers la Place. Zeno fort étonné, & soupçonnant ce qui en étoit, courut après ces insensés, leur criant de s'arrêter. Comme personne ne l'écoutoit, il mit l'épée à la main; il frappa à droite & à gauche en disant : on vous trompe, mes amis, nous sommes trahis. Tout ce qu'il put faire n'empêcha pas que Robert de Recanati n'en entraînât plusieurs avec lui dans Chioza même, & s'étant informé aux autres du motif qui avoit occasionné un mouvement si contraire aux regles du service, il comprit que ce scélérat étoit d'intelligence avec l'ennemi pour perdre son armée.

Zeno en prévient les effets par sa prudence.

Zeno montra dans cette occasion une prudence qui fit échouer l'intrigue. Il ordonna à un espion, en qui il avoit beaucoup de confiance, d'aller à Chioza, de se prêter à tout ce qu'il verroit faire aux autres, & d'observer exactement la conduite du Capitaine Robert. L'espion s'acquitta de sa commission avec une intelligence particuliere, & étant revenu au camp, il apprit à Zeno que

le traître étoit convenu avec les Génois d'attirer dans la Ville les ſoldats en déſordre, afin que l'ennemi pût les déſarmer & les dépouiller, ce qui s'étoit exécuté à l'égard de tous ceux qui avoient donné dans ce piége; qu'il venoit d'arrêter, avec le Commandant de la Place, que la nuit ſuivante, lorſque tout le monde ſeroit endormi dans le camp, il ſurprendroit le Général Vénitien dans ſon quartier; qu'en même temps la garniſon exécuteroit une ſortie, & que le moment de cette ſurpriſe ſeroit marqué par des ſignaux que les Génois donneroient du haut de leurs remparts.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Lorſque Zeno eut reçu ces éclairciſſemens, il alla à la rencontre des ſoldats qui revenoient de Chioza preſque tout nuds, & il leur reprocha durement leur faute. Ils en avoient tant de honte, que pluſieurs, l'appercevant de loin, ſe détournoient pour éviter de paroître devant lui en cet état; les autres ſe jettoient à ſes pieds & lui demandoient pardon. Il leur ordonna de rentrer dans

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

le camp & d'être exacts désormais à n'obéir qu'à ses ordres. Il attendoit le Capitaine Robert qui parut enfin ; il l'aborda en lui disant d'un air moqueur : „ soyez le bien venu ; je ne „ doute pas que vous ne vous soyez „ enrichi des dépouilles de l'ennemi. „ Voudriez-vous bien me faire part „ du butin que vous avez fait ? Il „ faut convenir que vous avez agi en „ grand Capitaine. „ Robert passa sans rien répondre & parut extrêmement confus de l'affront qu'il venoit d'essuyer. Il vouloit par-là donner le change à son Général, qui ne le prit point.

Il tient conseil de guerre à l'entrée de la nuit.

Dès que la nuit fut venue, & immédiatement après qu'on eut sonné la retraite dans le camp, Zeno envoya ordre à tous les Capitaines, le seul Robert excepté, de se rendre sur l'heure au quartier général. Ils obéirent, & dès qu'ils furent tous rassemblés, il leur parla en ces termes. „ Vous êtes surpris sans doute „ de l'ordre que vous venez de rece- „ voir de ma part ; c'est pour votre „ intérêt que je vous ai fait venir ; je

„ connois votre bravoure & votre „ zéle ; vous en avez donné des preu- „ ves dans toutes les occaſions, & „ vous n'ignorez pas combien j'ai été „ toujours attentif à faire valoir vos „ ſervices ; mais je dois vous avertir „ qu'il y a parmi vous des traîtres „ qui veulent nous perdre. Cette „ nuit, ſi Dieu n'y met la main, „ nous devons tous périr ; on nous a „ vendus à l'ennemi, & on a fait „ avec lui un traité pour nous égor- „ ger tous. Je vous ai mandés pour „ vous en donner avis & pour vous „ demander conſeil. Il s'agit de ſau- „ ver la République & de vous ſau- „ ver vous-mêmes.

An 1300.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Les Capitaines, qui ignoroient l'intrigue de Robert, & qui ſe ſentoient incapables de commettre une trahiſon ſi noire, reſterent interdits d'abord. Enſuite ils demanderent qu'on leur nommât les auteurs du complot qu'on venoit de leur manifeſter, en aſſurant que le crime étoit ſi atroce, que les coupables, quels qu'ils fuſſent, devoient être traités ſans ménagement. L'un d'eux ajoûta

An 1380. ANDRE' CONTARINI. LX. Doge de Venise.

d'un ton ému : „ Ce que vous venez „ de nous apprendre nous afflige extrêmement. Nous sommes au désespoir qu'il y ait parmi nous des „ gens capables du crime que vous „ dites. Cette seule pensée nous fait „ horreur ; nommez les traîtres ; „ qu'y a-t-il à déliberer ? Ils méritent „ non que nous les fassions mourir „ avec nos épées, mais que nous les „ déchirions avec nos ongles & nos „ dents. Croyez qu'ils ne trouveront „ en nous ni faveur, ni indulgence. „ Notre sang, notre vie est à vous ; „ disposez-en comme vous vous „ drez. „

Zeno court un très-grand danger.

Zeno avoit déjà donné ordre qu'on lui amenât Robert de Recanati. Dès qu'il fut arrivé, il le fit asseoir à ses côtés, & le dénonça comme l'auteur de la trahison. Robert voulut nier le fait ; mais Zeno produisit devant lui l'espion, qui exposa tout ce qu'il avoit vu & entendu. Robert alors se voyant découvert & convaincu, poussa de grands cris pour appeller ses gens à son secours. Il étoit important de prévenir le tu-

multe qu'il pouvoit exciter. Zeno lui fit mettre les fers aux pieds & aux mains, & l'envoya secrettement à bord de la Galere du Doge. Cependant les soldats de Robert, qui avoient sçu que leur Capitaine étoit mandé au Conseil de guerre, s'étoient attroupés autour du quartier général pour lui prêter main-forte, s'il étoit nécessaire. Ils entendirent ses cris : il ne leur en fallut pas davantage pour courir avec fureur à la tente de Zeno. Il entendit leur mouvement : il sortit & cria : vive la République. Mais à peine se fut-il montré que les soldats de Robert l'entourerent le sabre à la main, résolus de le contraindre à leur rendre leur Capitaine, ou de le tuer, s'il leur résistoit. Zeno leur commanda d'un ton ferme de se retirer ; mais ceux-ci, loin de lui obéir, le chargerent. Il reçut un coup de sabre sur la tête, dont la bonté de son casque le garantit heureusement.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Les Capitaines qui le virent dans ce danger appellerent bien vîte leurs soldats, qui furent rassemblés en

Le traître est puni de mort.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

un inſtant. Ils fondirent ſur cette troupe de rebelles, & les taillerent en piéces. Les Génois de Chioza, qui entendirent ce tumulte, crurent qu'il étoit temps d'exécuter la ſortie concertée avec Robert; mais ils apprirent preſqu'auſſi-tôt que la trame étoit découverte, que le parti du traître étoit entierement défait, & que Robert étoit priſonnier ſur la Galere du Doge. Ce changement les arrêta, & le reſte de la nuit ſe paſſa tranquillement. Le lendemain Robert fut conduit à Veniſe, où on le mit entre les mains des Juges, qui le firent pendre le même jour. Ainſi la vigilance de Zeno ſauva la République d'un très-grand danger, & ôta aux Génois leur derniere reſſource.

Les Génois demandent à capituler.

Leur Flotte paroiſſoit de temps en temps; mais ſans rien entreprendre. Les Galeres Vénitiennes gardoient conſtamment leurs poſtes autour de Chioza : le Doge l'avoit ainſi ordonné, ſous peine de la vie. Il maintenoit lui-même cette exactitude par ſon exemple. Quoique ſa Galere, avancée à la demi-portée du canon,

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ſut très-expoſée au feu des remparts, il ne voulut jamais conſentir à changer ſa poſition. Les Génois de Chioza n'avoient plus de vivres, & n'en pouvoient plus eſpérer. Ils envoyerent leurs Députés au Doge pour ſolliciter une capitulation. Tite Cibbo étoit à la tête des Députés. Arrivé ſur la Galere du Doge, il le conjura d'avoir pitié de l'état déplorable de la garniſon de Chioza. » Il eſt vrai, » dit-il, que les Génois ont ſuſcité » aux Vénitiens une vive guerre par » terre & par mer; mais ſi c'eſt-là » un crime, nous en ſommes aſſez » punis par les maux que nous avons » ſoufferts. Nous ne demandons point » qu'on nous laiſſe ni argent, ni ar- » mes, ni munitions; nous deman- » dons uniquement la vie & la li- » berté. Il y auroit de l'inhumanité » à appeſantir les rigueurs du ſort » qui nous accable. Les Vénitiens » ont toujours fait gloire d'uſer de » leurs avantages avec modération. » C'eſt dans ce ſentiment, qui leur » eſt naturel, que nous mettons » toutes nos eſpérances. » En diſant

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Ils se rendent à discrétion.

ces paroles, les Députés se jetterent aux pieds du Doge, & les arroserent de leurs larmes.

Contarini n'étoit pas cruel ; mais son zéle pour la patrie lui interdisoit toute indulgence à l'égard d'un ennemi qui ne s'humilioit que dans l'impossibilité de prolonger sa résistance. Il répondit aux Députés, que les Génois, pendant cette guerre, avoient signalé leur animosité contre les Vénitiens par les plus grands excès ; que leur acharnement ne permettoit pas de modérer les rigueurs qui leur étoient dues ; que le Sénat vouloit bien leur accorder la vie, à condition qu'ils se rendroient prisonniers ; que s'ils trouvoient cette destinée trop dure, ls ne devoient s'en prendre qu'à eux-mêmes & aux maux qu'ils avoient faits aux Vénitiens. Les Députés porterent cette réponse à leur Commandant. Il refusa d'abord de se rendre à des conditions si humiliantes ; mais enfin il fallut céder à la nécessité, & le 22 Juin la garnison, ayant épuisé tout ce qui lui restoit de subsistances, se rendit à discrétion.

Le même jour elle ouvrit ses portes. Zeno entra dans la Place avec un gros détachement ; il présida lui-même au pillage qui se fit avec beaucoup d'ordre. Tout le butin fut rassemblé dans un même endroit, & il le fit partager également aux troupes de terre & aux équipages des Galeres.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

La garnison, composée de 4170 Génois, & de 168 Padouans, fut désarmée. Ils étoient tous horriblement décharnés, & portoient, sur leur visage pâle & livide, l'impression des maux qu'ils avoient endurés par le défaut de vivres. On les transporta à Venise, où ils furent enfermés dans des prisons. Leur estomach ne pouvoit plus supporter la nourriture qu'ils prenoient avidement, de sorte qu'il en mourut un très-grand nombre. On s'empara de vingt-une Galeres & de plusieurs autres Bâtimens que les Génois avoient conservés, & qui étoient le reste de leur grande Flotte. On laissa à Chioza Sarrazin Dandolo pour y commander en qualité de Podesta, & on ne

Etat de la garnison de Chioza.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

fut plus occupé que des dispositions nécessaires pour remener à Venise l'armée & la Flotte victorieuses.

Retour du Doge à Venise.

Les Conseillers de la Seigneurie, qui vouloient donner à ce retour un air de triomphe, écrivirent à Barbarigo, Général de la Flottille, de leur envoyer cent rames des Galeres ennemies, pour qu'on s'en servît à mener au Doge le Bucentaure. En même temps ils députerent douze Nobles pour aller complimenter le Chef de la République sur le succès d'une entreprise qui avoit coûté tant de peines & de travaux. Contarini partit le premier de Juillet. Un nombre prodigieux d'habitans de toute condition se jetta dans des barques & des gondoles pour aller à sa rencontre. Il trouva le Bucentaure à Saint Clément. Le Clergé de la Cathédrale & celui de Saint Marc s'y étoient rendus pour le recevoir & l'accompagner. Il aborda à Venise avec ce cortége extraordinaire, au bruit de toutes les cloches & de toute l'artillerie. Un Peuple immense couvroit le rivage, remplissoit la Place

de Saint Marc, se montroit aux fenêtres & jusqu'au plus haut des toits : l'air retentissoit incessamment des acclamations de tout Venise. Ce vénérable vieillard pleurant de joye de se voir au milieu d'un Peuple qui lui devoit son salut, alla tout de suite à l'Eglise de Saint Marc rendre graces au Seigneur, dont la protection venoit de couronner ses bons desseins.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

On ne pouvoit trop exalter la magnanimité d'un Doge qui, à l'âge de quatre-vingts ans, avoit eu le courage de supporter les fatigues & les périls d'un siége de plus de six mois. Exposé pendant tout ce temps-là aux incommodités de la mer, & aux rigueurs de la saison, il avoit partagé les sollicitudes des Généraux, soutenu l'activité des troupes par sa présence, dirigé les opérations & les attaques. Sa santé foible & délicate eut beaucoup à souffrir dans les commencemens du siége ; & comme ses Médecins craignirent qu'elle ne succombât, ils le déterminerent à écrire aux Conseillers chargés du Gouver-

Magnanimité de ce Doge.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

nement en son absence, pour leur exposer le besoin qu'il avoit d'aller prendre du repos à Venise. Il écrivit en effet ; mais les Conseillers prévoyant que, s'il abandonnoit la Flotte, le découragement deviendroit général parmi les troupes, lui répondirent, pour le conjurer respectueusement de vouloir bien achever ce qu'il avoit commencé. Leur lettre étoit conçue en ces termes.

,, Sérénissime & Excellentissime ,, Seigneur, nous avons reçu vos ,, lettres en date du 21 Avril, par ,, lesquelles vous nous mandez de ,, pourvoir au retour de votre Séré- ,, nité, pour les raisons alléguées ,, dans les mêmes lettres. Surquoi ,, nous répondons à votre Bénignité ,, que nous, & nos fideles sujets ,, sommes fermement persuadés que ,, le départ de votre Excellence pour ,, Chioza a été le salut de l'Etat. ,, Nous & tous nos descendans seront ,, éternellement obligés à votre Sé- ,, rénité, pour cet important service ,, rendu à la République. Jamais le ,, souvenir de tant courage, de cons-

„ tance & de zéle ne ſe perdra parmi nous. Il faudroit, Séréniſſime „ & Excellentiſſime Seigneur, aimer „ bien peu la Patrie pour oublier „ les grandes choſes que vous avez „ faites pour la conſervation de l'Etat „ de Veniſe. Nous croyons au reſte „ que ſi votre Bénignité prend le „ parti de revenir, ce ſera la deſ- „ truction de toutes choſes; & les „ dangers qui nous menacent devien- „ dront plus extrêmes qu'auparavant. „ Si votre Sérénité ſe retire de de- „ vant Chioza, les Galeres déſar- „ meront, & perſonne ne voudra „ reſter. Que votre bénigne Domi- „ nation, en qui eſt notre eſpérance „ & celle de nos fideles ſujets, „ juge elle-même des malheurs qui „ en ſeroient la ſuite. C'eſt pour- „ quoi, très-bon Prince, nous prions „ votre Ducale Domination avec „ toutes les inſtances dont nous ſom- „ mes capables, dans une conjonc- „ ture ſi critique, de vouloir bien „ reſter pour le ſalut & le bien de „ la Patrie. Nous eſpérons ferme- „ ment que, moyennant l'aide de

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

,, Dieu, votre Sérénité consommera
,, son entreprise avec gloire & honneur. Que votre Ducale Domination soit assurée que nous n'épargnerons rien de notre part afin que votre Excellence soit bien secondée, & qu'elle confonde nos ennemis. Donné au Palais Ducal le 28 Avril de l'an 1380 par les Conseillers, Recteurs & Collége de Venise.

Cette lettre toucha le cœur de Contarini. Il étoit vraiment citoyen ; & dès qu'il vit qu'on croyoit le sort de la Patrie attaché à sa présence au siége de Chioza, il se sacrifia sans hésiter. Des traits de cette nature ne peuvent occuper une place trop distinguée dans l'Histoire. Ils laissent à la postérité une trop belle leçon. La générosité de Contarini doit rendre à jamais son nom cher aux Vénitiens. La prise de Chioza a été le salut de leur République ; & ce siége n'auroit vraisemblablement pas réussi, s'ils avoient eu pour Doge un homme moins sensible au bien de l'Etat.

Les Génois occupoient encore la Bastille des Moulins de la Casa Natalé, la grande Forteresse des Moulins de Chioza & la Tour de Naza Ruolo. Ne pouvant plus s'y maintenir, ils y mirent le feu, & se retirerent dans le Padouan. Ainsi les Lagunes cesserent d'être le théâtre de la guerre, & Venise ne vit plus aucune étincelle du feu dangereux qui avoit été allumé à son voisinage, & qui avoit menacé si long-temps d'étendre jusqu'à elle ses embrasemens.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Suites avantageuses de la prise de Chioza.

La Flotte de Maruffe Doria, qui n'avoit pu rien entreprendre dans cette partie, où toutes les forces de la République étoient concentrées, s'étoit rejettée du côté de l'Istrie, & y avoit fait des progrès dangereux. La Ville de Trieste s'étoit rendue à ce Général ennemi, qui avoit profité de la circonstance pour raser le Château bâti par les Vénitiens à grands frais sur le bord de la mer. Doria s'étoit présenté ensuite à Capo d'Istria, & avoit pris la Ville; mais ne pouvant réduire le Château par

Progrès de Doria en Istrie.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

la vive résistance de la garnison, ses troupes s'étoient répandues dans le pays par détachemens, & l'avoient cruellement dévasté. Le 8 Juillet cette Flotte reparut devant Venise, & n'inspira qu'une crainte médiocre. Elle retourna bien-tôt après sur les côtes d'Istrie, prit la Ville de Pole & y mit le feu. Le 22 elle se présenta devant Parenzo; mais elle fut repoussée.

Pisani va au secours avec une Flotte.

Les Vénitiens, occupés jusqu'alors du soin essentiel de reconquérir le centre de leur Etat, songerent enfin à délivrer cette Province. Pisani eut ordre de s'y rendre avec une Flotte de quarante-sept Galeres, dont chacune avoit à bord cinquante Arbalêtriers & cent Lances. Il partit le 27 Juillet, & mouilla le 30 à Piruno, où il prit des vivres. Il fit voile ensuite vers Capo d'Istria: il entra dans la Rade de cette Ville le premier d'Août. Il visita d'abord le Château, & donna de grands éloges aux Officiers & aux Soldats à cause de la bonne défense qu'ils avoient faite. Il fit investir la Ville le même

jour

jour par terre & par mer. Elle étoit défendue par les troupes de Marquard, Patriarche d'Aquilée. Nicolas de Spilimberg son neveu y commandoit, & avoit sous ses ordres plusieurs Nobles du Frioul. Un seul assaut décida l'affaire : la Ville fut emportée, & la garnison, composée de quatre cens hommes, se rendit prisonniere de guerre.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Pisani vouloit aller à Trieste, lorsqu'il apprit que les Génois, commandés par Marusse Doria, avoient débarqué dans l'Isle d'Arbes, & qu'ils avoient pris la Ville de ce nom; qu'ils venoient d'exécuter une seconde descente dans l'Isle de Segna, dont ils avoient brûlé la Capitale. Ces nouvelles le déterminerent à courir après la Flotte ennemie, dans la résolution de lui livrer bataille. Il apprit à Arbes que Doria venoit de détacher douze de ses Galeres pour servir d'escorte à un convoi de bled qu'il attendoit de Manfri Doria. Pisani remit à la voile sur le champ pour se rendre sur les côtes de la Pouille, où il espéroit rencontrer cette divi-

Il poursuit la Flotte Génoise.

An 1350.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

ſion de la Flotte Génoiſe. Il arriva le 10 à Ruoto di Puglia, & fut obligé de s'y arrêter pour renouveller ſa proviſion d'eau. Les Galeres ennemies étoient dans le voiſinage au Port de Veſté. Informées de l'arrivée de Piſani, elles leverent l'ancre bien vîte, & gagnerent la haute mer. Le Général Vénitien les apperçut, & preſſa les manœuvres pour leur donner chaſſe. Il les pourſuivit & les canonna toute la journée; mais la nuit vint, & il les perdit de vue.

Mort de Piſani.

Cet accident lui cauſa un chagrin extraordinaire. Il étoit déjà malade des longues fatigues de la mer. La douleur qu'il reſſentit d'avoir manqué une victoire qu'il croyoit certaine empira ſon mal. Cependant il eſpéroit encore avoir le temps de rendre des ſervices ſignalés à ſa Patrie. Il écrivit qu'il alloit ſe porter ſur la riviere de Gênes, & qu'il n'abandonneroit point cette croiſiere qu'il n'eût mis le feu par-tout. Le 13 au ſoir il ſe ſentit plus foible qu'à l'ordinaire: il but de l'eau & mangea

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

un morceau de pain. Un moment après il perdit connoiſſance & mourut dans la nuit. Cette mort fut un grand ſujet de déſolation pour toute la Flotte. On crut avoir perdu le ſeul homme qui pouvoit conſommer le triomphe des Vénitiens ſur les Génois. Louis Loredano, Vice-Capitaine Général, prit le commandement en chef, & détacha trois Galeres pour porter à Veniſe le corps de Piſani, que les Soldats & les Matelots arroſerent de leurs larmes.

On ignoroit à Veniſe qu'il eût été malade, & la conſternation fut générale, lorſqu'on vit arriver ſon corps. Toute la Ville pleura amerement la perte de ce grand homme, qui avoit paſſé ſa vie dans les combats pour la Patrie, qui avoit infiniment contribué à la priſe de Chioza, & qui étoit ſur le point de porter la terreur dans l'Etat de Gênes. Ses grands talens pour la guerre lui avoient concilié l'eſtime générale : on aimoit la nobleſſe & la franchiſe de ſon caractere, & peu de citoyens avoient réuni auſſi parfaitement que lui à la gloire

An. 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

de jouir de la faveur publique, le mérite de n'en jamais abuser. On lui fit des obséques magnifiques dans l'Eglise de Saint Antoine. Les Historiens du temps prétendent que dans cette occasion la Ville de Venise s'abandonna tellement à sa douleur, que toute autre affaire fut interrompue, & que si les Génois s'étoient présentés dans ce moment, ils n'auroient trouvé personne pour leur résister. Ce deuil universel, infiniment plus honorable que les monumens gravés sur le marbre, & l'airain, étoit dû à un évenement qui devenoit une vraie calamité dans les circonstances. On ne peut trop pleurer la mort des hommes qui ont été la ressource de la Patrie dans ses malheurs. Rien n'est aussi précieux que leur vie & aussi véritablement grand que leur caractere. *

Voici l'Epitaphe que l'on mit sur le tombeau de Victor Pisani.

Inclytus hic Victor Pisanæ stirpis alumnus
Janorum hostilem, Venetum caput, æquore classem
Thirrheno stravit, Patriam quæ claudit; at ille
Aggreditur clausam referans, ubi Brondulus altis
Stragibus insignis, deducit ad æquora Brintam.
Heu! mors magna vetat, tunc quum mare classibus implet.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Heureusement la République étoit en état de remplacer le Général qu'elle venoit de perdre. Elle donna le commandement de la Flotte à Carlo Zeno. Il partit le 2 de Septembre sur la Galere qui avoit apporté le corps de Pisani, & alla droit à Parenzo en Istrie, où Louis Loredano avoit ramené la Flotte après avoir pris & brûlé une infinité de petits Navires Génois sur les côtes de Dalmatie, saccagé la Ville de Segna, pillé l'Isle de Veglia & brûlé Bulcharie. Zeno fit une revue exacte de tous les équipages, & ne les ayant pas trouvés complets, il ne réserva que quarante-quatre Galeres bien armées, & renvoya les autres à Venise.

Carlo Zeno le remplace.

Tandis qu'il se disposoit à croiser tout l'hiver sur les côtes de Dalmatie, le Sénat donna ordre à Jacques Cavalli de marcher dans le Trévisan pour rompre l'estacade que le Seigneur de Padoue avoit faite tout au travers de la Sile. Cavalli méritoit la confiance des Vénitiens, par la maniere dont il avoit défendu le pos-

Les Vénitiens rompent l'estacade de la Sile.

An 1380. ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

te important de l'Abbaye de Saint Nicolas fur le Lido, où il avoit commandé pendant le fiége de Chioza. Il remplit auffi heureufement le fecond objet dont on venoit de le charger. Il arriva à Cafalé le 14 Septembre; il attaqua un corps de troupes Padouanes qui gardoit ce pofte, & après un combat affez opiniâtre, il s'en rendit maître. Auffi-tôt fes travailleurs commencerent à arracher les palis qui formoient l'eftacade de la riviere. En peu de temps le paffage fut ouvert, & la navigation redevint libre pour les convois qui alloient de Venife à Trévife. Après qu'il eut exécuté cette opération, Cavalli vint s'établir avec le gros de fon armée fous Meftré.

Surprife de Caftel Franco par le Seigneur de Padoue.

François de Carrare étoit alors occupé au fiége de Caftel Franco, où il faifoit peu de progrès. Il chercha à corrompre la garnifon par argent, & il en vint à bout. André Paradifo, qui commandoit dans la Place, en fortit un jour pour aller examiner les travaux d'un retranchement qu'il faifoit conftruire dans le

Fauxbourg. Lorſqu'il voulut rentrer, il trouva les portes fermées, & on lui ſignifia que la Ville avoit changé de maître. Paradiſo informa le Sénat de cette trahiſon. En conſéquence Pierre Emo, Provéditeur au camp de Meſtré, reçut ordre de ſe porter avec un gros détachement à Caſtel Franco, pour tâcher de le reprendre. Mais le Seigneur de Padoue avoit ſi bien muni la Place, qu'il fut impoſſible de rien tenter. L'hiver ſurvint, Carrare mit ſes troupes en quartier autour de Noalé. Cavalli cantonna les ſiennes aux environs de Meſtré, & revint à Veniſe, où on lui aſſigna une penſion viagere de mille ducats.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Carlo Zeno étoit parti de Parenzo vers les derniers jours de Septembre: il arriva peu de jours après à la hauteur du Port de Zara, où Maruffe Doria étoit rentré avec toutes ſes Galeres. Zeno s'approcha avec une diviſion de ſa Flotte; il provoqua l'ennemi au combat, en lui faiſant des défis encore plus injurieux que les Génois n'en avoient faits aux Véni-

Zeno tente inutilement de prendre Zara.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

tiens devant Chioza. Mais ses menaces & ses insultes furent méprisées; tous les mouvemens qu'il se donna, tous les artifices dont il usa pour attirer l'ennemi en pleine mer, furent sans effet. Il auroit bien voulu attaquer la Ville; mais la chose lui parut plus facile à concevoir qu'à exécuter. Zara étoit environnée d'un très-bon mur; il y avoit dans la Place une garnison des plus nombreuses; le Port étoit défendu par des tours, des chaînes & des estacades, sans compter les équipages d'une Flotte entiere qui faisoient appréhender une résistance capable de rendre l'évenement du siége très-meurtrier. L'hiver étoit déjà commencé, & il fut très-rude cette année. La saison devint si froide & si orageuse, que les équipages Vénitiens eurent beaucoup à souffrir. A tant d'obstacles se joignit le défaut de vivres; la récolte du bled avoit manqué, & la tempête avoit englouti plusieurs Bâtimens de transport qui portoient à Zeno des provisions. Ses matelots, après avoir vécu quelque temps d'herbes & de

coquillages, demanderent du pain avec les plus horribles imprécations. Zeno parcourut les Ports du voisinage; il trouva de la viande & point de pain; de sorte que ses équipages furent plus de quinze jours à se nourrir uniquement de viande salée.

Au 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Embarras extraordinaire de Zeno & du Sénat.

On commencoit à se mutiner. Pour appaiser les murmures, Zeno assembla un grand conseil de guerre, dont le résultat fut, qu'on écriroit au Sénat pour lui exposer l'état des choses & pour lui représenter que si on ne vouloit pas que la Flotte perît, il falloit nécessairement la rappeller. Ces lettres, lues en plein Sénat, y causerent plus d'affliction que de surprise. On se ressentoit encore à Venise de la grande cherté de vivres qui avoit regné durant le siége de Chioza. * La disette du bled, presque générale alors dans les pays les

* La mesure de bled se vendoit 16 livres, celle de millet 10 livres, celle de seigle 5 livres; les feves & les pois 12 livres la mesure; on n'avoit point d'autres legumes: la viande salée, 8 sols la livre; la viande fraîche, 6 sols; le fromage salé, 9 sols la livre; les œufs, 2 sols piéce; la mauvaise huile, 8 sols la livre; un cent d'oignons, 20 sols; le ducat valoit alors 3 livres 14 sols: le petit peuple souffrit extrêmement.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

plus abondans, augmentoit la difficulté de pourvoir aux besoins de la Flotte. On craignoit, en la rappellant à Venise, d'affamer cette Capitale. Après une longue délibération, il fut arrêté qu'on enverroit ordre à Zeno de se porter sur les côtes du Frioul, de faire le siége de Marano, & de s'ouvrir par-là une entrée dans les Etats du Patriarche d'Aquilée, d'où il tireroit des contributions & des subsistances.

Les Vénitiens entreprennent le Siége de Marano.

Zeno obéit aux ordres du Sénat, & fit voile vers Marano. Cette Ville, peu éloignée de la mer, étoit toute environnée de marais; on ne pouvoit y aborder que par un petit canal qui avoit tout au plus assez d'eau pour le passage d'une Barque, & à la basse marée, ce canal étoit à sec. Zeno, après avoir bien examiné la situation de la Place, comprit que l'entreprise dont on l'avoit chargé ne réussiroit point. Il voulut pourtant la tenter, afin qu'on n'eût rien à lui reprocher. Il laissa à l'entrée de la baye deux Galeres d'observation, avec ordre de l'avertir par des

ſignaux ſi quelques Bâtimens ennemis paroiſſoient dans ces parages. Il rangea ſa Flotte en ligne dans l'intérieur de la baye, & ne prit avec lui que quelques Galeres des plus légeres, avec leſquelles il s'engagea dans le canal. A peine y étoit-il entré, que les Galeres d'obſervation donnerent les ſignaux convenus, & avertirent que la Flotte Génoiſe approchoit. Zeno revira de bord ſur le champ, gagna la haute mer, donna ſes ordres & fit ſes diſpoſitions pour le combat.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Ce n'étoit qu'une fauſſe allarme. Une Galere, qu'il avoit envoyée à la découverte, revint au bout de trois jours, & déclara qu'elle n'avoit pas vu une ſeule voile. Les équipages, qui deſiroient le combat avec ardeur, dans l'eſpérance qu'il termineroit leurs travaux & leurs ſouffrances, tomberent dans un cruel abbattement, en apprenant que l'ennemi ne paroiſſoit point. Zeno n'étoit pas de ces Généraux qui, pourvu qu'ils faſſent leur cour, ſe mettent peu en peine de ſacrifier leurs troupes : il

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Zeno abandonne cette entreprise, sans attendre l'ordre du Sénat.

avoit assez de fermeté pour résister à un ordre formel, qui auroit eu pour objet une entreprise impraticable.

Il assembla un second conseil de guerre, où après avoir exposé les difficultés du siége projetté, & les dangers dont la rigueur du froid & le défaut de vivres menaçoient la Flotte, il témoigna l'embarras où il se trouvoit, ayant d'une part les ordres du Sénat à exécuter, & étant obligé d'ailleurs de veiller à la sûreté des troupes qu'il avoit l'honneur de commander. On opina longuement; mais enfin la décision unanime fut qu'il falloit retourner à Venise sans attendre la permission du Sénat qui, ne voyant point les choses comme elles étoient, la refuseroit infailliblement. Zeno s'y détermina sans hésiter, & parut le lendemain à la vue du Port de cette Capitale. Le Sénat, averti que la Flotte revenoit sans ordre, s'assembla à la hâte. Une conduite si extraordinaire, & qui n'avoit point encore eu d'exemple, lui parut la plus criminelle des témérités. Il députa deux Sénateurs à Ze-

no qui lui défendirent ſous peine de la vie d'entrer dans le Port, & qui lui commanderent ſous la même peine de remettre à la voile, & d'aller attendre ſur les côtes de Dalmatie les ordres du Sénat.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Zeno parut d'abord incertain du parti qu'il devoit prendre; mais après un moment de réflexion, aimant mieux s'expoſer à la mort lui ſeul, que de faire périr tant de braves gens, il répondit aux deux Sénateurs, que dès ſon enfance il avoit eu pour principe de préférer le bien de la Patrie à tout. Il rappella tout le ſang qu'il avoit verſé pour elle : il ajoûta qu'il n'étoit point homme à être arrêté par des menaces, dans une choſe où il voyoit la Patrie intéreſſée. „ Ma vie, dit-il, eſt en„ tre les mains du Sénat. S'il l'or„ donne, je ne refuſe pas de mou„ rir : mais jamais je ne me reſou„ drai à faire à la Patrie une auſſi „ grande playe que d'expoſer ſa „ Flotte à périr. Je ſuis en état de „ détailler en plein Sénat les fortes „ conſidérations qui ont décidé le

Fermeté de Zeno dans cette occaſion.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

„ parti que je viens de prendre. Il „ y a beaucoup de citoyens qui peu„ vent commander aussi bien que „ moi. Qu'on leur donne ma place, „ & qu'on fasse de moi ce qu'on „ voudra. „

Grande agitation dans le Sénat.

Les Députés firent de vains efforts pour l'engager à obéir, & rapporterent au Sénat sa réponse. Elle y produisit une grande fermentation. Quelques-uns des Sénateurs parurent frappés de la fermeté & du zéle de ce grand homme. Le plus grand nombre l'accusa en termes très-durs de témérité & de désobéissance. On ordonna une seconde députation de deux Sénateurs, qui furent chargés de peindre vivement à ce Général la colere du Sénat, & de l'assurer qu'on étoit résolu d'en faire un châtiment exemplaire. Il fut inébranlable. „ On „ perd le temps, dit-il; ce n'est „ point mon sort qui me touche, „ mais l'aveuglement des Sénateurs, „ qui exposent la Patrie au plus grand „ des dangers. On doit m'en croire, „ moi qui vois les choses & qui sçais „ mon métier. Je prie le Sénat d'a-

„ voir pitié d'une Flotte prête à pé-
„ rir, & de considérer que ses re-
„ tardemens ne peuvent qu'exciter
„ parmi mes équipages une révolte,
„ qu'il ne sera bientôt plus en mon
„ pouvoir de réprimer.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

On permet à la Flotte d'entrer dans le Port.

Rien n'est plus dangereux de la part de ceux qui gouvernent que de s'entêter de l'idée d'être obéis, lorsque les inconvéniens ou les risques de l'obéissance sont trop sensibles. La Flotte fut arrêtée trois jours à l'entrée du Port. On étoit dans le mois de Décembre. Les Soldats & les Matelots, irrités de la conduite qu'on tenoit à leur égard, après tout ce qu'ils avoient souffert, s'emporterent avec violence, & menaçoient tout haut de se venger de la dureté du Sénat. Le peuple de Venise blâmoit ouvertement sa sévérité, qu'il jugeoit contraire aux égards dus à un homme tel que Zeno, dont le zéle & la capacité étoient connus de tout le monde. Enfin, après bien des débats, le Sénat permit que la Flotte entrât dans le Port. Zeno n'eut pas plutôt mis pied à terre qu'il s'éleva

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

une si furieuse tempête, que les Galeres coururent grand risque dans le Port même. Cet accident justifioit de plus en plus sa conduite, & les empressemens du peuple, accouru autour de lui en foule, lui firent connoître qu'elle étoit approuvée du gros de la nation.

Zeno paroît devant le Sénat.

Il se rendit au Palais accompagné de tous ses Officiers. Il entra dans la Salle du Sénat. Le Doge étoit absent à cause de ses infirmités. Il salua le Vice-Doge, & écouta en silence les vives réprimandes qu'on lui fit. Elles furent suivies de menaces si dures, qu'un des Capitaines ne put s'empêcher de dire avec indignation, qu'on avoit bien mauvaise grace de traiter de la sorte un Général qui n'avoit rien fait de répréhensible; que s'il y avoit du mal, c'étoit aux Sénateurs qu'il falloit s'en prendre, à cause des ordres inconsidérés qu'ils avoient donnés. Ce propos échappé dans un mouvement d'impatience, irrita le Sénat à l'excès. On fit entrer Zeno & ses Officiers dans une chambre séparée. On alla aux

opinions, & à la grande pluralité il fut décidé qu'ils seroient mis en prison.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Le peuple, attroupé autour du Palais, attendoit le dénouement de cette scene singuliere. Lorsqu'il sçut qu'on songeoit à emprisonner Carlo Zeno, il commença à pousser des cris séditieux, & menaça de mettre les Sénateurs en piéces, s'ils attentoient à la liberté de ce Général. Zeno entendant ce tumulte voulut en prévenir les suites. Il rentra dans la Salle du Sénat sans être appellé, & demanda qu'on lui permît de se retirer dans sa maison, promettant de se représenter toutes les fois qu'on le jugeroit nécessaire.

Cette nouvelle hardiesse augmenta la colere des Sénateurs; ils le traiterent de rebelle & lui défendirent avec chaleur de sortir. Alors Zeno leur répondit avec vivacité: „ Quelle est l'animosité qui vous transporte? Voulez-vous perdre aujourd'hui avec moi Venise & l'Etat? Je ne vois ici personne à qui „ cette guerre ait coûté une goutte

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

,, de sang, & nous qui avons com-
,, battu & vaincu, nous qui avons
,, porté tout le poids de la guerre,
,, nous qui avons pour la Patrie sa-
,, crifié nos biens & exposé nos vies,
,, vous nous condamnerez aux fers &
,, à la prison? Non, vous ne le fe-
,, rez pas, & autant qu'il dépendra
,, de nous, nous empêcherons que le
,, Gouvernement Vénitien ne re-
,, çoive de vous cette tache. Déli-
,, berez présentement, & ordonnez
,, tout ce qui vous plaira. ,, En disant ces mots, il sortit avec tous ses Officiers, alla faire sa priere à Saint Marc & se retira tranquillement dans sa maison au milieu des acclamations de tout le peuple.

Colere du Sénat contre Zeno.

Un Sénat aussi despotique que celui de Venise, devoit trouver le procédé de Zeno bien offensant, & il étoit naturel qu'il se portât contre lui à des éclats extraordinaires : mais il est des occasions où la sagesse veut que l'autorité fléchisse : quand les ordres sont imprudens à un certain point, ils ne servent qu'à rendre le commandement méprisable. Vou-

loir alors punir la désobéissance, c'est annoncer un empire arbitraire qui ne connoît que la folle nécessité de ne pas céder. Le Public se passionne en faveur des victimes qu'on veut sacrifier à cet aveugle point d'honneur, & cette jalousie d'autorité va toujours au détriment de l'autorité même.

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Le Sénat étoit trop animé dans les premiers momens pour réfléchir aux dangers qu'il couroit en prenant le parti d'être inflexible. Heureusement il différa la décision de cette affaire au lendemain. Dans l'intervalle plusieurs des Nobles, qui s'intéressoient vivement au sort de Zeno, parlerent aux plus prévenus; ils leur ouvrirent les yeux & leur inspirerent des sentimens plus modérés. On s'assembla trois jours de suite pour délibérer, & on le fit avec beaucoup moins de chaleur. Il fut arrêté enfin que le passé seroit oublié : mais qu'on obligeroit Zeno à aller reprendre le siége de Marano avec des Barques armées, les Galeres ne pouvant alors tenir la mer. On le manda, & après lui

On l'oblige à reprendre le Siége de Marano.

An 1360. avoir signifié la volonté du Sénat, on lui montra en détail la route qu'il devoit suivre, & les facilités qu'il pouvoit rencontrer. Lorsqu'on se fut étendu suffisamment sur cette matiere, Zeno prit la parole & dit :

ANDRI CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Discours de Zeno à cette occasion.

,, Permettez-moi, avant toutes ,, choses, de vous exposer les raisons ,, que jai eues d'en user comme j'ai ,, fait. Je n'ignore pas que plusieurs ,, de vous ont blâmé ma conduite; ,, mais si vous aviez bien voulu faire ,, attention à la maniere dont j'ai ,, toujours servi la République, je ,, me flatte que vous ne m'auriez pas ,, condamné si aisément. Je sçais qu'il ,, est plus utile à un Citoyen d'obéir ,, que de résister. Il ne risque rien en ,, obéissant : il répond de tout en ,, n'obéissant pas. Mais si le Particulier y gagne, souvent la République y perd. L'intérêt de l'Etat ,, demande qu'un Citoyen choisisse ,, de bien faire, plutôt que d'obéir ,, mal-à-propos. Voilà le cas où je ,, me suis trouvé. Je sçavois très-bien que le Sénat avoit souverainement le droit de décider de la

An 1350.

ANDRE' CONTARIN, LX. Doge de Venise.

„ paix & de la guerre ; que j'étois „ Citoyen, & non pas maître, & „ que le devoir de tout ſubordonné „ eſt d'obéir ; mais ayant l'honneur „ de tenir un rang dans l'Etat, je „ voulois ſuivre la maxime dont je „ ne me ſuis jamais écarté, d'aller „ au bien de la République & de „ ne rien faire contre ſes intérêts. „ Choiſi pour commander ſa Flotte, „ je l'ai menée par vos ordres en „ Dalmatie ; quoi que j'aye pû faire, „ il ne m'a pas été poſſible d'attirer „ les ennemis au combat : j'ai ſouf„ fert la faim & le froid juſqu'à „ l'extrémité : j'ai ſupporté les cla„ meurs & preſque le ſoulevement „ de mes équipages : j'ai été à Ma„ rano, parce que vous l'exigiez : j'ai „ examiné la poſition des lieux : j'ai „ entrepris de faire les approches ; „ mais j'y ai trouvé des difficultés „ inſurmontables. En un mot, je „ n'ai rien négligé pour remplir vos „ vues, & exécuter vos commande„ mens ; mais il n'eſt donné à per„ ſonne de réuſſir toujours. Nous „ voulons ſouvent ce qui ne ſe peut

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

„ pas. Mille accidens traverſent nos „ entrepriſes ; quelquefois, c'eſt la „ fortune qui nous eſt contraire ; d'autres fois, c'eſt nous qui manquons „ le moment. Tout cela eſt dans l'humanité.

„ Vous avez bien penſé aux opérations de la guerre : il auroit fallu „ faire la même attention aux incommodités de la ſaiſon, & à la difficulté des vivres. Nous avons eu „ moins à ſouffrir de l'ennemi du „ dehors, que de ces ennemis domeſtiques la faim & le froid : je perdois du monde continuellement : „ toute la Flotte étoit dans les horreurs d'une mort prochaine ſans „ gloire : je n'avois preſque plus „ perſonne qui voulût obéir, ou qui „ fût en état de combattre : je n'entendois que murmures, que gémiſſemens, imprécations contre „ les auteurs de nos peines. Joignez „ à cela des vents furieux & des tempêtes ſans relâche. Que pouvois-je faire dans cette affreuſe ſituation? Falloit-il mener en Dalmatie „ une Flotte qui ne pouvoit plus

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

,, tenir la mer, & exposer ses équipages à une mort inévitable? Mon amour pour la Patrie ne me permettoit pas de commettre une faute si essentielle. Je vous ai ramené vos Galeres & vos Matelots, au risque de vous déplaire. J'ai préféré l'avantage de la République à ma sûreté, convaincu que vous voulez le bien, & que si vos ordres étoient peu réfléchis, vos intentions étoient très-droites; j'ai présumé que, lorsque vous auriez pesé toutes choses, vous approuveriez ma conduite.

,, D'ailleurs je n'ai rien fait de moi-même : j'ai consulté les Officiers qui servoient sous mes ordres : ils ont tous été de même avis. Si donc nous n'avons pas obéi, pardonnez ce défaut d'obéissance, qui n'a été causé que par notre zéle, & par la fermeté de notre amour pour la Patrie & pour vous. Si c'est un crime de bien servir la République, nous sommes coupables; & s'il faut être puni de cette faute, volontiers je subirai la mort.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise

,, Présentement je vais vous dire
,, un mot du projet qui vous occupe.
,, Je parlerai sincerement, car je ne
,, suis point flatteur ; & quand il
,, s'agit de l'Etat, personne ne doit
,, l'être. Il est également répréhen-
,, sible de conseiller ce qu'on ignore,
,, & de dissimuler ce que l'on sçait.
,, Plusieurs de vous ne voyent rien
,, de si facile que le siége de Marano ;
,, mais il n'en est pas ainsi. Les cho-
,, ses vues de loin sont d'ordinaire
,, vues sans danger & sans difficulté.
,, Il faut consulter ceux qui ont de
,, l'expérience & les en croire. Je
,, dirai donc que Marano ne peut
,, être pris par aucune Flotte. La
,, Ville est au milieu d'un marais
,, impraticable, d'où part un canal
,, très-étroit vers la mer. Les eaux
,, sont tantôt hautes & tantôt très-
,, basses, suivant les variations de la
,, mer, & quelquefois tout est à sec
,, autour de la Ville. Elle a une
,, bonne enceinte de murs & de
,, tours, & on en a augmenté les
,, fortifications depuis qu'on a sçu
,, que vous en projettiez le siége.

Le

,, Le Patriarche d'Aquilée eſt tout ,, auprès avec une armée d'obſervation. Il eſt certain que nous ne ,, ſçaurions attaquer la Ville par ,, mer. Si nous tentons une deſcente, ,, nous avons contre nous les efforts ,, réunis de la garniſon & de l'armée du Patriarche. Le flux viendra ; nos Barques ſeront à ſec, & ,, nous ſerons forcés de nous rendre ,, priſonniers. Si nous avons le temps ,, de nous rembarquer, on nous foudroyera dans notre retraite. Voilà ,, tout ce qui peut en réſulter. Je ,, vous conjure de renoncer à un projet ſi ruineux. Cependant, ſi vous ,, y perſiſtez, j'obéirai, & je ferai ,, de mon mieux ; mais je crois que ,, vous vous répentirez d'avoir formé ,, cette entrepriſe. ,,

An 1380. ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

Ce diſcours, tout à fait raiſonnable, ne fit point changer d'avis. On ſe croyoit engagé d'honneur à faire exécuter les premiers ordres du Sénat ; & l'envie d'obtenir cette ſatiſfaction l'emporta, ſur la loi qu'on auroit dû ſe faire, de ſuivre en pareille matiere les conſeils d'un hom-

Le ſiége de Marano eſt réſolu.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

me tel que Zeno. Le siége fut décidé. On arma avec beaucoup de diligence cent cinquante Barques. Zeno les conduisit à l'entrée du canal de Marano. Il le traversa à la faveur de la marée ; fit sa descente fort près de la Ville ; distribua ses postes, & ordonna l'attaque. Elle fut longue & meurtriere. Zeno la poussoit avec beaucoup d'activité, substituant sans cesse des troupes fraîches aux soldats blessés & fatigués. Il s'avança jusques sur le bord du fossé pour être plus à portée de donner ses ordres. Mais une pierre lancée du haut des remparts le blessa à la tête & le fit tomber sans connoissance. On le porta dans une Eglise voisine pour lui rendre en sûreté les secours dont il avoit besoin. Il revint à lui quelque temps après ; alors apprenant l'état des choses, il se contenta de faire mettre un premier appareil sur sa playe, & alla se remettre à la tête des troupes pour reprendre l'assaut qui avoit été interrompu par son accident.

La marée commençoit déjà à baiſſer, & bientôt elle entraîna les Barques fort loin. Zeno ne voulut point abandonner l'attaque, quoiqu'il eût grand nombre de morts & de bleſſés. Cependant le Patriarche fit avancer ſon armée pour le combattre. Les troupes du ſiége furent ſur le point d'être enveloppées. Zeno profita d'un moment qui lui reſtoit pour diriger leur retraite. La difficulté étoit de regagner les Barques : il fallut traverſer à pied le marais, & cette marche fut extraordinairement pénible. Enfin toutes les troupes ſe rembarquerent, & Zeno envoya une Chaloupe à Veniſe pour informer le Sénat du mauvais ſuccès de ſon expédition. On ne vouloit que ſon obéiſſance; on ſe conſola de ce qu'il n'avoit pas réuſſi, & on lui ordonna de venir ſe repoſer à Veniſe le reſte de l'hiver, afin d'être plus en état de commander la Flotte deſtinée à agir contre les Génois au printemps.

An 1380.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Veniſe.

On eſt obligé de le lever.

Les troupes du Seigneur de Padoue n'étoient pas reſtées oiſives pendant la mauvaiſe ſaiſon; elles avoient

Progrès du Seigneur de Padoue pendant l'hiv

An 1480. surpris successivement les Villes de Noalé, de Sacilé, de Serravallé, de Motta & de Conegliano. Les garnisons de ces Places avoient été débauchées par l'argent de François de Carrare : tout récemment il venoit de corrompre une partie de l'armée cantonnée auprès de Mestré. Ces progrès laissoient toute la Marche Trévisane en proye à ses incursions ; il étoit plus difficile que jamais de conserver cette Province, d'autant plus que le Seigneur de Padoue avoit mis le Duc d'Autriche dans ses intérêts, en le flattant de partager avec lui cette conquête.

ANDRÉ CONTARINI, LX. Doge de Venise.

Les Vénitiens cédent le Trévisan au Duc d'Autriche.

Le Sénat, se trouvant dans l'impossibilité d'empêcher cet ennemi de s'étendre, & craignant qu'il ne se rendît maître de Trévise, qui commençoit à manquer de beaucoup de choses, prit un parti que le seul embarras de ses affaires pouvoit rendre excusable. Dans la nécessité de perdre cette Province, il voulut au moins éviter qu'elle ne fût possédée par Carrare que les Vénitiens regardoient comme le premier auteur de

leurs maux, & il se détermina à la céder au Duc d'Autriche, afin d'opposer au Seigneur de Padoue un adversaire capable de le contenir dans ses bornes. Pantaleon Barbo fut envoyé en ambassade à la Cour du Duc Léopold. Il partit vers la fin d'Avril de l'an 1381, & dès la premiere audience qu'il eut le lendemain de son arrivée, il présenta au Prince l'acte de cession : Léopold le reçut avec beaucoup de joye. L'acquisition d'une si belle Province, limitrophe de ses Etats, & qui lui donnoit la facilité d'étendre ses conquêtes en Italie, ne pouvoit que flatter son ambition. Il jura une amitié éternelle aux Vénitiens, & devint dès ce moment l'ennemi irréconciliable du Seigneur de Padoue. Il ne tarda pas à s'avancer avec une armée de dix mille hommes. Il entra dans Trévise, & chassa successivement les troupes de Carrare de tous les postes qu'elles occupoient. Les Vénitiens jouirent de tout le désespoir de cet ennemi déchu de ses plus belles espérances. Ils s'étoient don-

An 1380.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

An 1480.

ANDRE' CONTARINI, LX. Doge de Venise.

nés, à la vérité, un dangereux voisin dans la perſonne du Duc d'Autriche; ils s'en conſolerent en le regardant comme un appui qui leur étoit devenu néceſſaire dans les circonſtances où ils ſe trouvoient, & avec lequel ils eſpéroient terminer moins malheureuſement une guerre dont le poids les accabloit.

Fin du ſeizieme Livre, & du quatrieme Tome.



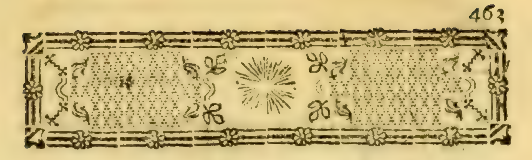


TABLE DES MATIERES

Contenues dans le quatrieme Volume.

A

B

C

D

I.

L.

Q

R.

T:

V

Fin de la Table du quatrieme Volume.